

GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE 2017

n°12



DEPP
direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance

Cet ouvrage est édité par
**le ministère de l'Éducation
nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche**

Direction de l'évaluation,
de la prospective et de la
performance
61-65 rue Dutot
75 732 Paris Cedex 15

Directrice de la publication
Fabienne Rosenwald

Rédactrice en chef
Cécile Métayer

Secrétaire de rédaction
Aurélié Bernardi

Conception graphique
Anthony Fruchart

Coordination cartographique
Cécile Métayer

Impression
Ateliers Modernes d'Impressions

Fonds de cartes
© IGN 2016

Auteurs

DEPP

Linda Ben-Ali
Sandrine Chaumeron
Jean-Pierre Dalous
Aurélié Demongeot
Franck Évain
Laetitia Évrard*
Lisa Fratacci
Paul-Olivier Gasq
Caroline Iannone
Marie-Laurence Jaspar
Roselyne Kerjosse
Aline Landreau
Denise Latouche
Stéphanie Lemerle
Nathalie Marchal
Olivier Monso
Fabrice Murat
Antoine Philippon*
Patricia Prouchandy
Claire Steinmetz*
Alexia Stéphanou
Juliette Robin
Sophie Ruiz
Michèle Thauvel-Richard
Fanny Thomas

DGESIP-DGRI-SIES

Élisabeth Algava
Aline Pauron

Rectorat de Clermont-Ferrand
Aude Cadoret

**Céreq, ESO-CNRS,
Université de Caen Normandie**

Gérard Boudesseul
Patrice Caro
Yvette Grelet*
Laure Minassian
Céline Vivent*

* L'organisme de rattachement
mentionné correspond au poste
que ces personnes occupaient
à la date de leur contribution.

PRÉFACE



© Photo Margot L'Hermite –
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

De la géographie à l'école, à la géographie de l'École, la logique est la même.

Si nous enseignons la géographie à nos élèves, c'est que la connaissance des territoires, des populations, des dynamiques, est essentielle pour donner du sens au monde qui nous environne, et à notre inscription en son sein. Si nous avons besoin aussi d'une *Géographie de l'École*, c'est qu'une politique éducative ambitieuse doit toujours articuler une vision d'ensemble, nationale, à la prise en compte de la singularité des territoires. L'École n'est pas une idée abstraite, flottant dans le ciel des idées : c'est une réalité concrète, un lieu, avec, en son sein, des élèves et des femmes et des hommes qui la font vivre au quotidien. C'est tout l'apport de la *Géographie de l'École* que de nous offrir de cette institution une vue globale, cartographiée, avec ses spécificités et ses caractéristiques selon les territoires où elle s'inscrit. Parce que mon action à la tête de ce ministère ne cesse de prendre en compte la réalité de nos établissements, avec la réforme de l'allocation des moyens, le déploiement des conventions ruralités ou la refondation de l'éducation prioritaire, je veux saluer le travail accompli par toutes celles et tous ceux qui ont pris part à la rédaction de cette édition 2017 de *Géographie de l'École* : l'action publique a besoin de tels écrits. C'est par une connaissance extrêmement fine des réalités du terrain que nous pourrions continuer à agir pour vaincre les inégalités, sociales, économiques et, évidemment, territoriales.

De la géographie à l'école à la géographie de l'École, il s'agit toujours de mieux comprendre, de mieux connaître les disparités territoriales pour répondre aux défis qui sont les nôtres aujourd'hui.

La ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

A handwritten signature in blue ink, reading 'N. Vallaud-Belkacem'.

Najat Vallaud-Belkacem

AVANT-PROPOS

Comment se répartissent les élèves ? La taille des classes dans les écoles varie-t-elle sur le territoire ? Où l'enseignement privé est-il le moins implanté ? Ou encore, l'espérance d'obtenir le baccalauréat est-elle la même dans toutes les académies ?

C'est à ces questions que répond *Géographie de l'École*, dont c'est la douzième édition. L'ouvrage décrit le système d'éducation et de formation en mettant en lumière les disparités territoriales.

Trente-neuf fiches thématiques apportent de nombreuses informations, sous forme d'indicateurs cartographiés et de courtes analyses, sur l'environnement économique, social et familial des élèves, le contexte scolaire, les moyens et ressources humaines mis en œuvre ainsi que sur les parcours scolaires et les résultats.

Deux dossiers approfondissent, sous forme d'analyses, certains des thèmes traités par les fiches.

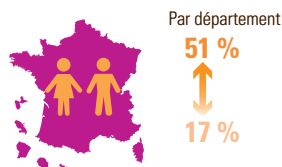
Le premier dossier, réalisé par le service statistique académique du rectorat de Clermont-Ferrand, propose une étude de la mixité sociale des collèges de Clermont-Ferrand à la rentrée 2013. Elle vise à quantifier l'importance des rôles joués par la ségrégation résidentielle et les contours de carte scolaire, par la scolarisation dans le privé, la scolarisation à proximité du domicile ou encore la carte des formations spécifiques.

Le second dossier repose sur des travaux associant la DEPP et le centre associé du Céreq de Caen (laboratoire Espaces et Sociétés) pour améliorer la connaissance du contexte socio-économique des territoires et de ses liens avec les inégalités territoriales d'échec scolaire. Ce dossier s'appuie sur l'expérience des deux éditions de *l'Atlas des risques sociaux d'échec scolaire* pour proposer une nouvelle présentation de la typologie socio-économique des cantons : comment est-elle construite, quel est son apport pour éclairer les disparités territoriales d'échec et de contexte scolaire ?

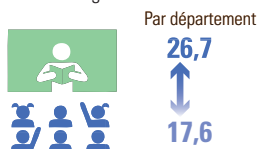
En variant les échelles d'observation, en étudiant les évolutions d'un ensemble d'indicateurs, *Géographie de l'École* a pour objectif de donner des clés de réflexion aux acteurs de l'éducation et de la formation ou de les guider dans la réalisation de diagnostics territoriaux.

► Chiffres-clés illustrant quelques disparités territoriales France métropolitaine et DOM

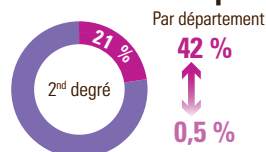
22 % de la population
a **moins de 18 ans**



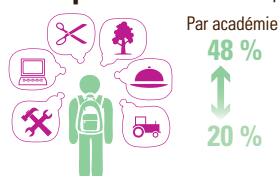
23,6 élèves par **classe**
dans le 1^{er} degré



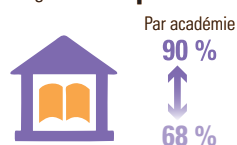
1 collégien ou lycéen
sur **5** scolarisé dans le **privé**



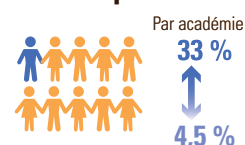
33 % des **élèves** s'orientent dans
la **voie professionnelle** après la 3^e



80 % des **bacheliers** poursuivent
dans l'enseignement **supérieur**



10 % des **jeunes** de 16 à 25 ans
sont **sans diplôme**



Sources : MENESR-DEPP 2015-2016 ; Insee, RP 2013.

Les **échelles d'observation** varient en fonction de la maille de gouvernance et des phénomènes présentés. S'agissant des caractéristiques sur l'environnement des élèves et le premier degré, la maille départementale a été privilégiée ; pour le second degré et l'enseignement supérieur, c'est l'académie qui a été favorisée, les régions académiques figurant en complément.

En fonction de la disponibilité des données, certains indicateurs sont présentés à l'échelle des anciennes régions. Enfin, pour les données issues des systèmes d'information du ministère, les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy sont comprises dans le périmètre de l'académie de la Guadeloupe. Elles ne le sont pas dans les autres sources statistiques.

SOMMAIRE

L'ENVIRONNEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET FAMILIAL 8

1	L'évolution démographique des 0-25 ans	10
2	La répartition des 0 à 17 ans par profil de territoire	12
3	Le niveau de diplôme et le milieu social des parents	14
4	L'environnement familial des 0 à 17 ans	16
5	Le niveau de vie et la pauvreté des enfants	18
6	La santé et le mode de vie des enfants	20

LE CONTEXTE SCOLAIRE 22

7	La scolarisation dans le premier degré	24
8	La scolarisation au collège	26
9	La scolarisation au lycée	28
10	L'enseignement privé	30
11	La scolarisation dans l'enseignement supérieur	32
12	La scolarisation dans l'enseignement supérieur par type de formation	34
13	L'éducation prioritaire	36
14	L'apprentissage	38
15	La taille des écoles	40
16	La taille des établissements du second degré	42
17	Les conditions d'accueil des collégiens et des lycéens dans les établissements publics	44
18	L'équipement numérique dans les écoles et les établissements publics	46
19	Les écarts de milieu social entre les collèges	48

LES MOYENS ET LES RESSOURCES HUMAINES 50

20	La dépense d'éducation par élève (MENESR)	52
21	La dépense d'éducation des départements et des régions pour le second degré	54
22	L'encadrement des élèves du premier degré	56
23	L'encadrement des élèves du second degré	58
24	L'âge des enseignants	60
25	Les statuts des enseignants du second degré	62
26	La mobilité géographique des enseignants	64
27	Les personnels non enseignants des établissements du second degré public	66

LES PARCOURS SCOLAIRES ET LES RÉSULTATS 68

28	La scolarisation des jeunes de 16 à 25 ans	70
29	Le retard scolaire dans le second degré	72
30	Les compétences du socle commun en début de sixième	74
31	L'orientation en fin de troisième	76
32	La réussite aux examens	78
33	L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième	80
34	Les jeunes en difficulté de lecture : focus sur la génération de jeunes nés en 1992	82
35	Les poursuites d'études des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	84
36	Les nouveaux bacheliers dans les principales filières de l'enseignement supérieur	86
37	L'insertion professionnelle des sortants de lycée sept mois après leur sortie	88
38	L'insertion des sortants d'apprentissage sept mois après leur sortie	90
39	Les jeunes sans diplôme	92

DOSSIERS 94

Dossier 1	La mixité sociale des collèges de Clermont-Ferrand	96
Dossier 2	Les inégalités territoriales de risques sociaux d'échec scolaire	106

ANNEXES

Méthodologie et définitions	124
Table des sigles	131

L'ENVIRONNEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET FAMILIAL

- 1 L'évolution démographique des 0-25 ans
- 2 La répartition des 0 à 17 ans par profil de territoire
- 3 Le niveau de diplôme et le milieu social des parents
- 4 L'environnement familial des 0 à 17 ans
- 5 Le niveau de vie et la pauvreté des enfants
- 6 La santé et le mode de vie des enfants

L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES 0-25 ANS

Démographie et environnement scolaire intimement liés

La démographie des jeunes d'âge scolaire, ou susceptibles d'être en études, est une composante importante de l'évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants (*fiches 7, 8, 9 et 11*). L'évolution du nombre de jeunes scolarisables a une influence sur de nombreuses variables de contexte scolaire et de moyens présentées dans cet ouvrage.

Les jeunes de 0 à 17 ans plus nombreux en outre-mer et en couronne parisienne

C'est en outre-mer que la part des jeunes âgés de 0 à 17 ans dans la population est la plus élevée ▶ **1.1**. Elle atteint son maximum à Mayotte (51 %), suivi de la Guyane (39 %) et La Réunion (29 %). En métropole, cette part dépasse 25 % dans quatre départements de l'Île-de-France et atteint 27 % en Seine-Saint-Denis. Paris se démarque par une part des jeunes de 0 à 17 ans parmi les plus faibles (18 %). Les départements présentant un niveau similaire se situent essentiellement en Corse et dans le Massif central.

Le nombre de jeunes de 0 à 17 ans en forte augmentation dans le Sud et l'Ouest au cours des dix dernières années

En Tarn-et-Garonne, le nombre de jeunes de 0 à 17 ans a augmenté de 20 % entre 2005 et 2015. Cette hausse est la plus importante en France métropolitaine devant la Vendée (15 %), la Haute-Garonne et les Landes (13 %) ▶ **1.2**. Elle est supérieure à 4 % dans la majorité des départements de l'Ouest (hors Normandie) et de la moitié sud de la France, ainsi qu'en région parisienne. Inversement, la population des jeunes de 0 à 17 ans a stagné ou reculé dans la quasi-totalité des départements normands, du Nord et de l'Est. C'est en Haute-Marne que la baisse a été la plus forte (- 11 %). Les évolutions des 0-17 ans reflètent celles constatées sur l'ensemble de la population depuis les années 1980. L'Ouest et le Sud, qui bénéficient

notamment d'une forte attractivité, ainsi que les aires urbaines de Paris et de Lyon ont une croissance démographique plus marquée que le reste du territoire.

Les départements d'outre-mer connaissent des évolutions très contrastées. D'un côté, la croissance du nombre de jeunes de 0 à 17 ans dépasse 20 % à Mayotte et en Guyane, les plus élevées de tous les départements français. Dans les trois autres départements, le nombre de jeunes est orienté à la baisse, surtout en Guadeloupe et à la Martinique (- 11 % et - 19 %).

Les jeunes de 18 à 25 ans plus présents dans les départements les plus urbains

La localisation des jeunes de 18 à 25 ans diffère quelque peu de celle des 0-17 ans. Ainsi, Paris est le département où la part des jeunes de 18 à 25 ans est la plus forte (12 %) ▶ **1.3**. Cette tranche d'âge est sur-représentée dans les départements comprenant un grand pôle urbain, attractif en termes d'études et d'accès à l'emploi. En outre-mer, la part des jeunes de 18 à 25 ans est également élevée en Guyane, à Mayotte et à La Réunion (de 11 % à 12 %).

Un nombre en augmentation dans certains départements malgré une baisse au plan national

Au niveau national, le nombre de jeunes de 18 à 25 ans a diminué entre 2005 et 2015 ▶ **1.4**. Les jeunes de 18 à 25 ans en 2015 sont en effet nés dans les années 1990, période de natalité faible. Toutefois, certains départements se distinguent par une croissance sur cette tranche d'âge, en particulier l'Hérault (10 %), la Corse-du-Sud et la Haute-Garonne (9 %). Inversement, une baisse du nombre de jeunes de 18 à 25 ans est enregistrée en Tarn-et-Garonne et en Vendée, en opposition à la forte hausse enregistrée chez les 0-17 ans. En outre-mer, la Guyane se distingue par une hausse (32 %) plus forte encore que celle portant sur les 0-17 ans.

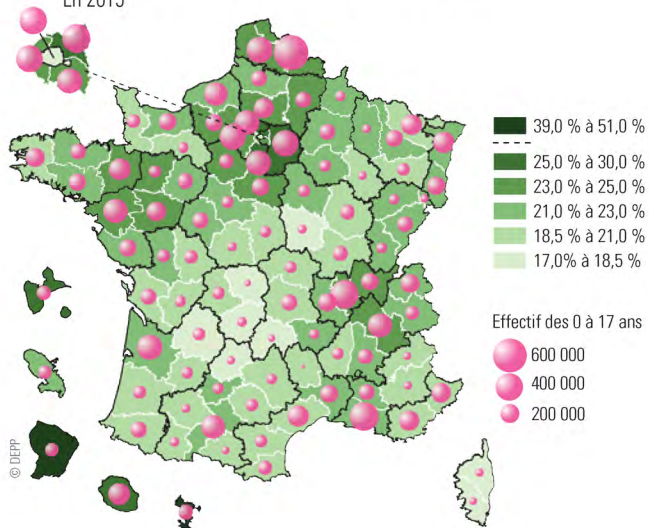
Pour en savoir plus

CLANCHÉ F., 2014, « Trente ans de démographie des territoires. Le rôle structurant du bassin parisien et des très grandes aires urbaines », *Insee Première*, n° 1483.

BRUTEL C., 2010, « Jeunes et territoires. L'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité », *Insee Première*, n° 1275.

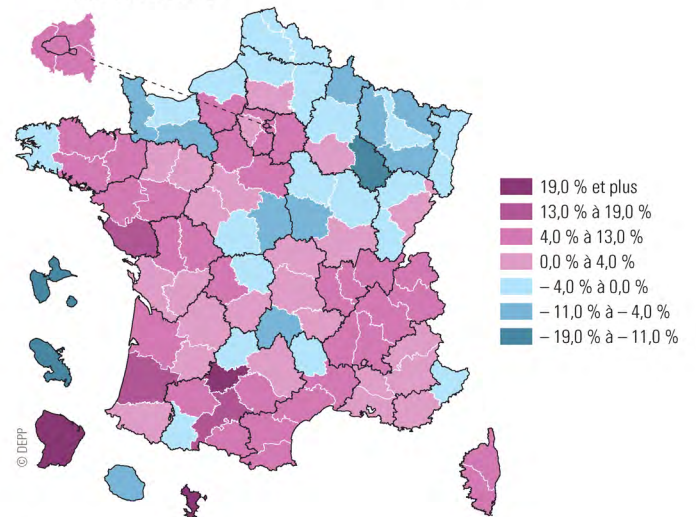
Méthodologie ▶ p. 124

►1.1 Part et effectif de la population âgée de 0 à 17 ans
En 2015



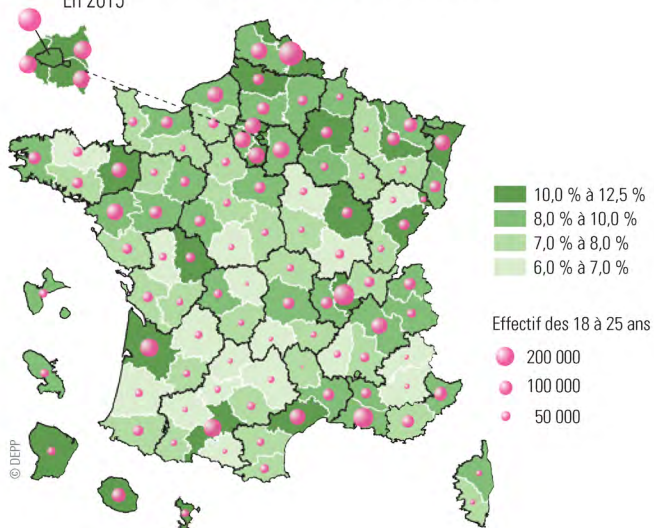
France métropolitaine + DOM : 22,4 %

►1.2 Évolution de la population âgée de 0 à 17 ans
Entre 2005 et 2015



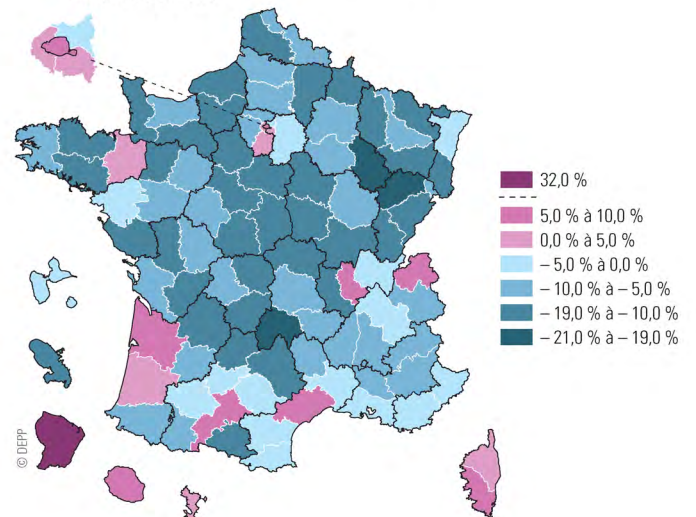
France métropolitaine + DOM : 4,4 %

►1.3 Part et effectif de la population âgée de 18 à 25 ans
En 2015



France métropolitaine + DOM : 9,3 %

►1.4 Évolution de la population âgée de 18 à 25 ans
Entre 2005 et 2015



France métropolitaine + DOM : -4,5 %

Sources des cartes 1.1 à 1.4 : Insee-MENESR-DEPP, estimations de population au 1^{er} janvier, 2005-2015 (2007-2015 pour Mayotte).

LA RÉPARTITION DES 0 À 17 ANS PAR PROFIL DE TERRITOIRE

Des parcours, résultats et conditions de scolarisation des élèves différents selon le profil de territoire

La diversité des territoires fait écho à celle des conditions de scolarisation des élèves, ainsi qu'aux enjeux auxquels les décideurs publics sont confrontés.

Dans les départements les plus ruraux, le profil de l'offre scolaire témoigne de l'effort pour l'adapter à un contexte où elle est plus difficile d'accès. Les établissements y sont plus petits (*fiches 15 et 16*), les collèges et lycées disposent plus souvent d'un internat (*fiche 17*). Cette offre, moins diversifiée, exerce également une influence sur les parcours. Elle contribue à ce que les élèves ruraux s'orientent vers des filières plus courtes et professionnelles que les élèves urbains.

À l'opposé, les départements les plus urbains font face à des enjeux en partie différents. Certaines difficultés sociales y sont par exemple plus fréquentes, comme le surpeuplement des logements (*fiche 4*). La répartition hétérogène des milieux sociaux sur leurs territoires a un impact sur les écarts de composition sociale des établissements. Ces écarts sont exacerbés par la concurrence entre établissements, résultant de leur densité plus forte (*fiche 19 et dossier 1*).

La majorité des enfants vit en milieu urbain

Le zonage en aires urbaines, publié par l'Insee en 2011, décrit les communes selon qu'elles sont plus ou moins soumises à l'influence des villes, ou « pôles ». Ces « pôles » sont des ensembles de communes contiguës regroupant au moins 1 500 emplois. Les enfants de 0 à 17 ans¹ vivent pour 57 % d'entre eux en « grand pôle urbain », c'est-à-dire regroupant au moins 10 000 emplois ▶ 2.1. C'est presque autant que la population française dans son ensemble (59 %).

1. Les enfants sont les personnes vivant au sein du même ménage que leur(s) parent(s), célibataires et n'ayant pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage.

Les départements où cette part dépasse 80 % sont les départements franciliens à l'exception de la Seine-et-Marne ; le Rhône, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes. En outre-mer, la Martinique, la Guadeloupe et La Réunion sont des départements principalement urbains.

Les communes « périurbaines » regroupent 27 % des enfants (pour 24 % de la population) ▶ 2.2. Sans faire partie d'un grand pôle urbain, elles sont liées à un ou plusieurs d'entre eux par les déplacements domicile-travail. En métropole, les départements à part élevée d'enfants dans le périurbain (entre 50 % et 59 %) sont l'Oise, l'Ille-et-Vilaine, l'Ain, l'Eure, le Calvados, la Seine-et-Marne et l'Isère. En outre-mer, Mayotte se singularise par une part d'élèves scolarisés dans le périurbain atteignant 62 %, l'aire urbaine de Mamoudzou englobant quasiment tout le département.

Dans les départements en zone de montagne, jusqu'à la moitié des enfants vit en commune isolée

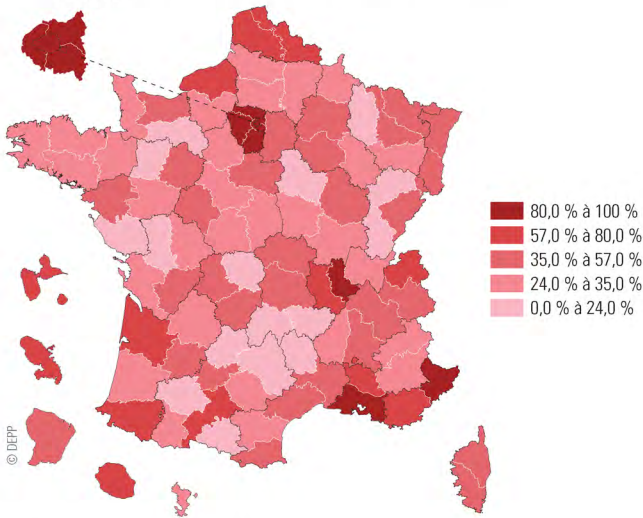
Les 16 % d'enfants restants résident « hors des grandes aires urbaines » (pour 17 % de la population) ▶ 2.3. La plupart (12 %) vivent dans des « moyens et petits pôles » (représentant moins de 10 000 emplois) et leurs aires d'influence. Enfin, les communes dites « isolées », échappant à l'influence d'un pôle, correspondent à des zones très peu denses. Elles regroupent 4 % des enfants (pour 5 % de la population) ▶ 2.4. Cette part dépasse 25 % dans quatre départements du Massif central ainsi que dans le Gers. Elle atteint 47 % dans la Creuse et 39 % en Lozère. En outre-mer, la Guyane se distingue par une part d'enfants en commune isolée atteignant 20 %, correspondant à des densités de population parmi les plus faibles.

Pour en savoir plus

BRUTEL C., 2011, « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 », *Insee première*, n° 1374.

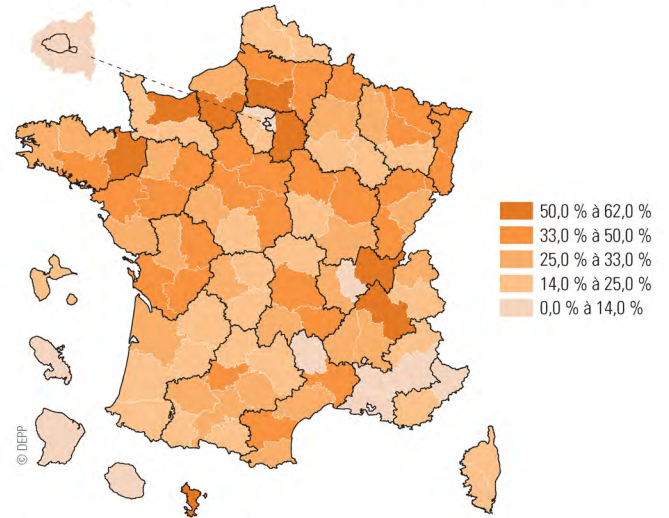
GRELET Y., 2004, « La reproduction sociale s'inscrit dans le territoire », *Formation Emploi, Céreq*, n° 87, p. 79-98.

►2.1 Part des 0 à 17 ans vivant dans un grand pôle urbain
En 2013



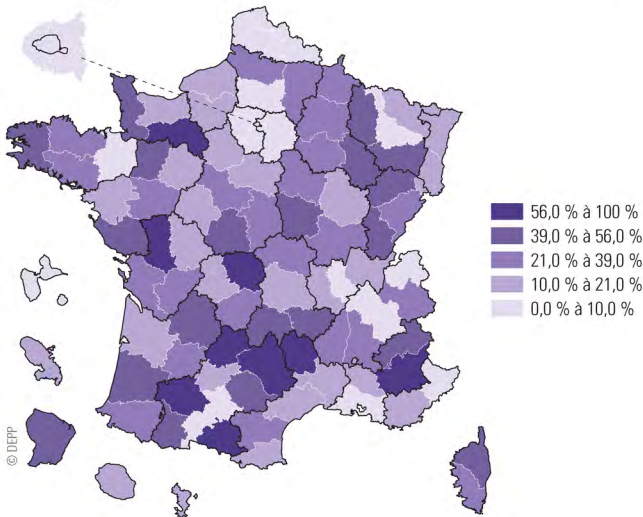
France métropolitaine + DOM : 57,3 %

►2.2 Part des 0 à 17 ans vivant dans une commune du périurbain
En 2013



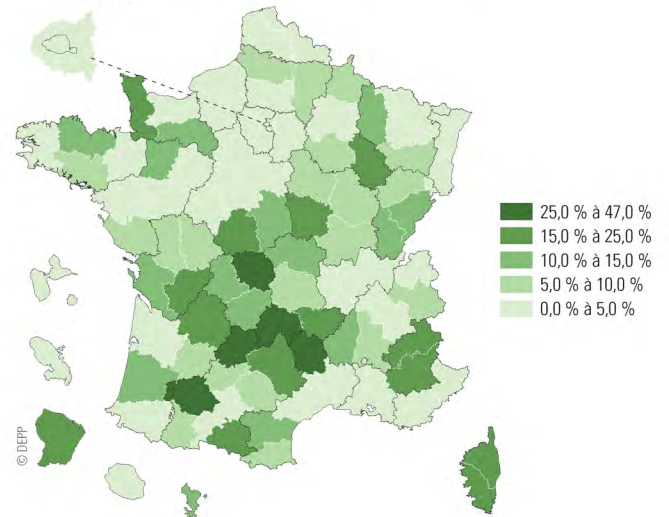
France métropolitaine + DOM : 26,7 %

►2.3 Part des 0 à 17 ans vivant en dehors des grandes aires urbaines
En 2013



France métropolitaine + DOM : 16,1 %

►2.4 Part des 0 à 17 ans vivant dans une commune isolée
En 2013



France métropolitaine + DOM : 4,0 %

Sources des cartes 2.1 à 2.4 : calculs DEPP d'après Insee, recensement de la population, 2013 (2012 pour Mayotte).

LE NIVEAU DE DIPLÔME ET LE MILIEU SOCIAL DES PARENTS

Des enfants aux parents très diplômés à Paris, dans les Hauts-de-Seine, dans les Yvelines et en Haute-Garonne

À Mayotte, seuls 15 % des enfants ont un parent de référence¹ ayant au moins le baccalauréat ▶ 3.1. Cette part atteint 21 % en Guyane et 31 % à La Réunion. En Guadeloupe et en Martinique, cette part est encore très faible (39 % et 41 %) tout en étant similaire, voire supérieure à celle de certains départements métropolitains, notamment au Nord et à l'Est de la France (38 % dans l'Aisne). À l'opposé, à Paris, dans les Hauts-de-Seine, les Yvelines et en Haute-Garonne, cette part est supérieure à 60 % (71 % à Paris).

Des enfants aux parents sans diplôme nombreux dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis

La part des enfants dont le parent de référence est « sans diplôme », c'est-à-dire ayant au plus le brevet des collèges, atteint 78 % à Mayotte, 63 % en Guyane et 44 % à La Réunion ▶ 3.2. Elle est de 40 % en Seine-Saint-Denis, soit plus que la Guadeloupe (35 %) et la Martinique (31 %). Les autres départements où cette part est supérieure au quart sont situés sur le pourtour méditerranéen (jusqu'à 29 % en Corse) ainsi que dans le Bassin parisien (jusqu'à 27 % dans le Val-d'Oise et 26 % dans l'Aisne).

Le Val-de-Marne se distingue par le fait qu'il a une part élevée d'enfants dont le parent de référence est sans diplôme (26 %) et d'enfants dont le parent de référence a au moins le baccalauréat (57 %). Les inégalités entre enfants y sont donc marquées. À l'inverse, la Bretagne se distingue par son homogénéité. Dans tous ses départements, la part d'enfants dont le parent de référence a au moins le baccalauréat est élevée, et la part d'enfants dont ce parent est sans diplôme est inférieure ou égale à 13 % (11 % dans le Finistère, minimum national).

Une répartition des origines sociales sur le territoire fortement associée à celle des villes et de l'emploi ouvrier

Ces écarts sur les diplômes recourent en partie les écarts de milieux sociaux. C'est à Paris, dans les Hauts-de-Seine et dans les Yvelines que la part d'enfants ayant un parent de référence de catégorie sociale très favorisée² est la plus élevée (entre 41 % et 46 %) ▶ 3.3. Ces enfants sont plus nombreux dans les départements où se concentrent les villes les plus importantes : là se situent, notamment, la plupart des emplois d'encadrement. Le département du Nord, malgré la présence de Lille, est toutefois une exception.

En métropole, la part d'enfants ayant un parent de référence de catégorie défavorisée³ atteint son maximum dans les Ardennes (49 %) suivi de l'Aisne (48 %) ▶ 3.4. Son niveau élevé dans de nombreux départements de la moitié nord de la France reflète surtout la localisation de l'emploi ouvrier. À Mayotte et en Guyane, la part d'enfants ayant un parent de référence de catégorie défavorisée atteint respectivement 66 % et 57 %. La part d'enfants dont le parent de référence est au chômage (en n'ayant jamais travaillé) ou inactive (hors retraités) est élevée (47 % et 36 %).

Moins de diplômes et un milieu social plus défavorisé sont associés à des difficultés scolaires plus fréquentes. Ils se traduisent aussi dans des orientations moins ambitieuses pour l'enfant, y compris à résultats scolaires équivalents.

1. Les enfants sont les personnes vivant au sein du même ménage que leur(s) parent(s), célibataires et n'ayant pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage. Le parent de référence est l'homme du couple, ou le parent isolé sinon.

2. Chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.

3. Ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, inactifs (hors retraités).

Pour en savoir plus

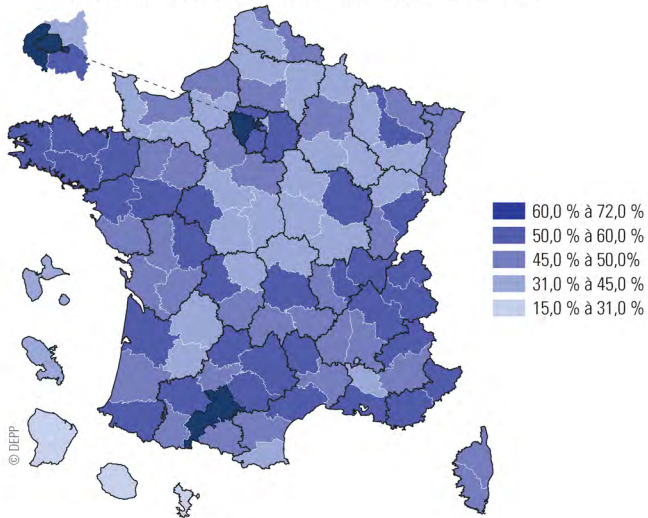
FLOCH J.-M., LAINÉ F., 2013, « Les métiers et leurs territoires », *Insee Première*, n° 1478.

ICHOU M., VALLET L.-A., 2013, « Performances scolaires, orientation et inégalités sociales d'éducation. Évolution en France en quatre décennies », *Éducation & formations*, n° 82, MEN-DEPP, p. 9-18.

MURAT F., 2009, « Le retard scolaire en fonction du milieu parental : l'influence des compétences des parents », *Économie et Statistique*, n° 424-425, p. 103-124.

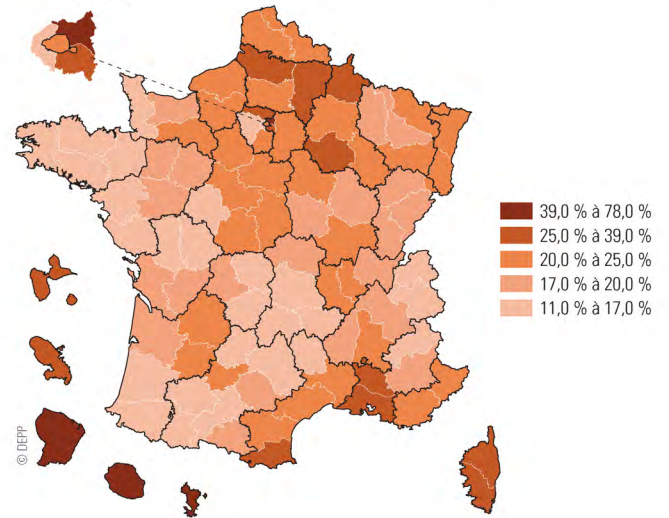
Méthodologie ▶ p. 124

►3.1 Part des 0 à 17 ans dont le parent de référence est diplômé du baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur – En 2013



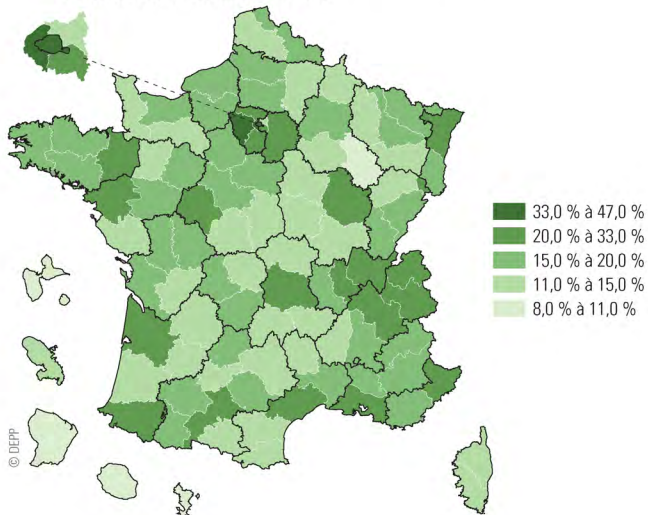
France métropolitaine + DOM : 50,7 %

►3.2 Part des 0 à 17 ans dont le parent de référence est sans diplôme – En 2013



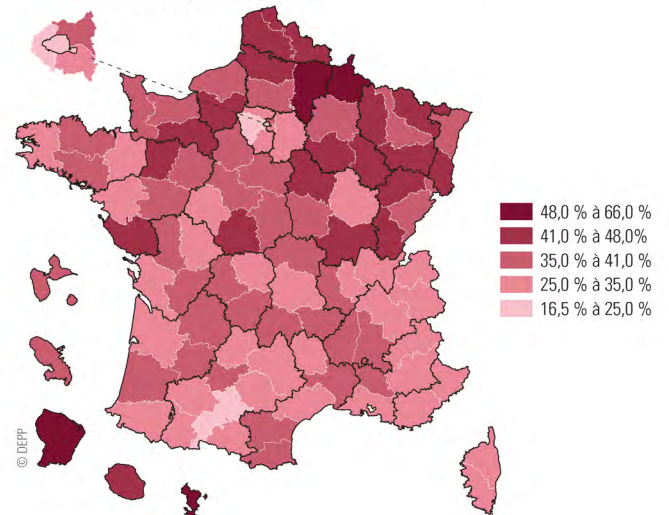
France métropolitaine + DOM : 21,9 %

►3.3 Part des 0 à 17 ans dont le parent de référence est de catégorie sociale très favorisée – En 2013



France métropolitaine + DOM : 20,7 %

►3.4 Part des 0 à 17 ans dont le parent de référence est de catégorie sociale défavorisée – En 2013



France métropolitaine + DOM : 35,0 %

Sources des cartes 3.1 à 3.4 : calculs DEPP d'après Insee, recensement de la population 2013 (2012 pour Mayotte).

L'ENVIRONNEMENT FAMILIAL DES 0 À 17 ANS

Les enfants vivant en famille monoparentale plus nombreux en outre-mer, sur le pourtour méditerranéen, à Paris et en Seine-Saint-Denis

Les conditions de vie familiale de l'enfant ont une influence sur sa réussite et son parcours scolaire. Un parent manquant peut être un soutien en moins pour l'élève. C'est en outre-mer que la part d'enfants¹ de 0 à 17 ans vivant en famille monoparentale est la plus forte : en Martinique et en Guadeloupe, près de la moitié des enfants sont dans cette situation (48 % et 46 %) ▶ 4.1. Cette part est de 42 % en Guyane et de 34 % à La Réunion. En métropole, elle est maximale dans les Pyrénées-Orientales (28 %). Elle reste très élevée dans les départements du pourtour méditerranéen, en Seine-Saint-Denis et à Paris. À l'inverse, elle atteint des taux très bas dans les départements du quart nord-ouest (13 % en Mayenne et en Vendée), dans le Sud du Massif central ou encore dans le Nord des Alpes.

Les enfants vivant en logement surpeuplé plus nombreux à Paris et en petite couronne, dans les Alpes-Maritimes et en outre-mer

Le manque d'espace pour l'enfant, par exemple lorsqu'il doit partager sa chambre avec d'autres frères et sœurs, peut également entraver sa scolarité. La part d'enfants vivant en logement surpeuplé (voir méthodologie) est élevée en outre-mer, où elle est maximale en Guyane (63 %), et atteint entre 25 % et 36 % dans les autres départements ▶ 4.2. Toutefois, ces départements se distinguent moins vis-à-vis de la métropole que pour la monoparentalité. Hormis la Guyane, c'est en Seine-Saint-Denis et à Paris que la part d'enfants en logement surpeuplé est la plus forte (41 % et 37 %). Elle est encore supérieure à 20 % dans le Val-de-Marne, les Alpes-Maritimes, les Hauts-de-Seine et le Val-d'Oise. Ces difficultés de logement sont dans l'ensemble plus fréquentes dans les départements très urbains. Elles sont peu présentes dans l'Ouest et le Centre de la France, ainsi que dans le quart nord-est.

1. Les enfants sont les personnes vivant au sein du même ménage que leur(s) parent(s), célibataires et n'ayant pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage.

2. Il s'agit du père s'il est présent dans le ménage, sinon de la mère.

3. Pour ce qui est de Mayotte, la part d'enfants dont le parent de référence est au chômage (18 %), relativement faible au regard des autres DOM, est peu représentative de l'éloignement de l'emploi dont pâtit une grande partie de sa population. La part d'enfants dont le parent de référence est sans emploi (qu'il se déclare au chômage ou non) atteint 58 %, valeur maximale parmi les départements français.

Avoir un parent au chômage est fréquent en outre-mer, en Seine-Saint-Denis, dans le Nord de la France et sur le pourtour méditerranéen

Avoir un parent au chômage (voir méthodologie) induit une fragilité et une insécurité économique qui peuvent être préjudiciables sur le plan matériel ou psychologique. La part des enfants ayant un parent de référence² au chômage est la plus élevée à La Réunion (31 %) et reste comprise entre 18 % et 30 % pour les autres départements d'outre-mer³ ▶ 4.3. De surcroît, la majorité de ces enfants ont un parent de référence au chômage de longue durée, c'est-à-dire depuis un an ou plus (22 % à La Réunion) ▶ 4.4.

En métropole, la part d'enfants ayant un parent de référence au chômage est élevée dans des départements situés au Nord et à l'Est (jusqu'à 14 % dans le Nord), sur le pourtour méditerranéen (15 % dans les Pyrénées-Orientales) et en Seine-Saint-Denis (15 %). À l'inverse, la part d'enfants ayant un parent de référence au chômage est inférieure à 8 % dans des départements situés pour la plupart dans le quart nord-ouest, au Sud du Massif central et au Nord des Alpes.

La crise de 2008 a accru le risque de chômage des parents, notamment dans les départements à forte composante industrielle

Si le Nord et l'Est de la France, d'une part, le pourtour méditerranéen d'autre part, correspondent à deux zones de fort chômage, ils ont aussi subi de façon inégale les effets de la crise économique et financière. Les départements à forte composante industrielle ont été parmi les plus touchés. La part d'enfants dont le parent de référence est au chômage a augmenté de 4 points dans l'Aisne, en Haute-Marne ou encore dans les Deux-Sèvres ▶ 4.5. Les pôles d'emploi tertiaires, incluant les départements méditerranéens (à l'exception de l'Aude et des Pyrénées-Orientales) ont été dans l'ensemble moins touchés.

Pour en savoir plus

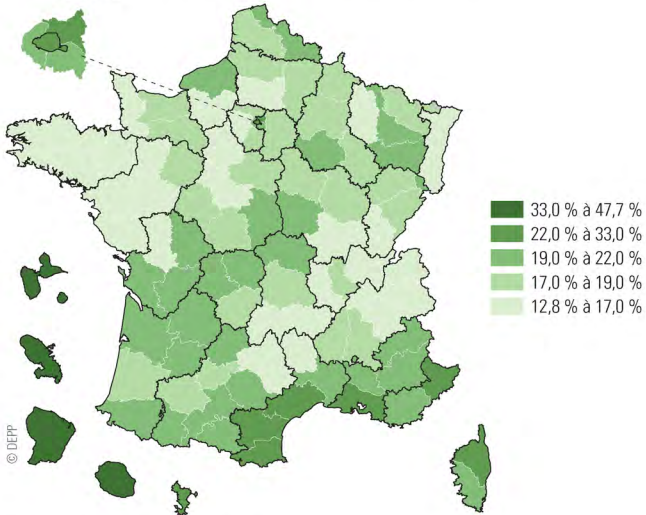
CRETIN, L., 2012, « Les familles monoparentales et l'école : un plus grand risque d'échec au collège ? », *Éducation & formations*, n° 82, MEN-DEPP, p. 51-66.

DUÉE M., 2004, « L'impact du chômage des parents sur le devenir scolaire des enfants », *Document de travail de l'Insee*, n° G 2004/06.

GOUX D., MAURIN É., 2005, "The effect of overcrowded housing on children's performance at school", *Journal of Public Economics*, n° 89, p. 797-819.

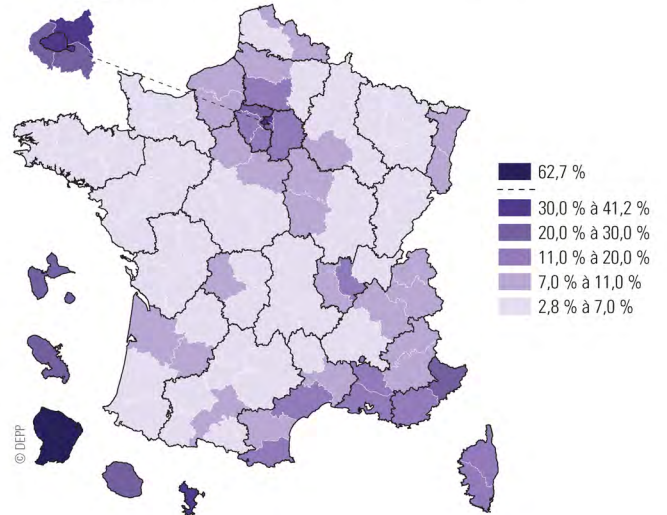
Méthodologie ▶ p. 124

► 4.1 Part des 0 à 17 ans vivant en famille monoparentale
En 2013



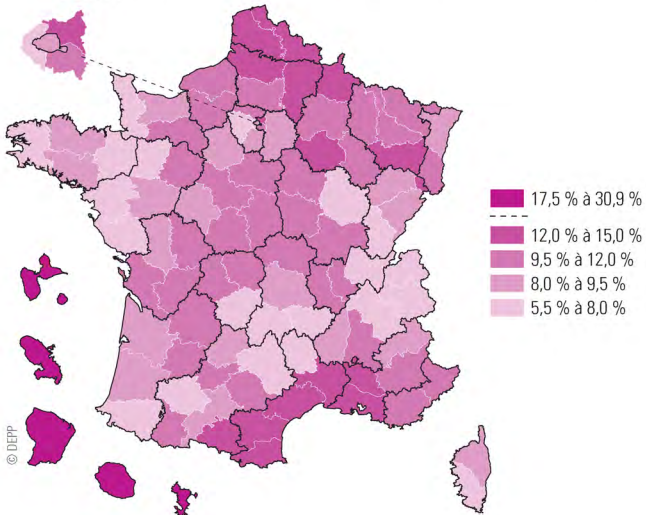
France métropolitaine + DOM : 19,5 %

► 4.2 Part des 0 à 17 ans vivant dans un logement surpeuplé
En 2013



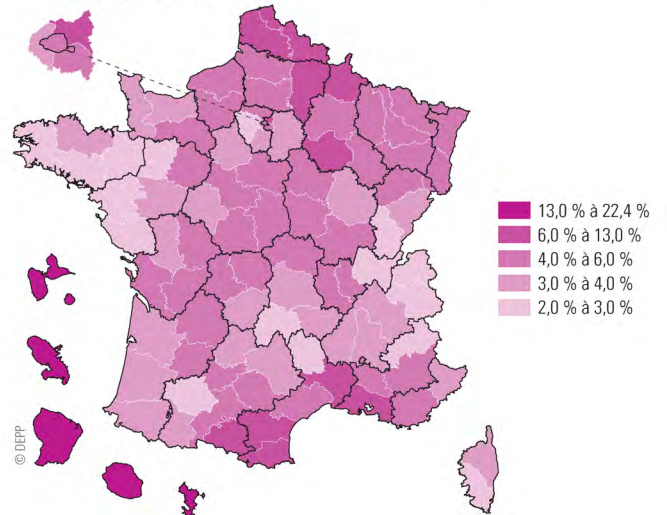
France métropolitaine + DOM : 12,8 %

► 4.3 Part des 0 à 17 ans dont le parent de référence est au chômage
En 2013



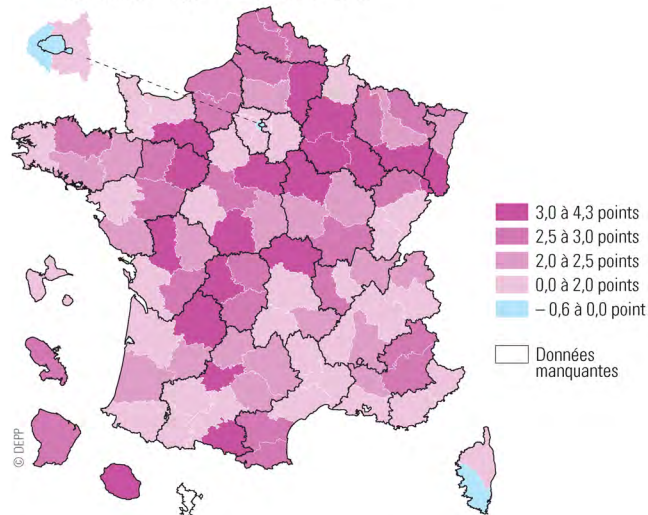
France métropolitaine + DOM : 10,7 %

► 4.4 Part des 0 à 17 ans dont le parent de référence est au chômage de longue durée – En 2013



France métropolitaine + DOM : 5,1 %

► 4.5 Évolution de la part des 0 à 17 ans dont le parent de référence est au chômage – Entre 2006 et 2013



France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 1,9 point

Sources des cartes 4.1 à 4.5 : calculs DEPP d'après Insee, recensement de la population, 2013 (2012 pour Mayotte).

LE NIVEAU DE VIE ET LA PAUVRETÉ DES ENFANTS

La pauvreté des enfants : plus fréquente au nord, sur le pourtour méditerranéen, dans la Creuse et en Seine-Saint-Denis

Vivre dans une famille aux revenus modestes est souvent associé à d'autres signes de difficultés sociales : présence d'un seul parent, au chômage, peu diplômé. Ces bas revenus peuvent aussi affecter la scolarité des enfants, par exemple en contraignant les dépenses des familles pour leur éducation. Sur les huit départements métropolitains¹ ayant les niveaux de vie médians des couples avec enfants les plus faibles (moins de 18 500 euros par mois, voir méthodologie), trois se situent dans le Nord de la France (Pas-de-Calais, Aisne et Ardennes) et trois sur le pourtour méditerranéen ou à son voisinage (Aude, Pyrénées-Orientales et Vaucluse) ▶ 5.1. S'y ajoutent la Creuse ainsi que la Seine-Saint-Denis (minimum de la métropole avec 16 900 euros).

À l'opposé, l'Île-de-France regroupe six des neuf départements ayant un niveau de vie des couples avec enfants supérieur à 22 000 euros (jusqu'à 30 000 euros à Paris). S'y ajoutent la Haute-Garonne ainsi que deux départements, la Haute-Savoie et le Haut-Rhin, qui bénéficient notamment de l'apport des revenus des actifs travaillant en Suisse. Ces oppositions géographiques se retrouvent en bonne partie sur le niveau de vie médian des familles monoparentales quoique de façon atténuée ▶ 5.2.

En Seine-Saint-Denis, 28 % des enfants et de leurs parents, lorsque ces derniers sont en couple, vivent sous le seuil de pauvreté ▶ 5.3. Cette proportion est comprise entre 18 % et 20 % dans la Creuse et les départements déjà mentionnés du Nord et du pourtour méditerranéen, en incluant aussi la Haute-Corse, le Gard, l'Hérault et le Nord. La situation des familles monoparentales conforte ces constats et permet de nuancer (légèrement) certains d'entre eux ▶ 5.4. Ainsi, le taux de pauvreté des familles monoparentales en Seine-Saint-Denis (35 %), tout en restant à un haut niveau, ne fait pas partie des plus élevés, le maximum étant atteint dans le Pas-de-Calais, où 43 % des personnes en famille monoparentale vivent sous le seuil de pauvreté.

L'exposition à la pauvreté est moindre dans les départements à niveau de vie élevé : dans les Yvelines et en Haute-Savoie,

le taux de pauvreté atteint sa valeur minimale tant pour ce qui est des couples avec enfants (8 %) que des familles monoparentales (19 % et 21 %). Néanmoins, en Vendée, le taux de pauvreté des couples avec enfant fait aussi partie des plus faibles (9 %) alors que le niveau de vie médian le place en situation intermédiaire (19 600 euros). Inversement, Paris, malgré le niveau de vie médian le plus élevé de France, a un taux de pauvreté équivalent à la moyenne nationale (13 %).

Les disparités de niveaux de vie sont élevées dans les départements les plus urbains

Les disparités de niveau de vie sont plus fortes dans les grands pôles urbains, où sont surreprésentées à la fois les populations les plus aisées et les plus modestes. À Paris, le niveau de vie au-delà duquel se trouvent les 10 % des couples avec enfants les plus aisés est sept fois supérieur au seuil en dessous duquel se trouvent les 10 % des revenus les plus faibles ▶ 5.5. Cet écart inter-décile reste élevé dans les autres départements franciliens (à l'exception de la Seine-et-Marne), ainsi que dans les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes et le Rhône. En Haute-Corse et dans l'Hérault, la présence de populations très précaires contribue fortement aux disparités de niveaux de vie. Dans le Haut-Rhin et en Haute-Savoie, ces disparités sont plutôt tirées par les ménages à hauts revenus, notamment parmi les travailleurs frontaliers. Enfin, ces disparités sont très faibles en Bretagne, en Pays de la Loire ainsi que dans le Sud du Massif central. Ces différences entre départements se retrouvent pour l'essentiel chez les familles monoparentales, de façon atténuée là encore ▶ 5.6.

1. Les départements d'outre-mer ne peuvent pas être directement comparés à la métropole pour les indicateurs choisis. Sur la base d'autres sources, comme l'enquête Budget de Famille (Insee), il ressort que les niveaux de vie, même en progression, restent très inférieurs à ceux de la métropole. La Martinique apparaît un peu plus favorisée, notamment parce que la taille des ménages y est plus faible. Les inégalités de niveaux de vie y sont beaucoup plus prononcées qu'en métropole.

Pour en savoir plus

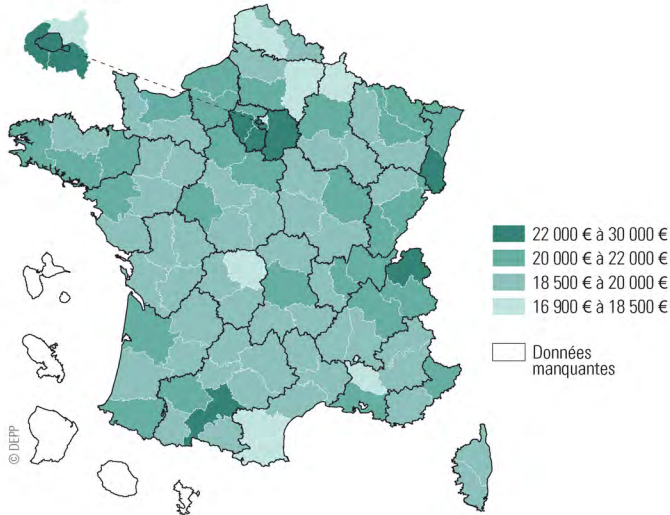
FLOCH J.-M., 2014, « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », *France portrait Social*, p. 69-81.

MAURIN É., 2002, "The impact of parental income on early schooling transitions. A re-examination using data over three generations", *Journal of Public Economics*, n° 85, p. 301-332.

MICHEL C., THEULIÈRE M., MISSÈGUE N., 2010, « Les inégalités de revenus entre les DOM et la métropole », *Insee Première*, n° 1279.

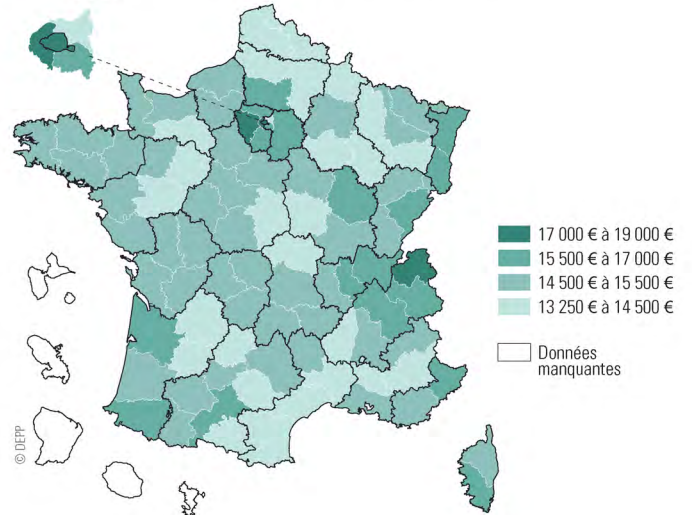
Méthodologie ▶ p. 124

► 5.1 Niveau de vie médian des couples avec enfants
En 2013



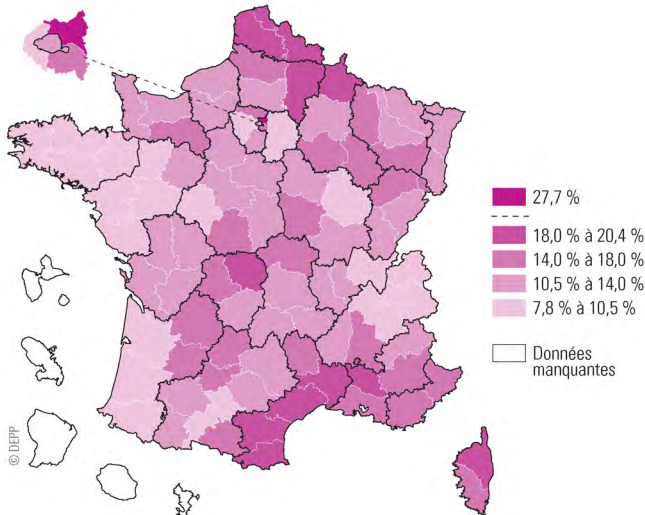
France métropolitaine : 20 600 €

► 5.2 Niveau de vie médian des familles monoparentales
En 2013



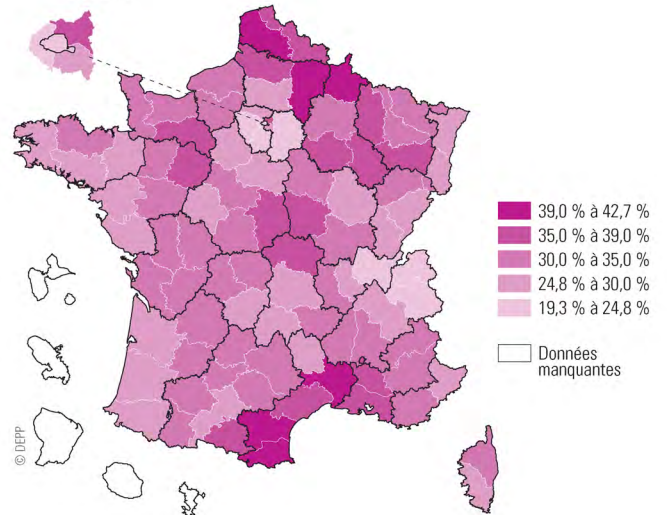
France métropolitaine : 15 225 €

► 5.3 Taux de pauvreté des couples avec enfants
En 2013



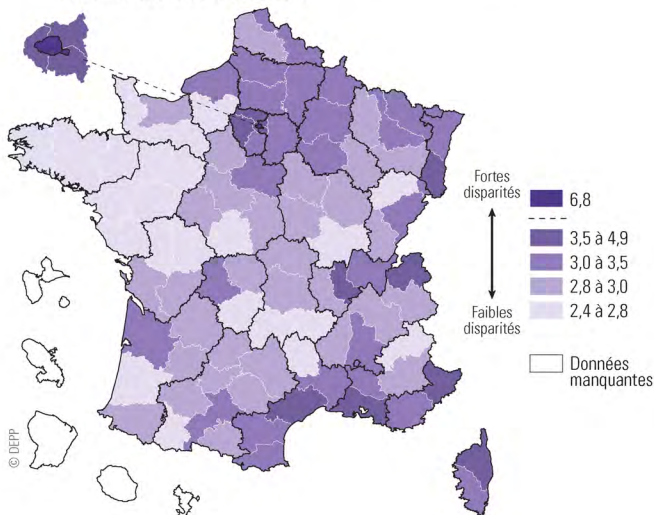
France métropolitaine : 13,2 %

► 5.4 Taux de pauvreté des familles monoparentales
En 2013



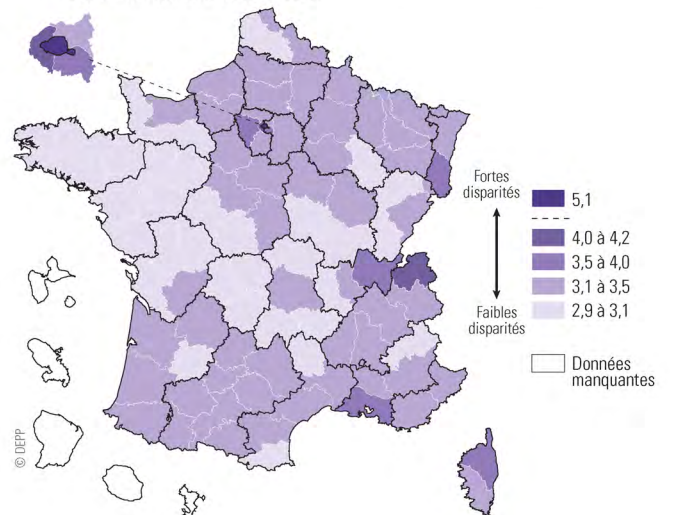
France métropolitaine : 30,8 %

► 5.5 Disparités de niveau de vie des couples avec enfants
Écart interdécile calculé en 2013



France métropolitaine : 3,3

► 5.6 Disparités de niveau de vie des familles monoparentales
Écart interdécile calculé en 2013



France métropolitaine : 3,4

Sources des cartes 5.1 à 5.6 : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, dispositif Filosofi 2013.

LA SANTÉ ET LE MODE DE VIE DES ENFANTS

Un bon état de santé est aussi un atout pour la scolarité

Les inégalités entre élèves ne se manifestent pas seulement en termes d'environnement économique et culturel, mais aussi en lien avec l'état de santé et les modes de vie qui l'influencent. Des problèmes de santé peuvent en effet constituer un obstacle en matière de résultats scolaires, d'image de soi et de bien-être.

Les élèves franciliens sont plus souvent en surcharge pondérale

L'Île-de-France se distingue, avec l'Occitanie, par une forte proportion d'élèves en surcharge pondérale, c'est-à-dire soit en surpoids, soit obèses (13 %) ▶ 6.1. Cette proportion est également élevée dans les Antilles et en Guyane¹. D'un autre côté, elle est moindre en Pays de la Loire (9 %).

Les problèmes dentaires sont plus fréquents au Nord, à l'Est et à La Réunion

C'est à La Réunion que les problèmes dentaires sont les plus importants : un tiers des élèves enquêtés ont une dent cariée, soignée ou non ▶ 6.2. En métropole, cette proportion tend à être plus élevée dans les régions du Nord et de l'Est (18 % dans les Hauts-de-France) et plus faible, à nouveau, dans les Pays de la Loire (11 %).

L'asthme est plus fréquent à l'Ouest

Les problèmes d'asthme sont également plus fréquents à La Réunion, où 17 % des enfants ont ressenti des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois², ainsi que dans les régions de l'Ouest de la France³, avec notamment une prévalence de 16 % en Normandie ▶ 6.3. Les régions du Nord et de l'Est présentent des taux beaucoup moins élevés : 9 % dans les Hauts-de-France, dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté.

Les élèves des Hauts-de-France consomment plus de boissons sucrées et passent plus de temps devant les écrans

Une partie des inégalités de santé peut être reliée aux différences de modes de vie. Ainsi, le temps passé devant un écran (télévision, ordinateur, etc.) est un indicateur de la sédentarité des enfants, pouvant jouer dans les problèmes de surpoids, ou encore interférer avec la durée du sommeil. À La Réunion et dans les Hauts-de-France, la moitié des élèves de grande

section maternelle passent au moins une heure devant un écran les jours avec école, alors qu'ils ne sont que 38 % en Auvergne-Rhône-Alpes et en Nouvelle-Aquitaine ▶ 6.4.

Les élèves des Hauts-de-France sont aussi les plus nombreux à consommer des boissons sucrées⁴ : 33 % en consomment quotidiennement, contre 13 % des élèves franciliens ▶ 6.5. Ces disparités de modes de vie recourent en partie des différences de contexte socio-économique suivant les régions, les modes de vie étant étroitement liés au milieu social.

Un tiers des élèves seulement sont vaccinés contre l'hépatite B en Occitanie, contre deux tiers des élèves franciliens

La couverture vaccinale fournit une autre dimension des comportements vis-à-vis de la santé et de leurs disparités territoriales. Ainsi, dans le cas de l'hépatite B, pour laquelle la vaccination est recommandée chez le nourrisson et l'enfant, seuls 51 % des élèves français ont reçu, à 6 ans, les trois doses de vaccination. Cette proportion tombe à 35 % chez les élèves d'Occitanie ▶ 6.6. Inversement, elle atteint 69 % en Île-de-France et jusqu'à 77 % dans l'ensemble Antilles-Guyane.

1. Les données sont issues d'une enquête sur échantillon (voir méthodologie). L'ensemble constitué par les Antilles et la Guyane a été regroupé pour des raisons d'effectifs. La part d'élèves en surcharge pondérale reste malgré tout affectée d'une marge d'incertitude importante pour l'ensemble Antilles-Guyane. Cette incertitude, à laquelle s'ajoutent les différences entre les populations antillaise et guyanaise, rendent délicates les interprétations.

2. Considérer plutôt le fait d'avoir, pour l'élève, déjà connu une crise d'asthme au cours de sa vie ne change pas les constats géographiques faits ici.

3. Ce commentaire n'inclut pas la Bretagne, qui n'a pas réalisé l'enquête. Ses données ne sont donc pas disponibles, comme celles de la Corse (un seul département répondant). Toutefois, le calcul des moyennes pour l'ensemble de la France inclut un redressement permettant aux moyennes nationales d'être représentatives de l'ensemble des enfants scolarisés en grande section maternelle.

4. Hors jus de fruits sans sucres ajoutés et pur jus.

Pour en savoir plus

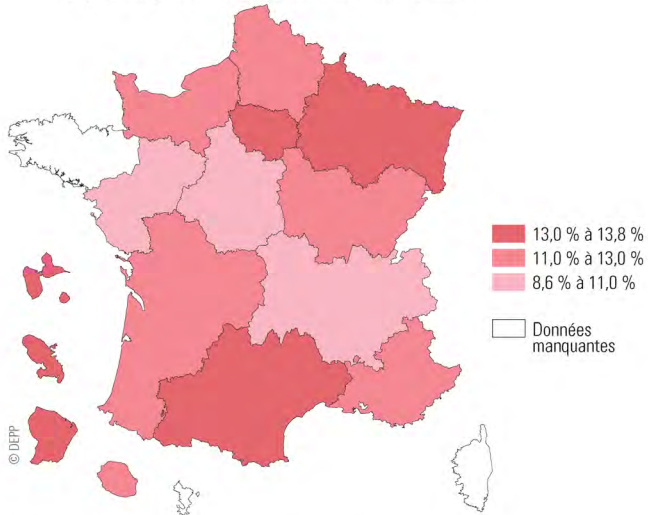
CHARDON O., GUIGNON N., DE SAINT POL T., 2015, « La santé des élèves de grande section de maternelle en 2013 : des inégalités sociales dès le plus jeune âge », *Études et résultats*, n° 0920.

DELMAS M.-C., GUIGNON N., LEYNAERT B., MOISY M., MARGUET C., FUHRMAN C., 2016, « Augmentation de la prévalence de l'asthme chez le jeune enfant en France », *Revue des Maladies Respiratoires*.

DE SAINT POL T., 2011, « La santé des élèves en grande section de maternelle », *Note d'information*, n° 11.18, MENJVA-DEPP.

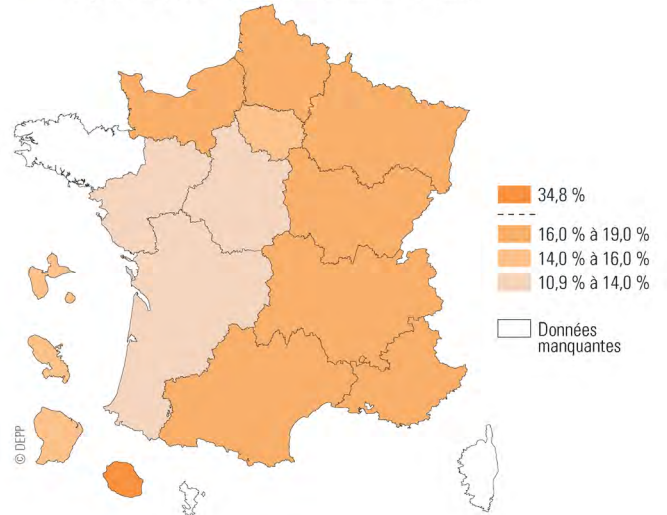
Méthodologie ▶ p. 124

▶6.1 Part d'enfants en surcharge pondérale
Enquête en grande section de maternelle, 2012-2013



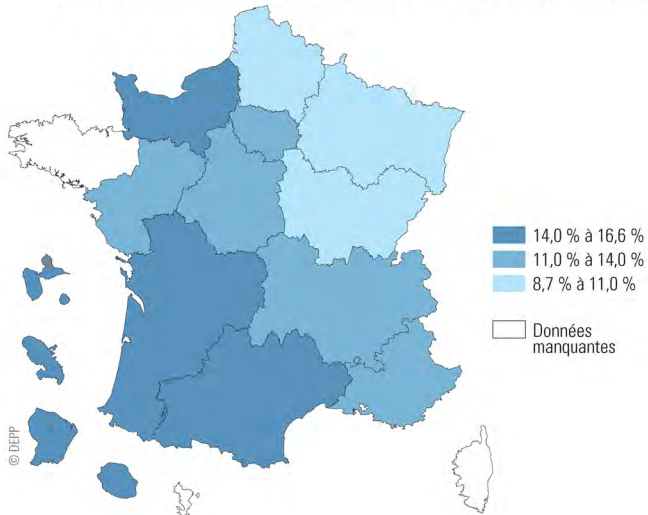
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 11,9 %

▶6.2 Part d'enfants ayant au moins une dent cariée
Enquête en grande section de maternelle, 2012-2013



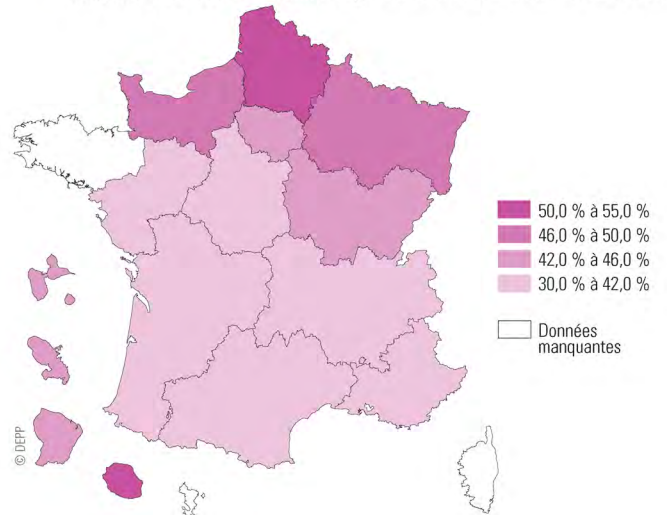
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 16,0 %

▶6.3 Part d'enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois – Enquête en grande section de maternelle, 2012-2013



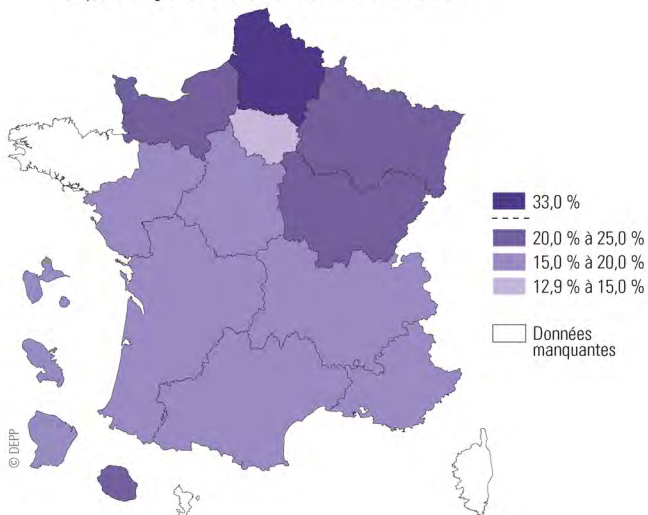
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 11,8 %

▶6.4 Part d'enfants passant au moins une heure par jour devant un écran, les jours avec école – Enquête en grande section de maternelle, 2012-2013



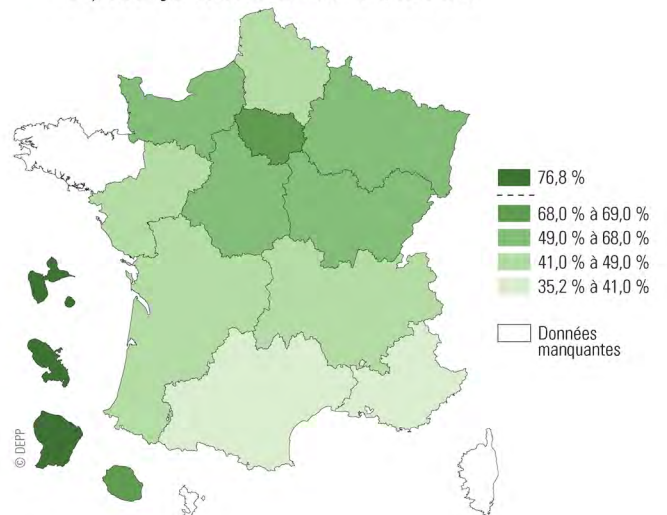
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 42,9 %

▶6.5 Part d'enfants consommant tous les jours des boissons sucrées
Enquête en grande section de maternelle, 2012-2013



France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 18,2 %

▶6.6 Part d'enfants vaccinés contre l'hépatite B
Enquête en grande section de maternelle, 2012-2013



France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 50,9 %

Sources des cartes 6.1 à 6.6 : calculs DREES-InVS, enquête santé en milieu scolaire grande section maternelle 2012-2013, DREES-DGS-DGESCO-DEPP.

LE CONTEXTE SCOLAIRE

7	La scolarisation dans le premier degré
8	La scolarisation au collège
9	La scolarisation au lycée
10	L'enseignement privé
11	La scolarisation dans l'enseignement supérieur
12	La scolarisation dans l'enseignement supérieur par type de formation
13	L'éducation prioritaire
14	L'apprentissage
15	La taille des écoles
16	La taille des établissements du second degré
17	Les conditions d'accueil des collégiens et des lycéens dans les établissements publics
18	L'équipement numérique dans les écoles et les établissements publics
19	Les écarts de milieu social entre les collègues

LA SCOLARISATION DANS LE PREMIER DEGRÉ

6,7 millions d'élèves dont un quart dans les académies de Versailles, de Créteil et de Lille

À la rentrée 2016, 6,7 millions d'élèves sont scolarisés dans les écoles publiques et privées du premier degré. Parmi eux, 2,5 millions d'élèves sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire et 4,2 millions en élémentaire.

Les académies de Versailles, de Créteil et de Lille concentrent près d'un quart de la population scolarisée dans le premier degré ▶ 7.1. Les départements du Nord, des Bouches-du-Rhône, du Rhône et de Seine-Saint-Denis accueillent chacun plus de 200 000 élèves dans les écoles préélémentaires et élémentaires.

Les départements d'outre-mer scolarisent 307 000 élèves, dont 118 700 à La Réunion.

En dix ans, hausse globale du nombre d'élèves concentrée principalement dans l'élémentaire

Sur la période 2006-2016, les effectifs du premier degré ont augmenté de 107 000 élèves, soit une progression de 1,6 % (hors Mayotte) ▶ 7.2. Cette augmentation est liée principalement à celle des effectifs d'élèves scolarisés dans l'élémentaire.

Des variations d'effectifs très hétérogènes

Les départements d'Île-de-France, du pourtour méditerranéen, des académies de Lyon, Grenoble, Nantes et Bordeaux ont vu leurs effectifs augmenter en 10 ans.

En France métropolitaine, la hausse est la plus marquée dans les départements de Tarn-et-Garonne, de Seine-Saint-Denis, de Haute-Garonne et de Haute-Savoie (supérieure à 12 %).

Les baisses les plus importantes se situent dans le Nord-Est et dans le Centre de la France. Neuf départements de métropole ont perdu plus de 10 % de leurs effectifs depuis 2006. En Haute-Marne et dans la Meuse, la baisse est supérieure à 15 %.

Dans les DOM, la Guyane connaît une hausse supérieure à 10 %, alors que la Guadeloupe et la Martinique voient leurs effectifs scolarisés dans le premier degré diminuer de plus de 15 %.

Le taux de scolarisation des enfants de deux ans se stabilise autour de 12 %, après dix ans de recul

Sur une longue période, le taux de scolarisation des enfants de deux ans est orienté à la baisse : de 35 % au début des années 2000, il a fortement baissé jusqu'en 2012 puis s'est

stabilisé et oscille autour de 12 % depuis 2012. À la rentrée 2016, 96 600 des enfants de deux ans fréquentent une école, ce qui porte leur taux de scolarisation à 11,9 %.

La scolarisation à deux ans est plus répandue dans les académies de la Martinique, de Lille et de Rennes où plus de 30 % des enfants de cet âge vont à l'école. À l'inverse, moins de 5 % des enfants de deux ans fréquentent l'école en Île-de-France ▶ 7.3.

En dix ans, l'accueil des enfants de deux ans a reculé même dans les départements où leur scolarisation est traditionnellement forte comme l'Ouest, le Nord et le Massif central. Au niveau national, le taux de scolarisation a chuté de 11 points entre 2006 et 2016 ▶ 7.4.

Plus de deux élèves en situation de handicap sur trois scolarisés en classe ordinaire

À la rentrée 2015, les élèves en situation de handicap représentent 2,4 % de l'ensemble des élèves scolarisés dans le premier degré ▶ 7.5. Ils sont notamment plus présents dans les écoles du Lot, de la Haute-Marne, de la Saône-et-Loire, de la Nièvre et de l'Aveyron où ils représentent plus de 3 % des élèves. À Mayotte et dans les Hauts-de-Seine, ils représentent 1,5 % des élèves.

À la rentrée 2015, les deux tiers des 160 000 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré fréquentent une classe ordinaire. Les autres sont scolarisés dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), où ils reçoivent un enseignement adapté à leurs besoins spécifiques. Les élèves en situation de handicap sont plus souvent scolarisés en classe ordinaire dans une diagonale reliant les Pyrénées-Atlantiques à la Saône-et-Loire ainsi que dans l'académie de Rennes ▶ 7.6. Ils sont moins souvent scolarisés en classe ordinaire dans les DOM, à l'exclusion de la Martinique, et dans les départements du centre (Allier, Loiret, Nièvre, Vienne et Cher).

Pour en savoir plus

ABDOUNI S., 2016, « La scolarisation à deux ans : en éducation prioritaire, un enfant sur cinq va à l'école dès deux ans », *Note d'information*, n° 19, MENESR-DEPP.

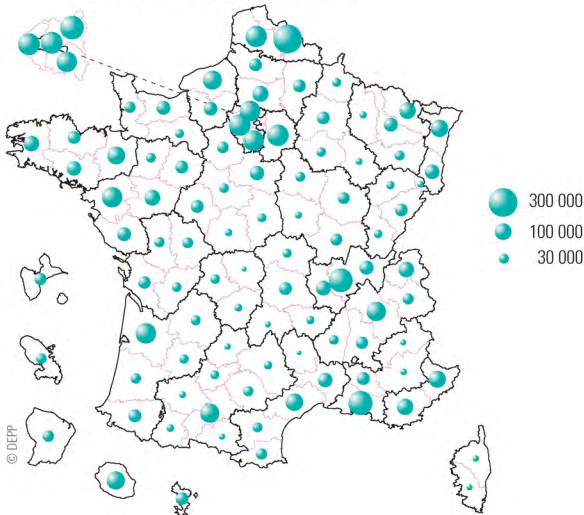
LE LAIDIER S., MICHAUDON H., PROUCHANDY P., 2016, « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé », *Note d'information*, n° 36, MENESR-DEPP.

LE LAIDIER S., PROUCHANDY P., 2016, « Pour la première fois, un regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap », *Note d'information*, n° 26, MENESR-DEPP.

ROBIN J., 2016, « Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée en CM2 », *Note d'information*, n° 40, MENESR-DEPP.

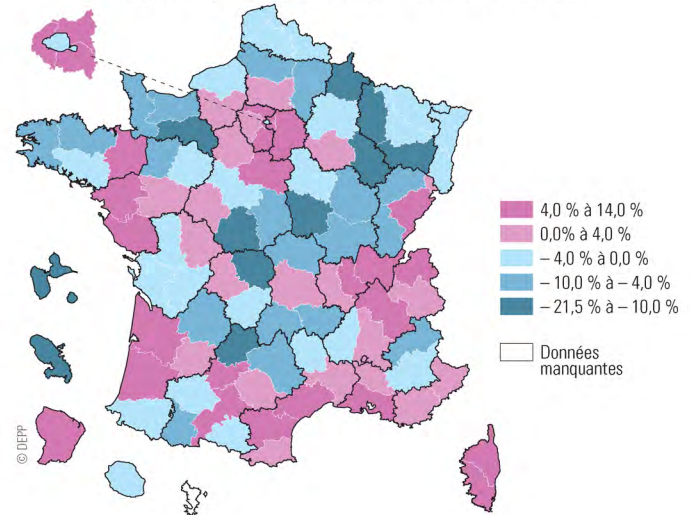
Méthodologie ▶ p. 125

7.1 Effectifs d'élèves du premier degré
Secteurs public et privé, rentrée 2016



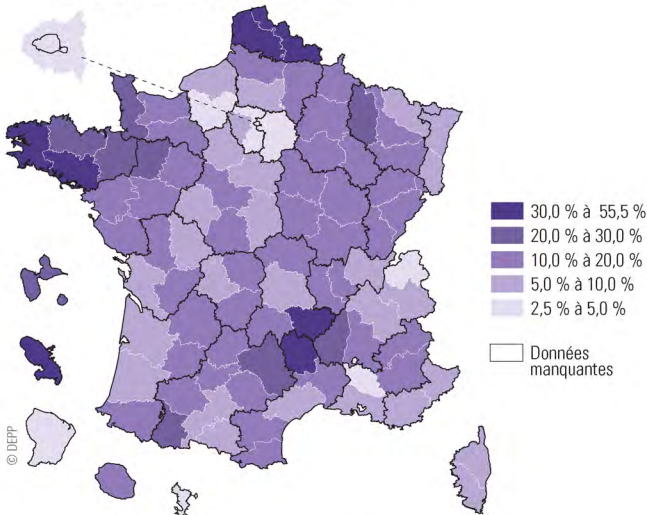
France métropolitaine + DOM : 6,7 millions d'élèves

7.2 Évolution des effectifs du premier degré
Secteurs public et privé, entre la rentrée de 2006 et la rentrée 2016



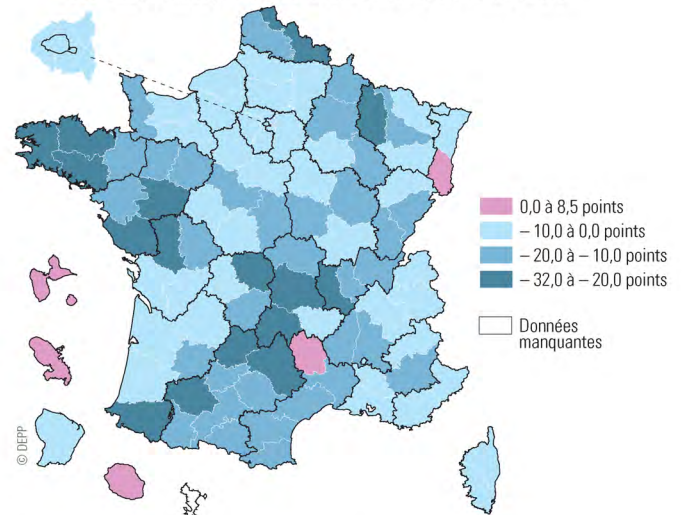
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 1,6 %

7.3 Taux de scolarisation des enfants à 2 ans
Secteurs public et privé, rentrée 2016



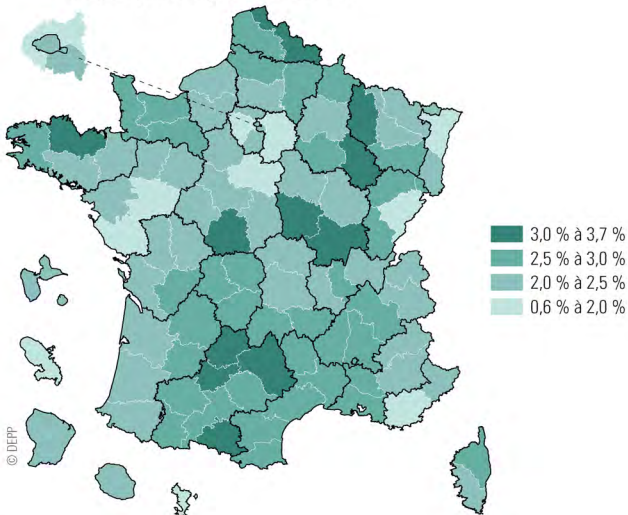
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 11,9 %

7.4 Évolution du taux de scolarisation des enfants à 2 ans
Secteurs public et privé, entre la rentrée 2006 et la rentrée 2016



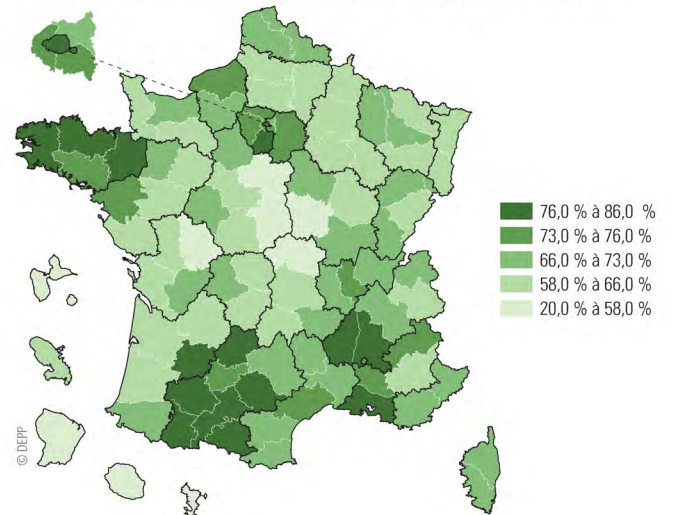
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : -11,0 points

7.5 Part des élèves en situation de handicap
Secteurs public et privé, rentrée 2016



France métropolitaine + DOM : 2,4 %

7.6 Part des élèves en situation de handicap scolarisés dans une classe ordinaire – Secteurs public et privé, rentrée 2016



France métropolitaine + DOM : 69,8 %

Sources des cartes 7.1 et 7.2 : MENESR-DEPP, constats 2006 et 2016.
Cartes 7.3 à 7.4 : MENESR-DEPP, constats 2006 et 2016 et démographie des 2 ans aux rentrées 2006 et 2016 [population au 1^{er} janvier 2007 et 2017].
Cartes 7.5 et 7.6 : MENESR-DEPP enquête n° 3 relative aux élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré.

LA SCOLARISATION AU COLLÈGE

Globale augmentation des effectifs en dix ans, mais une diminution dans certaines régions

3 315 000 élèves suivent, à la rentrée 2016, une formation au collège (premier cycle du second degré). En dix ans, les effectifs de collège ont augmenté de près de 92 000 élèves. L'entrée au collège de générations très nombreuses dans les années récentes en est la principale explication, et ce malgré la forte baisse des redoublements.

En dix ans, les départements de l'Est, du Centre mais également du Sud-Est de la France ont perdu des effectifs tandis que ceux de l'Ouest, de l'Île-de-France, de Rhône-Alpes et du Sud ont gagné ▶8.1. Ainsi, la Haute-Marne, et dans une moindre mesure, les Vosges, ont perdu plus d'un élève sur dix en dix ans tandis que les départements de Tarn-et-Garonne et de Vendée en ont gagné un sur cinq. Dans les départements d'outre-mer, la Martinique a perdu un élève sur cinq sur la période, alors que Mayotte a presque doublé son effectif de collégiens en dix ans.

Les sections d'enseignement adapté plus fréquentes dans le nord, dans le Centre de la France et en outre-mer

Une partie des élèves de premier cycle suivent dès la sixième un enseignement adapté, principalement dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa). Les Segpa regroupent 86 300 élèves à la rentrée 2016, soit 2,6 % des effectifs scolarisés au collège ▶8.2. Moins nombreuses à Paris, dans les Hauts-de-Seine et dans les Yvelines (1,3 % des effectifs en moyenne), ces sections sont plus présentes dans certains départements comme dans la Creuse (5,0 %) ou encore dans la Nièvre (4,3 %) et les Ardennes (4,0 %). Les Segpa accueillent 5,7 % des élèves en Guyane et 4 % en Martinique et en Guadeloupe.

Presque un tiers des élèves allophones scolarisés en collège le sont en Île-de-France

À la rentrée 2014, 22 500 élèves allophones¹ sont inscrits au collège en France métropolitaine et dans les DOM. La plupart bénéficient d'une scolarité dans une classe spécifique, dite unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A). Ils représentent 0,7 % de la totalité des élèves de premier cycle.

Les académies de Paris, Versailles, Créteil, Guyane et de Corse sont celles qui accueillent le plus ces élèves, en nombre et en proportion ; en moyenne plus de 1 % de leurs élèves de

collèges sont allophones ▶8.3. La Guyane en compte plus de 3 %. Les académies de Grenoble et de Lyon sont également un point d'arrivée important pour ces enfants, comme les départements de Haute-Savoie et de Haute-Garonne dans l'académie de Toulouse qui comptent également plus de 1 % d'élèves allophones en collège.

Les régions du Nord et de l'Ouest de la France sont moins concernées, les académies de Rennes et de Caen scolarisent ainsi moins de 0,3 % d'élèves allophones en premier cycle du second degré.

Un élève en situation de handicap sur trois dans une classe spécialisée

À la rentrée 2015, 91 100 élèves en situation de handicap fréquentent un collège. Ils représentent 2,8 % de l'ensemble des élèves du premier cycle ▶8.4. En collège les élèves en situation de handicap sont plus présents dans les départements de la Drôme, des Hautes-Alpes, des Vosges, de la Guyane, de la Somme, de la Mayenne, du Tarn et de la Lozère (plus de 4 %). Ils sont moins nombreux à Mayotte, et dans les Hauts-de-Seine.

Deux collégiens sur trois sont scolarisés dans une classe ordinaire, un sur trois est scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) où il reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques ▶8.5.

Quand il est scolarisé en ULIS, l'élève en situation de handicap suit également, dans la majorité des cas, des cours dispensés dans une classe ordinaire.

La scolarisation en classe ordinaire concerne moins d'un élève sur deux dans trois DOM (Mayotte, Guadeloupe et Guyane) ainsi que dans des départements du Centre et de l'Est (Allier, Loiret, Indre, Territoire de Belfort et Haut-Rhin). À l'inverse, elle concerne plus de huit élèves sur dix dans les départements des Hautes-Alpes, de Lozère, des Côtes-d'Armor et du Lot.

Les modalités d'accueil des élèves en situation de handicap dans le premier cycle du second degré sont proches de celles observées pour le premier degré.

Pour en savoir plus

GASO P.-O., CONTON E., BLANCHÉ E., 2016, « Les élèves du second degré à la rentrée 2016 : une baisse généralisée des taux de redoublement », *Note d'information*, n° 16.41, MENESR-DEPP.

GASO P.-O., PIRUS C., 2017, « Après leur entrée en sixième en 2007, près de quatre élèves de Segpa sur dix sortent diplômés du système éducatif », *Note d'information*, n° 17.02, MENESR-DEPP.

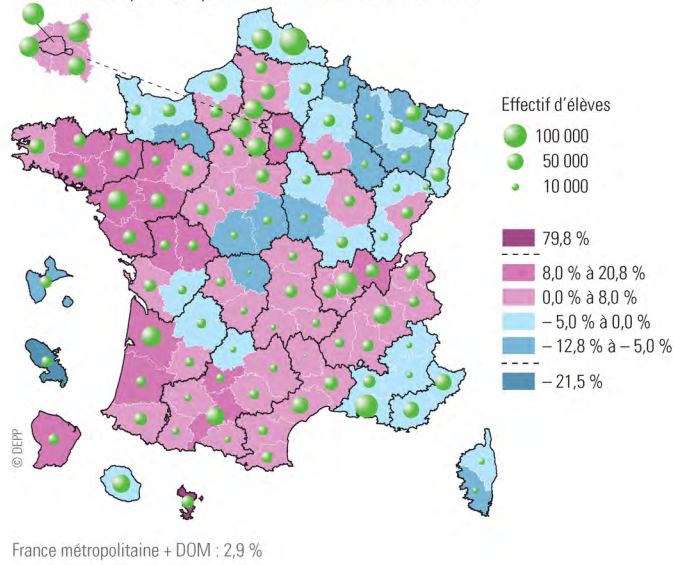
LE LAIDIER S., MICHAUDON H., PROUCHANDY P., 2016, « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé », *Note d'information*, n° 36, MENESR-DEPP.

ROBIN J., TOUAHIR M., 2015, « Année scolaire 2014-2015 : 52 500 élèves allophones scolarisés dont 15 300 l'étaient déjà l'année précédente », *Note d'information*, n° 15.35.

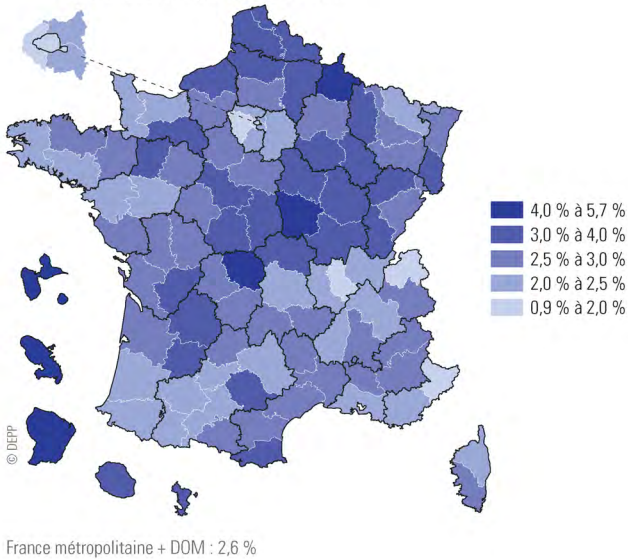
Méthodologie ▶ p. 125

1. Élèves arrivants dont la langue maternelle n'est pas le français et scolarisés dans une classe consacrée à leur adaptation.

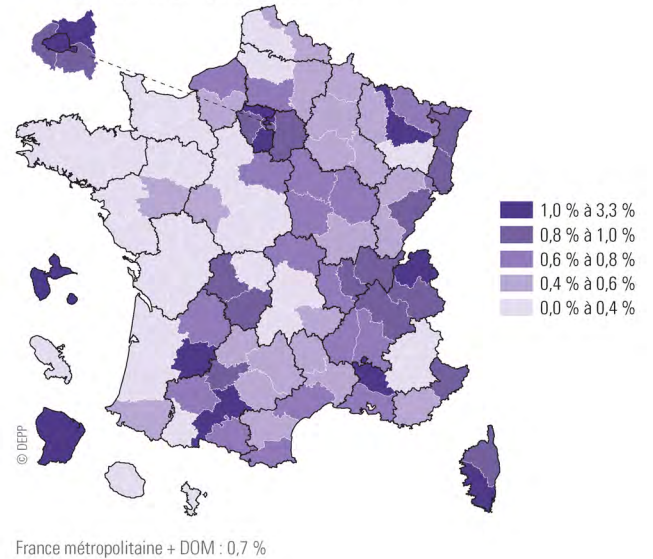
8.1 Effectif d'élèves au collège et son évolution
Secteur public et privé, en 2016 et entre 2006 et 2016



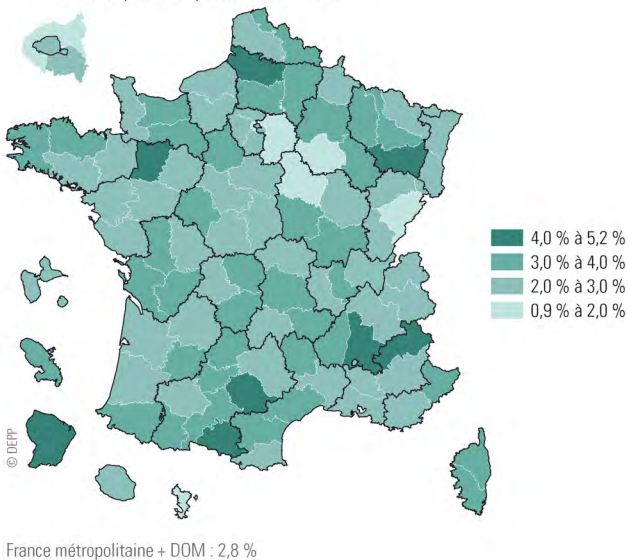
8.2 Part des élèves inscrits en Segpa au collège
Secteur public et privé, rentrée 2016



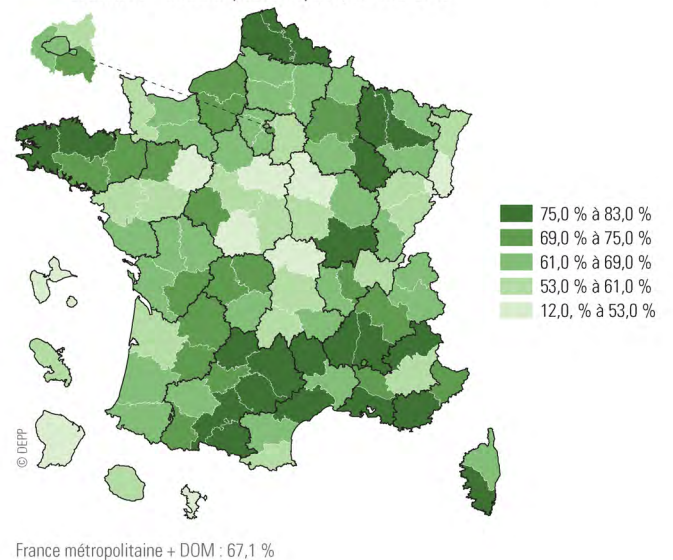
8.3 Part des élèves allophones au collège
Secteur public et privé, rentrée 2014



8.4 Part des élèves en situation de handicap
Secteur public et privé, rentrée 2016



8.5 Part des élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire – Secteur public et privé, rentrée 2016



Sources des cartes 8.1 et 8.2 : calculs DEPP d'après MENESR-DEPP, scolarité, 2016 et 2006. Carte 8.3 : MENESR-DEPP, EANA, 2014. Carte 8.4 : MENESR-DEPP, enquête n°12 relative aux élèves en situation de handicap scolarisés dans le second degré.

LA SCOLARISATION AU LYCÉE

Les effectifs de lycéens en hausse dans l'Ouest et le Sud de la France

À la rentrée 2016, 2 millions d'élèves suivent une formation au lycée (de second cycle du second degré) hors post-baccalauréat. Ils y préparent un bac général, un bac technologique ou un bac professionnel, un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou un brevet de technicien (BT). Depuis la rentrée 2006, les effectifs du second cycle ont augmenté de 46 200 élèves, soit + 2 %. Cette hausse est liée à l'arrivée de générations plus nombreuses au lycée et à la forte baisse du redoublement au collège.

Au cours des dix dernières années, les effectifs ont augmenté de plus de 5 % dans les académies de l'Ouest de la France, ainsi que dans celles du Sud, à l'exception d'Aix-Marseille et de la Corse ►9.1. La hausse dépasse 10 % dans l'académie de Montpellier et 9 % dans les académies de Bordeaux, de Nantes et de Toulouse. Les académies de Versailles et de Grenoble enregistrent également une augmentation de lycéens. *A contrario*, les académies de Nancy-Metz, de Reims, et de Lille ont perdu dans le même temps plus de 8 % de leurs effectifs du second cycle.

Dans les départements d'outre-mer, Mayotte et la Guyane enregistrent des évolutions extrêmement fortes, Mayotte ayant presque doublé ses effectifs de lycéens. En revanche, en Martinique et en Guadeloupe, le nombre de lycéens baisse fortement, respectivement de 22 % et de 11 %.

Augmentation de la part du second cycle général et technologique sauf en Guyane

1,6 million d'élèves sont scolarisés en second cycle général et technologique à la rentrée 2016, soit 71 % des lycéens. La plupart des académies scolarisent entre 62 % et 73 % de leurs lycéens dans le second cycle général et technologique. Dans les académies de Paris et de Versailles, la part de l'enseignement général et technologique est supérieure à 78 % ►9.2.

Elle représente moins de 66 % dans les académies de Lille et d'Amiens. Dans les départements d'outre-mer, l'enseignement général et technologique est moins fréquent : il concerne un lycéen de Guyane sur deux (49 %) et six sur dix (62 %) dans les autres académies en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion.

En dix ans, la part de l'enseignement général et technologique dans le second cycle a augmenté de cinq points en moyenne ►9.3. Dans les académies de Bordeaux, Lille, Caen et Nancy-Metz, la part du second cycle général et technologique augmente de plus de six points. Cette augmentation est inférieure à 3 points dans les académies de Corse, Grenoble, Orléans-Tours et Rennes. La Guyane est la seule académie à voir baisser cet indicateur.

Un élève sur trois issu d'un milieu défavorisé

Dans l'ensemble des établissements du second degré, un élève sur trois est issu d'un milieu défavorisé. À la rentrée 2016, ils représentent 26 % des inscrits en lycée de la voie générale et technologique ►9.4. Dans les académies de Créteil, du Nord et de l'Est, la part des élèves issus de catégorie sociale défavorisée est de plus de 30 %. Ils représentent plus de 40 % des élèves en Guyane et à La Réunion, et plus de 60 % à Mayotte. En revanche, dans les académies de Paris et de Versailles, cette part est inférieure à 20 %.

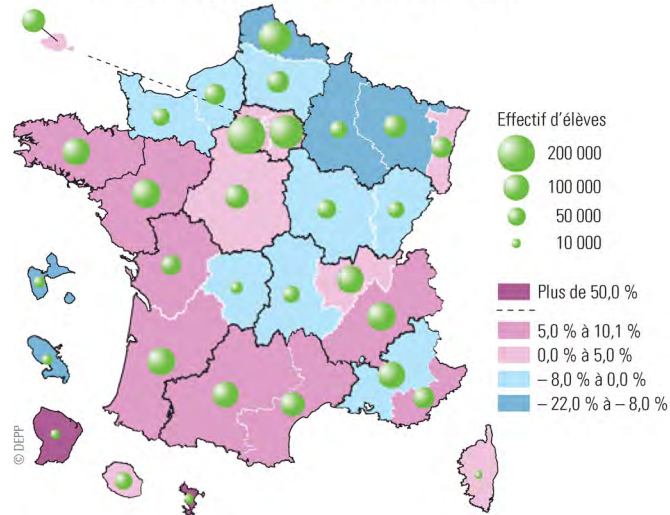
Pour en savoir plus

GASO P.-O., CONTON E., BLANCHÉ E., 2016, « Les élèves du second degré à la rentrée 2016 : une baisse généralisée des taux de redoublement », *Note d'information*, n° 16.41, MENESR-DEPP.

Méthodologie ► p. 125

►9.1 Effectif d'élèves au lycée et son évolution

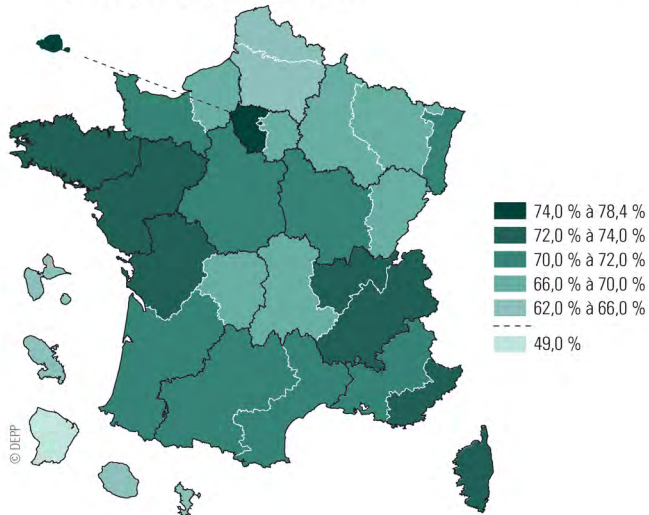
Secteurs public et privé, rentrée 2016, entre 2006 et 2016,



France métropolitaine + DOM : 2,1 %

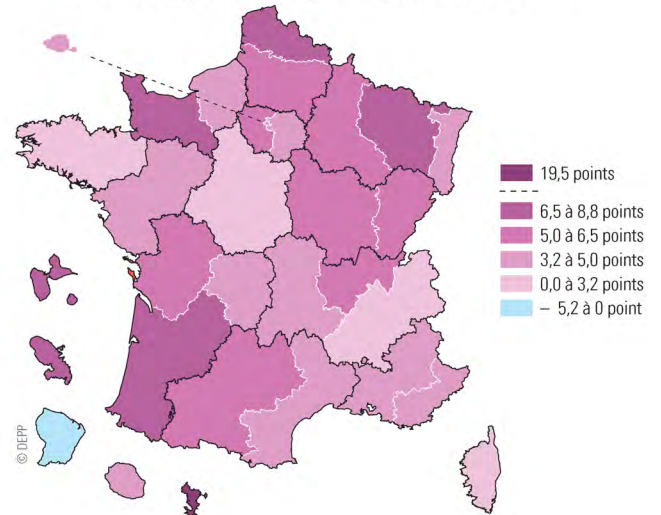
►9.2 Part des élèves inscrits dans un lycée général et technologique

Secteurs public et privé, rentrée 2016



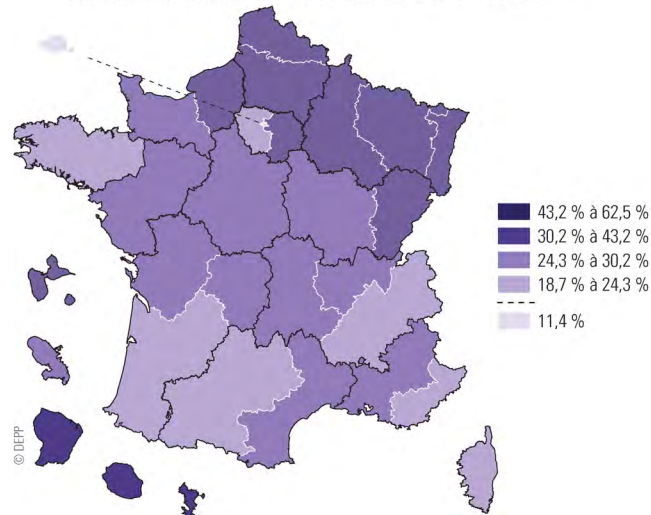
France métropolitaine + DOM : 70,6 %

►9.3 Évolution de la part des élèves inscrits dans un lycée général et technologique – Secteurs public et privé, entre 2006 et 2016



France métropolitaine + DOM : 4,8 points

►9.4 Part des élèves de la voie générale et technologique d'origine sociale défavorisée – Secteurs public et privé, rentrée 2016



France métropolitaine + DOM : 26,0 %

Sources des cartes 9.1 à 9.4 : calculs DEPP d'après MENESR-DEPP, Scolarité, rentrée 2016.

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

13,7 % des élèves du premier degré scolarisés dans le secteur privé

À la rentrée 2016, 933 600 élèves sont scolarisés dans les écoles privées du premier degré, soit 13,7 % des élèves ► **10.1**. Cette proportion est sensiblement la même depuis dix ans (13,5 % en 2006 – hors Mayotte).

La scolarisation dans le secteur privé est plus fréquente dans l'enseignement élémentaire (14,4 % des élèves scolarisés dans le privé contre 12,7 % dans le préélémentaire). Cependant, la part du privé est élevée dans la scolarisation à deux ans (21,1 % de ces enfants sont scolarisés dans une école privée). Dans les académies de l'Ouest (Rennes et Nantes), les élèves fréquentent traditionnellement plus les établissements du secteur privé. En Vendée et dans le Morbihan, un élève sur deux est scolarisé dans une école privée. Les départements de la Lozère et de la Haute-Loire accueillent également plus de 30 % des élèves dans une école privée. À l'inverse, moins de 5 % des élèves des départements de Seine-et-Marne, Moselle, Loiret, Haute-Corse et de Creuse sont scolarisés dans le secteur privé. Depuis dix ans, la part du secteur privé s'est fortement accrue dans les départements du Loir-et-Cher et des Pyrénées-Atlantiques (plus de 3 points). À l'inverse, elle a reculé dans le Loiret et dans le Cantal ► **10.2**.

1 élève sur 5 scolarisé dans le second degré privé

L'enseignement privé accueille plus d'un collégien ou un lycéen sur cinq en moyenne. Au niveau national, la part du secteur privé est proche dans les différents cycles du second degré.

À la rentrée 2016, la part du secteur privé est inférieure à la moyenne nationale dans 22 académies : la Corse, Créteil, Limoges et les DOM y scolarisent ainsi moins d'un collégien ou lycéen sur sept ► **10.3**.

En dix ans, la scolarisation dans les établissements du second degré du secteur privé a baissé dans dix académies, et particulièrement à Clermont-Ferrand, elle s'est fortement accrue dans les académies de La Réunion, de Nice et de Versailles ► **10.4**. En Martinique, elle augmente de plus de deux points. Les académies de l'Est de la France enregistrent un renforcement sensible du nombre d'élèves scolarisés dans le privé.

Un recrutement social plutôt favorisé dans les établissements privés sous contrat

Les élèves qui fréquentent les établissements privés sous contrat sont en moyenne d'un milieu plus favorisé que ceux qui fréquentent les établissements publics : la proportion d'enfants issus de milieux favorisés dans le secteur privé sous contrat est supérieure de 19 points à celle du secteur public. La différence de recrutement est particulièrement forte dans

les académies d'Île-de-France et à La Réunion ► **10.5**. Elle est légèrement moins marquée dans les académies de Besançon, de Rennes et Nantes. La seule académie où le constat est inversé est celle de Mayotte, avec un écart de plus de 10 points.

La part du privé dans l'enseignement supérieur dépend de l'offre régionale de formation

L'enseignement privé rassemble 450 000 étudiants en 2015-2016. Entre 2000 et 2012, il a porté l'essentiel de la croissance de l'enseignement supérieur, mais depuis trois ans, l'enseignement supérieur public croît à un rythme supérieur ou équivalent.

La part du secteur privé parmi l'ensemble des étudiants, toutes formations confondues, est néanmoins passée de 13 % en 2000 à 18 % en 2015 ► **10.6**. Cela reste inférieur de plus de 3 points à la part de l'enseignement privé dans le secondaire.

Dans l'enseignement supérieur, la part du secteur privé découle de l'offre régionale de formation. Certaines filières de formation sont exclusivement publiques, par exemple les préparations au DUT. En revanche, la quasi-totalité des écoles de commerce, gestion ou comptabilité sont privées, tout comme une très forte proportion des préparations intégrées et des écoles préparant aux fonctions sociales. Le secteur privé scolarise également un tiers des étudiants en école d'ingénieurs (hors université) ou en STS et 17 % des étudiants en CPGE. Dans ces deux dernières filières de formation, implantées en majorité dans les lycées, il existe une certaine continuité entre l'enseignement secondaire et supérieur et donc de la place du secteur privé.

C'est d'ailleurs, comme dans le second degré, dans les académies de Nantes (27,6 %) et de Paris (24 %) que la part du secteur privé est la plus forte. Au contraire, les académies qui accueillent peu d'écoles de commerce (*fiche 12*), où l'université publique est prépondérante et où peu de lycées sont privés sont celles où la part de l'enseignement privé est la plus faible : les académies d'outre-mer (de 2 à 7 %, sauf en Martinique où la part du privé est de 12 %), ainsi qu'en métropole (Strasbourg et Besançon avec 6 % et la Corse avec 2 %).

Pour en savoir plus

ALGAVA E., LIÈVRE A., 2016, « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2015-2016 en forte progression, notamment à l'université », *Note d'information*, n° 10, MENESR-SIES.

GASO P.-O., CONTON E., BLANCHÉ E., « Les élèves du second degré à la rentrée 2016 : une baisse généralisée des taux de redoublement », *Note d'information*, n° 16.41, MENESR-DEPP.

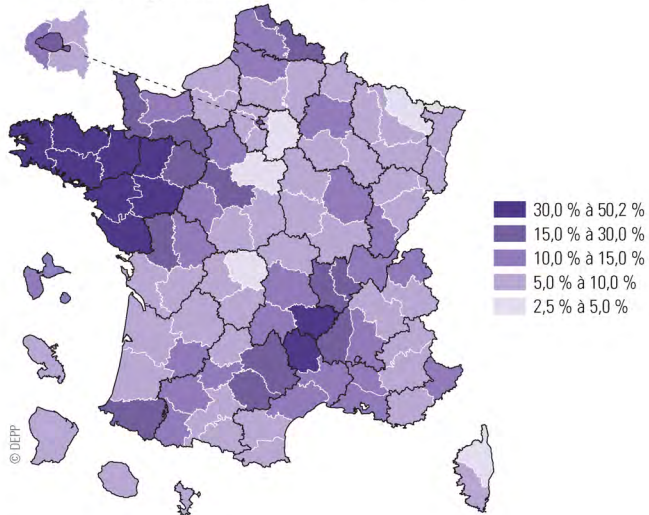
MENESR-DEPP, 2016, *L'état de l'École*, n° 26.

MENESR-DEPP, 2016, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris.

MENESR-SIES, 2016, *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, n° 9.

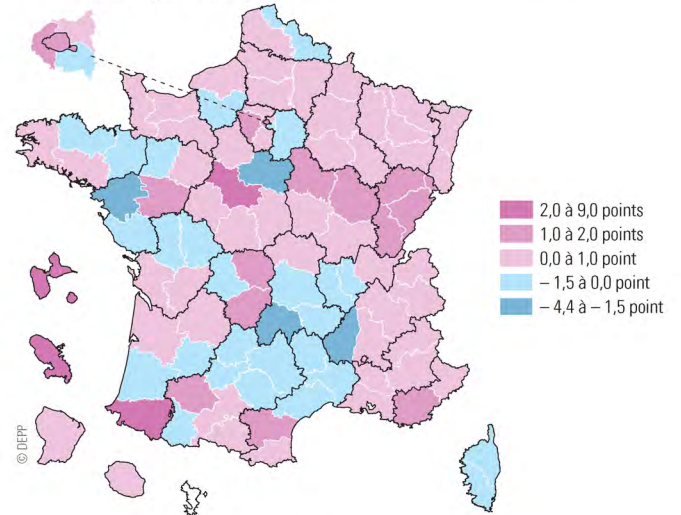
ROBIN J., 2016, « Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée en CM2 », *Note d'information*, n° 16.40, MENESR-DEPP.

►10.1 Part des élèves scolarisés dans le secteur privé
Premier degré, rentrée 2016



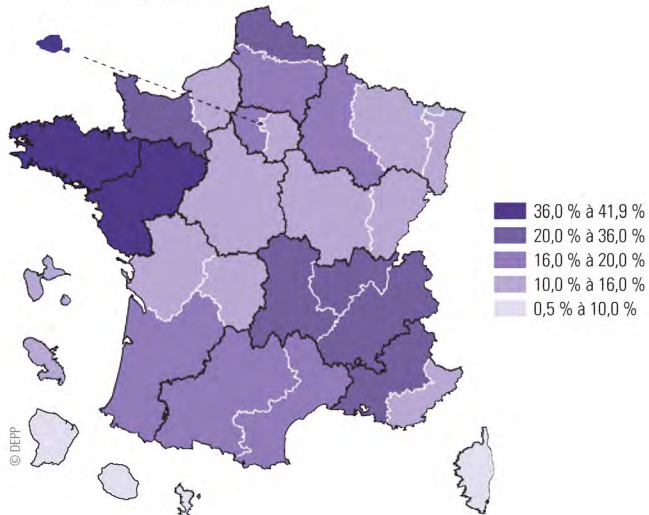
France métropolitaine + DOM : 13,7 %

►10.2 Évolution de la part des élèves scolarisés dans le secteur privé
Premier degré, entre 2006 et 2016



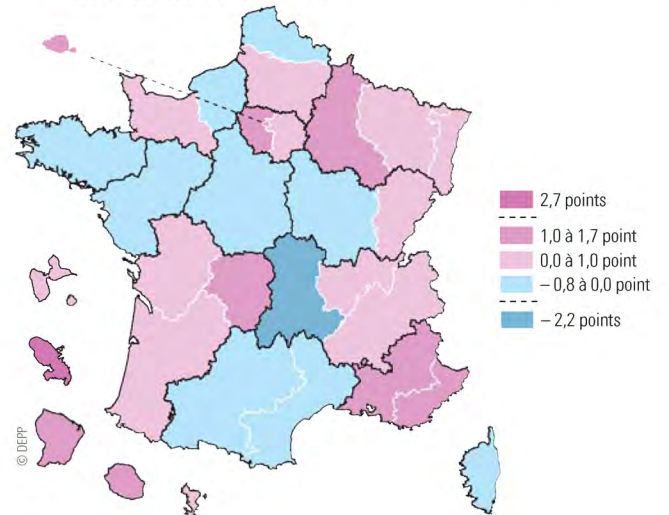
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 0,2 point

►10.3 Part des élèves scolarisés dans le secteur privé
Second degré, rentrée 2016



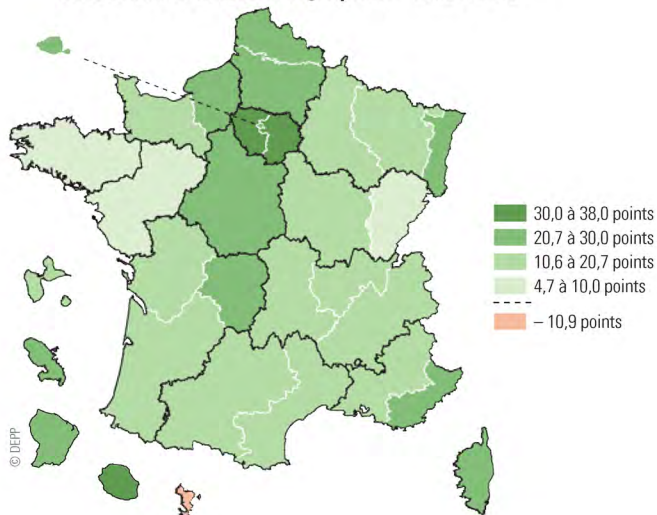
France métropolitaine + DOM : 21,2 %

►10.4 Évolution de la part des élèves scolarisés dans le secteur privé
Second degré, entre 2006 et 2016



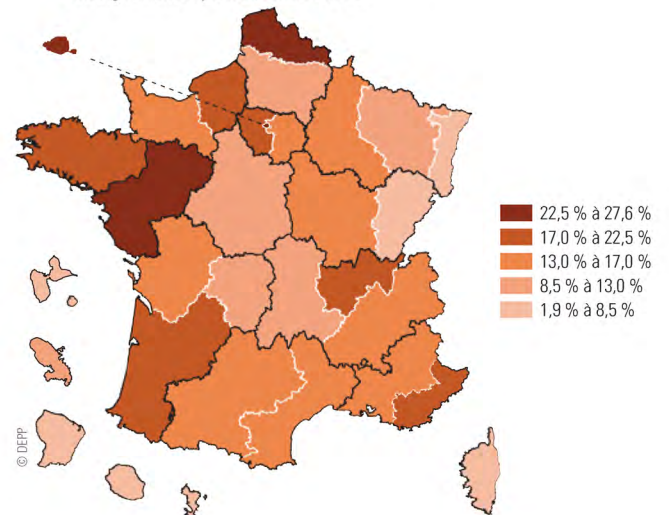
France métropolitaine + DOM : 0,5 point

►10.5 Écart entre la part de PCS favorisées dans le second degré privé sous contrat et le second degré public – Rentrée 2016



France métropolitaine + DOM : 19,5 %

►10.6 Part des élèves scolarisés dans le secteur privé
Enseignement supérieur, rentrée 2015



France métropolitaine + DOM : 17,6 %

Sources des cartes 10.1 et 10.2 : MENESR-DEPP, constats de rentrée premier degré 2006 et 2016 ; 10.3 à 10.5 : MENESR-DEPP, SI Scolarité, 10.6 : MENESR-SIES, système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES auprès des établissements d'enseignement supérieur hors système SISE, données sur les STS et les CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

LA SCOLARISATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Plus du quart des étudiants se concentrent en Île-de-France

Le choix de l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel s'inscrit un étudiant est souvent national et même international, car l'offre de formation est très variable selon les académies (*fiche 12*).

Sur 2,55 millions d'étudiants en 2015-2016, plus du quart (26 %) se concentrent en Île-de-France, dont 13 % à Paris ► **11.1**. Les principales académies en province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse, Nantes, Rennes et Bordeaux qui accueillent, à elles six, un tiers des étudiants. Les plus petites académies métropolitaines sont celles de Corse, Limoges et Besançon. Avec les cinq académies des départements d'outre-mer, elles regroupent à elles huit seulement 4 % des effectifs totaux.

Des évolutions d'effectifs étudiants très variées en dix ans

Entre 2005 et 2015, le nombre d'étudiants est passé de 2,28 millions à 2,55 millions, soit une augmentation de 12 %. Les évolutions par académie sont très contrastées. Les académies de Martinique et de Corse ont perdu 1 % de leurs étudiants en dix ans ► **11.2**. La hausse du nombre d'étudiants est inférieure à 2 % à Besançon et Limoges. L'offre de formation et le nombre d'étudiants ont en revanche considérablement augmenté en 10 ans en Guyane (+ 62 %) et à Mayotte, où le nombre d'étudiants a été multiplié par 9. En métropole, c'est l'académie de Lyon qui a connu la plus forte croissance (+ 23 %), portée pour l'essentiel par celle de ses effectifs universitaires (+ 24 %).

Académie du baccalauréat et académie actuelle d'inscription identiques pour la moitié des étudiants

La moitié des étudiants sont inscrits dans un établissement situé dans l'académie où ils ont obtenu leur bac¹ ► **11.3**. Cette proportion est plus faible dans les académies qui proposent beaucoup de formations variées, et surtout de deuxième ou de troisième cycles. Ainsi, seulement 20 % des étudiants formés à Paris y ont obtenu leur baccalauréat. Toutefois, la circulation des étudiants est forte en Île-de-France : 53 % des étudiants parisiens ont obtenu leur baccalauréat dans une académie francilienne ; à Créteil et à Versailles, 61 % des étudiants sont dans ce cas.

1. Cet indicateur est calculé pour 76 % des étudiants.

Outre les académies d'Île-de-France, celles de Lyon, Montpellier, Limoges, Toulouse et Reims forment aussi en majorité des étudiants venus d'autres académies ou de l'étranger. Au contraire, ce n'est le cas que d'environ un tiers des étudiants dans les académies de Caen ou d'Orléans-Tours, et de moins du quart en Corse et en outre-mer.

Forte proportion d'étudiants étrangers dans les académies de Paris et de Créteil

En 2015, 12 % des étudiants en France sont de nationalité étrangère ► **11.4**. Dans quatre académies métropolitaines (Paris, Strasbourg, Nice et Créteil), plus de 15 % des étudiants sont étrangers. Leur part est très faible en Corse (6 %) ainsi que dans les académies de Caen (6 %) et de Dijon (8 %). En outre-mer, la proportion d'étudiants étrangers est élevée à Mayotte (27 %) et en Guyane (14 %) mais de seulement 3 % dans les autres départements.

Forte concentration de boursiers dans les DOM et dans les académies de Besançon, de Reims et d'Amiens

Parmi les étudiants suivant une formation permettant de recevoir une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux du MENESR, 35 % en perçoivent une. La part de boursiers dans une académie dépend de la sociologie de la population étudiante, du niveau de vie des familles de l'académie (*fiche 5*), mais aussi de son offre de formation : les formations courtes accueillent plus d'étudiants boursiers ► **11.5**. La part de boursiers sur critères sociaux est ainsi très élevée dans les académies de Corse (45 %), d'Amiens (44 %), de Montpellier (43 %) et de Limoges (42 %). Dans les académies d'outre-mer, elle est supérieure à 50 %. Au contraire, elle est faible dans les académies de Versailles (22 %), Paris (23 %), Strasbourg (31 %) et Lyon (31 %) qui accueillent des étudiants d'origines plus favorisées et proposent davantage de formations longues ou non éligibles aux bourses.

Pour en savoir plus

ALGAVA E., LIÈVRE A., 2016, « Les effectifs d'étudiants dans l'Enseignement supérieur en 2015-2016 », *Note flash*, n° 10.

DELAPORTE A., MARLAT D., 2016, « Les effectifs universitaires en 2015-2016 », *Note flash*, n° 6, MENESR-SIES.

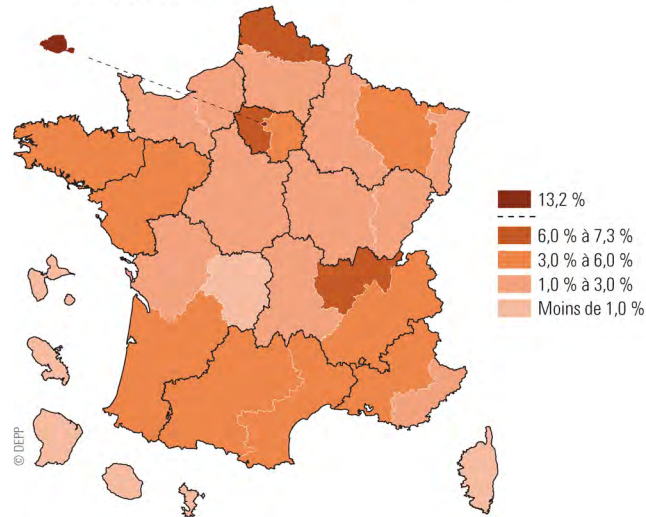
INAN C., « Orientation dans l'Enseignement supérieur : vœux formulés pour la rentrée 2016-2017 », *Note flash*, n° 8, MENESR-DGESIP-DGRI-SCSES-SIES.

MENESR-DEPP, 2016, *Repères et références statistiques sur les enseignants, la formation et la recherche*, Paris.

MENESR-SIES, 2016, *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, n° 9.

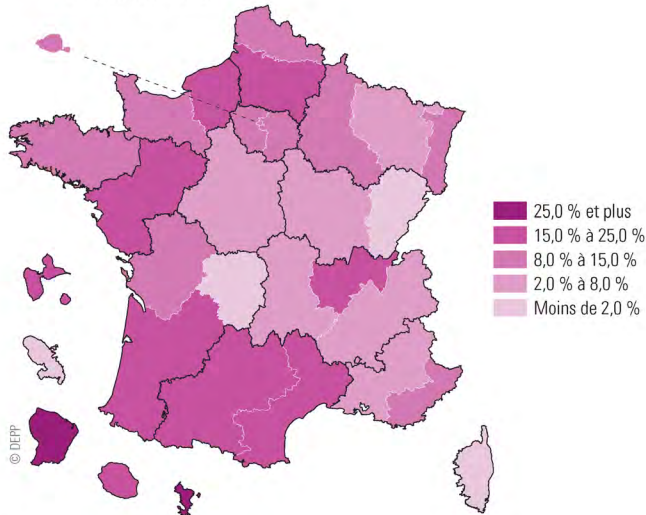
Méthodologie ► p. 125

►11.1 Répartition des effectifs étudiants dans les académies
Rentrée 2015



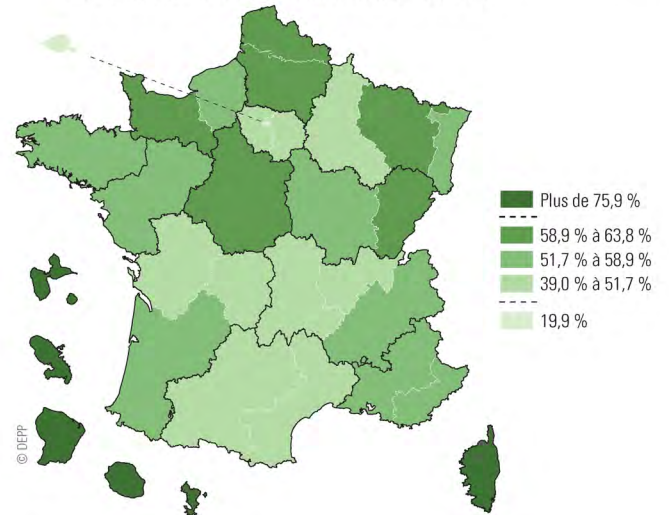
France métropolitaine + DOM : 100 % des étudiants

►11.2 Évolution des effectifs étudiants
Entre 2005 et 2015



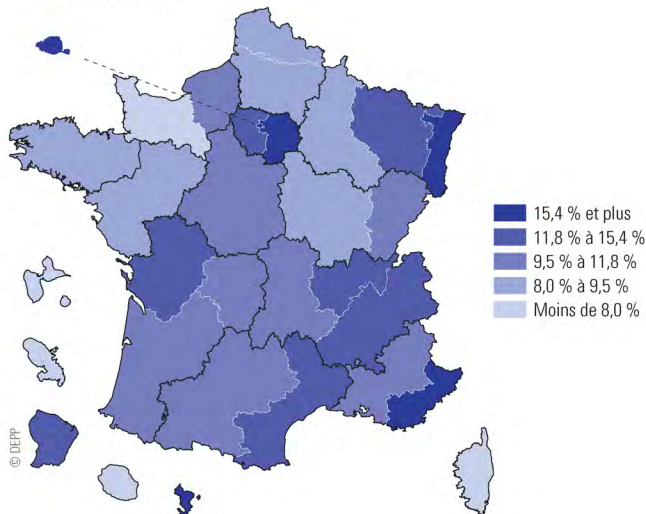
France métropolitaine + DOM : 11,7 %

►11.3 Part d'étudiants ayant eu leur bac dans l'académie d'étude actuelle
Hors STS, CPGE et une partie des écoles, rentrée 2015



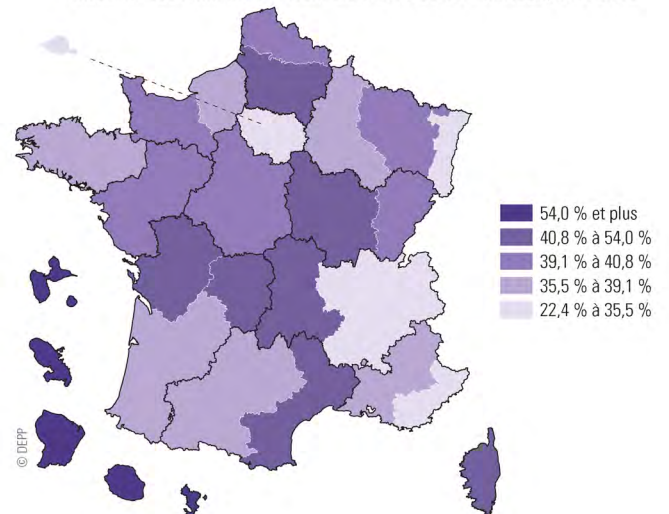
France métropolitaine + DOM : 47,5 %

►11.4 Part des étudiants de nationalité étrangère
Rentrée 2015



France métropolitaine + DOM : 12,1 %

►11.5 Part des étudiants boursiers sur critères sociaux
Ensemble des formations ouvrant droit à une bourse MENESR, 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 34,7 %

Sources des cartes 11.1 à 11.5 : MENESR-SIES, système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES auprès des établissements d'enseignement supérieur hors système SISE, données sur les STS et les CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture ; système d'information AGLAE (11.5 uniquement).

LA SCOLARISATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PAR TYPE DE FORMATION

Près des deux tiers des inscriptions étudiantes se font dans une université publique

S'il existe une très grande diversité dans les formations de l'enseignement supérieur, 62 % des inscriptions ont lieu dans les universités publiques. Celles-ci proposent en effet des cursus variés : filières générales et de santé (licences, masters et doctorats), mais aussi préparations aux diplômes universitaires de technologie (DUT), formations d'ingénieurs, instituts d'études politiques, etc.

La part de l'université est particulièrement élevée, égale ou supérieure à 70 %, dans les académies de Corse, Strasbourg, Guyane, Nancy-Metz, La Réunion et Montpellier ▶ 12.1.

En revanche, seulement 52 % des inscriptions à Paris se font dans une université publique. L'offre de formation y est très diversifiée et comprend beaucoup d'écoles, souvent privées, aux spécialisations très diverses : art, journalisme, administration, etc. Cela explique que près d'un quart des étudiants soient inscrits dans une formation privée. La part des universités publiques est également faible (inférieure à 59 %) dans les académies de Martinique, Nantes, Amiens, Reims et Versailles.

Des écarts importants dans la part des formations courtes

En 2015, 20 % des inscriptions étudiantes portent sur des formations courtes : 10 % en sections de techniciens supérieurs et assimilées (STS), 5 % en formations paramédicales et sociales et 5 % en préparations au DUT. Ces formations sont désignées comme courtes car elles mènent majoritairement à des diplômes de niveau bac + 2, au moins dans un premier temps, même si la poursuite d'études après l'obtention d'un BTS, et plus encore d'un DUT est très fréquente¹. La part des formations courtes varie assez considérablement d'une académie à l'autre ▶ 12.2. Elle est supérieure ou égale à 29 % dans les académies de Limoges, d'Orléans-Tours et d'Amiens, ainsi qu'outre-mer en Martinique, Guadeloupe et Guyane. Ces formations courtes sont entreprises immédiatement après le baccalauréat, souvent dans l'académie où celui-ci

a été obtenu. Elles sont en conséquence moins présentes dans les académies de grande taille, qui attirent davantage les étudiants venus d'autres académies et plus avancés dans leur cursus (voir *fiche 11*). Les formations courtes représentent ainsi seulement 9 % des inscriptions dans l'académie de Paris, 15 % dans celle de Lyon, 16 % dans celle de Versailles et entre 18 % et 20 % dans les académies de Toulouse, Montpellier, Strasbourg et Bordeaux.

6 % d'inscriptions en formations d'ingénieurs, 5 % en école de commerce

6 % des inscriptions dans l'enseignement supérieur sont prises dans une formation menant à un diplôme d'ingénieur². Ces formations sont absentes, ou presque, en outre-mer et en Corse ▶ 12.3. À l'opposé, elles représentent 9 % des inscriptions dans les académies de Besançon, Versailles et Nancy-Metz, et même 11 % dans l'académie d'Amiens.

Les écoles de commerce, de gestion et de vente représentent pour leur part 5 % des inscriptions étudiantes, mais l'offre est très inégalement répartie sur le territoire ▶ 12.4. Ces écoles rassemblent ainsi moins de 0,6 % des étudiants dans les académies de Corse, de Créteil et de Strasbourg ainsi que dans les académies ultra-marines (0,8 % à La Réunion). Rouen est l'académie où la place des écoles de commerce dans l'offre de formation est la plus forte (11 %). Ces écoles sont aussi très présentes dans les académies de Bordeaux, Nice, Reims et Versailles. Cela va de pair avec une présence assez forte du secteur privé.

¹. Ainsi, six ans après leur baccalauréat, 28 % des bacheliers de 2008 suivis en panel qui avaient commencé leurs études supérieures en s'inscrivant en STS ont obtenu un diplôme bac + 3 ou bac + 5. C'est le cas de 70 % des bacheliers inscrits en 2008 après l'obtention du baccalauréat dans une préparation au DUT.

². Y compris les formations d'ingénieur dispensées au sein des universités.

Pour en savoir plus

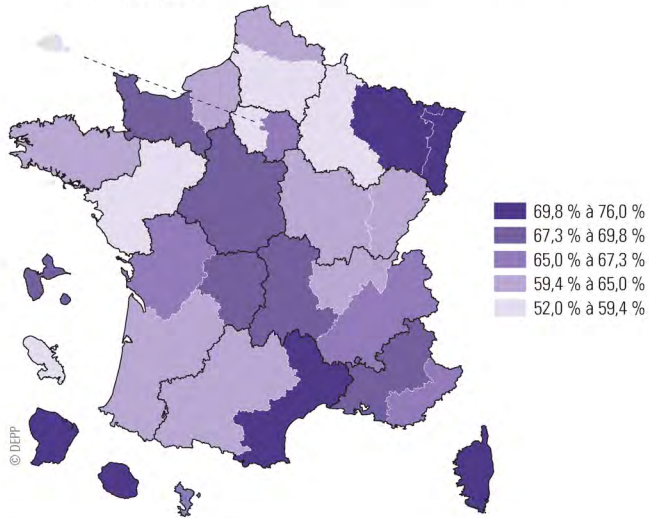
ALGAVA E., LIÈVRE A., 2016, « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2015-2016 en forte progression, notamment à l'université », *Note d'information*, n° 10, MENESR-SIES.

DELAPARTE A., MARLAT D., 2016, « Les effectifs inscrits dans les universités françaises en 2015-2016 », *Note d'information*, n° 11, MENESR-SIES.

MENESR-DEPP, 2016, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris.

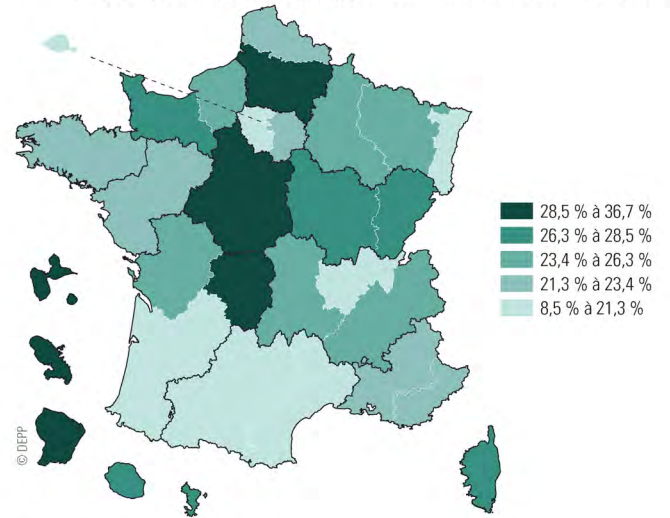
MENESR-SIES, 2017, *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, n° 10.

►12.1 Part des effectifs étudiants relevant de l'université publique
Année 2015-2016



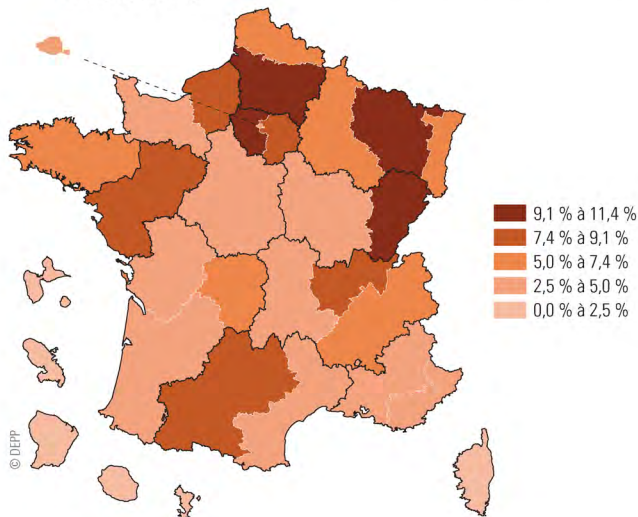
France métropolitaine + DOM : 62,5 %

►12.2 Part des effectifs étudiants relevant d'une formation courte (STS, DUT, formations paramédicales et sociales) – Année 2015-2016



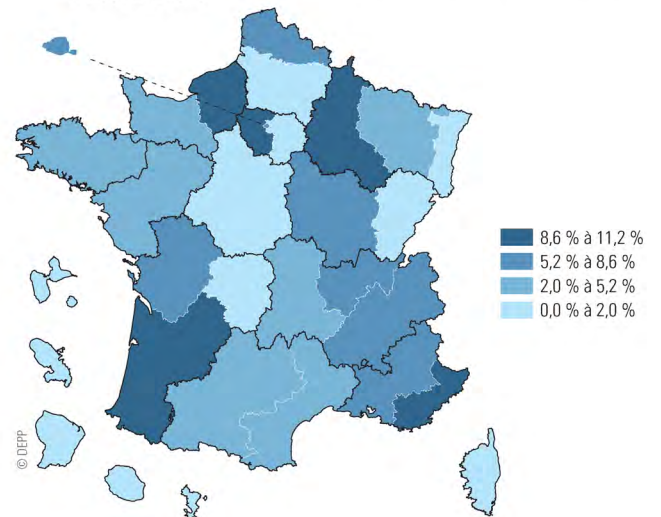
France métropolitaine + DOM : 20,0 %

►12.3 Part des effectifs étudiants relevant d'une formation d'ingénieur
Année 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 5,7 %

►12.4 Part des effectifs étudiants relevant d'une école de commerce
Année 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 5,3 %

Sources des cartes 12.1 à 12.5 : MENESR-SIES, système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES auprès des établissements d'enseignement supérieur hors système SISE, données sur les STS et les CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Les réformes de l'éducation prioritaire

La politique de l'éducation prioritaire a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les réseaux « ambition réussite » (RAR) et les réseaux dits de « réussite scolaire » (RRS). La plupart des RAR ont intégré le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) à la rentrée 2011. Depuis la rentrée 2015, le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué, en utilisant « *un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages* » [MEN, 2014].

Ainsi, les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et les réseaux d'éducation prioritaire (REP) regroupent chacun un collège et les écoles de leur secteur.

Un collégien sur cinq en éducation prioritaire

La proportion de collégiens scolarisés dans un collège public situé en éducation prioritaire (EP) en France métropolitaine et dans les DOM reste stable entre 2005 et 2015 ► 13.1 et ► 13.2. À la rentrée 2005, un collégien sur cinq (soit un peu moins de 550 000 collégiens) est scolarisé dans un collège ZEP et/ou REP. Onze ans plus tard, à la rentrée 2016, la proportion et le nombre de collégiens scolarisés dans un collège REP+ ou REP restent quasi constants (un sur cinq et 540 000 collégiens).

Entre les rentrées 2005 et 2016, les réformes successives ont légèrement modifié la carte de l'éducation prioritaire. Le pourcentage de collégiens en EP peut aussi évoluer pour des raisons démographiques. Ce pourcentage diminue dans les départements ruraux. À l'inverse, il augmente fortement pour la Guyane, La Réunion et Mayotte. Les académies d'Île-de-France, du Nord et des DOM restent celles qui concentrent le plus d'élèves en éducation prioritaire.

7 % des collégiens en REP+

À la rentrée 2016, 364 collèges publics sont REP+ en France métropolitaine et dans les DOM ► 13.3. Ces établissements scolarisent près de 7 % des collégiens sur vingt (177 800 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, 31 départements, plutôt ruraux, n'ont aucun collège REP+. Les départements qui concentrent le plus les difficultés sociales ont plus d'élèves scolarisés en REP+. Quatre collèges REP+ sur dix sont concentrés dans cinq départements : le Nord, les Bouches-du-Rhône, la Seine-Saint-Denis, La Réunion et la Guyane. Ces collèges bénéficient de moyens supplémentaires (classes moins chargées, personnels supplémentaires, temps de concertation, etc.).

Des collégiens d'origine sociale défavorisée en éducation prioritaire

Plus de six collégiens sur dix en REP+ et en REP ont des parents ouvriers ou inactifs ► 13.4. Les départements qui scolarisent le plus de collégiens défavorisés en REP+ ou en REP sont ceux du Nord, de l'Est, du Sud-Est et les DOM. Certains départements, comme ceux du Nord de la France ou les Bouches-du-Rhône ont une forte proportion d'élèves en éducation prioritaire, très souvent de milieu défavorisé. Dans d'autres cas, la proportion d'élèves en éducation prioritaire est forte, mais ces élèves paraissent moins défavorisés que la moyenne des élèves en EP (Paris, la Nièvre ou la Corse).

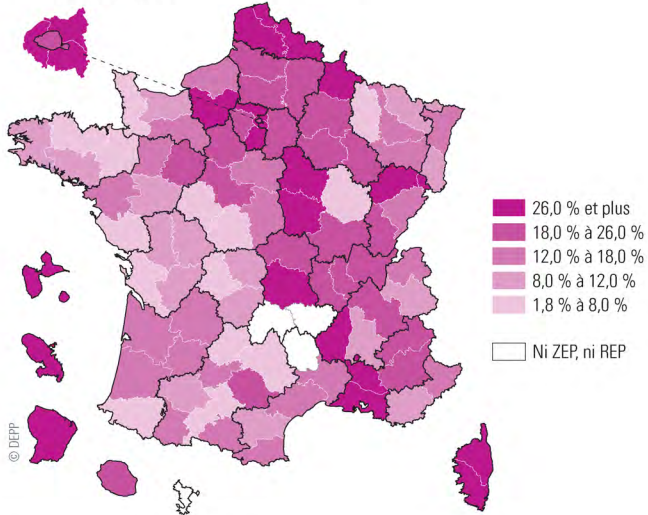
Pour en savoir plus

MEN, 2014, *Refonder l'éducation prioritaire*, dossier de présentation, jeudi 16 janvier 2014, MEN.

STÉFANO A., 2013, « L'éducation prioritaire. État des lieux », *Note d'information*, n° 13.07, MEN-DEPP.

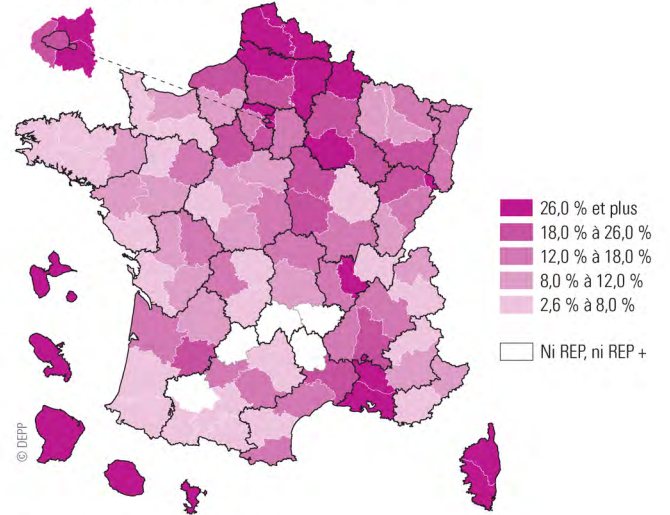
STÉFANO A., 2009, « Les réseaux "ambition réussite". État des lieux en 2006-2007 », *Note d'information*, n° 09.09, MEN-DEPP.

►13.1 Part de collégiens en ZEP ou en REP
En 2005-2006



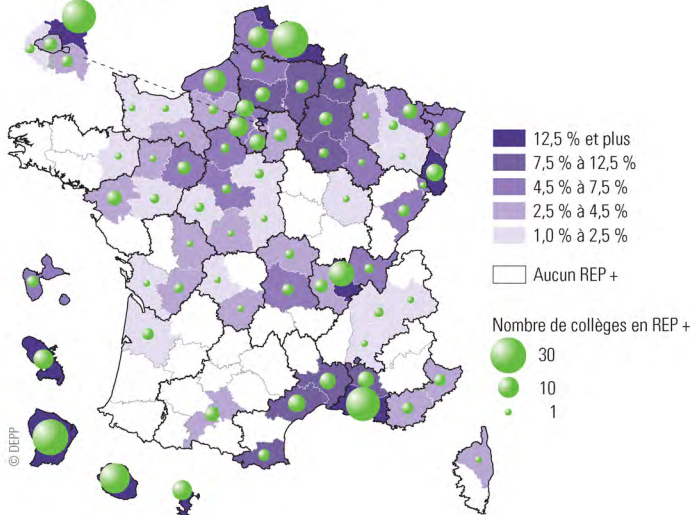
France métropolitaine + DOM : 21,4 %

►13.2 Part de collégiens en REP ou en REP +
En 2015-2016



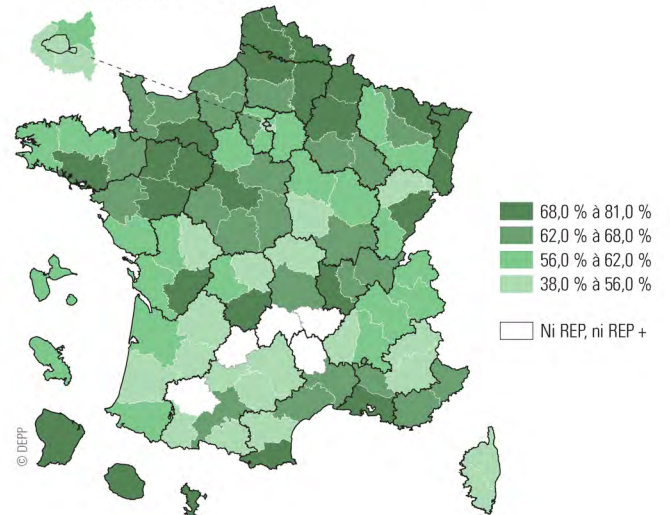
France métropolitaine + DOM : 20,9 %

►13.3 Part de collégiens et nombre de collèges en REP +
En 2016-2017



France métropolitaine + DOM : 7,1 % et 364 collèges

►13.4 Part de collégiens en REP + ou en REP enfants d'ouvriers
ou d'inactifs – En 2016-2017



France métropolitaine + DOM : 64,7 %

Sources des cartes 13.1 à 13.4 : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité et Base centrale des établissements (BCE).

L'APPRENTISSAGE

L'effectif d'apprentis a retrouvé son niveau de 2006

En 2015, le nombre d'apprentis s'établit à 405 200. Six académies (Paris, Lyon, Lille, Nantes, Créteil et Versailles) forment chacune plus de 20 000 apprentis. Versailles en accueille 33 000. Ces six académies représentent plus de 36 % de l'ensemble des apprentis ► 14.1.

L'effectif d'apprentis a retrouvé son niveau de 2006 après avoir connu différentes phases d'évolution pendant la période : augmentation jusqu'en 2007, stagnation ensuite entre 2007 et 2012, la baisse dans le secondaire étant compensée par l'augmentation dans le supérieur. Enfin, la diminution en 2013 et 2014 concerne surtout les apprentis préparant un CAP.

Au total, depuis 2006, les effectifs d'apprentis ont sensiblement diminué (baisse supérieure à 10 %) dans sept académies et leur croissance a été vigoureuse (plus de 10 %) dans neuf autres.

Un engagement différent en matière d'apprentissage selon les régions

La répartition géographique de l'apprentissage, qui est très liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales. La concentration des effectifs dans certaines régions ne reflète pas pour autant l'importance que revêt l'apprentissage dans le système de formation professionnelle des régions. Les académies qui accueillent le plus grand nombre d'apprentis ne sont pas celles qui ont le poids de l'apprentissage le plus élevé parmi les jeunes de 16-25 ans.

En 2015, la part des apprentis parmi les jeunes âgés de 16 à 25 ans varie de 1,3 % en Guyane à 7 % à Paris ; elle est de 4,6 % à Versailles ► 14.2.

L'évolution entre 2006 et 2015 est comprise entre - 1 et + 1,5 point (+ 0,1 point au niveau national) alors que le nombre de jeunes âgés de 16 à 25 ans recule de 5,6 %.

Baisse des effectifs dans l'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire accueille une part importante des apprentis puisqu'en 2015, 65 % d'entre eux préparent une formation de niveaux IV et V, soit 261 200 apprentis. Toutefois, entre 2006 et 2015, ces effectifs diminuent dans pratiquement toutes les académies. Les plus fortes baisses concernent Aix-Marseille, Amiens, Dijon, la Martinique, Nancy-Metz et Paris (entre - 25 % et - 38 %). Seules la Guyane, la Guadeloupe et la Corse enregistrent une hausse ► 14.3. Le contexte économique difficile à partir de mi-2008 et la mise en place de la réforme de la voie

professionnelle à partir de la rentrée 2009 (suppression des BEP en deux ans au profit du baccalauréat en trois ans) ont pu freiner les entreprises à engager un apprenti.

Hausse des effectifs dans le supérieur, dans toutes les académies

À l'inverse, les effectifs d'apprentis de l'enseignement supérieur augmentent dans toutes les académies. Il double dans neuf d'entre elles entre 2006 et 2015 ► 14.4.

La hausse des effectifs du supérieur compense la baisse de ceux du secondaire, ce qui explique la stagnation totale de l'apprentissage.

Dans les académies de Paris, Créteil et Versailles, plus d'un apprenti sur deux relève du supérieur ► 14.5, alors que les académies de Mayotte, Clermont-Ferrand, Caen, Dijon, Nice, Limoges et Rennes ont un apprentissage de niveau IV et V particulièrement développé : au moins quatre apprentis sur cinq.

Importantes disparités entre académies dans le second cycle professionnel

Dans les académies de Corse, Strasbourg, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Nantes et Nice, le poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel est très élevé : au moins 30 % ► 14.6. En revanche, dans les académies des DOM, de Lille et de Créteil, cette proportion demeure la plus faible. Cela traduit une orientation différente en second cycle professionnel entre l'apprentissage et la voie scolaire. De plus, le poids de l'apprentissage dépend également du diplôme. Ainsi, il varie de 0,5 % à 15,2 % pour le baccalauréat professionnel et de 10,3 % à 70,2 % pour le CAP. L'écart entre les académies est donc plus important pour le CAP que pour le baccalauréat professionnel (59,9 points contre 14,7 points). Les académies ayant un faible poids de l'apprentissage sont identiques pour les deux diplômes : Mayotte, Guyane, Guadeloupe et La Réunion. En revanche, celles ayant un poids important sont différentes entre le baccalauréat professionnel (Paris, Strasbourg, Nantes et Besançon) et le CAP (Strasbourg, Poitiers, Toulouse, Orléans, Nice et Corse).

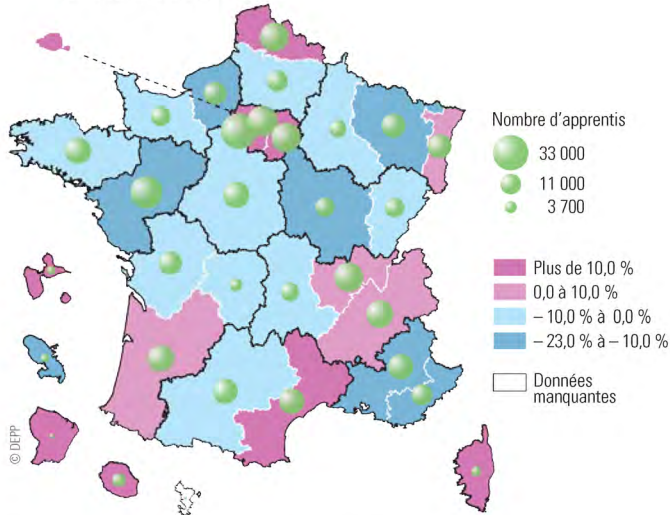
Pour en savoir plus

DEMONGEOT A., LATOUCHE D., 2016, « L'apprentissage au 31 décembre 2015 », *Note d'information*, n° 16.04, MENESR-DEPP.

MENESR-DEPP, 2016, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, p. 138-153.

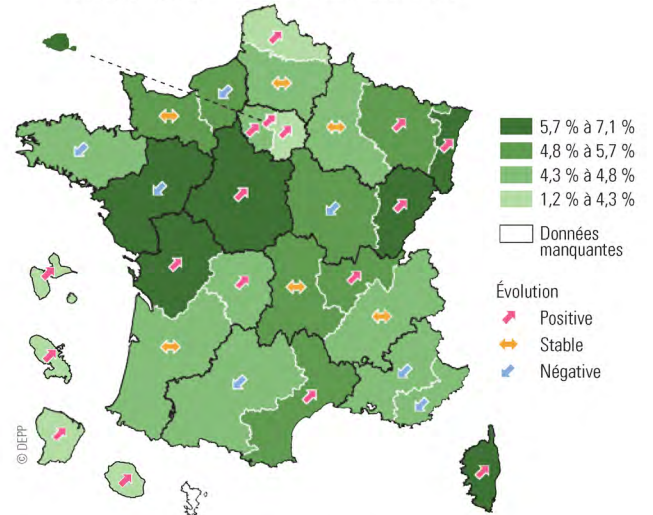
Définitions ► p. 125

▶14.1 Effectifs d'apprentis et son évolution
En 2015 et entre 2006 et 2015



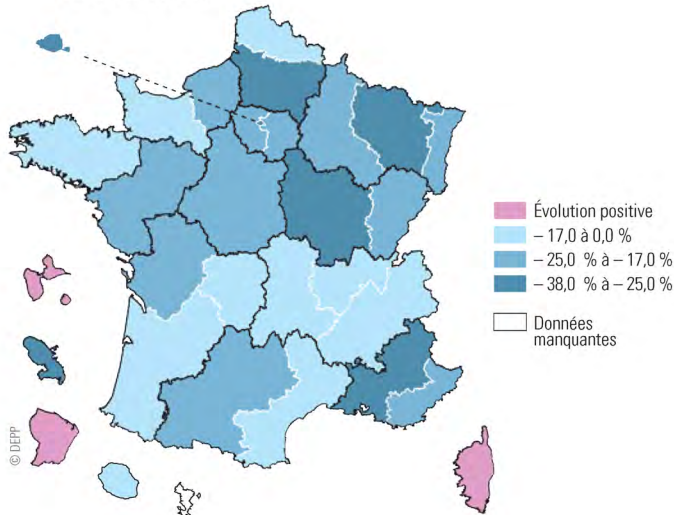
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : -0,7 % d'évolution

▶14.2 Part de l'apprentissage chez les jeunes de 16 à 25 ans et son évolution – En 2015 et entre 2006 et 2015



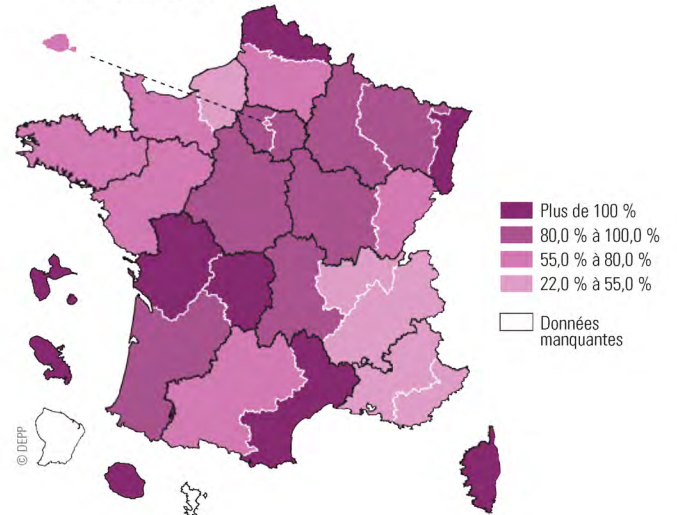
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 4,9 % des jeunes de 16 à 25 ans
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 0,1 point d'évolution

▶14.3 Évolution des effectifs d'apprentis de niveaux IV et V
Entre 2006 et 2015



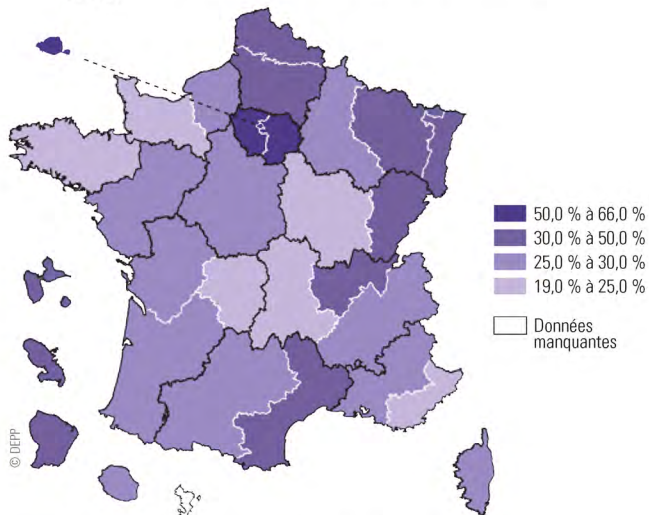
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : -20,3 %

▶14.4 Évolution des effectifs d'apprentis de niveaux I, II, III
Entre 2006 et 2015



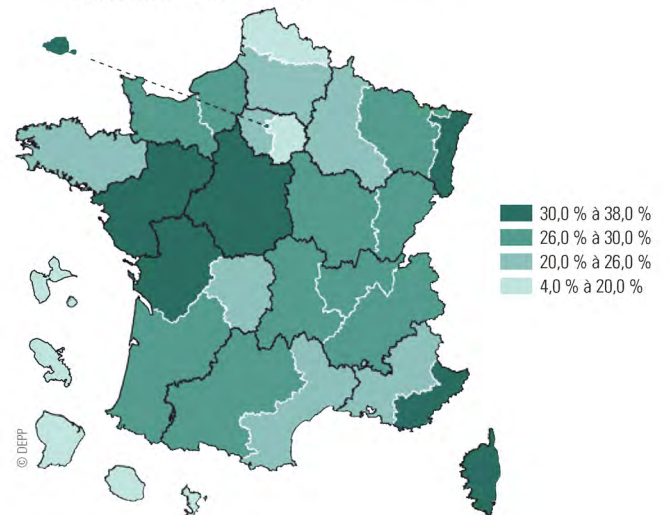
France métropolitaine + DOM (hors Guyane et Mayotte) : 78,8 %

▶14.5 Part de l'enseignement supérieur dans l'apprentissage
En 2015



France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 35,6 %

▶14.6 Part de l'apprentissage dans les formations professionnelles de niveaux IV et V – En 2015



France métropolitaine + DOM : 25,6 %

Sources des cartes 14.1 à 14.5 : MENESR-DEPP, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.
Sources supplémentaires : carte 14.2 : Insee, traitement DEPP pour les effectifs de population ; carte 14.6 : SI SAFRAN et SI Scolarité.

LA TAILLE DES ÉCOLES

Des écoles dans tous les bassins de vie

Au total, 1 666 bassins de vie¹ structurent le territoire national. La totalité de ces bassins possède au moins une école. 20 % des écoles comprennent deux classes ou moins et accueillent 5 % des élèves du premier degré, soit 343 600 élèves. À l’opposé, 25 % des écoles comptent huit classes ou plus et scolarisent 3 348 000 élèves soit près de la moitié d’entre eux.

Les écoles de deux classes ou moins sont situées dans une large diagonale de la France

La grande majorité de ces « petites » écoles (79 % d’entre elles) appartiennent à des communes de moins de 10 000 habitants. Seules 6 % sont dans des communes de plus de 10 000 habitants. Les bassins de vie des académies d’Île-de-France, de l’Ouest de la France, du pourtour méditerranéen ainsi que ceux d’une grande partie de l’académie de Lyon comptent peu d’écoles de deux classes ou moins ► **15.1**. À l’inverse, dans les académies de Dijon, Clermont-Ferrand, Toulouse, Limoges et en Corse, la part de ces « petites » écoles est supérieure à un tiers.

Les écoles de huit classes ou plus sont majoritairement présentes dans les communes de plus de 10 000 habitants (65 % d’entre elles) et il y en a très peu (1 %) dans les communes de moins de 1 000 habitants ► **15.2**. Les académies des DOM (hors Guadeloupe) et d’Île-de-France sont celles où l’on trouve le plus d’écoles de grande taille en proportion (toujours plus de 40 %). Dans celles de Dijon, Poitiers, Besançon, Clermont-Ferrand et Limoges c’est en revanche le cas de moins d’une école sur huit.

¹ Le découpage de la France en bassins de vie été actualisé par l’Insee en 2012 afin de faciliter la compréhension de la structuration du territoire. Le bassin de vie se définit comme étant le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Une forte densité d’écoles avec des classes plus petites

À la rentrée 2016, il y a en moyenne 8,2 écoles pour 10 000 habitants et 133 élèves par école ► **15.3** et ► **15.4**. Ces deux indicateurs sont très liés. Dans les zones peu peuplées, il y a beaucoup de petites écoles, d’où une forte densité d’écoles mais un faible nombre moyen d’élèves par école. C’est l’inverse dans les zones très urbanisées.

Parmi les académies affichant le plus grand nombre moyen d’élèves par école, cinq d’entre elles ont ainsi également les plus faibles densités d’écoles par habitant : Paris, Nice, Créteil, La Réunion et Versailles.

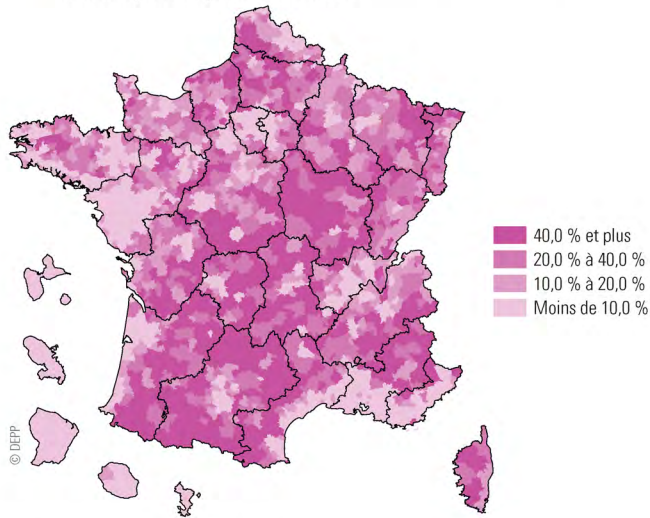
Dans la situation opposée, l’académie de Dijon affiche la plus forte densité d’écoles (12,2 pour 10 000 habitants) et le plus faible nombre moyen d’élèves par école (82). À un degré moindre, Besançon, Amiens, Clermont-Ferrand et Nancy-Metz sont également dans ce cas.

Des écoles de grande taille dans les DOM

Les vingt-trois bassins de vie des DOM comptent peu de « petites écoles » : seulement 4 % d’écoles de deux classes ou moins, en moyenne. À l’inverse, les écoles de huit classes ou plus représentent 55 % des écoles.

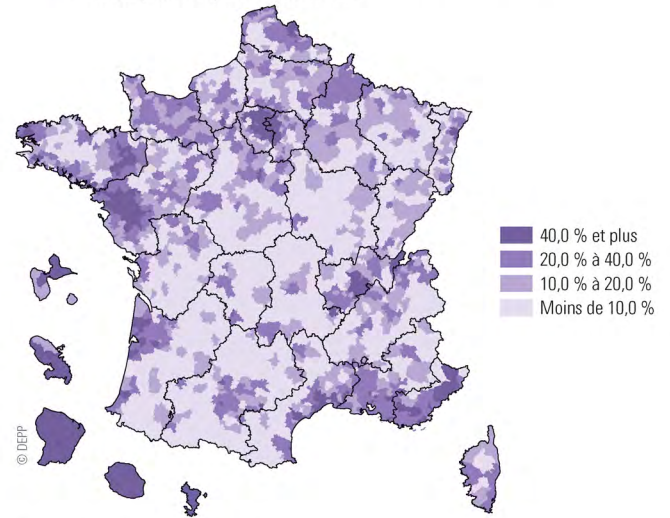
La Guadeloupe et la Martinique se distinguent par un nombre moyen d’élèves par école proche de celui constaté en métropole (environ 150 élèves), tandis qu’à La Réunion, en Guyane et à Mayotte ce chiffre oscille entre 227 et 271.

►15.1 Part des écoles de deux classes et moins par bassin de vie
Secteurs public et privé, rentrée 2016



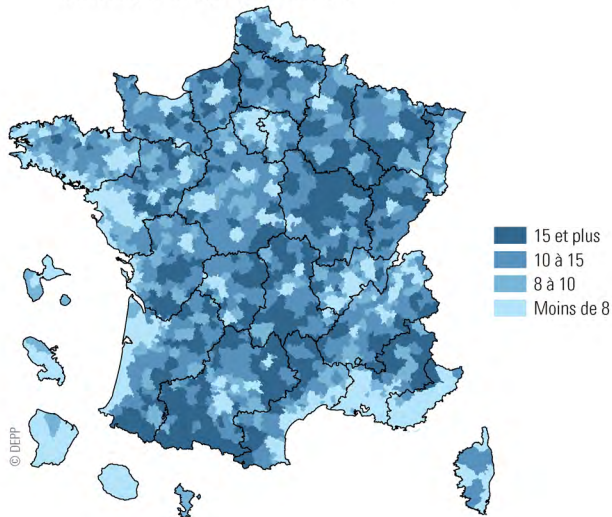
France métropolitaine + DOM : 20,1 %

►15.2 Part des écoles de huit classes et plus par bassin de vie
Secteurs public et privé, rentrée 2016



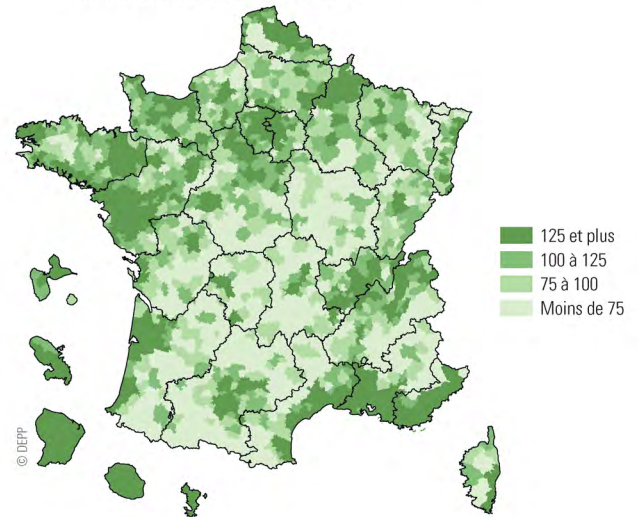
France métropolitaine + DOM : 24,7 %

►15.3 Nombre d'écoles pour 10 000 habitants par bassin de vie
Secteurs public et privé, rentrée 2016



France métropolitaine + DOM : 8,2 écoles pour 10 000 habitants

►15.4 Nombre moyen d'élèves par école par bassin de vie
Secteurs public et privé, rentrée 2016



France métropolitaine + DOM : 133 élèves en moyenne par école

Sources des cartes 15.1 à 15.4 : MENESR-DEPP, constat de rentrée 2016 (effectifs de classes et d'élèves).

LA TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ

De « petits » collèges dans le centre de la France et de « grands » collèges dans les départements méditerranéens

À la rentrée 2016, un peu plus de 7 130 collèges accueillent près de 3,3 millions d'élèves. On compte 100 collèges et près de 90 000 élèves de plus qu'il y a 10 ans. En moyenne, un collège accueille 460 élèves, c'est 10 de plus qu'en 2006. Les collèges de plus de 750 élèves ne représentent qu'un établissement sur douze et accueillent 16 % des élèves. Ils sont deux fois moins nombreux que les collèges accueillant moins de 250 élèves. Ces collèges n'accueillent pour autant que 6 % des élèves. Plus de deux collèges sur cinq situés dans les académies de Clermont-Ferrand et Limoges accueillent moins de 250 élèves. Les « petits » collèges sont situés dans les départements ruraux : trois collèges sur quatre comptent moins de 250 élèves dans le Cantal, sept sur dix dans la Creuse et deux sur trois en Lozère ► 16.1.

Un département sur cinq n'a aucun collège de grande taille. Les collèges de grande taille sont situés près des grandes agglomérations ou autour du littoral méditerranéen. C'est dans les DOM qu'ils sont les plus nombreux ► 16.2.

Des LEGT plus grands dans les départements littoraux ou périurbains

Dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la situation est sensiblement différente : 2 654 lycées scolarisent un peu plus de 2,1 millions d'élèves. Les LEGT de petite taille (moins de 500 élèves) accueillent 10 % de ces élèves, tandis que les LEGT de 1 500 élèves et plus en accueillent 22 %. Les effectifs de lycéens ont augmenté de 7 % en 10 ans, alors qu'il n'y a que cinq LEGT de plus. En 2016, un LEGT accueille en moyenne 810 élèves contre

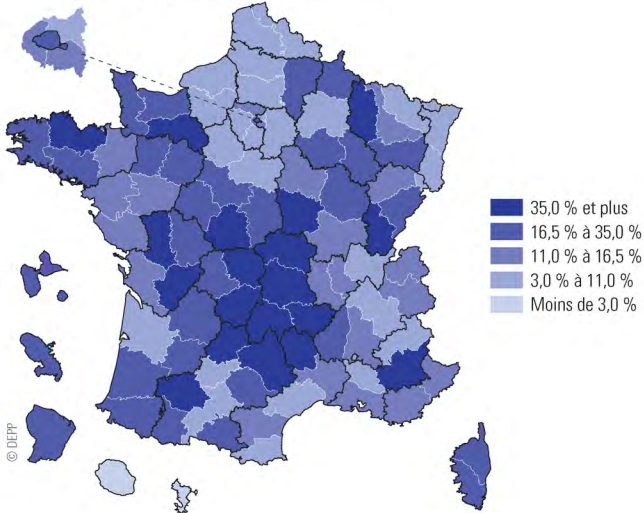
755 en 2006. Les LEGT sont de plus petite taille à Paris, dans les départements du Centre et de l'Est de la France. Dans les Hautes-Pyrénées et la Haute-Corse, plus de deux LEGT sur trois sont de petite taille ► 16.3.

À la rentrée 2016, un département sur trois n'a aucun LEGT de plus de 1 500 élèves. Un LEGT de grande taille sur dix est situé en Haute-Garonne, dans les Bouches-du-Rhône ou dans le Nord. Les départements où leur part est importante se situent principalement dans des zones de forte densité urbaine comme le littoral méditerranéen ou la côte aquitaine ► 16.4.

Des lycées professionnels de taille moindre

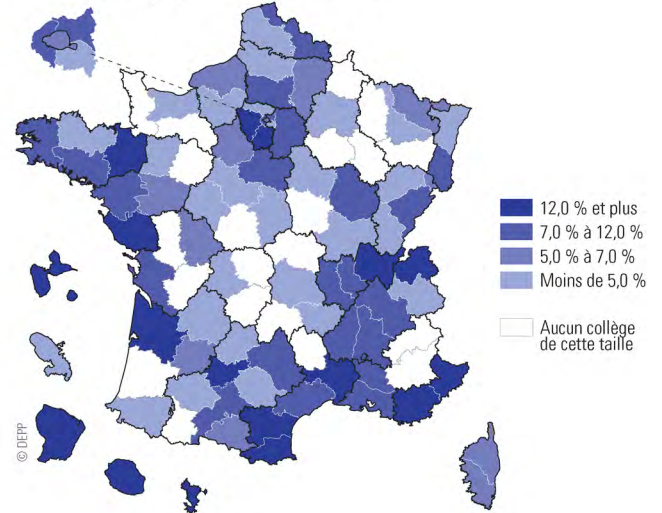
Les lycées professionnels (LP) sont de taille réduite par rapport aux LEGT : 1 484 établissements accueillent 460 000 élèves à la rentrée 2016, soit une moyenne de 310 élèves par LP contre 332 en 2006. Ces dix dernières années, face à une baisse significative des effectifs, le nombre de lycées professionnels a diminué (200 établissements en moins), au profit des lycées polyvalents comptabilisés avec les LEGT. Les lycées polyvalents scolarisent plus d'un tiers des élèves qui suivent une formation professionnelle, les petits LP accueillent 10 % des élèves. Un peu plus d'un lycée professionnel sur trois scolarise moins de 200 élèves. Dans les départements du Centre, du Grand Ouest et dans l'Est de la France, ainsi que sur le littoral méditerranéen, cette proportion dépasse les 40 % ► 16.5. À l'inverse, un département sur deux ne compte aucun LP de grande taille. Outre les DOM, ces lycées se situent dans la moitié Nord de la France, notamment dans le Pas-de-Calais, et dans l'extrême Sud-Est, comme en Corse, dans le Var et les Alpes-Maritimes ► 16.6. Globalement, les grands LP accueillent 22 % des élèves.

►16.1 Part de collèges de moins de 250 élèves
Second degré public et privé, rentrée 2016



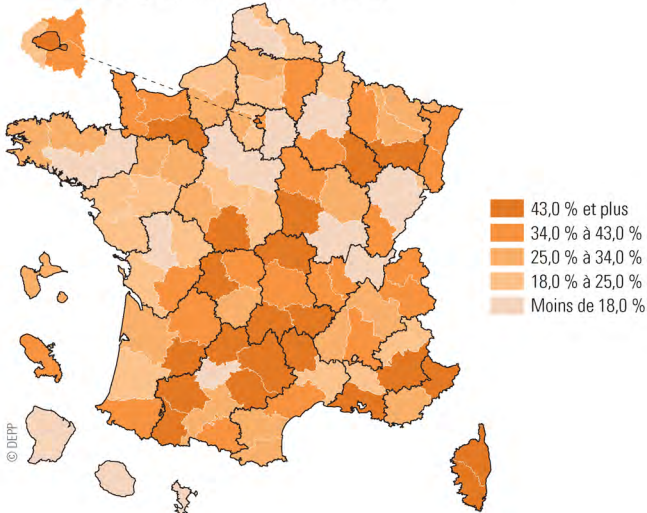
France métropolitaine + DOM : 17,3 %

►16.2 Part de collèges de 750 élèves et plus
Second degré public et privé, rentrée 2016



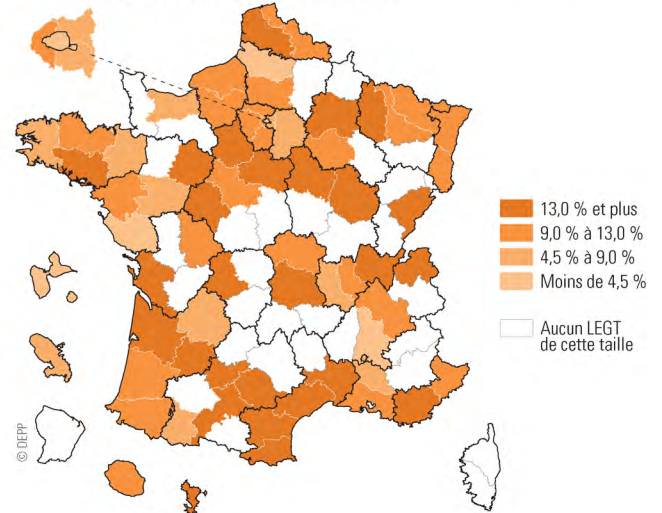
France métropolitaine + DOM : 8,1 %

►16.3 Part de lycées généraux et technologiques de moins de 500 élèves
Second degré public et privé, rentrée 2016



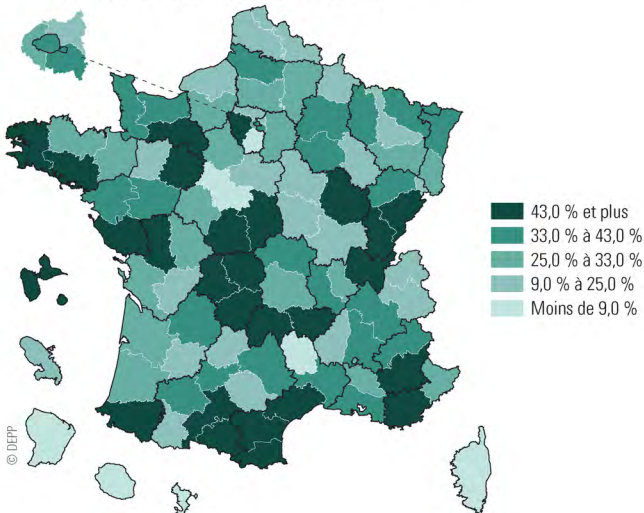
France métropolitaine + DOM : 32,8 %

►16.4 Part de lycées généraux et technologiques de 1 500 élèves et plus
Second degré public et privé, rentrée 2016



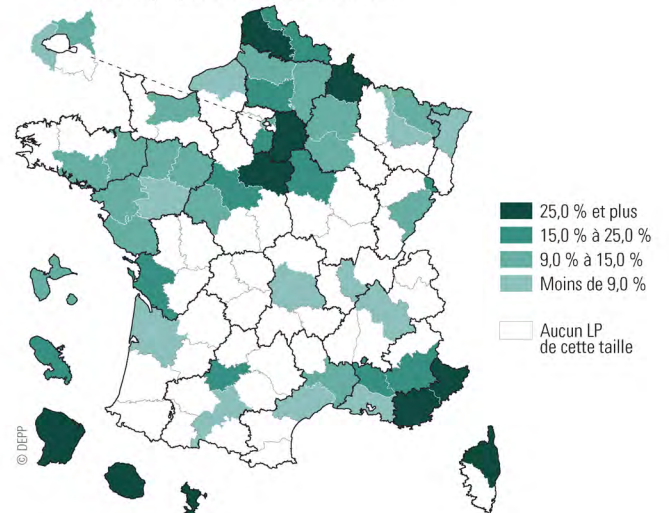
France métropolitaine + DOM : 9,8 %

►16.5 Part de lycées professionnels de moins de 200 élèves
Second degré public et privé, rentrée 2016



France métropolitaine + DOM : 33,8 %

►16.6 Part de lycées professionnels de 600 élèves et plus
Second degré public et privé, rentrée 2016



France métropolitaine + DOM : 8,9 %

Sources des cartes 16.1 à 16.6 : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité et enquêtes n° 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES COLLÉGIENS ET DES LYCÉENS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Un faible taux d'occupation des capacités d'accueil dans le Nord-Est et dans le Centre

Le nombre d'élèves scolarisés rapporté à la capacité d'accueil déclarée par les chefs d'établissement représente une mesure de la qualité de l'accueil des collégiens ou lycéens dans leur établissement.

En 2015-2016, les collèges déclarant un taux d'occupation de plus de 85 % se situent essentiellement dans les académies du Sud-Ouest de la France, mais également dans celles d'Orléans-Tours et des DOM hors Guadeloupe et Martinique ► 17.1. Dans les départements de l'Ain, du Tarn-et-Garonne, de Guyane et de Mayotte, le taux dépasse 90 %. À l'inverse, ce taux d'occupation moyen est inférieur à 70 % dans des départements ruraux formant un axe allant de l'Est vers le Centre de la France, notamment dans la Creuse (56 %). Des disparités spatiales de même type existent pour les lycées ► 17.2. Les académies du Sud, de Nice à Toulouse, ainsi que celles de Versailles, de Guyane et de Mayotte ont des taux d'occupation moyens supérieurs à 85 %. À l'opposé, ils sont peu élevés dans la plupart des académies du Nord-Est ainsi qu'à Limoges.

Peu d'espace par élève dans les académies de Paris et de Créteil

La surface moyenne par élève est calculée en rapportant la surface plancher totale à l'effectif d'élèves scolarisés de l'établissement. Ce calcul complète l'indicateur précédent en terme d'espace intérieur disponible par élève.

La surface moyenne par élève est globalement plus étendue pour les lycéens (21,1 m²) que pour les collégiens (15,1 m²). Pour les collèges, ce sont les départements ruraux du Cantal, de la Lozère, Corrèze, Haute-Marne et Marne qui offrent le plus d'espace à leurs élèves. En moyenne, chaque collégien y dispose de plus de 20 m² ► 17.3. Ceci est à mettre en relation avec une démographie scolaire plutôt en repli dans ces départements, mais aussi, pour les trois premiers, avec la part élevée des collèges anciens (datant d'avant 1970), généralement plus spacieux. Les départements de l'académie de Versailles se distinguent de ceux du reste de la région parisienne. La surface par élève y est supérieure à la moyenne dans tous les départements, tandis que les collèges de Créteil et de Paris surtout sont plus exigus (13,8 m² et 11,6 m² par élève en moyenne).

Pour les lycées, les trois académies d'Île-de-France offrent moins d'espace par élève que la moyenne nationale, Paris et surtout Créteil (respectivement 17,6 m² et 15,6 m²) sont les moins bien dotés. De même, la plupart des académies du Sud ainsi que celles des DOM disposent d'une surface par lycéen inférieure à 20 m² ► 17.4.

À l'inverse, la surface moyenne par lycéen est particulièrement élevée dans les académies d'une zone joignant Reims à Limoges (plus de 25,6 m² par élève). Comme pour les collèges, ce constat est à mettre en relation avec le faible dynamisme des effectifs dans ces académies et avec l'ancienneté des bâtiments : plus de la moitié des lycées y ont été construits avant les années 1970, contre 44 % en moyenne nationale.

Une faible dotation d'internat des établissements d'Île-de-France

En 2015-2016, 56 % des lycées sont dotés d'un internat contre seulement 5 % des collèges.

Des différences de grande ampleur sont observées dans le premier cycle ► 17.5. Dans un département sur cinq, on ne compte aucun internat dans les collèges publics. D'autres départements, en particulier en Île-de-France, en ont très peu : un seul dans Paris, le Val-d'Oise, les Yvelines et en Seine-et-Marne. En revanche, la part des collèges dotés d'internat est nettement supérieure à la moyenne nationale dans des départements se situant principalement dans le Centre-Sud de la France : trois collèges sur quatre dotés en Lozère et plus de deux collèges sur cinq dans l'Aveyron, le Cantal et la Corrèze (avec un maximum de 11 internats).

Ce contraste est également sensible au niveau du second cycle. Ainsi, les lycées des académies à forte densité urbaine de l'Île-de-France sont peu équipés en internats (moins de 13 %) à l'inverse des académies de Reims, Dijon, Clermont-Ferrand, Poitiers, Corse et Caen (plus de 80 %) qui comptent des départements davantage ruraux ► 17.6. C'est l'académie de Bordeaux qui a le plus grand nombre d'internats (102), mais la part d'établissements dotés d'internat n'y est pas la plus élevée (77 %).

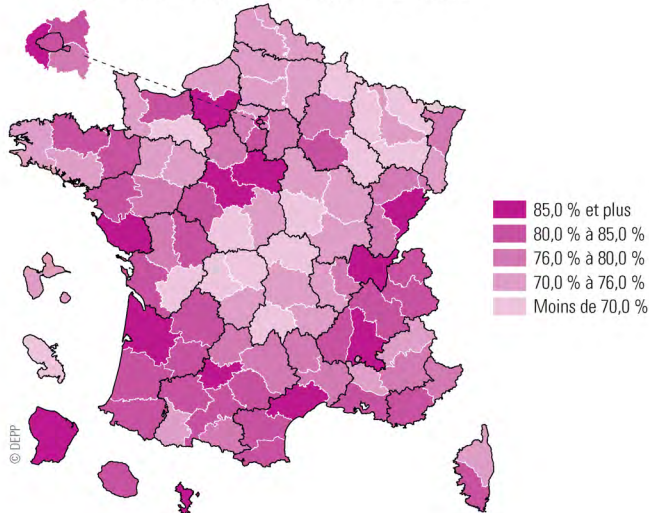
Pour en savoir plus

MENESR-DEPP, 2012, « Conditions de scolarisation et facteurs de réussite scolaire », *Éducation & formations*, n° 82.

Définitions ► p. 126

►17.1 Taux d'occupation dans les collèges

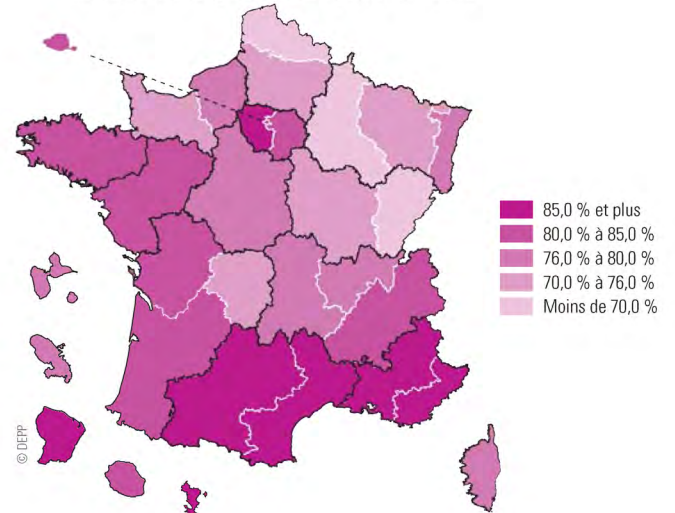
Cités scolaires comprises, secteur public, 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 78,4 %

►17.2 Taux d'occupation dans les lycées

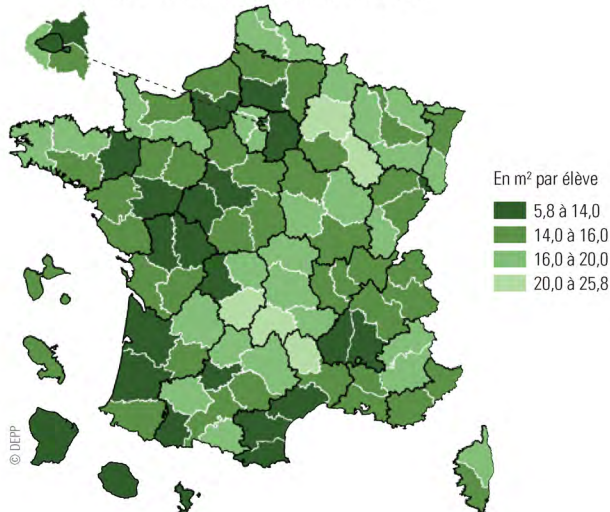
Cités scolaires comprises, secteur public, 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 80,1 %

►17.3 Surface moyenne par élève dans les collèges

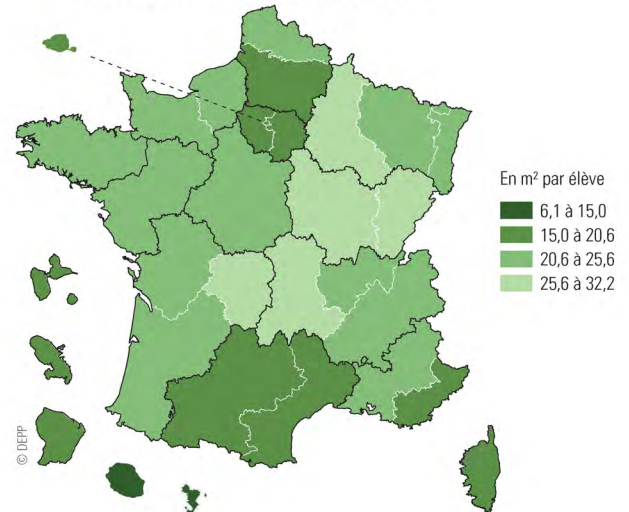
Hors cités scolaires, secteur public, 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 15,1 m² par élève

►17.4 Surface moyenne par élève dans les lycées

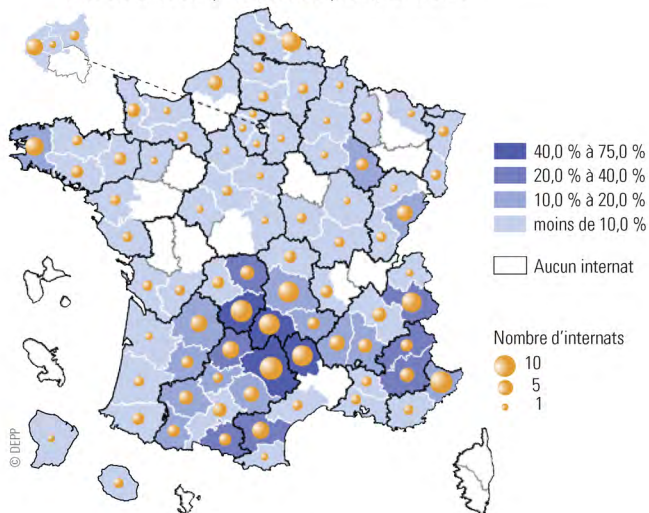
Hors cités scolaires, secteur public, 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 21,1 m² par élève

►17.5 Part des collèges dotés d'un internat et nombre d'internats

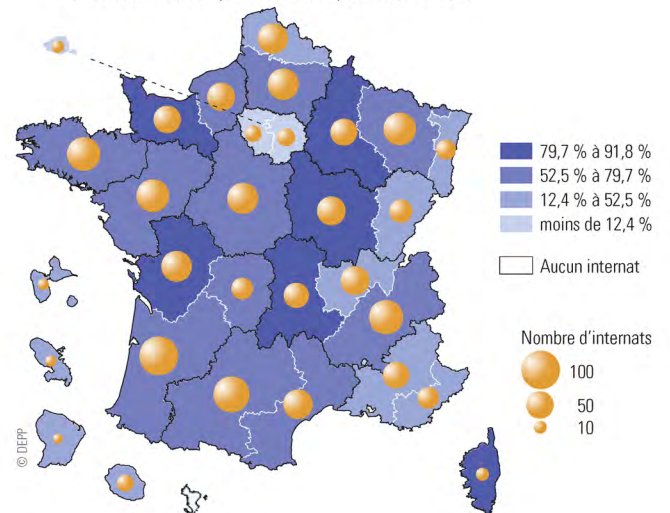
Cités scolaires comprises, secteur public, 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 260 internats, soit 4,9 % des collèges

►17.6 Part des lycées dotés d'un internat et nombre d'internats

Cités scolaires comprises, secteur public, 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 1 386 internats, soit 56,2 % des lycées

Source des cartes 17.1 à 17.6 : MENESR-DEPP, enquête sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré 2015-2016.

L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Le nombre d'ordinateurs pour 100 élèves et le nombre de tableaux blancs interactifs (TBI) pour 1 000 élèves permettent de mesurer le niveau d'équipement informatique de l'école ou de l'établissement concerné. Les moyennes académiques ou départementales peuvent masquer des disparités importantes d'équipement entre les établissements scolaires. Néanmoins, elles donnent une indication de l'investissement plus ou moins important réalisé par les collectivités territoriales dans le numérique éducatif.

De grandes disparités géographiques d'équipement informatique pour les écoles élémentaires

En 2016, selon les départements, le nombre d'ordinateurs pour 100 élèves dans les écoles élémentaires va de moins de 3 en Guyane (Mayotte faisant exception avec 1 ordinateur pour 200 élèves, 6 écoles élémentaires sur 10 n'y disposant d'aucun terminal informatique) à presque 30 en Lozère ► 18.1. Les départements les moins bien dotés sont ceux des DOM puis ceux des grandes agglomérations : Paris et sa région (hormis les Yvelines), Lyon, Marseille et Toulouse disposent de moins de 10 ordinateurs pour 100 élèves. À l'inverse, les collèges les mieux équipés sont dans des départements ruraux : les Landes, le Lot, la Lozère, les Hautes-Alpes, la Meuse et la Haute-Marne offrent au moins 20 ordinateurs pour 100 élèves. Ce sont également des départements ruraux dans lesquels on trouve le plus grand nombre de TBI pour 1 000 élèves : au Nord-Est, avec les Ardennes, la Marne, la Haute-Marne et la Meuse, dans le Centre-Sud, avec la Corrèze, le Cantal et la Haute-Loire, ainsi que dans la Somme et les Landes ► 18.2. Dans presque tous ces départements, plus de 4 écoles sur 5 disposent d'au moins un TBI alors qu'à Paris, en Guyane ou à Mayotte, 4 écoles sur 5 n'en ont aucun.

Dans les DOM et en Île-de-France, les collèges sont les moins bien dotés en ordinateurs et en TBI

Dans les collèges, l'équipement est généralement supérieur à celui des écoles (plus de 25 terminaux pour 100 élèves en moyenne) et les écarts entre départements sont moindres ► 18.3. Les DOM (sauf la Martinique) restent les moins bien dotés, avec des terminaux relativement peu nombreux (moins de 19 ordinateurs pour 100 élèves) et anciens. On compte moins de 20 ordinateurs en moyenne pour 100 élèves autour de la grande couronne d'Île-de-France : dans les Hauts-de-Seine, la Seine-et-Marne, le Val-d'Oise, les Yvelines et jusqu'à l'Eure-et-Loir. C'est aussi le cas dans l'Ouest, pour la Loire-Atlantique, la Vendée et le Maine-et-Loire et dans le Sud-Ouest pour le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne. À l'inverse, quatre départements se démarquent par des taux

d'équipement informatique très élevés : trois plutôt ruraux (la Corrèze, les Landes et la Lozère) et le Val-de-Marne qui se distingue du reste de la région parisienne avec plus de 56 ordinateurs pour 100 collégiens.

La présence de TBI est loin d'être généralisée dans les classes de collège, la moyenne nationale étant de 16 appareils pour 1 000 collégiens, soit un TBI pour deux à trois classes en moyenne. Dans quelques départements cependant, les classes sont quasiment toutes équipées : dans le Pas-de-Calais, la Meuse, le Loir-et-Cher, les Landes, et en région parisienne dans le Val-d'Oise et les Yvelines ► 18.4. Dans ces départements, il est exceptionnel de trouver un collège public sans au moins un TBI alors que c'est le cas dans plus de 6 établissements sur 10 en Guadeloupe, dans l'Aude ou le Tarn-et-Garonne.

Un meilleur équipement en ordinateurs pour les lycées dans toutes les académies

Au niveau national, les lycées sont en moyenne mieux équipés en ordinateurs que les collèges : 44 ordinateurs pour 100 élèves. Globalement, les lycées professionnels sont mieux dotés que les lycées d'enseignement général et technologique (respectivement 56 et 41 ordinateurs pour 100 élèves). Les disparités d'équipement entre académies sont peu marquées : hormis dans certains DOM (Mayotte, Guadeloupe et Guyane) et à Paris, le nombre d'ordinateurs est d'au moins 35 pour 100 lycéens ► 18.5. Les académies du Nord, du Nord-Est (Lille, Amiens et Reims), de Poitiers et d'Occitanie (Montpellier et Toulouse) sont les mieux pourvues en terminaux (plus de 50 ordinateurs pour 100 lycéens). Le taux d'équipement informatique est par contre moins élevé que la moyenne nationale en Île-de-France (entre 33 et 40 ordinateurs pour 100 élèves à Paris, Versailles et Créteil) et en Rhône-Alpes (37 et 39 à Grenoble et Lyon).

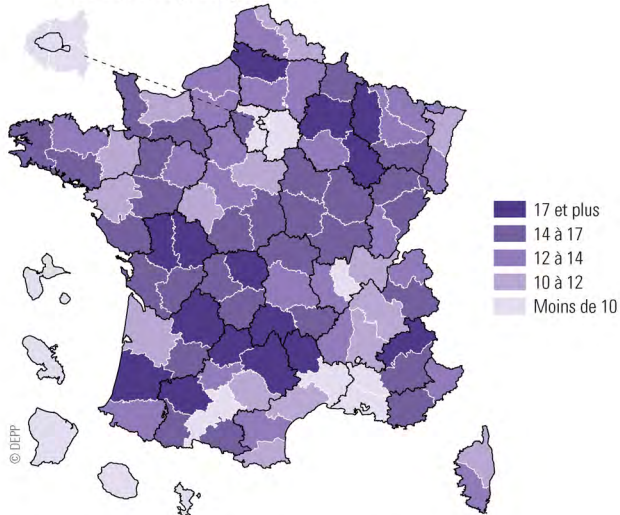
En revanche, les lycées sont moins bien équipés que les collèges en TBI : 12 TBI pour 1 000 élèves en moyenne nationale ► 18.6. Cependant, hormis dans les académies de Rouen et de Caen, plus de 4 lycées sur 5 disposent d'au moins un TBI. Les académies de Lyon, Bordeaux, Paris et Grenoble disposent de plus de 20 TBI pour 1 000 élèves, soit environ plus d'une classe sur 2 équipée, et même 3 classes sur 4 pour l'académie de Lyon. La plupart des DOM (Mayotte, Guadeloupe, Guyane), les académies de Normandie (Rouen et Caen), de Dijon et du pourtour méditerranéen (Nice, Montpellier et Aix-Marseille) sont les moins bien dotées avec moins de 6 TBI pour 1 000 élèves.

Pour en savoir plus

CORMIER G., RUDOLF M., 2015, « L'équipement informatique a doublé en dix ans dans les collèges publics », *Note d'information*, n° 15.01, MENESR-DEPP.

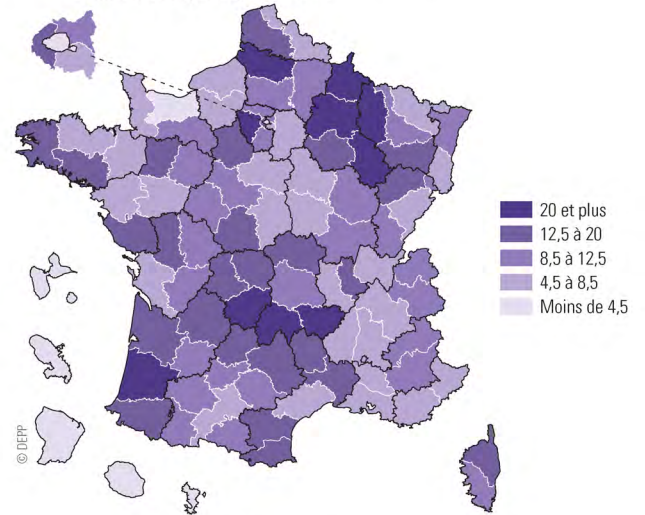
Définitions ► p. 126

►18.1 Nombre d'ordinateurs pour 100 élèves dans les écoles élémentaires publiques – 2016



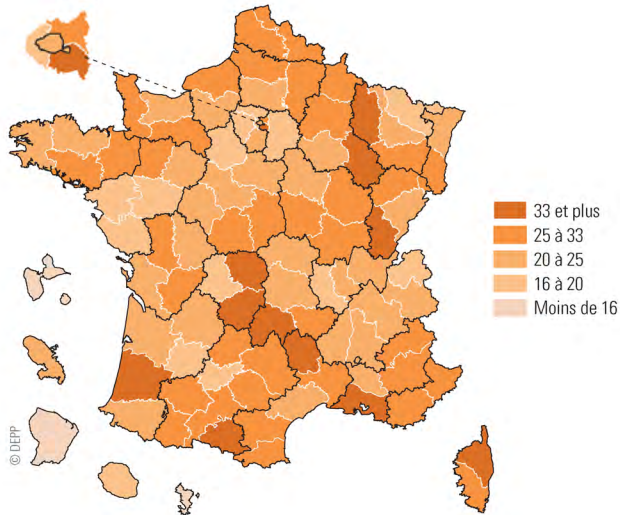
France métropolitaine + DOM : 12 ordinateurs pour 100 élèves

►18.2 Nombre de TBI pour 1 000 élèves dans les écoles élémentaires publiques – 2016



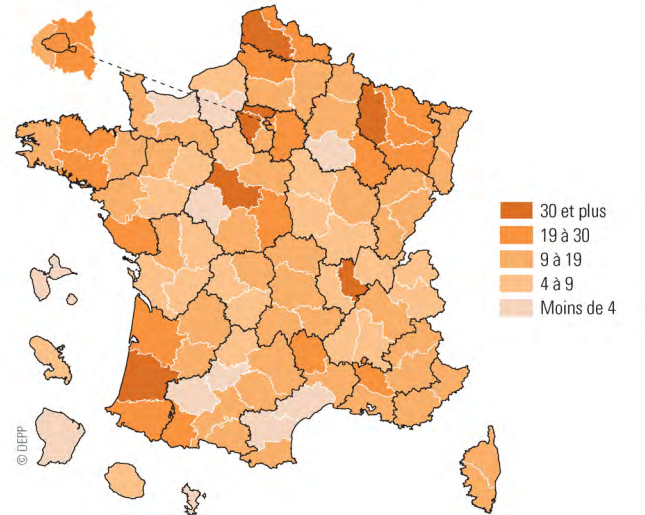
France métropolitaine + DOM : 10 TBI pour 1 000 élèves

►18.3 Nombre d'ordinateurs pour 100 élèves dans les collèges publics 2016



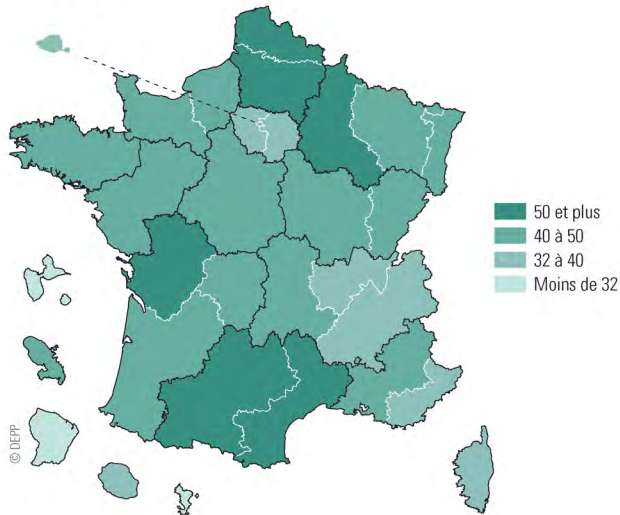
France métropolitaine + DOM : 25 ordinateurs pour 100 élèves

►18.4 Nombre de TBI pour 1 000 élèves dans les collèges publics 2016



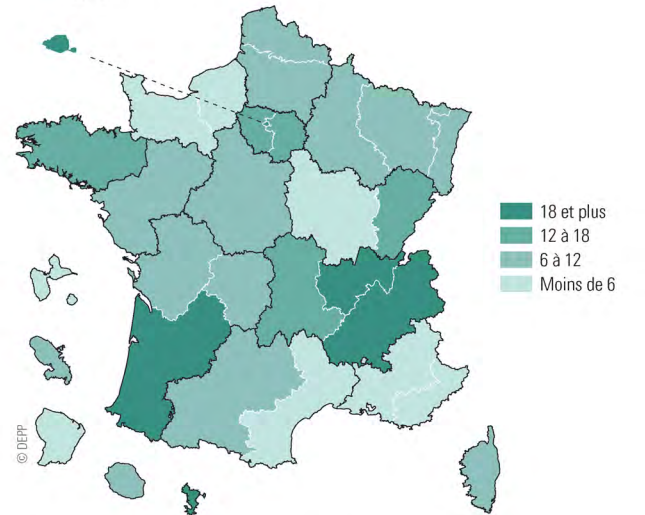
France métropolitaine + DOM : 16 TBI pour 1 000 élèves

►18.5 Nombre d'ordinateurs pour 100 élèves dans les lycées publics 2016



France métropolitaine + DOM : 44 ordinateurs pour 100 élèves

►18.6 Nombre de TBI pour 1 000 élèves dans les lycées publics 2016



France métropolitaine + DOM : 12 TBI pour 1 000 élèves

Sources des cartes 18.1 à 18.6 : MENESR-DEPP, MENESR-DNE, enquête sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés 2016.

LES ÉCARTS DE MILIEU SOCIAL ENTRE LES COLLÈGES

Un indicateur de ségrégation sociale entre établissements

Les collèges accueillent des populations très différentes selon le milieu social. Ce milieu social est ici mesuré par un indice de position sociale, hiérarchisant les professions des deux parents, selon des dimensions économiques et culturelles. Les écarts entre établissements peuvent être synthétisés en un indicateur de ségrégation, variant entre 0 % et 100 %¹. Quand cet indicateur est élevé, cela signifie que les écarts sociaux entre établissements sont très importants et qu'au sein de chaque établissement, les écarts sociaux sont faibles ; quand l'indicateur est faible, cela indique que les écarts sociaux entre établissements sont moins importants et que le niveau social moyen de chaque établissement est proche de celui de l'académie. On dira alors qu'il y a une plus grande mixité sociale au sein de l'établissement.

Une plus grande hétérogénéité entre collèges en Île-de-France

Dans toutes les académies, pour l'ensemble des collèges, publics et privés sous contrat, les différences de niveau social des élèves au sein des collèges sont nettement supérieures aux différences de niveau social moyen entre collèges : au niveau national, l'indicateur de ségrégation est de 22 %. Cet indicateur varie entre 5 % à Mayotte et 30 % à Versailles ► 19.1. Huit académies ont une valeur supérieure à 20 %, avec cinq au-dessus de 25 % : Versailles, la Guyane, Créteil, Paris et Aix-Marseille. Cet indicateur ne dépasse pas 10 % dans cinq académies. Les académies d'Île-de-France se distinguent donc des autres académies avec un indicateur global très élevé, qui traduit une moins grande mixité sociale dans les collèges.

De plus fortes disparités entre collèges privés qu'entre collèges publics

Sur l'ensemble du territoire, la ségrégation est plus élevée dans le privé que dans le public (un point d'écart) et la majorité des académies sont dans ce cas ► 19.2. L'écart entre les deux indicateurs varie entre - 8 points (Strasbourg) et + 9 points (Bordeaux). L'écart dépasse les 5 points dans trois académies.

1. Il s'agit de la part de variance de l'indice de position sociale expliquée par le niveau établissement : voir le dossier 1 sur la mixité sociale des collèges de Clermont-Ferrand

En Île-de-France, les écarts entre établissements sont plus forts dans le secteur public. Dans l'académie de Lille, au contraire, les établissements publics sont peu différents, alors que des écarts très nets existent dans le secteur privé.

Une partie non négligeable des écarts entre établissements s'explique aussi par le recrutement plus favorisé du secteur privé par rapport au secteur public ► 19.3. Sur l'ensemble du territoire, cela représente 3,8 % des écarts de milieu social entre élèves, soit 17 % de l'indice de ségrégation (3,8/22). Dans certaines académies, comme Paris, Lille, Créteil ou Versailles, l'écart de recrutement est encore plus important ; en revanche, à Besançon, Clermont-Ferrand, Rennes ou Toulouse, les deux secteurs recrutent à peu près les mêmes élèves.

Légère augmentation de la ségrégation entre 2013 et 2016, due au recrutement plus favorisé du secteur privé

L'indicateur a été recalculé sur les données de 2013 pour étudier l'évolution sur cette période ► 19.4. Rappelons que l'édition 2014 de *Géographie de l'École* utilisait une ancienne version de l'indice ne prenant en compte qu'un seul responsable et que les résultats ne sont donc pas parfaitement comparables.

Entre 2013 et 2016, l'indicateur a légèrement augmenté sur l'ensemble des collèges (+ 0,7 point). Il reste stable dans le public comme dans le privé. C'est l'augmentation de l'écart de recrutement entre public et privé qui explique presque entièrement l'augmentation globale de la ségrégation.

L'évolution de la ségrégation sociale, sur l'ensemble des collèges, varie entre - 0,4 point (Caen) et 3 points (Guyane). En France métropolitaine, une augmentation d'au moins un point est constatée dans sept académies : Reims, Strasbourg, Corse, Lyon, Bordeaux, Nice et Versailles. Hormis Mayotte, l'augmentation est aussi supérieure à un point dans tous les DOM. En Île-de-France, la ségrégation a baissé à Paris et légèrement augmenté à Créteil et à Versailles.

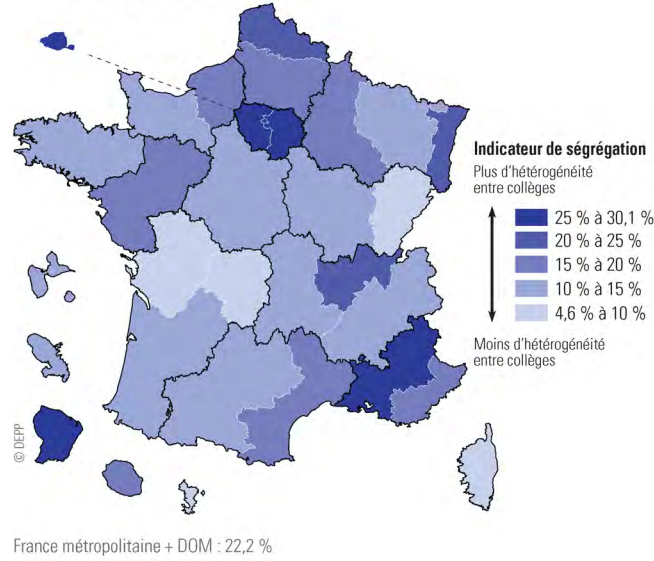
Pour en savoir plus

GIVORD P., GUILLERM M., MONSO O., MURAT F., 2016, « Comment mesurer la ségrégation dans le système éducatif ? Une étude de la composition sociale des collèges français », *Éducation & formations*, n° 91, MENESR-DEPP, p. 21-51.

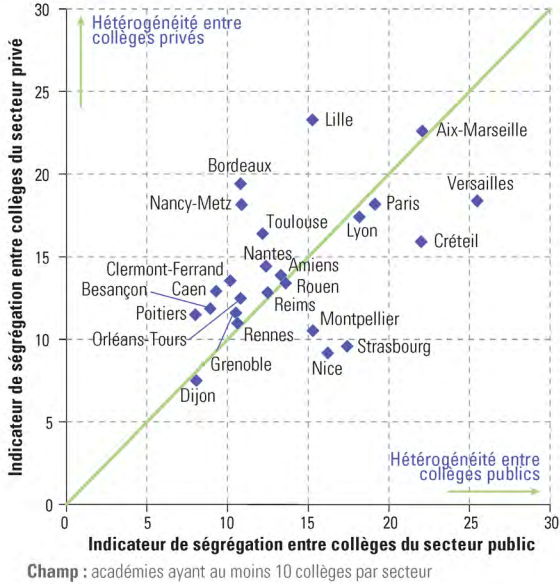
ROCHER T., 2016, « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, MENESR-DEPP, p. 5-27.

Méthodologie ► p. 126

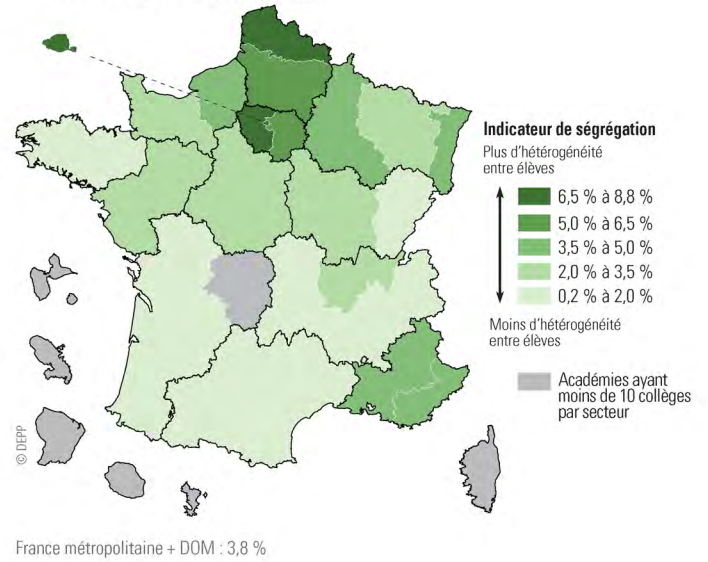
19.1 Ségrégation entre collèges
Secteurs public et privé, en 2016



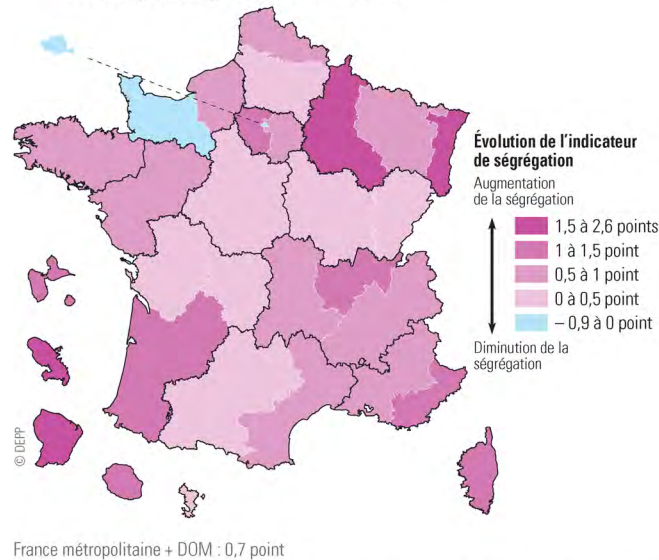
19.2 Ségrégation entre collèges selon le secteur
Secteurs public et privé, en 2016



19.3 Ségrégation entre élèves selon le secteur
Secteurs public et privé, en 2016



19.4 Évolution de la ségrégation entre collèges
Secteurs public et privé, entre 2013 et 2016



Sources des cartes 19.1 à 19.4 : calculs DEPP d'après MENESR-DEPP, systèmes d'information des élèves du second degré Scolarité.

LES MOYENS ET LES RESSOURCES HUMAINES

20	La dépense d'éducation par élève (MENESR)
21	La dépense d'éducation des départements et des régions pour le second degré
22	L'encadrement des élèves du premier degré
23	L'encadrement des élèves du second degré
24	L'âge des enseignants
25	Les statuts des enseignants du second degré
26	La mobilité géographique des enseignants
27	Les personnels non enseignants des établissements du second degré public

LA DÉPENSE D'ÉDUCATION PAR ÉLÈVE (MENESR)

Une dépense moyenne de 5 300 euros par élève ou étudiant

En 2014, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a dépensé 75,1 milliards d'euros (€) pour l'éducation (hors bourses), soit une progression de 2,5 % depuis 2011 en prix constants. La dépense par élève augmente avec le niveau d'enseignement et s'échelonne entre 3 350 € pour un écolier, 5 790 € pour un collégien, 7 880 € pour un lycéen et 8 450 € pour un étudiant.

Une géographie régionale¹ comparable dans le premier et le second degré

Entre 2011 et 2014, la dépense du MENESR par élève progresse de 4,2 % pour un écolier, de 1,3 % pour un collégien et de 0,4 % pour un lycéen. Ces hausses nationales recouvrent des évolutions plus contrastées par région². Pour les écoliers, la croissance est générale, de + 2,0 % en Île-de-France à + 6,4 % en Bretagne, avec des pics jusqu'à + 8,8 % aux Antilles et en Guyane³ et + 11,1 % en Corse ▶ 20.1. Pour les collégiens, la dépense recule dans trois régions (Pays de la Loire – 1,2 % ; Île-de-France – 1,0 % ; Centre – 0,5 %) et augmente modérément ailleurs, de + 0,3 % en Picardie et dans le Limousin à + 4,2 % aux Antilles et en Guyane ▶ 20.2. Pour les lycéens, l'évolution varie de – 2,0 % en Île-de-France à + 7,1 % aux Antilles et en Guyane ▶ 20.3. Dans l'enseignement scolaire, on retrouve une géographie comparable des régions pour chacun des niveaux. De multiples facteurs interviennent pour définir la position de chacune.

Le poids de l'enseignement privé sous contrat explique une partie des disparités régionales, un élève y coûtant moins cher à l'État qui ne prend pas en charge la restauration et l'hébergement supportés par les familles. En outre, la masse salariale des enseignants est moins élevée dans le privé, notamment en raison des statuts et du niveau des charges supportées par l'employeur.

À l'inverse des plus urbanisées, les régions à prédominance rurale ont des coûts généralement plus élevés en raison d'une taille inférieure des établissements et de taux d'encadrement par élève plus importants (*fiches 20 et 21*). De même, les établissements classés en éducation prioritaire bénéficient de moyens supplémentaires.

Trois régions ont ainsi une dépense par élève relativement faible : la Bretagne et les Pays de la Loire, où le poids de l'enseignement privé sous contrat est particulièrement élevé, avec 40 % des élèves et, dans une moindre mesure, Rhône-Alpes où il est d'environ 20 % contre 15 % pour la moyenne nationale. De même, des régions à prédominance urbaine comme l'Île-de-France et le Nord - Pas-de-Calais ont une dépense moyenne plus faible.

À l'inverse, un ensemble de régions allant du nord-est vers le centre (Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche Comté, Bourgogne, Auvergne, Limousin) ainsi que la Corse présentent une dépense par élève élevée pour les trois niveaux d'enseignement. Ce sont des régions essentiellement rurales.

Les régions ultramarines présentent toujours des dépenses plus élevées, ce surcoût s'expliquant par la majoration de traitement des personnels qui y sont affectés.

Une géographie régionale légèrement différente dans l'enseignement supérieur

La dépense moyenne par étudiant diminue nationalement entre 2011 et 2014 (– 3,0 %). L'évolution par région est très contrastée, de – 6,8 % dans les Pays de la Loire à + 7,3 % en Auvergne ▶ 20.4.

Les différences constatées sont en partie liées au poids des formations post-baccalauréat des lycées (STS, CPGE), qui sont plus coûteuses que celles des autres établissements du supérieur d'environ 2 100 € par étudiant, et à la présence d'écoles supérieures privées subventionnées qui, à l'inverse, ne représentent qu'une dépense de moins de 900 € par étudiant. D'autres facteurs, plus difficilement quantifiables, contribuent également à ces écarts, tels la taille des établissements ou le type de formation dispensée.

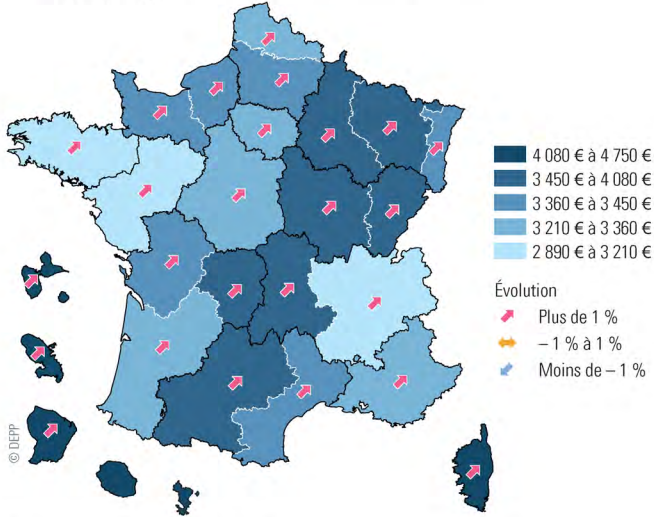
Comme en 2011, la dépense par étudiant est nettement plus basse qu'ailleurs dans trois régions avec moins de 7 500 €. Pour les Pays de la Loire et le Nord - Pas-de-Calais, la part élevée du privé subventionné explique en partie cette position. Quant au Languedoc-Roussillon, c'est la faible présence du post-baccalauréat qui semble jouer. À l'opposé, la part élevée des formations post-baccalauréat aux Antilles et en Guyane tend à tirer vers le haut la dépense par étudiant, plus de 9 000 €.

1. Les données sont représentées selon les anciennes régions, compte tenu des années de traitement du Compte de l'éducation (2011 et 2014).

2. Mayotte et La Réunion sont traitées comme une seule entité régionale dans le Compte de l'éducation, depuis la transformation de Mayotte en DOM en 2012. L'évolution 2011-2014 ne peut donc pas être établie pour cet ensemble.

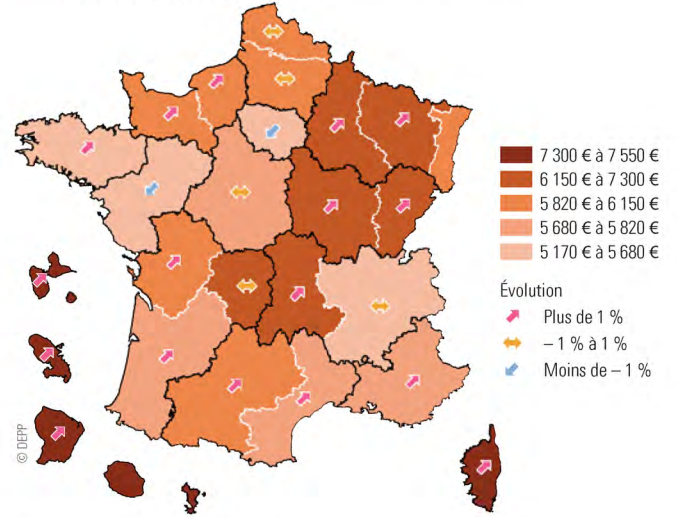
3. La Martinique, la Guadeloupe et la Guyane sont traitées comme une seule entité régionale dans le Compte de l'éducation.

►20.1 Dépense par élève en 2014 et évolution en 2011-2014
Premier degré



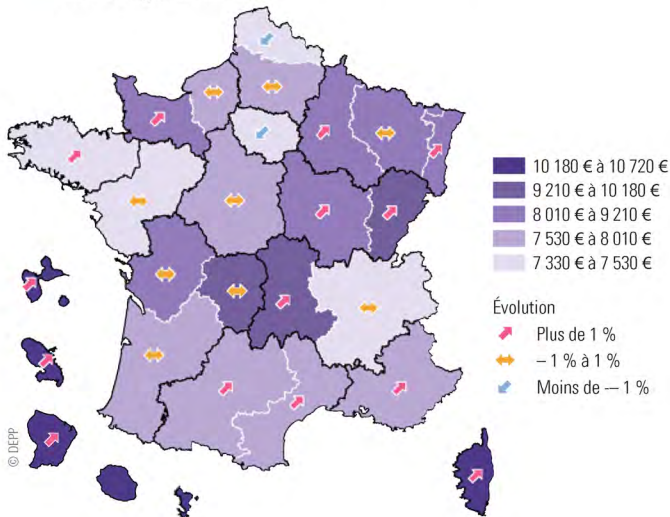
France métropolitaine + DOM : 3 350 €

►20.2 Dépense par élève en 2014 et évolution en 2011-2014
Second degré, premier cycle



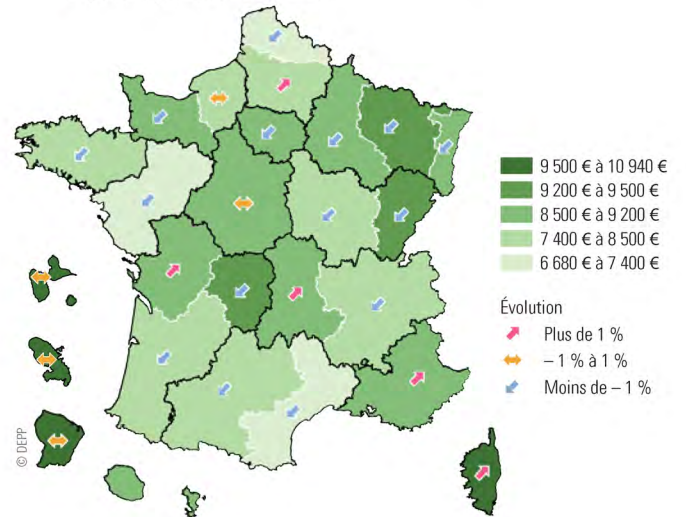
France métropolitaine + DOM : 5 790 €

►20.3 Dépense par élève en 2014 et évolution en 2011-2014
Second degré, second cycle



France métropolitaine + DOM : 7 880 €

►20.4 Dépense par étudiant en 2014 et évolution en 2011-2014
Supérieur, y compris STS et CPGE



France métropolitaine + DOM : 8 450 €

Sources des cartes 20.1 à 20.4 : MENESR-DEPP, Comptes de l'éducation 2014.

LA DÉPENSE D'ÉDUCATION DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS POUR LE SECOND DEGRÉ

Les départements et les régions contribuent à la dépense d'éducation

Depuis les lois de décentralisation de 1986 et de 2004, les départements et les régions ont en charge la construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement respectivement des collèges et des lycées publics. Ils organisent également la restauration scolaire. Le recrutement et la rémunération des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ou ATTEE (anciennement TOS) sont à leur charge. L'État gère les autres rémunérations, notamment celle des enseignants.

S'agissant des dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat, les collectivités territoriales sont tenues d'y participer dans les mêmes conditions qu'elles participent aux dépenses de fonctionnement des établissements publics. Quant aux dépenses d'investissement des établissements privés, elles peuvent faire l'objet d'une participation des collectivités publiques qui doit rester inférieure à 10 % des dépenses annuelles de l'établissement. Cette participation doit aussi répondre à certains besoins limitativement énumérés par la loi.

Des dépenses par élève variant du simple au triple

En 2014, les départements¹ ont consacré près de 5 milliards d'euros aux collèges, soit en moyenne 1 500 euros par élève, un peu moins qu'en 2011 (1 540 euros constants). Cette moyenne recouvre des disparités importantes ▶ 21.1. Treize départements ont dépensé plus de 1 800 euros par collégien, dans la majorité des cas en raison d'un effort d'investissement très soutenu. Les trois départements d'Île-de-France (Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne) figurent en tête de classement. Avec 3 000 euros par collégien, dont 1 800 pour l'investissement, la Seine-Saint-Denis poursuit ces dernières années une politique de construction, de rénovation et de modernisation de ses collèges. À l'inverse, les départements du Haut-Rhin et de la Mayenne ont la dépense la plus basse, avec moins de 1 000 euros par collégien.

En 2014, les régions², au titre des lycées, ont déboursé plus de 5,2 milliards d'euros. Cela représente une moyenne de 2 470 euros par lycéen contre 2 420 euros en 2011 (en euros

constants). Les différences entre régions peuvent être de forte ampleur ▶ 21.2. La dépense moyenne par lycéen dépasse 2 900 euros dans six régions, avec un pic dans le Limousin (3 800 euros). Dans cette région, les petits lycées sont particulièrement nombreux. Ceci, associé à une dépense d'investissement relativement élevée, explique que la dépense moyenne par lycéen y soit la plus forte. À l'opposé, la dépense moyenne par lycéen avoisine les 2 000 euros dans cinq régions, dont l'Île-de-France et Rhône-Alpes.

51 milliards d'euros investis en dix ans dans les établissements du second degré

En une décennie, les départements et les régions ont investi près de 51 milliards d'euros pour les collèges et les lycées, soit une moyenne de 7 520 euros par collégien et 12 400 euros par lycéen. Le niveau de dépenses moyennes est très variable et dépend de nombreux facteurs qui ne sont pas toujours quantifiables, comme les priorités d'action des collectivités territoriales, leurs ressources, l'état du parc immobilier des établissements, le nombre d'établissements, la part de l'enseignement privé, la démographie, etc.

L'investissement des départements est sensiblement supérieur à la moyenne dans un large croissant Nord, Est, Sud-Est ▶ 21.3. Le département des Landes a également une dépense moyenne élevée (12 000 euros). La dépense d'investissement par collégien est peu élevée dans les départements situés sur une zone ouest allant des départements de la Manche et de la Bretagne jusqu'au Massif central.

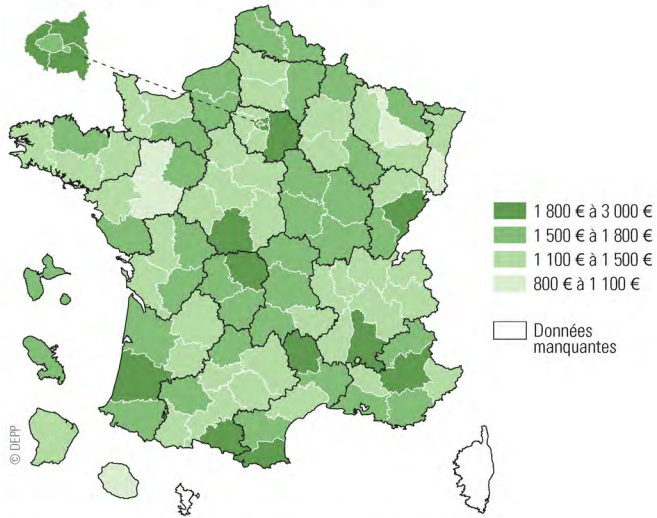
Quant aux régions, celles qui ont payé le plus par lycéen au cours de la dernière décennie sont l'Auvergne, Midi-Pyrénées, le Languedoc-Roussillon et la Guyane, avec un investissement de plus de 15 000 euros par élève ▶ 21.4. Les régions qui ont dépensé le moins ont investi moins de 11 500 euros par lycéen et se situent dans la moitié Nord de l'hexagone. Il est à noter que les Pays de la Loire ont augmenté leur investissement sur les trois dernières années. La Lorraine, avec 6 400 euros, est la région qui a le moins investi dans les lycées. Cette région a connu une forte baisse des effectifs de lycéens entre 2004 et 2014.

La création des nouvelles régions modifiera sans doute la répartition de la dépense cumulée d'investissement par lycéen, la fusion des territoires s'accompagnant de nouvelles politiques d'action et de leur harmonisation.

1. Les deux départements de Corse n'exercent pas la compétence Collèges ; celle-ci relève de la collectivité territoriale de Corse. Le transfert de la compétence Collèges au département de Mayotte n'a pas encore été réalisé.

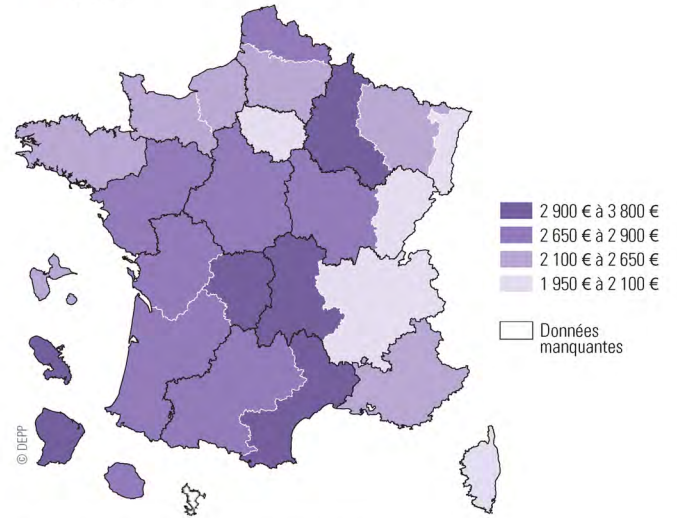
2. Les données sont représentées selon les anciennes régions compte tenu des années de traitement : 2014, puis 2004-2014.

►21.1 Dépenses des départements par collégien
En 2014



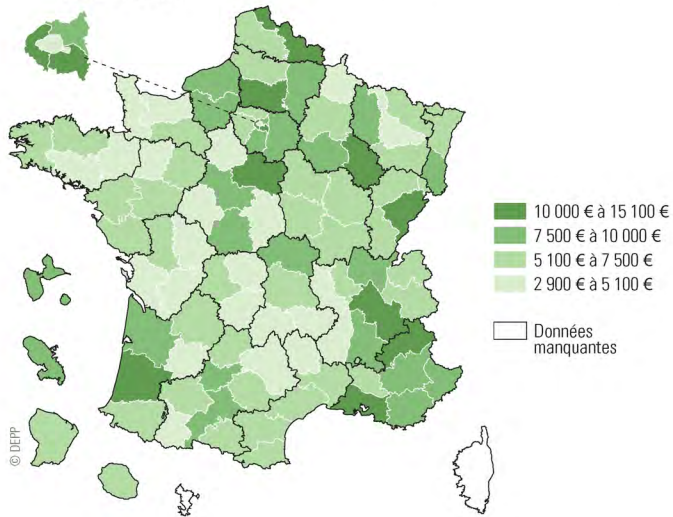
France métropolitaine (hors Corse) + DOM (hors Mayotte) : 1 515 €

►21.2 Dépenses des régions par lycéen
En 2014



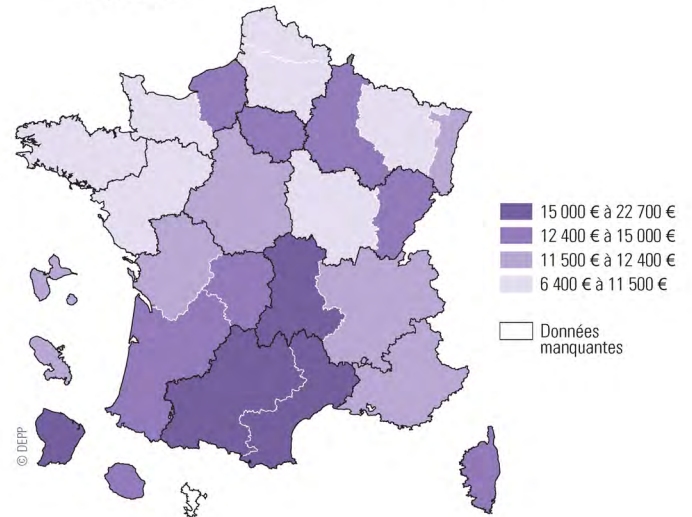
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 2 471 €

►21.3 Dépense cumulée d'investissement des départements par collégien
De 2004 à 2014



France métropolitaine (hors Corse) + DOM (hors Mayotte) : 7 521 €

►21.4 Dépense cumulée d'investissement des régions par lycéen
De 2004 à 2014



France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 12 400 €

Sources des cartes 21.1 à 21.4 : Comptes des départements et des régions 2004 à 2014, données DGCL, traitement DEPP.

L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

Des taux d'encadrement plus favorables dans les départements ruraux

Deux indicateurs servent à mesurer les moyens mis à la disposition des départements pour assurer l'encadrement des élèves du premier degré public : le ratio donnant le nombre de postes d'équivalent temps plein (ETP) pour cent élèves (P/E) et le ratio du nombre moyen d'élèves par classe (E/C).

Le premier ratio comprend l'ensemble des postes dont les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale ont l'entière maîtrise. Ce total comprend, en plus des enseignants en charge d'une classe, essentiellement des postes pour les remplacements, les besoins éducatifs particuliers¹ et les décharges de direction. Il comprend aussi les postes dédiés au dispositif « plus de maîtres que de classes ». En 2016, ce ratio est en moyenne de 5,4 ETP pour 100 élèves avec un maximum de 8,8 postes pour 100 élèves en Lozère et un minimum de 5,0 dans les Hauts-de-Seine ▶ 22.1.

Le deuxième ratio, correspondant au nombre moyen d'élèves par classe, est en moyenne de 23,6 à la rentrée 2016, il est de 15,1 au minimum en Lozère et atteint au maximum 25,3 dans l'Essonne et 26,7 à Mayotte ▶ 22.2. Le nombre d'élèves par classe approche ou dépasse 24 dans les départements les plus urbains et les plus peuplés. Les départements du Nord et du Pas-de-Calais font exception, le nombre d'élèves par classe étant plus proche de 23. En effet, l'allocation des moyens prend aussi en compte le caractère socialement plus défavorisé de certains départements, justifiant un taux d'encadrement plus favorable. Par ailleurs, ces départements ont connu une baisse démographique régulière.

Les départements ayant le nombre d'élèves par classe le plus faible correspondent souvent à ceux ayant le nombre de postes par élève le plus élevé. La plupart se trouvent le long de la diagonale nord-est/sud-ouest. On retrouve parmi eux les départements les plus ruraux (au sens d'une forte part d'enfants vivant en commune « isolée », *fiche 2*).

En outre-mer, la Martinique est le département ayant le ratio P/E le plus élevé : 7,2 contre 6,4 en Guadeloupe, 6,3 en Guyane et 5,8 à La Réunion. D'un autre côté, Mayotte a un ratio P/E proche de la moyenne nationale (5,5).

Une répartition des enseignants en plus des classes qui tient compte du contexte territorial et social

Lorsque la dotation annuelle en ETP est donnée aux départements, ces derniers peuvent l'utiliser de différentes façons : ouverture de classes en particulier en cas de pression démographique ; renforcement du remplacement ; aide à la difficulté scolaire ou au handicap ; renforcement de l'accompagnement pédagogique.

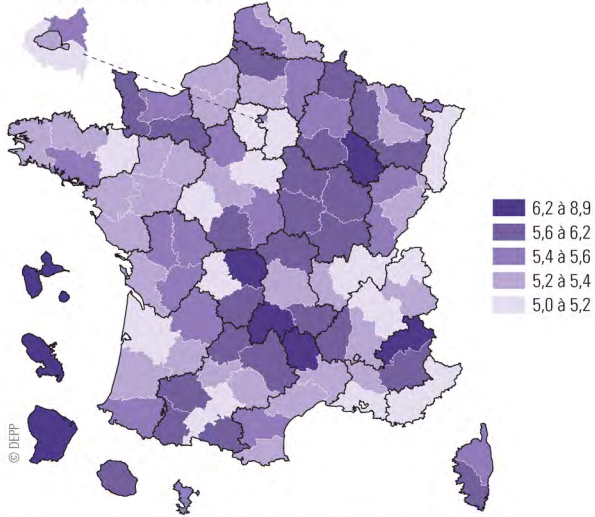
Les trois dernières utilisations correspondent à des « marges de manœuvre » en plus des enseignants dans les classes. Ces marges de manœuvre peuvent être estimées par le ratio (P-C)/E qui va indiquer le nombre de postes pour 100 élèves éventuellement disponibles en plus des enseignants dans les classes.

Dans l'ensemble, elles sont plus fortes dans les départements où la taille des classes est plus réduite ▶ 22.3. Ainsi, elles sont plus importantes dans certains départements ruraux, notamment en Lozère (2,2 postes pour 100 élèves), dans le Cantal et en Haute-Marne (1,7 poste). Elles sont également plus élevées dans les départements d'outre-mer (de 1,4 à La Réunion à 2,3 en Martinique).

On remarque que les départements ayant connu une baisse démographique plus importante ont davantage de marges de manœuvre que les départements qui ont dû faire face à une augmentation démographique importante.

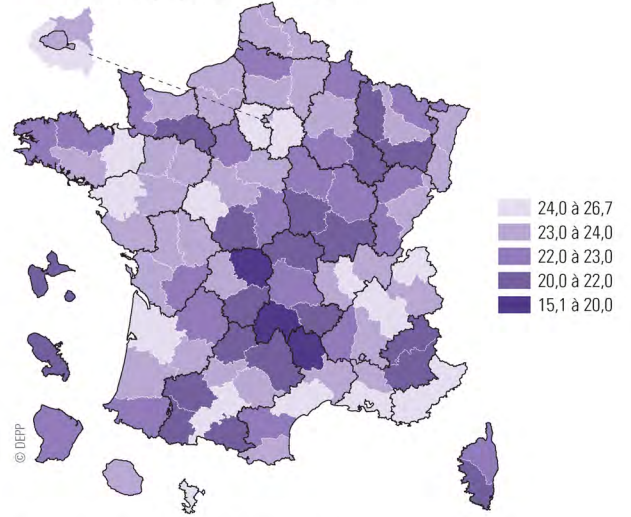
1. Il s'agit notamment des enseignants affectés aux réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased), aux élèves non francophones, aux élèves handicapés.

►22.1 Nombre de postes pour 100 élèves
Premier degré public, rentrée 2016



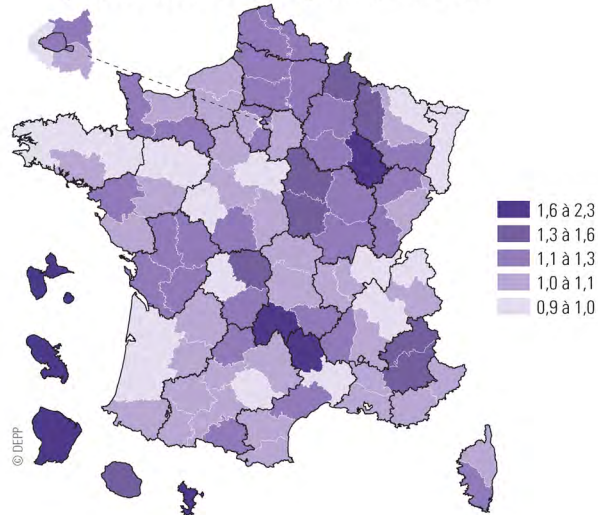
France métropolitaine + DOM : 5,4 postes pour 100 élèves

►22.2 Nombre moyen d'élèves par classe
Premier degré public, rentrée 2016



France métropolitaine + DOM : 23,6 élèves par classe

►22.3 Nombre de postes en plus des enseignants dans les classes pour 100 élèves – Premier degré public, rentrée 2016



France métropolitaine + DOM : 1,1 poste en plus

Sources des cartes 22.1 à 22.3 : calculs DEPP à partir de MENESR-DEPP, constat de rentrée 2016 (effectifs de classes et d'élèves) et DGESCO, enquête sur le contrôle de l'utilisation des emplois, rentrée 2016.

L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

À la rentrée 2015, dans le second degré, un professeur enseigne en moyenne à 22,3 élèves pendant une heure de cours

Pour mesurer les conditions d'accueil et d'enseignement des élèves du second degré, les tailles moyennes des classes n'apparaissent pas comme les indicateurs les plus pertinents car les cours peuvent être dispensés dans des groupes à effectif plus réduit. On mesure alors le « nombre moyen d'élèves par structure » (E/S), ou « nombre moyen d'élèves devant un professeur » pendant une heure de cours, en groupe ou en classe entière.

À la rentrée 2015, sur l'ensemble du second degré public et privé sous contrat, un professeur enseigne en moyenne à 22,3 élèves pendant une heure de cours¹.

Un nombre moyen d'élèves par structure contrasté selon les académies

Toutes formations confondues, ce taux d'encadrement est plus favorable (c'est-à-dire plus faible) dans les académies de Guyane (20,1 élèves), Martinique et Corse (20,6) ; à l'inverse, les académies ayant les ratios les plus élevés sont Mayotte (24,3 élèves), Paris (23,6) et Versailles (23,2) ▶ 23.1. Ces moyennes reflètent en partie l'importance relative des différents types de formation dans les académies, notamment celle de l'enseignement professionnel dont le E/S est structurellement plus faible que dans l'enseignement général et technologique (16,1 élèves contre 24,3). Les exemples extrêmes cités, Guyane d'une part, Paris et Versailles d'autre part, illustrent ce mécanisme, avec une représentation respectivement la plus forte et la plus faible de l'enseignement professionnel.

Au collège, une taille de structures plus élevée dans plusieurs départements d'Île-de-France

Au collège (hors Segpa), hors éducation prioritaire, un professeur est face à 24,5 élèves en moyenne. Les tailles moyennes de structure sont plus faibles dans des départements ruraux comme la Lozère (21,3 élèves) et le Cantal (21,6) ▶ 23.2. À l'inverse, les six départements dont les E/S sont les plus élevés se trouvent en Île-de-France : 26,5

élèves dans les Hauts-de-Seine, 25,9 à Paris et 25,7 dans le Val-d'Oise, l'Essonne, le Val-de-Marne et les Yvelines. Ils sont suivis par plusieurs départements du Sud (Gironde, Hérault, Bouches-du-Rhône et Gard).

Une géographie départementale différente en éducation prioritaire

Le nombre moyen d'élèves par structure est plus faible dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire (REP et REP+), où un professeur est face à 21,7 élèves en moyenne ▶ 23.3.

À l'exception de Mayotte et de la Corse-du-Sud, le E/S est toujours plus faible en éducation prioritaire, quel que soit le département, mais sans lien apparent avec son niveau hors éducation prioritaire. L'écart est plus élevé dans des départements comme la Corrèze et la Haute-Garonne, où les enseignants sont face à respectivement 24 et 25 élèves en moyenne hors éducation prioritaire, contre seulement 19 et 20 élèves en éducation prioritaire. À l'inverse, dans la Nièvre et les Alpes-de-Haute-Provence, où le E/S hors éducation prioritaire est plus faible (autour de 22 élèves), il y a peu de différence avec l'éducation prioritaire (22 élèves également). C'est également le cas dans le Finistère où le E/S est pratiquement à égalité qu'il soit en éducation prioritaire ou non (23,7 élèves).

Au lycée, jusqu'à cinq élèves d'écart entre les académies

En lycée général et technologique, le nombre moyen d'élèves par structure est de 24,3 élèves. C'est dans les académies de Guyane et de Corse qu'il est le plus bas (21 élèves), suivies de la Martinique et de la Guadeloupe (22 élèves) ▶ 23.4. À l'opposé, dans les académies de Mayotte et de Paris, un professeur est face à 26 élèves en moyenne.

En lycée professionnel, le nombre moyen d'élèves par structure est de 16,1 élèves. Il est plus faible en Corse (14 élèves), ainsi qu'à Dijon et Limoges (autour de 15 élèves par classe) ▶ 23.5. C'est dans les académies de Guyane, d'Amiens (autour de 17 élèves) et surtout de Mayotte (18,5 élèves) que cet indicateur est le plus élevé.

1. Les données, sur le champ du second degré public et privé sous contrat, hors formations post-baccalauréat dispensées en Établissement public local d'enseignement (EPL : CPGE, STS) et y compris Segpa, sont celles déclarées par les établissements, éventuellement modifiées par leurs soins lors de l'exercice de consolidation nationale mené par la DEPP.

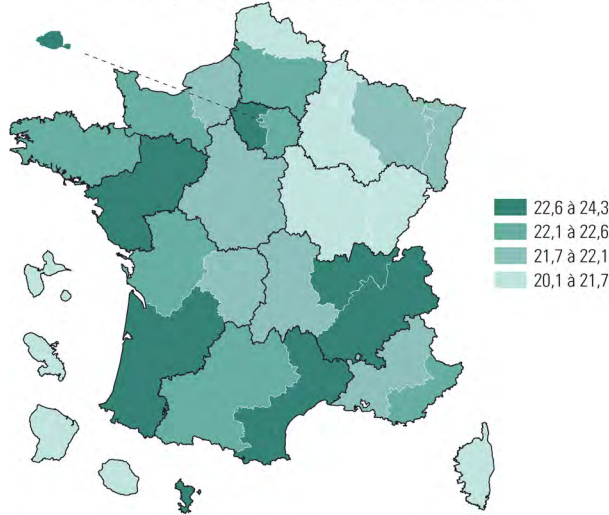
Pour en savoir plus

O'PREY S., « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré », *Note d'information*, n° 12.27, MEN-DEPP.

RUIZ S., « À la rentrée 2014, dans le second degré, un enseignant est face à 22 élèves en moyenne pendant une heure de cours », *Note d'information*, n° 15.38, MENESR-DEPP.

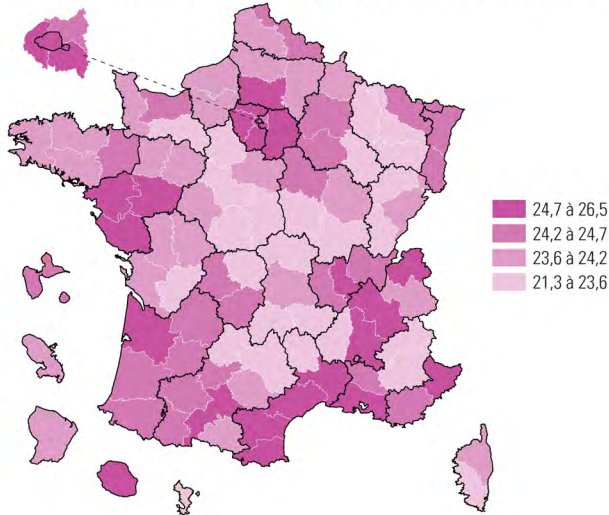
Définitions et méthodologie ▶ p. 127

► **23.1 Nombre moyen d'élèves devant un professeur (E/S)**
 Second degré public et privé, y compris Segpa, rentrée 2015



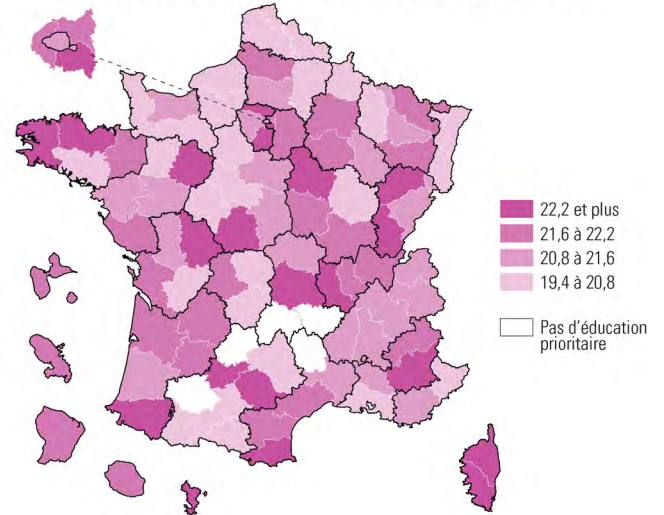
France métropolitaine + DOM : 22,3 élèves devant un professeur

► **23.2 Nombre moyen d'élèves devant un professeur en collège, hors éducation prioritaire** – Secteurs public et privé, hors Segpa, rentrée 2015



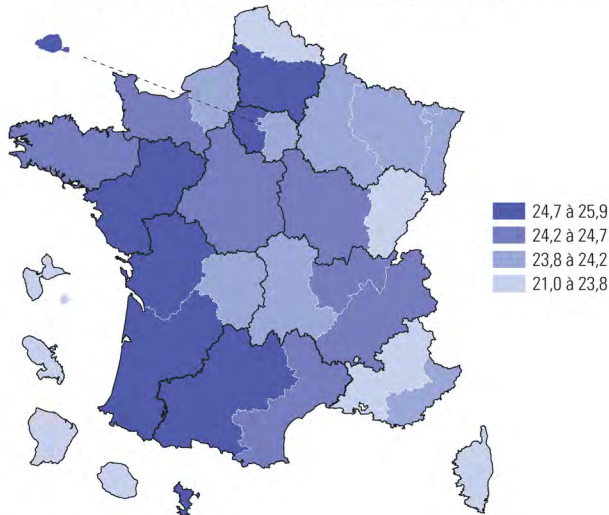
France métropolitaine + DOM : 24,5

► **23.3 Nombre moyen d'élèves devant un professeur en collège, en éducation prioritaire** – Secteur public, hors Segpa, rentrée 2015



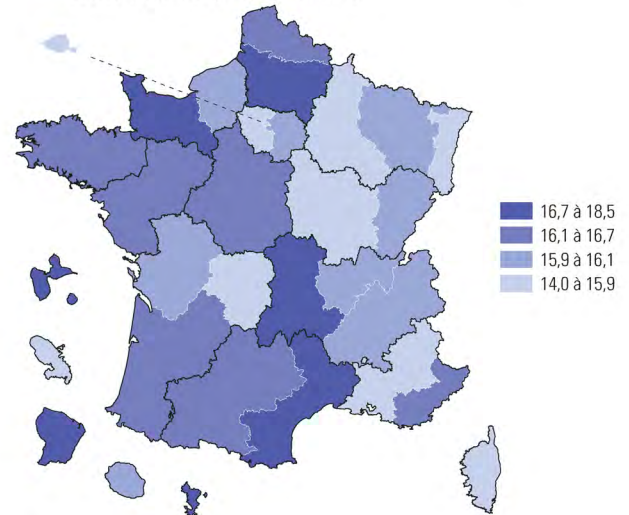
France métropolitaine + DOM : 21,7

► **23.4 Nombre moyen d'élèves devant un professeur en lycée général et technologique** – Secteurs public et privé, rentrée 2015



France métropolitaine + DOM : 24,3

► **23.5 Nombre moyen d'élèves devant un professeur en lycée professionnel**
 Secteurs public et privé, rentrée 2015



France métropolitaine + DOM : 16,1

Source des cartes 23.1 à 23.5 : MENESR-DEPP, bases relais et Scolarité, 2015.

L'ÂGE DES ENSEIGNANTS

Dans le premier degré public, des enseignants plus âgés dans le Sud de la France et en Bretagne...

Parmi les 340 000 enseignants du premier degré public, 24,8 % ont moins de 35 ans et 24,0 % ont 50 ans ou plus. Le ratio des 50 ans ou plus par rapport aux 35 ans ou moins résume l'équilibre démographique des populations enseignantes et permet de mesurer les différences à cet égard d'un territoire à l'autre ▶ 24.1. Dans la plupart des départements du Sud de la France et en Bretagne, il y a moins de jeunes enseignants que d'enseignants âgés. À l'inverse, le ratio est inférieur à 1 dans près de la moitié des départements français, situés pour l'essentiel dans le Nord de la France métropolitaine, en Île-de-France et dans des départements ruraux caractérisés par de nombreux souhaits de départ. Dans les DOM, la situation est très contrastée : la Guadeloupe et la Martinique se distinguent par un déficit très prononcé en jeunes enseignants, à l'inverse de la Guyane où les enseignants de plus de 50 ans sont moins nombreux que les moins de 35 ans.

Avec un ratio de 1,3 à l'échelle nationale, les 43 000 enseignants du premier degré privé sous contrat sont plus âgés que leurs homologues du public ▶ 24.2. À l'échelle départementale, les ratios sont souvent basés sur de faibles effectifs et aucune zone géographique ne se dégage clairement.

... avec les mêmes tendances dans le second degré public

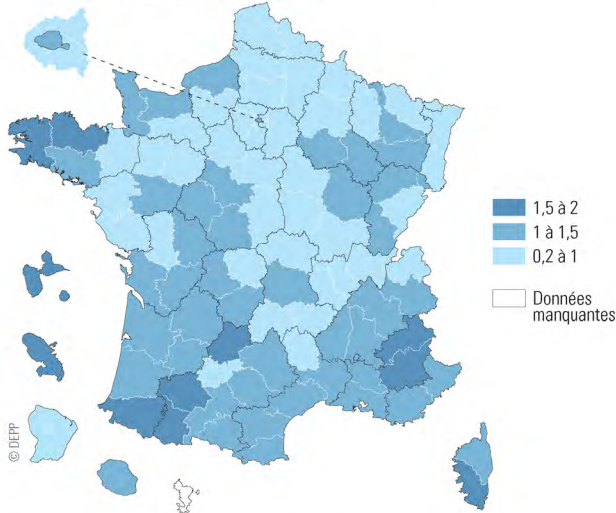
Parmi les 400 000 enseignants du second degré public, on compte 1,4 enseignant âgé de 50 ans ou plus pour chaque jeune de moins de 35 ans ▶ 24.3. Les académies du Sud et de l'Ouest de la France ont des enseignants plutôt âgés, à l'inverse de celles du Centre et du Nord. Plus particulièrement, la Bretagne, la Corse, la Guadeloupe et la Martinique se distinguent par un ratio excédant 2,5. Cette disparité s'explique notamment par le différentiel d'attractivité des académies et la mobilité géographique qui s'en suit (fiche 25).

Comme dans le premier degré, les 100 000 enseignants du second degré privé sont plus souvent âgés que ceux du public : il y a 2 enseignants âgés de 50 ans ou plus pour chaque jeune de moins de 35 ans ▶ 24.4. Ce déséquilibre est davantage marqué dans les académies à l'Ouest et au Sud-Est de la France.

Des enseignants du supérieur plus âgés, en particulier dans le Nord et l'Est de la France

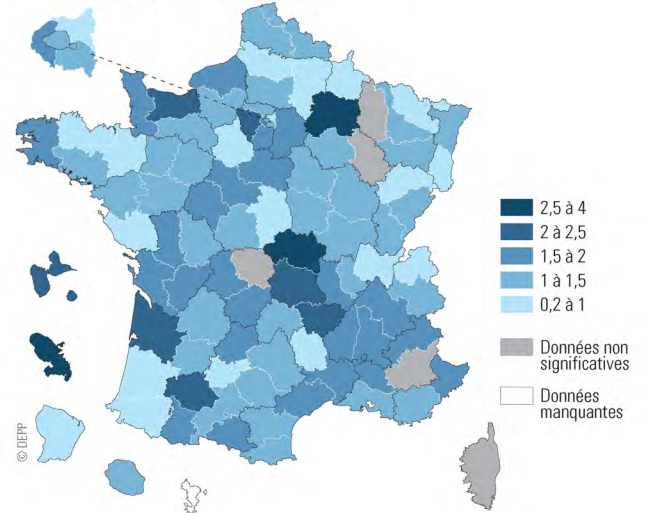
Les 70 000 enseignants titulaires affectés dans les établissements publics d'enseignement supérieur sont plus âgés que dans l'enseignement scolaire et sont de moins en moins nombreux à exercer leurs fonctions avant 35 ans (moins de 8 % d'entre eux). Le ratio des enseignants « âgés » (55 ans et plus) sur les « jeunes » (35 ans ou moins) est de 3,4 ▶ 24.5. Ce déséquilibre est particulièrement prononcé dans les académies de Strasbourg, de Rouen et en Guadeloupe, où le ratio dépasse 5. À l'opposé, les jeunes enseignants sont un peu plus présents dans les académies de Lyon, Grenoble et Dijon. Cependant, la part des enseignants de moins de 35 ans dans le supérieur ne dépasse 10 % dans aucune académie.

►24.1 Ratio des enseignants de 50 ans et plus sur les 35 ans et moins
Premier degré public, rentrée 2015



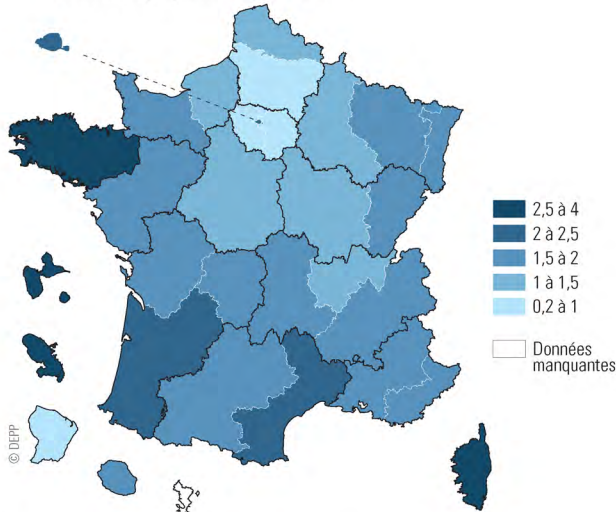
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 1,0 enseignant de 50 ans et plus pour un enseignant de 35 ans et moins

►24.2 Ratio des enseignants de 50 ans et plus sur les 35 ans et moins
Premier degré privé, rentrée 2015



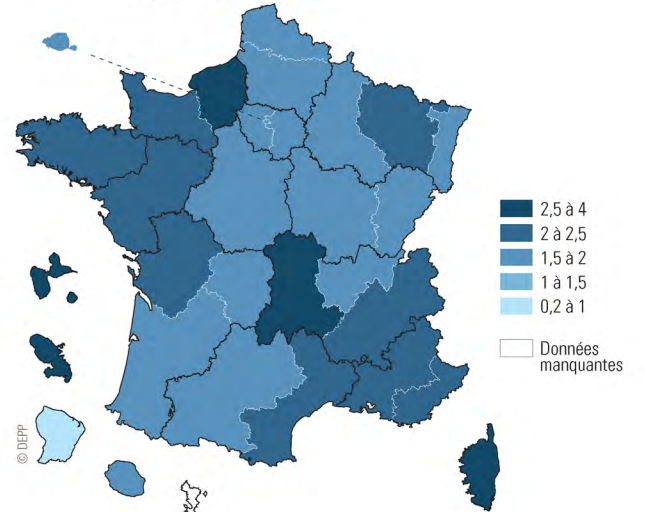
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 1,3 enseignant de 50 ans et plus pour un enseignant de 35 ans et moins

►24.3 Ratio des enseignants de 50 ans et plus sur les 35 ans et moins
Second degré public, rentrée 2015



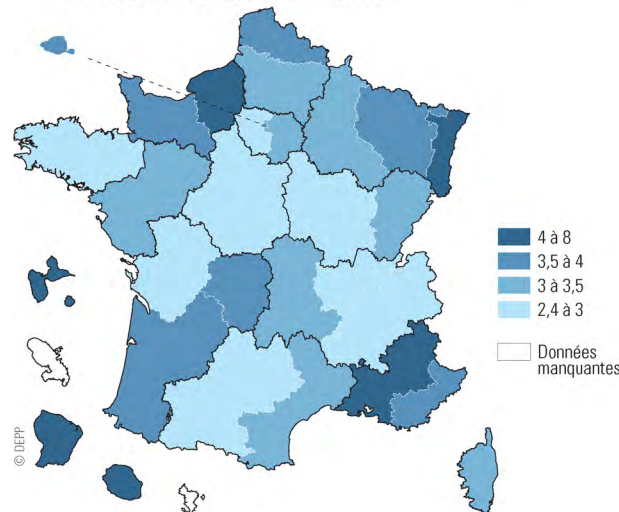
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 1,4 enseignant de 50 ans et plus pour un enseignant de 35 ans et moins

►24.4 Ratio des enseignants de 50 ans et plus sur les 35 ans et moins
Second degré privé, rentrée 2015



France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 2,0 enseignants de 50 ans et plus pour un enseignant de 35 ans et moins

►24.5 Ratio des enseignants du supérieur de 55 ans et plus sur les 35 ans et moins – Rentrée 2015



France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 3,4 enseignants de 55 ans et plus pour un enseignant de 35 ans et moins

Sources des cartes 24.1 à 24.4 : MENESR-DEPP, BSA national, rentrée 2015 ; 24.5 : RH-Supinfo, 2016.

LES STATUTS DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ

Différents profils académiques selon l'importance relative des corps

Dans l'enseignement secondaire, le secteur public regroupe 80 % des enseignants titulaires. Les professeurs certifiés ou assimilés représentent 69 % d'entre eux ▶ 25.1, les professeurs agrégés 14 % ▶ 25.2 et les professeurs de lycée professionnel (PLP) 16 % ▶ 25.3.

Cette répartition varie d'une académie à l'autre selon l'attractivité et la structure de l'offre de formation : les professeurs agrégés sont le plus souvent affectés dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), tandis que les PLP sont dans les lycées professionnels.

La proportion de professeurs agrégés est très élevée dans l'académie de Paris en raison de la forte concentration en LEGT.

Dans les DOM, cette part est plus faible (moins de 10 %) mais ces académies ont une part de PLP plus élevée, les lycées professionnels étant relativement nombreux.

La part des professeurs certifiés parmi les titulaires varie de 10 points en excluant Paris.

La part des remplaçants varie du simple au double

Être titulaire d'un poste en établissement est la situation la plus courante, mais certains enseignants le sont sur une zone de remplacement (TZR), qui les amène à être affectés dans un établissement pour une année ou à changer souvent d'établissement, pour remplacer les enseignants absents.

En 2015-2016, 7,5 % des enseignants titulaires du second

degré sont affectés sur une zone de remplacement ▶ 25.4. Si cette part s'établit autour de 10 % dans plusieurs académies, elle n'est que de 5 % à La Réunion et dans les académies d'Orléans-Tours et de Lille, voire presque nulle en Guyane et à Mayotte.

Plus de 10 % d'enseignants contractuels dans les académies de Créteil et de Corse

Outre les enseignants titulaires, 7,5 % des enseignants du second degré public sont des contractuels ▶ 25.5. Le recours aux contractuels est particulièrement important dans l'académie de Créteil (12 %), en Corse (11 %) et dans les DOM, à l'exception de La Réunion : 10 % en Guadeloupe et en Martinique, 33 % en Guyane et 37 % à Mayotte.

Le secteur privé très présent dans l'Ouest, presque absent des DOM

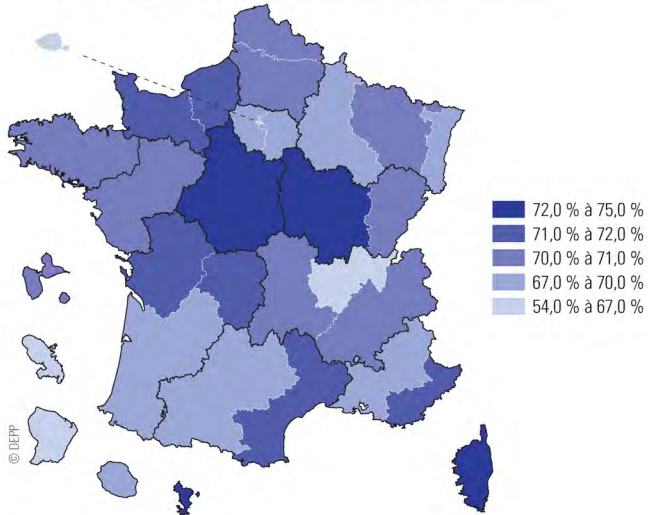
20 % des enseignants du second degré exercent au sein d'établissements privés. Leur répartition sur le territoire traduit l'implantation de ces établissements ▶ 25.6. On les trouve surtout dans l'Ouest de la France (dans les académies de Rennes et de Nantes, 40 % des enseignants exercent dans le secteur privé), ainsi que dans les académies de Paris (29 %) et Lyon (27 %). À l'opposé, le secteur privé ne concerne que 7 % des enseignants dans les DOM.

Pour en savoir plus

LOUVET A., 2012, « Les enseignants remplaçants du second degré public », *Note d'information*, n° 12.26, MEN-DEPP.

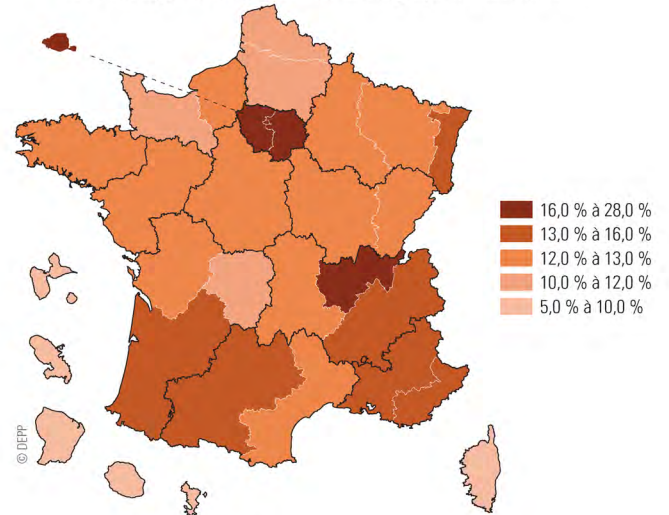
MENESR-DEPP, 2016, *Bilan social national. 1. Enseignement scolaire 2014-2015*, Paris.

► 25.1 Part des professeurs certifiés et d'EPS parmi l'ensemble des enseignants titulaires – Second degré public, 2015-2016



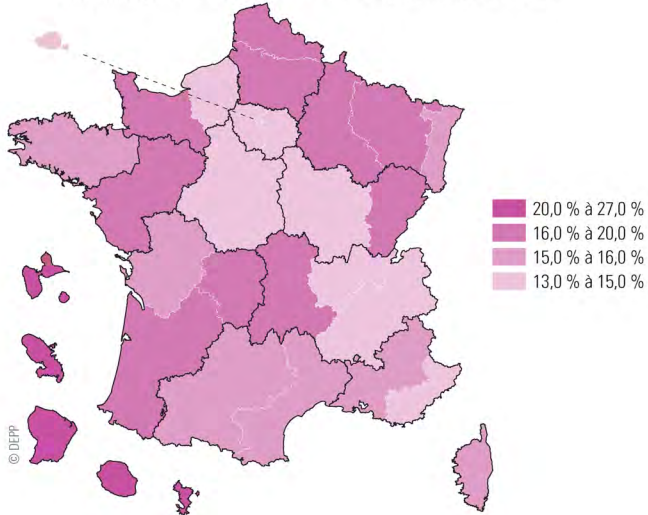
France métropolitaine + DOM : 69,2 %

► 25.2 Part des professeurs agrégés parmi l'ensemble des enseignants titulaires – Second degré public, 2015-2016



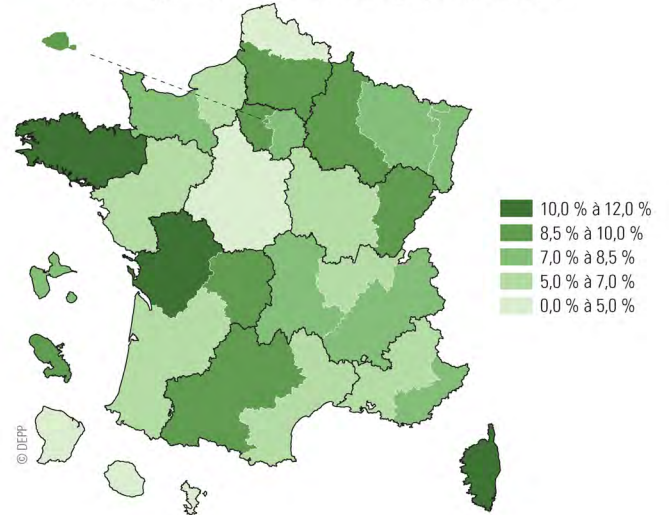
France métropolitaine + DOM : 13,7 %

► 25.3 Part des professeurs de lycée professionnel parmi l'ensemble des enseignants titulaires – Second degré public, 2015-2016



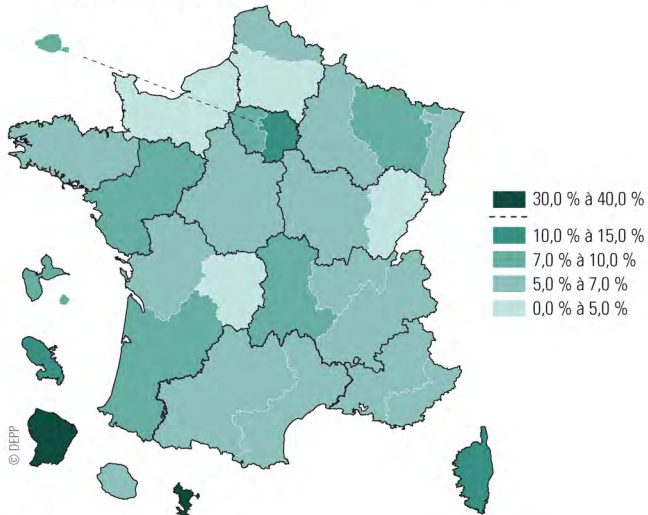
France métropolitaine + DOM : 15,9 %

► 25.4 Part des titulaires sur zone de remplacement parmi l'ensemble des enseignants titulaires – Second degré public, 2015-2016



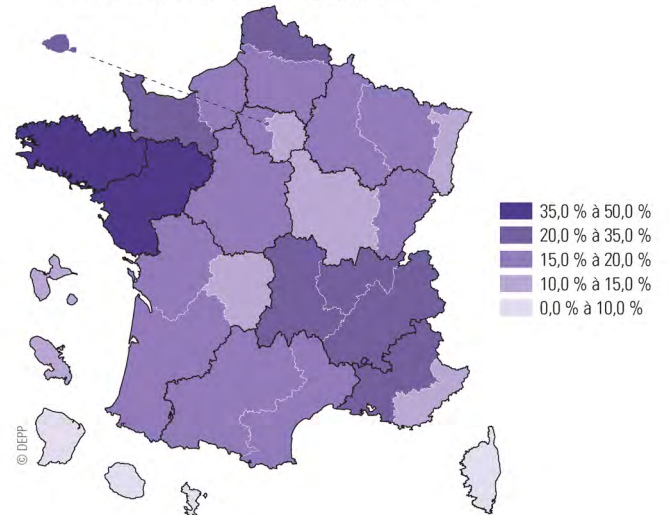
France métropolitaine + DOM : 7,5 %

► 25.5 Part des contractuels parmi l'ensemble des enseignants – Second degré public, 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 7,5 %

► 25.6 Part des enseignants du secteur privé parmi l'ensemble des enseignants – Second degré, 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 20,2 %

Sources des cartes 25.1 à 25.6 : MENESR-DEPP ; annuaires EPP et EPP privé 2016.

LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DES ENSEIGNANTS

Les professeurs des écoles publiques changent peu de département d'exercice, mais souvent d'établissement

Les enseignants titulaires du premier degré public changeant de poste sont en premier lieu affectés dans un département, puis dans un établissement. À la rentrée 2015, de l'ordre de 3 600 enseignants titulaires du premier degré public ont changé de département, ce qui correspond à un *taux de mobilité* interdépartementale de 1,2 %. Ce faible taux s'explique par le fait que les professeurs des écoles, avant leur titularisation, ont effectué leur stage dans un des départements de l'académie où ils ont choisi de se présenter au concours. Un peu moins d'un tiers de la mobilité observée en 2015 correspond à des changements de départements dans une même académie.

Dans la plupart des départements, les entrées et les sorties se compensent, pour assurer l'équilibre interne entre postes et personnels ► 26.1. Le *taux de migration nette*¹ est compris entre - 1 % et 1 % dans la quasi-totalité des départements. Les départements du Sud et de l'Ouest de la France, traditionnellement plus attractifs, accueillent cependant plus d'enseignants qu'ils n'en laissent partir, à l'inverse de ceux du Nord-Est, du Centre et d'Île-de-France. En revanche, au sein même des départements, la mobilité est beaucoup plus fréquente. À la rentrée 2015, 17,3 % des enseignants titulaires de leur poste ont changé d'affectation principale sans changer de département ► 26.2. Ce *taux de mobilité intra-départementale* varie de 9 % à 23 % selon les départements.

1. Le taux de migration nette est égal à la différence entre les entrées et les sorties d'enseignants d'une zone (département ou académie), du point de vue de leur affectation principale, rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. Ce calcul concerne les enseignants titulaires d'un poste définitif (en établissement ou sur zone de remplacement) à la rentrée 2014 et à la rentrée 2015. Les enseignants stagiaires ou titulaires d'un poste provisoire durant l'année scolaire 2014-2015 en sont donc exclus, leur mobilité étant d'une nature particulière.

Dans le second degré, les changements d'académie sont fréquents et reflètent l'attractivité des territoires

Dans le second degré, les enseignants nouvellement titulaires sont d'abord affectés dans une académie (et non dans un département) puis dans un établissement. Parmi les enseignants titulaires qui ont souhaité changer d'académie en 2015, 7 600 d'entre eux y sont parvenus, ce qui correspond à un *taux de mobilité* académique de 2,4 %. Les taux de migration nette interacadémiques sont beaucoup plus importants que dans le premier degré : les académies de Créteil, de Versailles et d'Amiens sont les plus déficitaires, avec des taux de migration respectifs de - 7,5 %, - 4,8 % et - 3,6 %. L'équilibre entre postes et personnels dans chaque académie est alors réalisé par les enseignants « néotitulaires », c'est-à-dire les ex-stagiaires qui viennent d'être titularisés.

Contrairement à ceux du premier degré, ceux-ci sont en effet obligés de participer au mouvement interacadémique. Si cet ajustement ne suffit pas à combler les besoins des académies déficitaires, il est fait appel à des contractuels.

L'attribution des vœux de mobilité étant notamment fonction de l'ancienneté, les enseignants titulaires ont en principe priorité sur les néo-titulaires. Le fait qu'ils rejoignent plutôt l'Ouest et le Sud peut donc s'interpréter comme un indicateur d'attractivité des académies concernées ► 26.3.

La mobilité au sein des académies est plus fréquente : à la rentrée 2015, 9,4 % des enseignants du second degré titulaires de leur poste y ont obtenu une nouvelle affectation à titre définitif ► 26.4. Cette mobilité intra-académique varie de 6,8 % en Guyane à 11,4 % dans l'académie de Versailles.

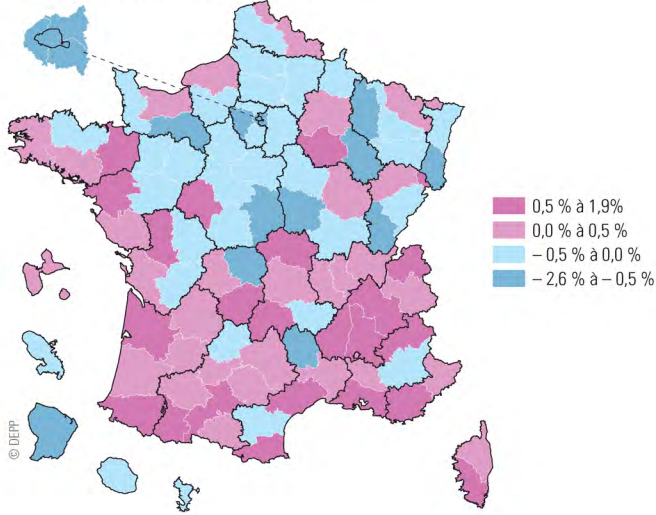
Pour en savoir plus

DJIRIGUIAN J., 2015, « La mobilité inter-écoles des enseignants du premier degré public », *Note d'information*, n° 15.28, MENESR-DEPP.

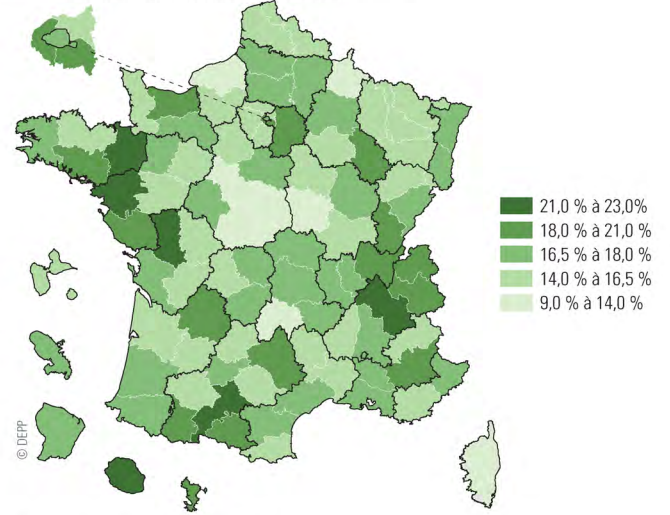
MENESR-DEPP, 2016, *Bilan social national. 1. Enseignement scolaire 2014-2015*, p. 101-110.

Méthodologie ► p. 127

►26.1 Taux de migration nette
Premier degré public, rentrée 2015

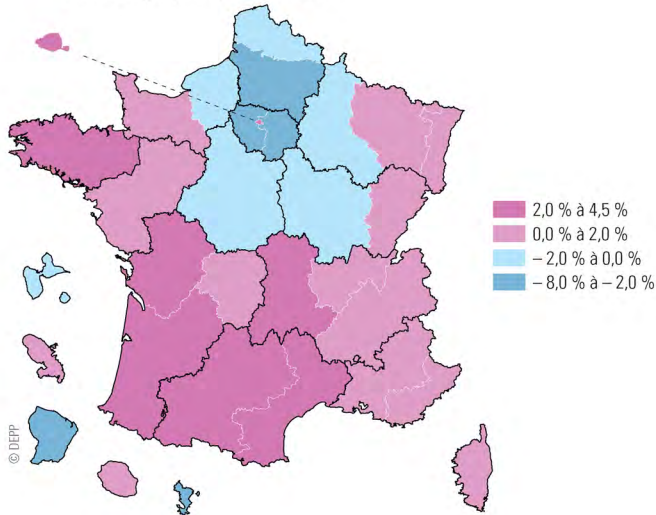


►26.2 Taux de mobilité intra-départementale
Premier degré public, rentrée 2015

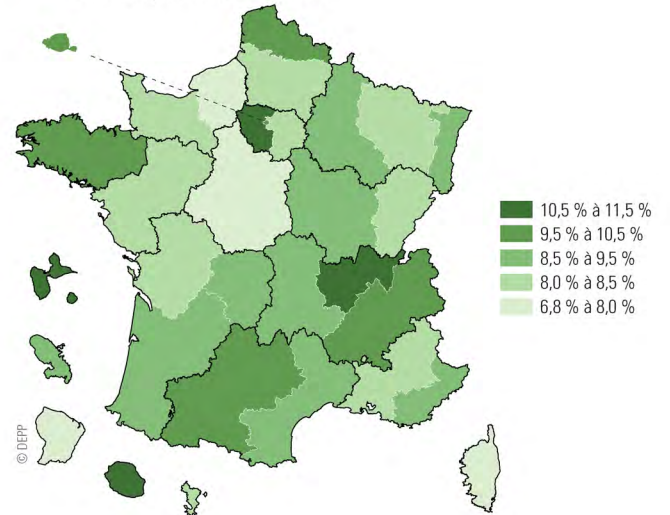


France métropolitaine + DOM : 17,3 %

►26.3 Taux de migration nette
Second degré public, rentrée 2015



►26.4 Taux de mobilité intra-académique
Second degré public, rentrée 2015



France métropolitaine + DOM : 9,4 %

Sources des cartes 26.1 à 26.4 : MENESR-DEPP, annuaires EPP et Agape (extraction au 1^{er} février 2016).

LES PERSONNELS NON ENSEIGNANTS DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC

Un nombre de personnels non enseignants par élève très contrasté selon les académies

Les personnels non enseignants qui travaillent dans les établissements du second degré public occupent des fonctions administratives, techniques, sociales et de santé (infirmiers), d'encadrement (les chefs d'établissement), éducatives (conseillers principaux d'éducation et assistants d'éducation), de documentation ou de chefs de travaux. Les assistants d'éducation (AED) encadrés par les conseillers principaux d'éducation (CPE) constituent le personnel éducatif en lien avec les élèves. Spécifiques par leur statut et leur âge, ils représentent la catégorie la plus nombreuse (46 %) de cet ensemble.

En collège, de 7 à 23 personnels éducatifs pour 1 000 élèves

On compte en moyenne un personnel éducatif pour 61 élèves dans les collèges français, soit 16,5 pour mille élèves. On en compte plus de 20 pour 1 000 collégiens en Martinique, suivie de près par les académies de Guadeloupe, de La Réunion, de Limoges et d'Aix-Marseille ▶ 27.1. À l'opposé, on ne compte que 12,8 personnels éducatifs pour 1 000 collégiens dans l'académie de Strasbourg et 7,3 à Mayotte.

Dans les collèges de l'éducation prioritaire, le taux d'encadrement est supérieur dans toutes les académies à l'exception de la Corse. Il atteint, à l'échelle nationale, un encadrant pour 45 élèves, soit 22 pour 1 000 élèves ▶ 27.2. Ce taux est très variable selon les académies : inférieur à 18 en Corse, en Guyane, à Mayotte et dans l'académie de Grenoble, il dépasse 28 dans les académies de Rouen et de Limoges.

Une dispersion interacadémique plus prononcée, en particulier dans les lycées professionnels

Dans la plupart des académies, le taux d'encadrement des lycéens en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) en personnel éducatif est inférieur à celui des collégiens et il est plus dispersé. Avec un peu plus de 20 personnels éducatifs pour 1 000 élèves, la Corse et l'académie de Limoges ont un encadrement 2,5 fois supérieur à celui de l'académie de Paris (8,2 pour 1 000) et 5,5 fois supérieur à celui de Mayotte (3,6 pour 1 000) ▶ 27.3.

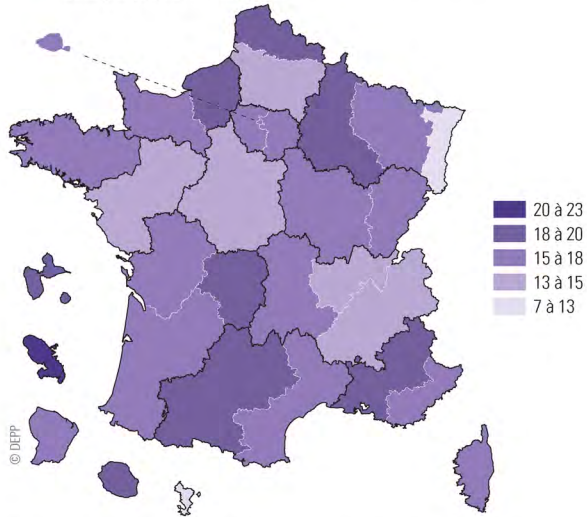
Dans la plupart des académies, davantage de personnels éducatifs encadrent les élèves de lycée professionnel (LP) : de 8,4 pour 1 000 à Mayotte à 35,3 pour 1 000 dans l'académie de Limoges ▶ 27.4. Cependant, en Corse et en Martinique (académies aux taux d'encadrement les plus faibles), les taux d'encadrement dans les LP sont plus faibles que dans les LEGT.

Personnels médico-sociaux et de documentation : variation interacadémique du simple au triple

À l'échelle nationale, on compte un personnel médico-social pour 527 élèves dans le second degré public, soit 1,9 pour 1 000 élèves ▶ 27.5. Ce taux varie de 0,8 à Mayotte à 3,1 en Martinique. Sur le territoire métropolitain, la variation reste de l'ordre du simple au double : 1,4 dans l'académie de Nice et 2,6 dans l'académie de Nantes.

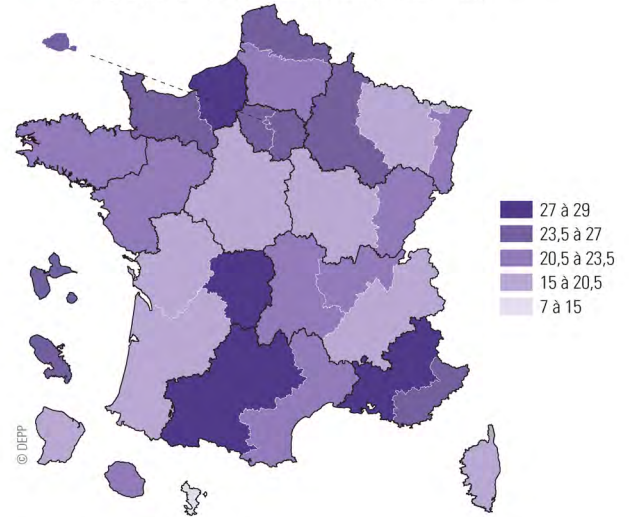
Les ordres de grandeur sont similaires en ce qui concerne les personnels de documentation : un pour 493 élèves dans le second degré public, soit 2 pour 1 000 élèves ▶ 27.6. Les académies de Caen et Clermont-Ferrand dépassent 2,5 tandis que les académies de Nice et Versailles sont au-dessous de 1,8. Les départements d'outre-mer sont tous au-dessous de la moyenne nationale.

▶27.1 Nombre de personnels éducatifs (CPE et AED) pour 1 000 élèves
Collèges publics, rentrée 2015



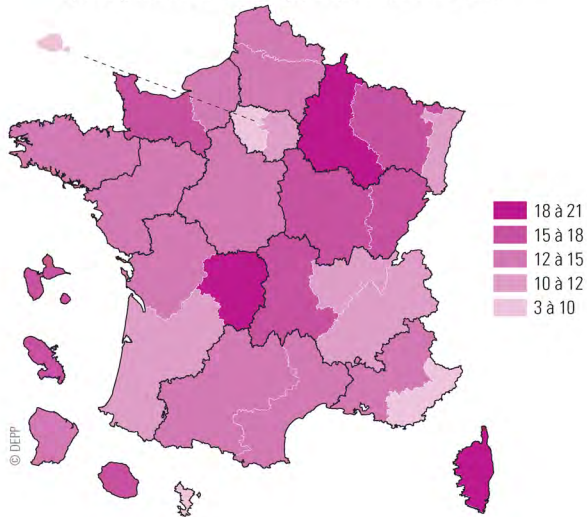
France métropolitaine + DOM : 16,5 personnels non éducatifs pour 1 000 élèves

▶27.2 Nombre de personnels éducatifs (CPE et AED) pour 1 000 élèves
Collèges publics en éducation prioritaire, rentrée 2015



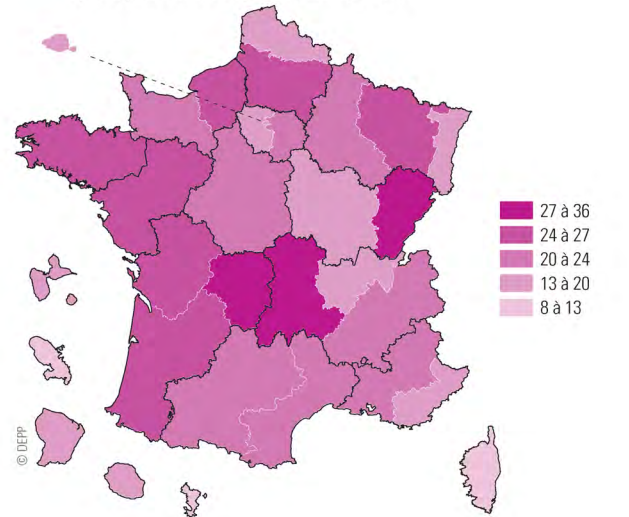
France métropolitaine + DOM : 22,0

▶27.3 Nombre de personnels éducatifs (CPE et AED) pour 1 000 élèves
Lycées généraux et technologiques publics, rentrée 2015



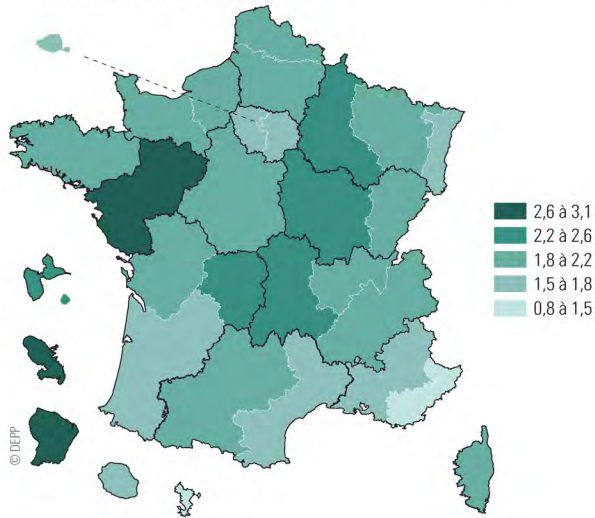
France métropolitaine + DOM : 12,8

▶27.4 Nombre de personnels éducatifs (CPE et AED) pour 1 000 élèves
Lycées professionnels publics, rentrée 2015



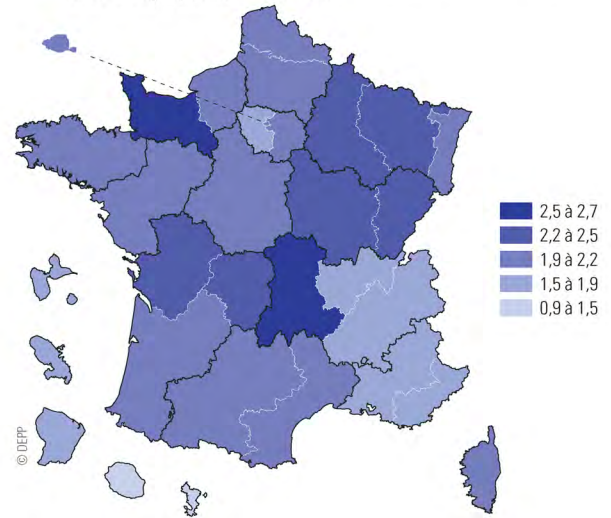
France métropolitaine + DOM : 21,2

▶27.5 Nombre de personnels médico-sociaux pour 1 000 élèves
Second degré public, rentrée 2015



France métropolitaine + DOM : 1,9

▶27.6 Nombre de personnels de documentation pour 1 000 élèves
Second degré public, rentrée 2015



France métropolitaine + DOM : 2,0

Sources des cartes 27.1 à 27.6 : MENESR-DEPP, annuaires EPP et Agora (extraction au 1^{er} février 2016).

LES PARCOURS SCOLAIRES ET LES RÉSULTATS

- 28 La scolarisation des jeunes de 16 à 25 ans
- 29 Le retard scolaire dans le second degré
- 30 Les compétences du socle commun en début de sixième
- 31 L'orientation en fin de troisième
- 32 La réussite aux examens
- 33 L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième
- 34 Les jeunes en difficulté de lecture : focus sur la génération de jeunes nés en 1992
- 35 Les poursuites d'études des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur
- 36 Les nouveaux bacheliers dans les principales filières de l'enseignement supérieur
- 37 L'insertion professionnelle des sortants de lycée sept mois après leur sortie
- 38 L'insertion des sortants d'apprentissage sept mois après leur sortie
- 39 Les jeunes sans diplôme

LA SCOLARISATION DES JEUNES DE 16 À 25 ANS

Moins d'écart entre les académies dans le secondaire que dans le supérieur

En 2014, le taux de scolarisation des jeunes de 16 à 25 ans¹ varie de 35,4 % dans l'académie de Guyane à 59 % dans celle de Lyon. Dans l'enseignement secondaire, il s'échelonne de 22,6 % pour la région Île-de-France² à 33,8 % pour la Martinique, soit 11 points d'écart ▶ **28.1**. Un tiers des académies ont un taux inférieur à 26 %. Dans l'enseignement supérieur, le taux de scolarisation parmi les jeunes de 16 à 25 ans présente un écart de 29 points ▶ **28.2**. Le plus faible taux se constate dans quatre DOM, Guyane (6,9%), La Réunion (15,2%), Guadeloupe (15,6%), Martinique (17,2 %) et en Corse (14 %) pour la métropole. À l'opposé, trois académies ont un taux supérieur à 30 % : Lyon (35,6 %), l'Île-de-France (32,8 %) et Toulouse (30,9 %). Cela traduit traditionnellement l'attractivité de leurs formations dans le supérieur.

Au niveau national, le taux de scolarisation des jeunes de 16 à 25 ans est de 52,1 % réparti pratiquement pour moitié entre le secondaire et le supérieur avec un très léger avantage pour ce dernier (26,6 % contre 25,5 %). Seules les académies de Rennes, Nancy-Metz, Montpellier et Bordeaux sont dans cette configuration, scolarisant presque autant dans le secondaire que dans le supérieur. Sept académies ont une proportion de jeunes de 16 à 25 ans plus scolarisée dans le supérieur que dans le secondaire : Lille, Strasbourg, Toulouse, Île-de-France et Lyon, avec un écart de presque 2 points pour la première à 12 points pour Lyon.

Le fort taux de scolarisation dans le supérieur en Île-de-France, à Lyon et à Toulouse, s'explique en partie par le nombre important de jeunes qui viennent d'autres régions pour suivre des études supérieures.

Dans les autres académies, les jeunes scolarisés le sont davantage dans le secondaire que dans le supérieur avec un écart variant de 1 point pour Aix-Marseille à 21 points en Guyane.

Hausse modérée du taux de scolarisation dans la plupart des académies

De 2005 à 2014, le nombre de jeunes de 16 à 25 ans scolarisés baisse de 2,2 % alors que la population de cette tranche d'âge diminue de 5,6 %. Le taux de scolarisation des jeunes de 16 à 25 ans passe de 50,3 % à 52,1 % pour la France entière, soit une hausse de 1,8 point. Cette hausse provient essentiellement de l'enseignement supérieur avec 12,5 % de jeunes de 16 à 25 ans scolarisés en plus dans le secondaire. Le taux de scolarisation dans le supérieur augmente de 4,3 points alors qu'il diminue de 2,5 points dans le secondaire. Cette évolution s'explique, notamment, par des parcours plus rapides dans le secondaire avec la baisse des redoublements et par l'augmentation du taux de réussite au baccalauréat.

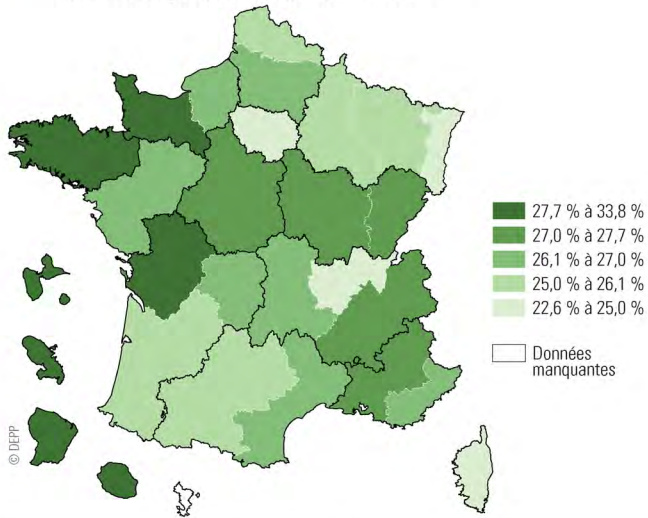
Dans l'enseignement secondaire, le taux de scolarisation baisse dans toutes les académies ▶ **28.3**. La baisse est comprise entre 6,8 points à la Martinique et 0,2 point en Guyane. Elle est liée à une diminution des effectifs des jeunes de 16 à 25 ans scolarisés dans le secondaire dans toutes les académies, sauf en Guyane où ils augmentent de 18,7 points, alors que la population des 16 à 25 ans croît de 19,7 points.

Dans l'enseignement supérieur, toutes les académies connaissent une augmentation de leur taux de scolarisation ▶ **28.4**. Cette hausse est comprise entre 1,3 point pour la Corse et 6,4 points pour Lyon. Pour cette dernière académie, la variation entre 2005 et 2014 résulte d'une nette augmentation du nombre d'étudiants (6,7 %) et d'une stagnation de la population des 16 à 25 ans (- 0,1 %).

1. Il s'agit de l'âge révolu au 31 décembre de l'année de la rentrée scolaire. Il est calculé par différence entre l'année de rentrée et l'année de naissance.

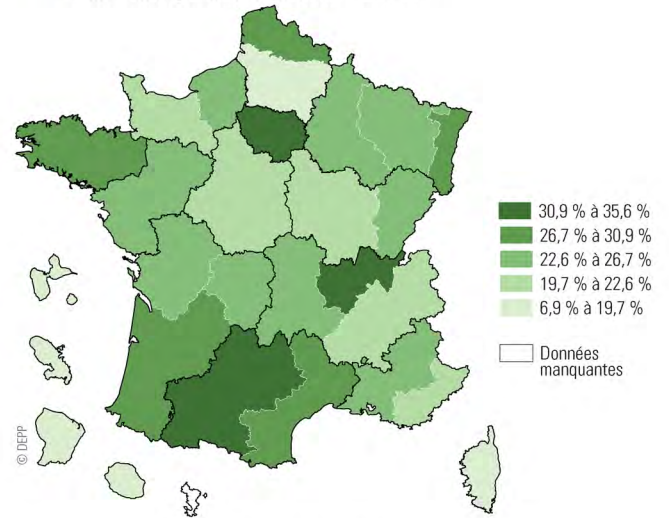
2. Pour les académies de Paris, Créteil et Versailles, les taux de scolarisation sont présentés au niveau de la région du fait qu'un nombre important de jeunes de 16-25 ans étudient sur Paris alors qu'ils résident sur des communes de la région Île-de-France autres que la capitale.

►28.1 Taux de scolarisation des jeunes de 16 à 25 ans dans l'enseignement secondaire – En 2014



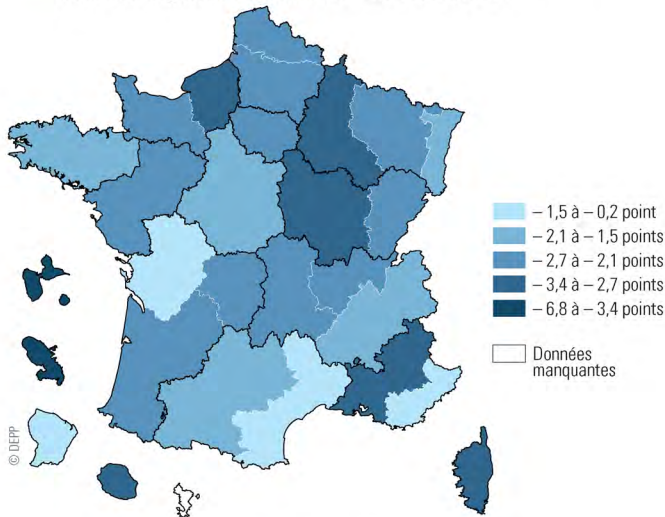
Valeur unique pour la région académique d'Île-de-France
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 25,5 %

►28.2 Taux de scolarisation des jeunes de 16 à 25 ans dans l'enseignement supérieur – En 2014



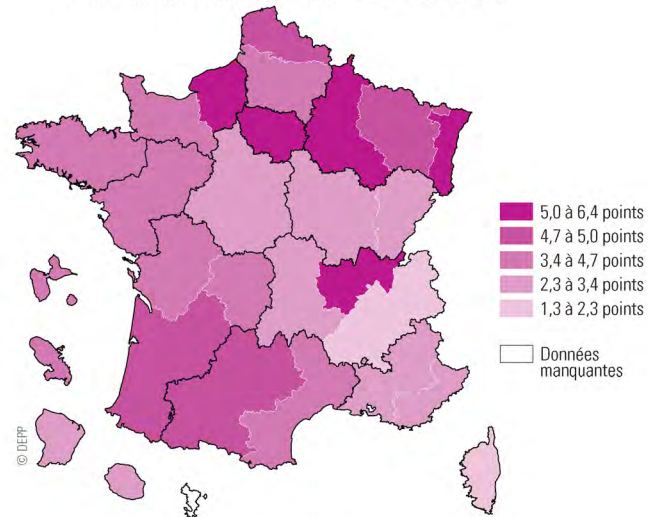
Valeur unique pour la région académique d'Île-de-France
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 26,6 %

►28.3 Évolution des taux de scolarisation des jeunes de 16 à 25 ans dans l'enseignement secondaire – Entre 2005 et 2014



Valeur unique pour la région académique d'Île-de-France
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : -2,5 points

►28.4 Évolution des taux de scolarisation des jeunes de 16 à 25 ans dans l'enseignement supérieur – Entre 2005 et 2014



Valeur unique pour la région académique d'Île-de-France
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 4,3 points

Sources des cartes 28.1 à 28.4 : calculs DEPP à partir des systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, 2014 ; formation d'ingénieurs en partenariat (FIP, ex-NFI), données de 2013-2014 ; statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture (2014-2015) et par le ministère en charge de la santé (2013-2014) ; Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

LE RETARD SCOLAIRE DANS LE SECOND DEGRÉ

Le retard au collège diminue plus rapidement en Normandie et dans les DOM

À la rentrée 2016, 79 200 élèves sont entrés en sixième avec au moins un an de retard sur un total de 731 300 entrants, soit 10 %. Le retard à ce niveau est moindre dans la plupart des académies de la façade ouest de la France, mais reste plus élevé dans les académies du Nord, du Centre et du Sud-Est, comme dans celles de Corse (12 %), de Lille (11 %) et d'outre-mer ▶ 29.1.

Cette proportion diminue régulièrement depuis dix ans, elle est inférieure de 6,9 points à celle de la rentrée 2006 ▶ 29.2. Cette tendance à la baisse reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Le retard a baissé plus fortement (plus de 8 points) dans les académies métropolitaines de Caen, de Reims et de Rouen mais également dans les départements d'outre-mer où il reste malgré tout plus élevé que la moyenne nationale. À l'inverse, l'académie de Corse a vu son retard baisser de 4,5 points.

Un taux de retard à l'entrée en seconde générale et technologique en forte baisse en Île-de-France et dans les DOM

En 2016, près de 9 % des élèves entrant en seconde générale et technologique (GT) ont au moins un an de retard. Les académies de Rennes et de Bordeaux se caractérisent par un taux de retard à l'entrée en seconde GT plus faible que la moyenne ▶ 29.3. Dans les académies de Créteil et des DOM (hors Réunion), les entrants au lycée GT sont plus souvent en retard.

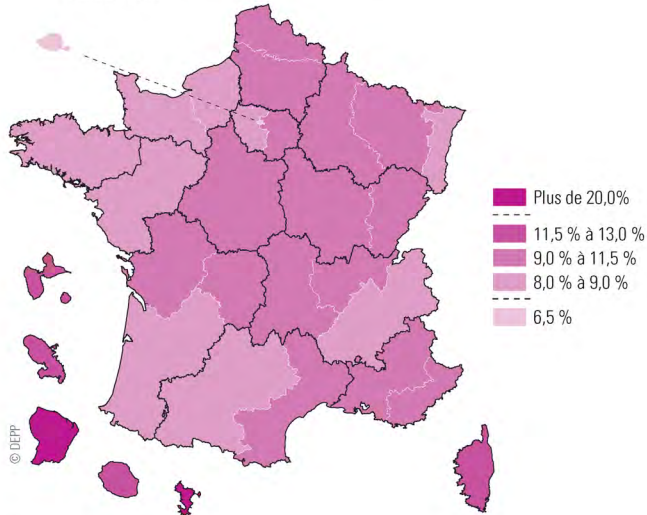
En dix ans, le retard à l'entrée de la voie générale et technologique a baissé de 7 points sur le territoire ▶ 29.4. Cette baisse s'explique par une meilleure fluidité des parcours observée tant au cours des années élémentaires que des années de collège. Le retard à l'entrée en seconde GT a baissé moins rapidement dans les académies de Lille, de Strasbourg et de Corse avec une baisse de 5 points environ. À l'inverse, la baisse a été plus rapide dans les académies d'Île-de-France et en Guyane, avec environ une baisse de 10 points ainsi qu'à Mayotte (27 points en moins).

Une forte baisse du taux de retard à l'entrée dans la voie professionnelle mais des taux restant élevés

À la rentrée 2016, presque un élève sur deux entrant dans la voie professionnelle est en retard ▶ 29.5. Hors DOM, le retard à l'entrée dans la voie professionnelle est plus élevé dans les académies de Créteil et de Lyon avec 53 % des élèves.

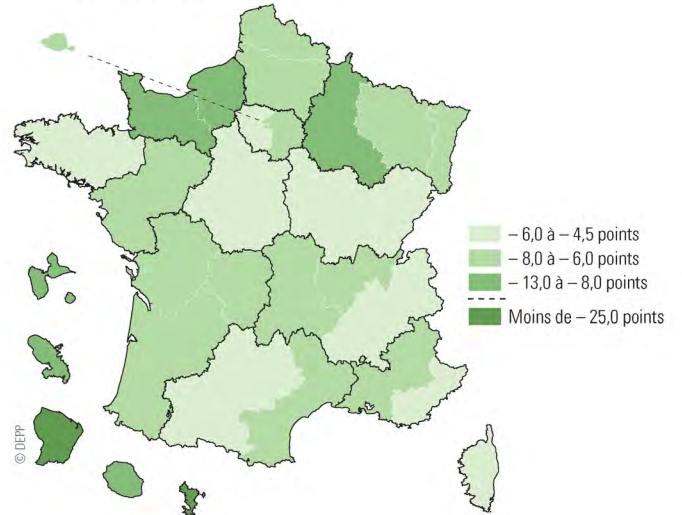
En dix ans, le retard à l'entrée de la voie professionnelle a baissé de près de 25 points sur tout le territoire, mais il reste nettement au-dessus de celui constaté à l'entrée de la voie générale et technologique. Cette baisse est principalement due à la diminution des redoublements au collège, ainsi qu'à la rénovation de la voie professionnelle initiée en 2009. Le retard a baissé moins rapidement dans les académies de Mayotte (- 13 points) et de Lille (- 15 points) ▶ 29.6. À l'inverse, la baisse a été plus rapide dans les académies de Guyane, de La Réunion et de Rouen, avec plus de 30 points.

29.1 Taux de retard à l'entrée en sixième
Rentrée 2016



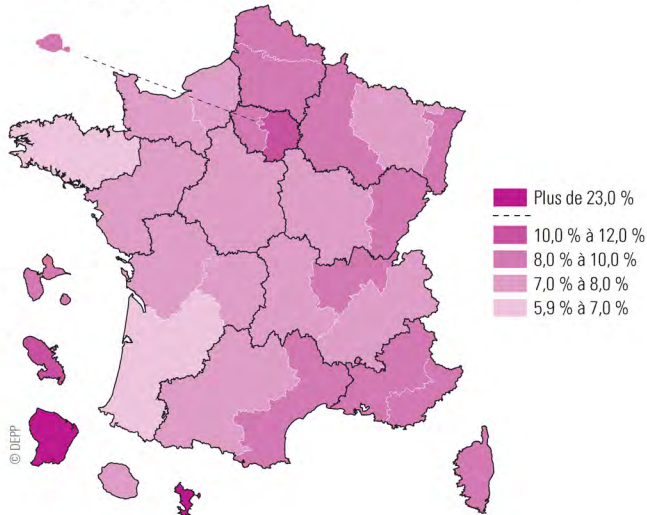
France métropolitaine + DOM : 9,8 %

29.2 Évolution du taux de retard à l'entrée en sixième
Entre 2006 et 2016



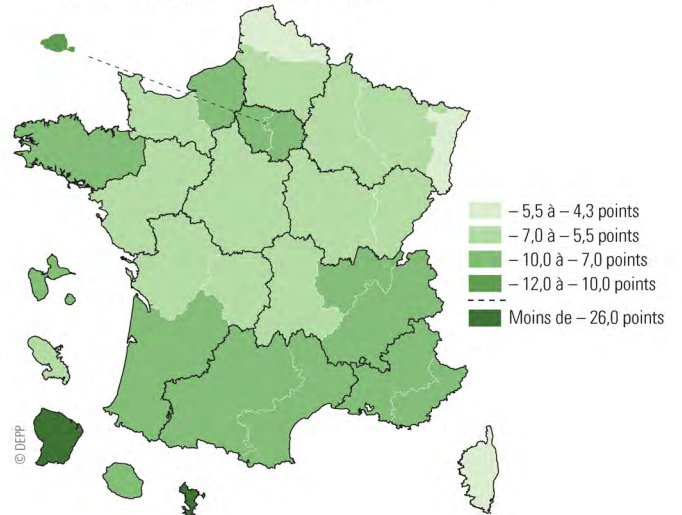
France métropolitaine + DOM : - 6,9 points

29.3 Taux de retard à l'entrée en seconde générale et technologique
Rentrée 2016



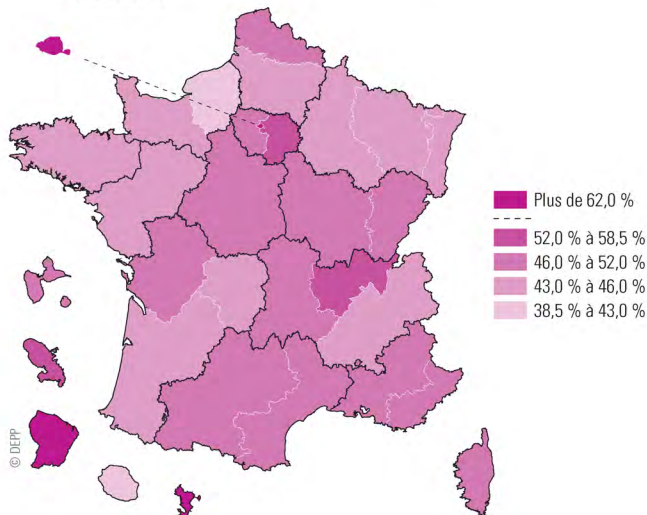
France métropolitaine + DOM : 8,6 %

29.4 Évolution du taux de retard à l'entrée en seconde générale et technologique
Entre 2006 et 2016



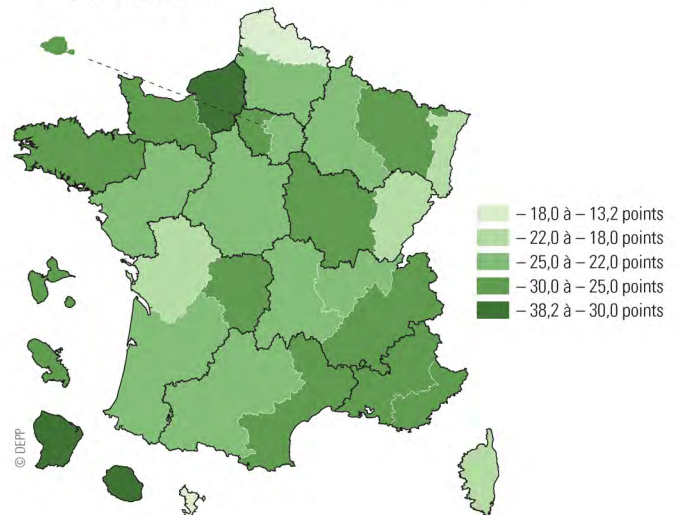
France métropolitaine + DOM : - 7,3 points

29.5 Taux de retard à l'entrée dans la voie professionnelle
Rentrée 2016



France métropolitaine + DOM : 47,8 %

29.6 Évolution du taux de retard à l'entrée dans la voie professionnelle
Entre 2006 et 2016



France métropolitaine + DOM : - 24,9 points

Sources des cartes 29.1 à 29.6 : calculs DEPP d'après MENESR-DEPP, SI Scolarité, 2016.

LES COMPÉTENCES DU SOCLE COMMUN EN DÉBUT DE SIXIÈME

En 2015, pour la première fois en France, la maîtrise des compétences du socle commun a été évaluée par ordinateur auprès d'un très large échantillon d'élèves de début de sixième, représentatif de chacune des académies (160 000 élèves).

En début de sixième, huit élèves sur dix ont acquis les attendus du socle commun en maîtrise de la langue (compétence 1) et sept sur dix en mathématiques et sciences (compétence 3). Ces élèves sont majoritairement entrés en CP en septembre 2010.

La maîtrise la plus faible des compétences du socle commun au nord et dans les DOM

Les écarts entre académies sont importants et renvoient à d'autres résultats similaires observés dans la suite de la scolarité. Cette configuration se rapproche des résultats observés lors des évaluations de la Journée défense et citoyenneté (JDC) (fiche 34) qui établissent que les plus forts pourcentages de jeunes en difficulté de lecture se situent dans les départements du nord et dans les DOM ▶ 30.1. De la même manière, en 2013, les évaluations en numératie relatives à la JDC mettent en lumière de fortes difficultés dans les régions où la performance en compétence 3 du socle est la moins élevée ▶ 30.2.

La proportion d'élèves ayant acquis les compétences du socle varie d'une académie à l'autre. Ainsi, dans plus de la moitié des académies, la part des élèves maîtrisant la compétence 1 en début de sixième se concentre entre 80 % et 85 %. Ce taux est supérieur pour les académies de Paris (88,8 %), Rennes (87,2 %), Versailles (86,3 %) et Grenoble (85,2 %), et inférieur à 70 % pour les départements d'outre-mer, excepté la Martinique. Plus des trois quarts des élèves maîtrisent la compétence 3 dans huit académies comme à Rennes (78,0 %), Nantes (77,6 %), Besançon (77,2 %) ou Paris (77,1 %), mais ce taux n'atteint pas 55 % dans les départements d'outre-mer.

Des disparités de performance selon la composition sociale des académies

Les deux graphiques représentent les académies (hors DOM) en fonction de leurs scores moyens en compétence 1 et en compétence 3, mis en regard avec leur équité. Celle-ci est mesurée par l'écart de score entre les 20 % des élèves issus des milieux les plus favorisés et les 20 % des élèves issus des milieux les plus défavorisés. Ainsi, Paris, Reims, Rouen ou Strasbourg affichent un écart de plus de 50 points entre ces deux groupes d'élèves pour la compétence 1 ▶ 30.3. Le poids de l'origine sociale est donc plus marqué pour ces académies. À l'inverse, cet écart est inférieur ou égal à 40 points dans les académies de Grenoble, de Nice et d'Orléans-Tours. Cette figure montre que certaines académies affichent de faibles performances ainsi qu'un faible degré d'équité (Rouen, Reims, Créteil, Lille) tandis que d'autres académies parviennent à combiner performance et équité (en particulier les académies de Rennes et de Grenoble).

D'autres cas montrent que le lien entre l'équité des académies et leur performance n'est pas aussi trivial. Ainsi, avec un score moyen de 268 points dans la compétence 1 et de 263 points dans la compétence 3, Paris est l'académie la plus performante, mais la moins équitable ▶ 30.4.

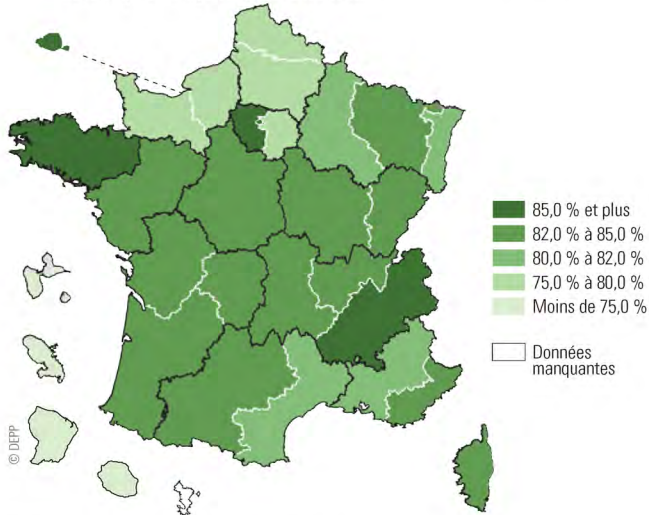
En compétence 1, les académies de Toulouse et de Lille sont équivalentes en termes d'équité (écart de 47 points de score), mais se distinguent en termes de performances, avec un score moyen de 240 pour Lille et de 255 pour Toulouse. En compétence 3, les performances des académies d'Orléans-Tours et de Dijon sont identiques (253 points) alors que la première est plus équitable que la deuxième.

Pour en savoir plus

ANDREU S., BEN ALI L., ROCHER T., 2016, « Évaluation numérique des compétences du socle en début de sixième : des niveaux de performance contrastés selon les académies », *Note d'information*, n° 18, MENESR-DEPP.

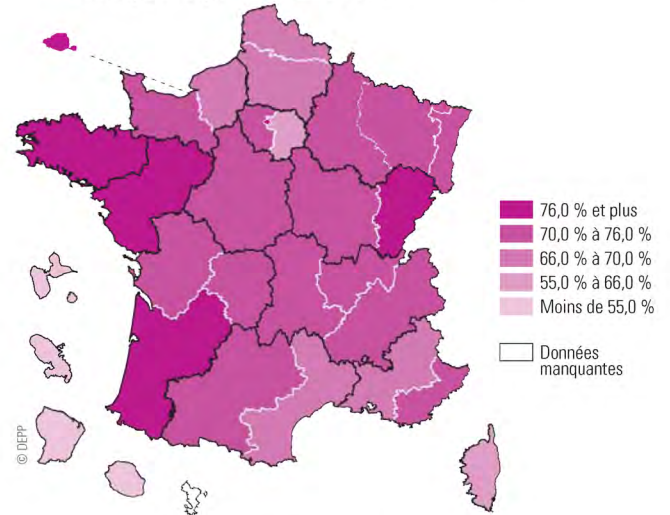
Méthodologie ▶ p. 128

► 30.1 Taux de maîtrise de la compétence 1 du socle en début de 6^e
Secteur public et privé sous contrat, 2015



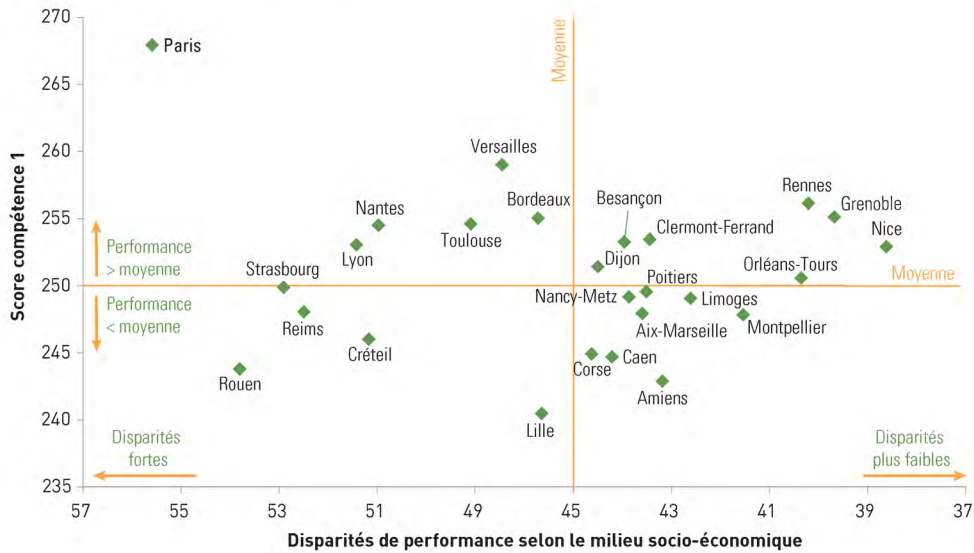
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 82,1 %

► 30.2 Taux de maîtrise de la compétence 3 du socle en début de 6^e
Secteur public et privé sous contrat, 2015

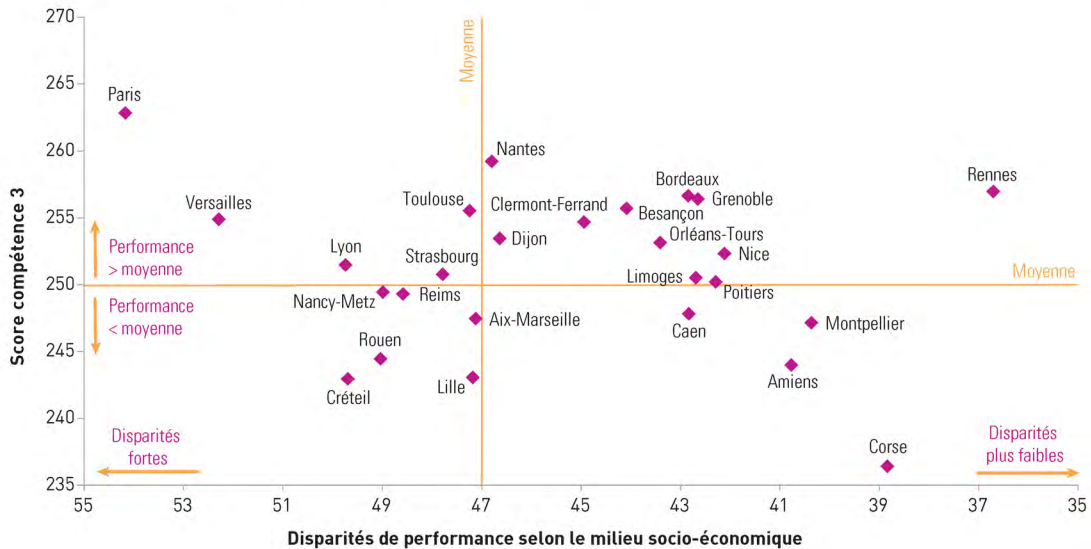


France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 71,6 %

► 30.3 Performance et équité en compétence 1 – Secteur public et privé sous contrat, 2015



► 30.4 Performance et équité en compétence 3 – Secteur public et privé sous contrat, 2015



Sources des cartes et graphiques 30.1 à 30.4 : à partir de calculs DEPP, MENESR-DEPP, 2015.

L'ORIENTATION EN FIN DE TROISIÈME

Les élèves de la moitié Nord s'orientent davantage dans la voie professionnelle

Parmi les élèves en troisième à la rentrée 2014, 62 % poursuivent leurs études dans la voie générale et technologique (GT) l'année suivante, 28 % poursuivent dans la voie professionnelle sous statut scolaire et 5 % par apprentissage. 3 % restent au collège, du fait du redoublement. Enfin, 1 % quitte le collège : une partie de ces jeunes suivront leurs études dans les établissements relevant d'autres ministères que celui de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture.

Selon l'importance relative de chaque filière, on peut distinguer plusieurs profils académiques ▶ 31.1.

Le groupe « forte dominante en voie GT » est formé des académies pour lesquelles le taux de passage en seconde GT est compris entre 63 % et 77 % (à Paris) ; les deux autres voies, bien que présentes, sont relativement faibles. Il s'agit des trois académies d'Île-de-France, de Rennes, Bordeaux, Toulouse et Lyon.

Le groupe « forte dominante en voie GT et apprentissage développé », composé de la Corse et de Nice, se caractérise par des passages fréquents vers la voie GT (proportion supérieure à 63 %) associés à une part de l'orientation en apprentissage supérieure à 6 %.

Le groupe « orientation importante en voie professionnelle scolaire » comprend les académies ayant un taux de passage dans cette voie compris entre 28,5 % et 48 %. Il s'agit des académies situées dans le quart Nord-Est ainsi que les DOM. Le groupe « apprentissage développé » offre plus souvent qu'ailleurs des formations par apprentissage (proportion entre 6 % et 9 %), en plus de la Corse et de Nice. Les académies d'Orléans-Tours, Poitiers et Strasbourg composent ce groupe.

Cinq autres académies se distinguent avec de nombreux passages dans la voie professionnelle de jeunes sous les deux statuts : Besançon, Caen, Dijon, Nantes et Rouen.

Enfin, aucune de ces trois orientations n'est particulièrement marquée pour les académies du groupe « orientations mixtes », qui enregistrent un taux de redoublement en troisième encore relativement élevé.

Le bac professionnel plus souvent préparé dans les académies du Nord-Est, à importante orientation en voie professionnelle scolaire, mais aussi dans celles à forte dominante en voie GT

En fin de troisième, les élèves qui entrent dans la voie professionnelle préparent soit un CAP en deux ans, soit un baccalauréat professionnel en trois ans.

Les académies situées au Nord-Est ayant une orientation importante en voie professionnelle scolaire (académies de Lille à Nancy-Metz) et celles ayant une forte dominante en GT (Île-de-France, Rennes et Bordeaux notamment) sont aussi les académies où, en cas de parcours dans la voie professionnelle, la proportion du baccalauréat est au moins égale à 65 %, et où, par conséquent, celle en CAP est inférieure à 35 % ▶ 31.2. À l'inverse, toutes les académies où l'apprentissage est davantage développé, ont relativement moins de jeunes orientés vers le baccalauréat professionnel et davantage vers le CAP. L'orientation vers le CAP par apprentissage est particulièrement importante en Corse, à Strasbourg ou à Poitiers. En Guyane et à La Réunion, c'est aussi le cas, mais par la voie scolaire.

Augmentation de la part des passages en seconde GT dans presque toutes les académies

Entre 2006 et 2015, le taux de passage en seconde GT a progressé d'au moins 6 points dans presque toutes les académies à l'exception de la Guyane (légère baisse) et de Clermont-Ferrand (+ 5 points) ▶ 31.3. Cette progression atteint même 10 points pour Amiens, Bordeaux, Dijon, Poitiers, la Guadeloupe et Versailles. Ainsi, Bordeaux, qui avait un profil plus orienté voie professionnelle en 2006, rejoint le groupe à « forte dominante en voie GT » en 2015. En revanche, Amiens et la Guadeloupe conservent une spécificité d'orientation importante en voie professionnelle scolaire. Malgré la baisse importante de leur apprentissage, Poitiers et Dijon continuent de proposer cette offre de façon développée ▶ 31.5.

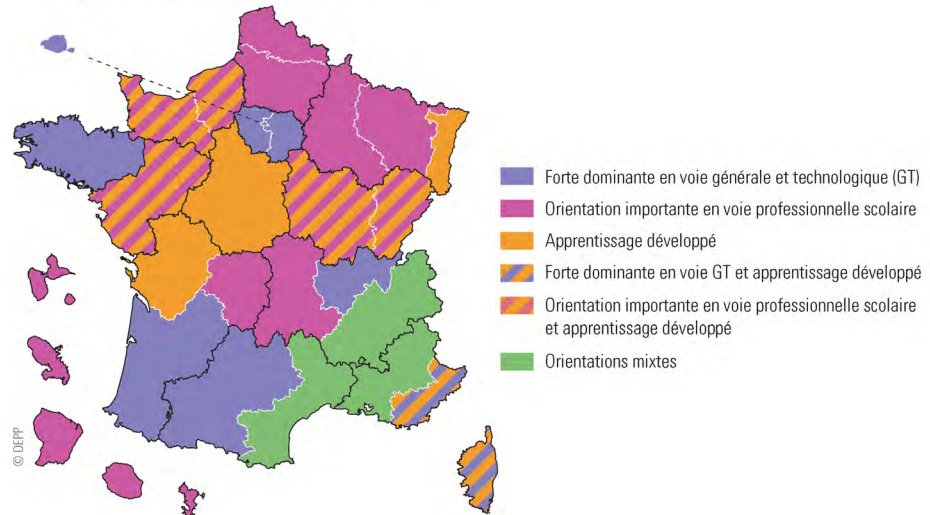
À Nantes, la baisse de la voie professionnelle repose principalement sur celle de l'apprentissage et peu sur celle du scolaire ▶ 31.4. De ce fait, cette académie passe du groupe « apprentissage développé » en 2006 à celui de « voie professionnelle scolaire et apprentissage développé » en 2015.

Pour en savoir plus

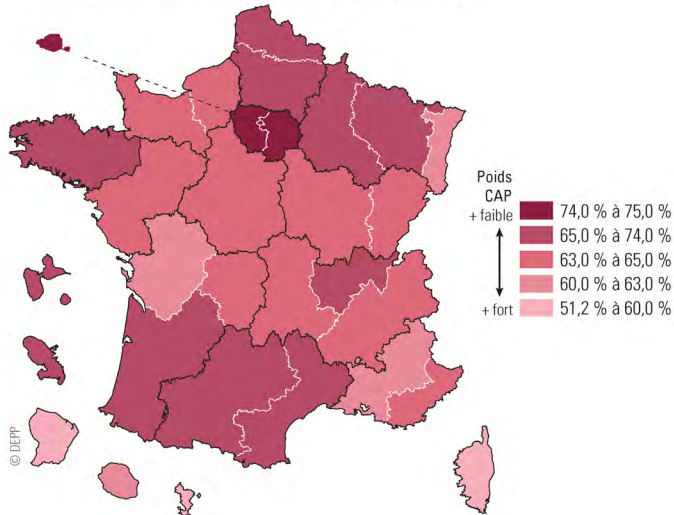
MICONNET N., 2016, « Parcours des élèves en difficulté scolaire. Influence de l'offre de formation et de l'académie », *Éducation & formations*, n° 90, MENESR-DEPP, p. 53-75.

Méthodologie ▶ p. 128

► 31.1 Les types d'orientation en fin de troisième 2015

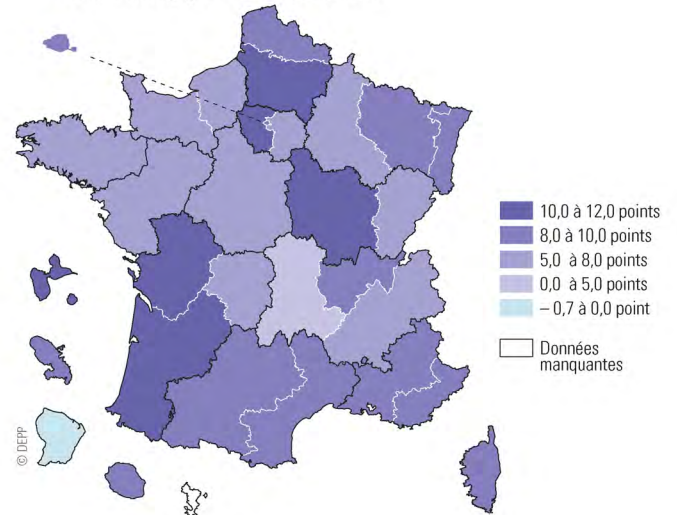


► 31.2 Poids du baccalauréat professionnel dans l'orientation en voie professionnelle en fin de troisième – 2015



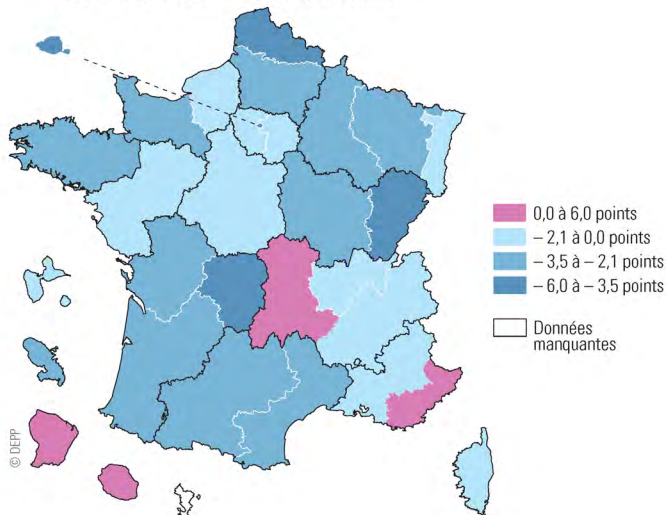
France métropolitaine + DOM : 66,7 %

► 31.3 Évolution du taux de passage vers la seconde générale et technologique – Entre 2006 et 2015



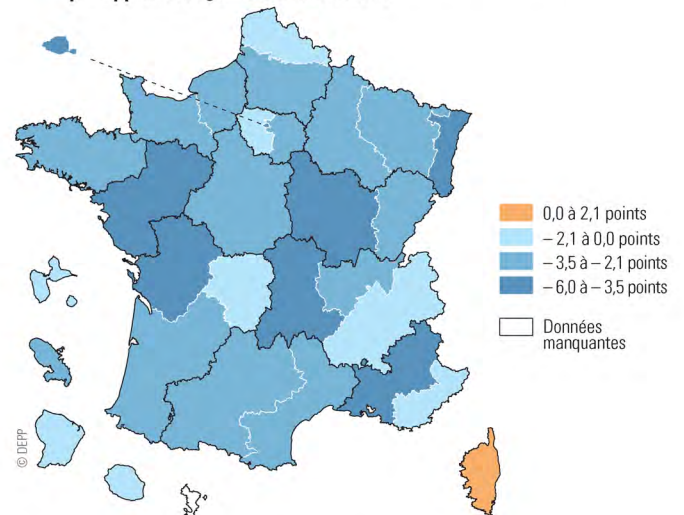
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 8,5 points

► 31.4 Évolution du taux de passage vers la voie professionnelle sous statut scolaire – Entre 2006 et 2015



France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : -1,9 point

► 31.5 Évolution du taux de passage vers la voie professionnelle par apprentissage – Entre 2006 et 2015



France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : -2,7 points

Source des cartes 31.1 à 31.5 : calculs DEPP, MENESR-DEPP, MAAF, 2006 et 2015.

LA RÉUSSITE AUX EXAMENS

Les académies de Rennes, de Corse et de Lyon sont les plus performantes au DNB

En 2015, 86,4 % des candidats qui se sont présentés aux épreuves du DNB ont été admis, soit 1 point de plus qu'à la session 2014. Toutes séries confondues, les candidats de l'académie de Rennes, de Corse et de Lyon obtiennent les meilleurs résultats (89 % et 90 % de réussite). En France métropolitaine, Montpellier a le taux de réussite le plus faible avec près de 84 % d'admis. Dans toutes les académies d'outre-mer, la réussite des candidats est inférieure à la moyenne nationale. Mayotte, la Guyane et La Réunion ont des taux plus faibles (entre 71 % et 83 %) ▶ 32.1.

Les académies de l'Ouest obtiennent les meilleurs résultats au CAP

Le taux de réussite au CAP atteint 83,8 % à la session 2015, soit une hausse de 0,2 point par rapport à la session précédente. Les académies de Rennes, Nantes, Bordeaux, Mayotte et Caen sont les plus performantes, avec des taux compris entre 86 % et 88 %. Parmi les cinq académies qui réussissent le moins bien (taux de réussite inférieur à 81 %), quatre sont des académies ultramarines. La Guyane a le taux le plus faible avec 75 % de réussite, soit 13 points au-dessous de Rennes ▶ 32.2.

Au baccalauréat professionnel, les candidats des académies de Nantes et de Rennes réussissent le plus souvent

80,5 % des candidats présents au baccalauréat professionnel ont été admis à la session 2015, soit 1,6 point en moins par rapport à la session précédente. Les candidats des académies de Rennes et de Nantes sont les plus performants, avec 87 % et 86 % de taux de réussite. Parmi les académies qui réussissent le moins, deux sont franciliennes (Versailles et Créteil) et trois ultramarines (Mayotte, Guyane, La Réunion) ▶ 32.3.

Plus de 95 % des candidats au baccalauréat général sont admis en Corse mais moins de 70 % à Mayotte

En 2015, 91,5 % des candidats présents au baccalauréat général ont été admis, soit une hausse de 0,5 point par rapport à 2014. La Corse obtient le meilleur taux de réussite avec 97 % de lauréats soit 5 points au-dessus de la moyenne tandis qu'à Mayotte, académie la moins performante, 69 % des candidats obtiennent l'examen. La réussite des Mahorais est nettement inférieure à celle des autres élèves : en Guyane (avant-dernière académie en termes de réussite), les candidats sont 87 % à obtenir le bac général. Les académies

ont généralement des taux assez proches : dans près de la moitié des académies, les candidats sont entre 91 % et 93 % à réussir ▶ 32.4.

Au baccalauréat technologique, plus de la moitié des académies ont un taux de réussite proche de la valeur nationale

90,7 % des candidats présents à la session 2015 du baccalauréat technologique ont obtenu leur examen (comme à la session 2014). Plus de la moitié des académies ont un taux de réussite proche de la valeur nationale, avec entre 90 % à 92 % de lauréats. Avec 95 % et 94 % de réussite, les académies de Nantes et de Rennes obtiennent les meilleurs résultats. À l'opposé, Mayotte a des résultats nettement plus faibles que les autres académies avec un taux de réussite de 68 % bien inférieur à l'académie juste au-dessus en termes de résultats : la Guyane a en effet un taux de réussite de 82 % soit 15 points en plus de Mayotte ▶ 32.5.

Quel que soit l'examen – diplôme national du brevet (DNB), certificat d'aptitude professionnel (CAP), baccalauréat général, technologique ou professionnel –, ce sont généralement les mêmes académies qui obtiennent les meilleurs résultats. Rennes fait systématiquement partie des trois académies qui réussissent le mieux, Nantes également sauf au DNB. À l'opposé, les taux de réussite parmi les plus faibles sont en Guyane à tous les examens et à La Réunion à tous les examens sauf au baccalauréat général. Enfin, certaines académies ont des taux de réussite très différents selon les examens : Mayotte obtient l'un des meilleurs taux de réussite au CAP alors qu'aux autres examens c'est l'académie la moins performante ; tandis que la Corse a l'un des plus forts taux de réussite au baccalauréat général et au DNB, et l'un des plus faibles au CAP.

Ces disparités en termes de réussite sont toutefois à mettre en regard avec d'autres éléments. Les candidats qui se présentent à ces examens évoluent en effet dans un environnement économique et social plus ou moins privilégié selon les académies. En outre, les élèves scolairement les plus faibles sont orientés après la troisième de manière très différente selon les académies.

Pour en savoir plus

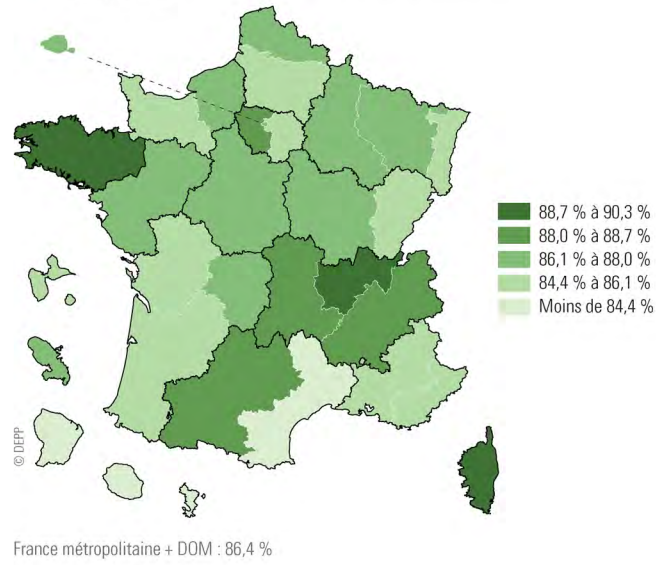
IANNONE C., 2016, « Diplôme national du brevet 2015 », *Note d'information*, n° 16.06, MENESR-DEPP.

MICONNET N., 2016, « Parmi les élèves qui étaient en difficulté scolaire en troisième, un sur deux a obtenu son baccalauréat », *Note d'information*, n° 16.17, MENESR-DEPP.

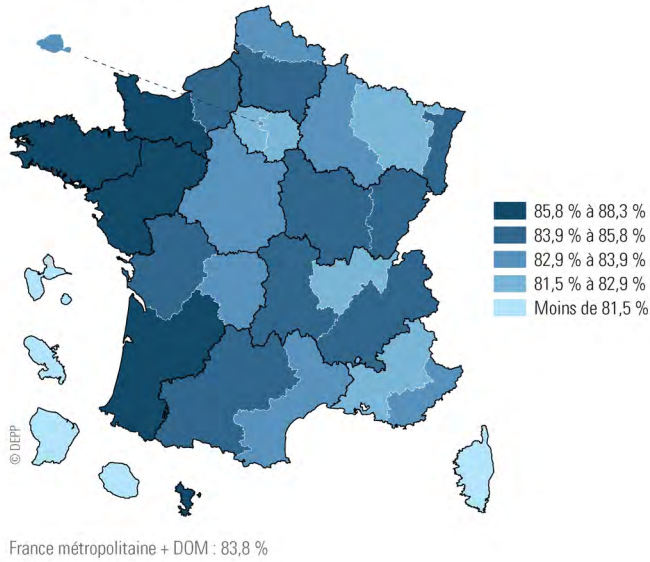
ROBIN J., 2016, « Examens professionnels 2015 », *Note d'information*, n° 16.08, MENESR-DEPP.

THOMAS F., 2016, « Résultats définitifs de la session 2015 du baccalauréat », *Note d'information*, n° 16.07, MENESR-DEPP.

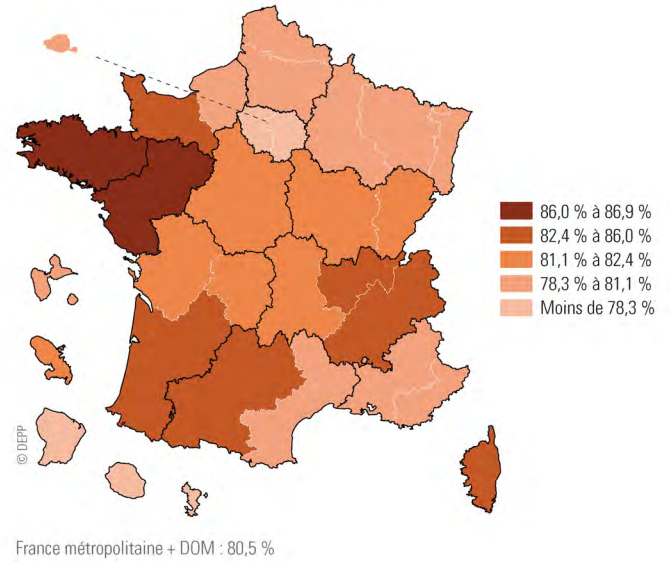
► **32.1 Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB)**
Session 2015



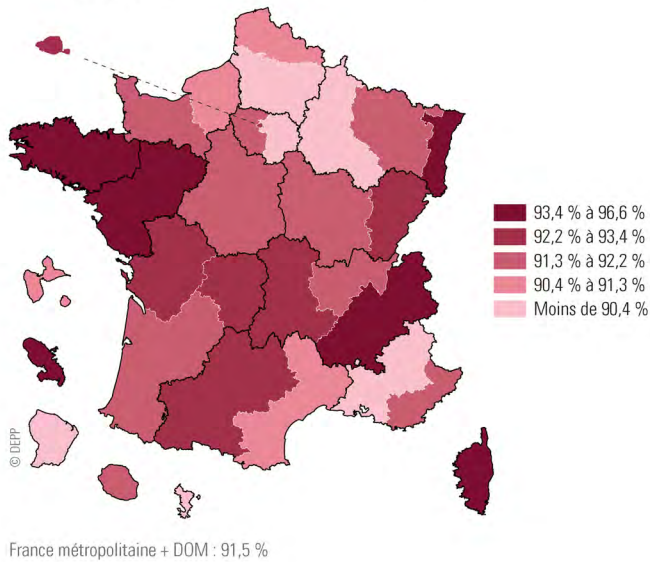
► **32.2 Taux de réussite au CAP**
Session 2015



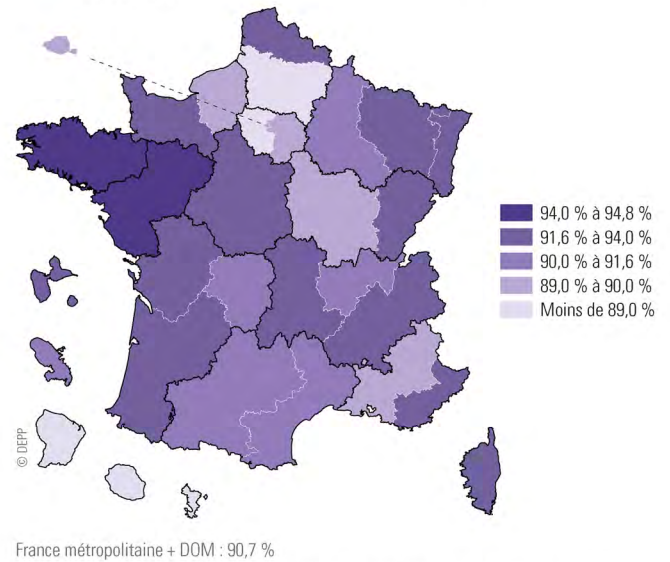
► **32.3 Taux de réussite au baccalauréat professionnel**
Session 2015



► **32.4 Taux de réussite au baccalauréat général**
Session 2015



► **32.5 Taux de réussite au baccalauréat technologique**
Session 2015



Source des cartes 32.1 à 32.5 : calculs DEPP, MENESR-DEPP, MAAF.

L'ESPÉRANCE D'OBTENIR LE BACCALAURÉAT POUR UN ÉLÈVE DE SIXIÈME

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième¹ s'étend de 54,8 % en Guyane à 80,8 % à Paris à la session 2015. Les jeunes de sixième ont une probabilité d'accéder au baccalauréat nettement plus élevée en enseignement général et technologique qu'en enseignement professionnel.

Une très bonne espérance d'accéder au baccalauréat surtout grâce à la voie générale et technologique

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus importante dans les académies d'Île-de-France, de Limoges, de Lyon, de Rennes et de Toulouse, avec des valeurs comprises entre 75,8 % et 80,8 % ▶ 33.1.

Les académies de Lyon, de Paris et de Versailles font partie de celles où l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est globalement la plus forte à la session 2015. La voie générale et technologique y est aussi largement prépondérante et la voie professionnelle pèse peu dans l'accès au baccalauréat des élèves de sixième de ces académies. Dans les académies de Créteil, de Limoges et de Toulouse, même si la voie générale et technologique fait également partie des plus élevées, la voie professionnelle y est plus importante qu'à Paris, Lyon ou Versailles ▶ 33.2. Dans l'académie de Rennes, l'espérance d'obtenir le baccalauréat fait partie des plus importantes à la fois dans la voie générale et technologique et dans la voie professionnelle.

1. L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.

Une bonne espérance d'accéder au baccalauréat professionnel ne permet pas de compenser la faiblesse de la voie générale et technologique

À l'opposé, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus faible dans les académies d'Amiens, de Guyane, de La Réunion, de Lille et de Mayotte. Malgré l'importance de la probabilité d'accès au baccalauréat professionnel, les élèves de sixième de Guyane et, dans une moindre mesure, de Lille, ont une faible probabilité d'obtenir le baccalauréat toutes voies confondues. En effet, la probabilité d'accéder au baccalauréat par la voie générale et technologique est faible.

Dans les académies d'Amiens, de La Réunion et de Mayotte, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est faible à la fois dans la voie générale et technologique et dans la voie professionnelle ▶ 33.3.

Des académies parmi les meilleures dans une des deux voies, mais dont l'espérance globale reste moins importante

L'espérance d'obtenir le baccalauréat général et technologique pour un élève de sixième est relativement importante dans les académies de Corse et de Nice. Cependant, la voie professionnelle, dont l'espérance est inférieure à 16,7 %, conduit à un accès au baccalauréat toutes voies confondues moins important.

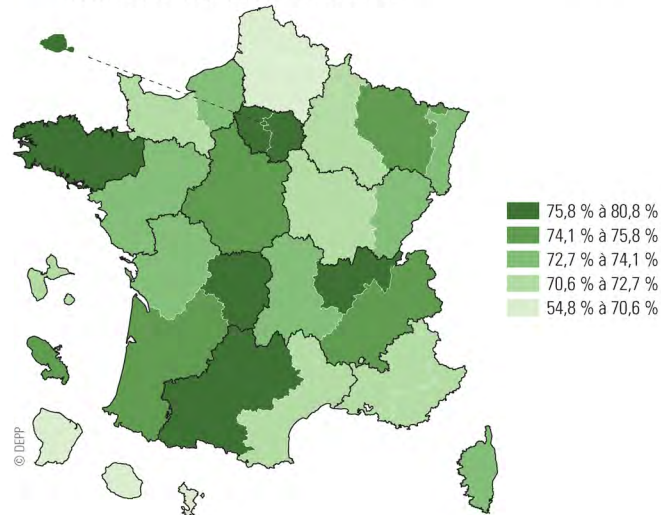
À l'inverse, les élèves de sixième des académies de Besançon, de Caen, de Clermont-Ferrand, de Guadeloupe, de Nantes et de Reims ont une très bonne probabilité d'accéder au baccalauréat professionnel. Mais la combinaison avec une espérance d'obtenir le baccalauréat général et technologique faible mène à une espérance globale en deçà de 74,1 %.

Pour en savoir plus

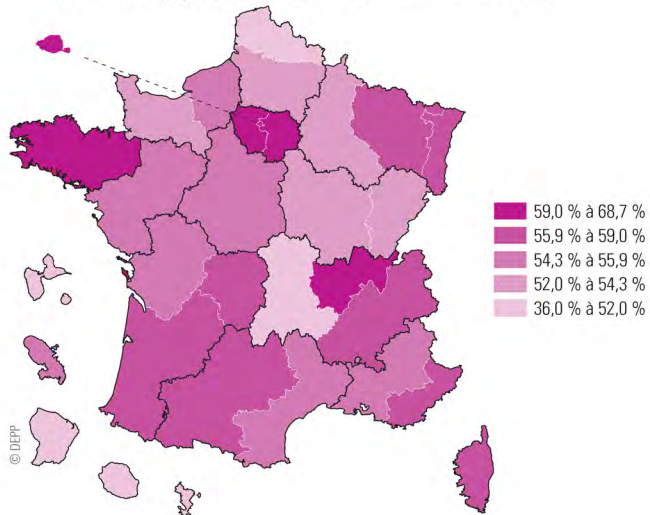
JASPAR M.-L., THOMAS F., 2016, « L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième. Un indicateur de la mesure académique de l'accès au baccalauréat plus pertinent », *Éducation & formations*, n° 90, p. 77-94.

Méthodologie ▶ p. 128

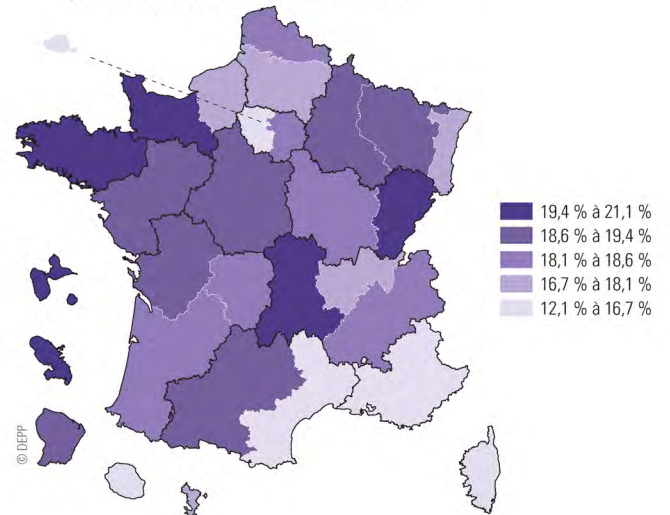
►33.1 **Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième, toutes voies confondues – Session 2015**



►33.2 **Espérance d'obtenir le baccalauréat par la voie générale et technologique pour un élève de sixième – Session 2015**



►33.3 **Espérance d'obtenir le baccalauréat par la voie professionnelle pour un élève de sixième – Session 2015**



Sources des cartes 33.1 à 33.3 : calculs DEPP d'après MENESR-DEPP, système d'information Ocean, 2015 ; MENESR-DEPP, système d'information Scolarité, 2014 et 2015 ; MENESR-DEPP, système d'information SIFA, 2014 et 2015 ; ministère en charge de l'agriculture, système d'information SAFRAN, 2014 et 2015.

LES JEUNES EN DIFFICULTÉ DE LECTURE : FOCUS SUR LA GÉNÉRATION DE JEUNES NÉS EN 1992

Un jeune sur dix en difficulté de lecture

Un jeune sur dix né en 1992 est en difficulté de lecture d'après les évaluations effectuées entre 2009 et 2015 lors de la Journée défense et citoyenneté (JDC)¹. Pour une partie d'entre eux (4,9 %) ces difficultés sont très importantes, notamment parce qu'ils cumulent une compréhension en lecture très faible et un déficit important de vocabulaire.

Des jeunes plus souvent en difficulté au nord de la Loire et dans les DOM

La fréquence des difficultés de lecture est, en France métropolitaine, plus prononcée dans les académies de Lille et d'Amiens ▶ 34.1. La part des jeunes de la génération 1992 en difficulté de lecture s'élève ainsi à 15 % dans l'Aisne et à 14 % dans la Somme. Elle est aussi relativement élevée dans trois départements de l'académie de Reims : 15 % en Haute-Marne, 14 % dans les Ardennes et 12 % dans l'Aube. Autour de l'académie de Paris, la part de jeunes en difficulté de lecture varie de 14 % en Seine-Saint-Denis à 6 % dans les Hauts-de-Seine. Cette proportion est en revanche assez réduite dans les départements des académies de Rennes et de Grenoble où elle est inférieure à 8 % en moyenne. Concernant l'outre-mer, les pourcentages de jeunes en difficulté de lecture sont nettement plus élevés : autour de 30 % pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, 47 % en Guyane et 73 % à Mayotte. Ces inégalités territoriales confirment celles déjà présentes pour la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences en fin de sixième concernant la maîtrise de la langue (*fiche 30*).

Les garçons plus souvent en difficulté que les filles

Les différentes études sur les acquis et compétences des élèves montrent que les filles devancent régulièrement les garçons en maîtrise du français. Ainsi, selon l'enquête internationale PISA de 2012, les filles manifestent une meilleure compréhension de l'écrit. C'est le cas dans tous les pays et plus particulièrement en France où la différence entre les deux sexes est significativement au-dessus de la moyenne. Les épreuves de lecture de la JDC confirment ces tendances : 12 % des garçons nés en 1992 sont en difficulté de lecture contre 8 % des filles ▶ 34.2, 34.3. Ce cumul des disparités géographiques et des disparités selon le sexe conduit à des taux de jeunes en difficulté de lecture nettement moins élevés pour les filles qui vivent en Loire-Atlantique, en Haute-Savoie, ou en Haute-Corse (moins de 5 %) que pour les garçons de la Somme, de l'Aisne ou de Haute-Marne (plus de 17 %). Par ailleurs, les écarts garçons-filles sont plus ou moins importants selon les départements. Ils sont très prononcés dans la Meuse, dans les Alpes-de-Haute-Provence, dans le Gers et dans les Deux-Sèvres (plus de 19 garçons en difficulté de lecture pour 10 filles en difficulté de lecture). En revanche, ils sont moins marqués en Corse-du-Sud, dans le Territoire de Belfort et à Mayotte (entre 9 et 12 garçons en difficulté de lecture pour 10 filles en difficulté de lecture) ▶ 34.4.

1. L'étude s'intéresse au niveau moyen en lecture d'une génération spécifique. En sept ans, les données recueillies permettent de retracer une génération quasi-complète (96 %), celle des jeunes de nationalité française nés en 1992. Les analyses concernent donc des jeunes nés la même année, mais ayant participé à la JDC à des moments différents.

Pour en savoir plus

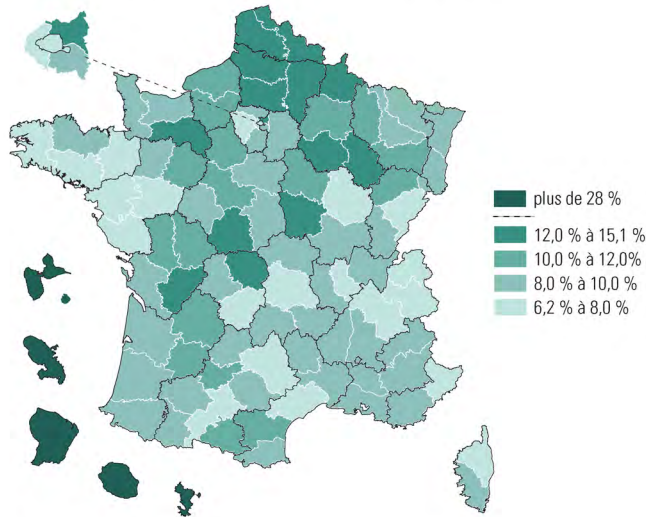
ARZOUAMANIAN P., STEINMETZ C., RIVIÈRE J.-P., DE LA HAYE F., GOMBERT J.-É., 2016, « Journée Défense et Citoyenneté 2015 : un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », *Note d'information*, n° 16.14, MENESR-DEPP.

FUMEL S., KESKPAIK S., SALLES F., VERLET I., 2016, « PISA 2015 : l'évolution des acquis des élèves de 15 ans en compréhension de l'écrit et en culture mathématique », *Note d'information*, n° 16.38, MENESR-DEPP.

MENESR-DEPP, 2014, *Géographie de l'école*, n° 11, Paris, p. 78-79.

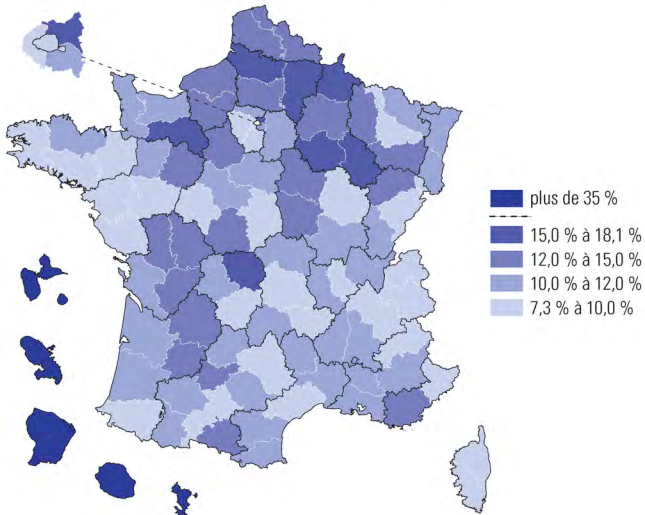
Méthodologie ▶ p. 129

►34.1 Part des jeunes nés en 1992 en difficulté de lecture



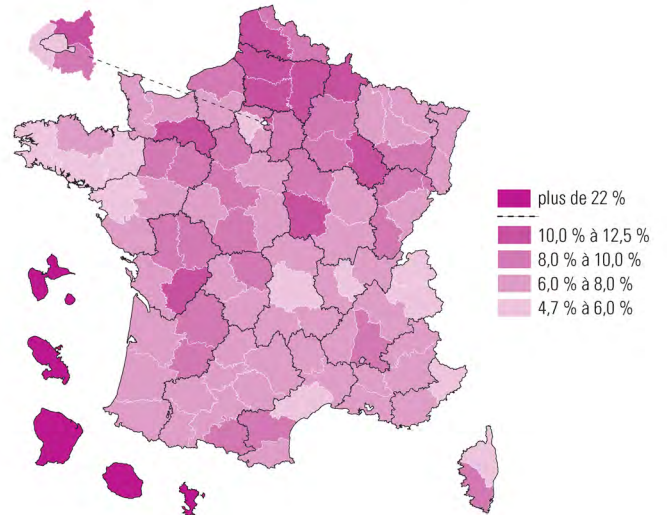
France métropolitaine + DOM : 10,4 %

►34.2 Part des garçons nés en 1992 en difficulté de lecture



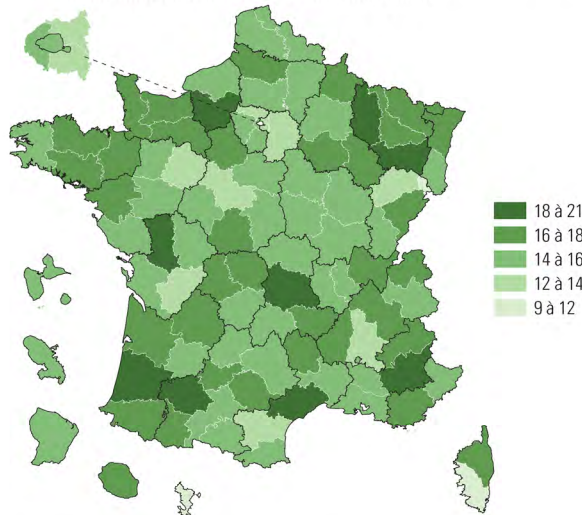
France métropolitaine + DOM : 12,3 %

►34.3 Part des filles nées en 1992 en difficulté de lecture



France métropolitaine + DOM : 8,4 %

►34.4 Nombre de garçons nés en 1992 en difficulté de lecture pour 10 filles nées en 1992 en difficultés de lecture



France métropolitaine + DOM : 15 garçons pour 10 filles

Sources des cartes 34.1 à 34.4 : calculs DEPP, ministère de la Défense-DSN, JDC de 2009 à 2015, MENESR-DEPP.

LES POURSUITES D'ÉTUDES DES NOUVEAUX BACHELIERS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

De fortes disparités des taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur

77 % des nouveaux bacheliers de la session 2015 se sont inscrits dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur en France (y compris en apprentissage). Les autres peuvent avoir entrepris des études supérieures dans un autre pays, ou être en STS sous statut d'apprenti, ou encore être sortis – de manière définitive ou provisoire – du système éducatif.

22 points séparent le taux d'inscription des bacheliers des académies de Paris (90 %) et de Corse (68 %). Plus de huit nouveaux bacheliers sur dix des académies de Paris et de Versailles poursuivent dans l'enseignement supérieur, et moins de 74 % de ceux des académies de Corse, Grenoble, Caen, Bordeaux, Poitiers, Amiens, Martinique et Guyane ▶ 35.1. Ces disparités peuvent être liées à la forte présence de titulaires du baccalauréat professionnel qui poursuivent moins souvent. Les huit académies dont le taux de poursuite est inférieur à 74 % comptent parmi leurs bacheliers près d'un tiers de bacheliers professionnels, à l'exception de Grenoble et de la Corse. L'académie de Poitiers se caractérise également par une forte présence de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Quant à la poursuite d'études à l'étranger, qui pourrait expliquer, quoique marginalement, un taux d'inscription inférieur à la moyenne nationale, elle peut être éventuellement évoquée pour les académies des Antilles. La proximité de la Suisse pourrait expliquer que l'académie de Grenoble ait un taux de poursuite d'études (en France) peu élevé, mais aucune autre académie limitrophe de métropole n'a de taux particulièrement bas, à l'exception de Caen.

Une légère progression de la poursuite d'études par les nouveaux bacheliers généraux et technologiques

Le taux d'inscription des nouveaux bacheliers généraux et technologiques à l'université a gagné 1,6 point sur la période 2005-2015. Il a cru dans 19 académies et diminué dans 11 académies ▶ 35.2.

Seules les académies de Guadeloupe, Martinique, Guyane, Nice, Aix-Marseille, Bordeaux, Corse et de Paris et Versailles ont enregistré une évolution négative, le taux de poursuite à l'université restant stable dans celles de Limoges, Créteil, Strasbourg, Montpellier et Toulouse. En excluant Mayotte, la dispersion géographique des taux s'est réduite sur la période 2005-2015 passant de 20,3 points à 16,3 points.

De forts taux d'inscription des nouveaux bacheliers technologiques en IUT pour les académies de Toulouse et de Grenoble

À la rentrée 2015, 11,5 % des nouveaux bacheliers technologiques s'inscrivent dans les formations courtes à l'université (IUT). Quatre académies d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Mayotte) présentent un taux d'inscription des bacheliers technologiques en IUT inférieur à 5 % et les académies métropolitaines (Paris, Créteil, Lille et Montpellier), un taux inférieur à 10 %. Ceci peut s'expliquer par la faiblesse de l'offre de formation en IUT. De même, à Montpellier, les poids des effectifs en IUT dans l'ensemble des effectifs de niveau bac + 2/bac + 3 est faible (8 % contre 11 % en moyenne). En revanche, il est élevé à Toulouse, Limoges et Grenoble, où les taux d'inscription sont parmi les plus hauts ▶ 35.3.

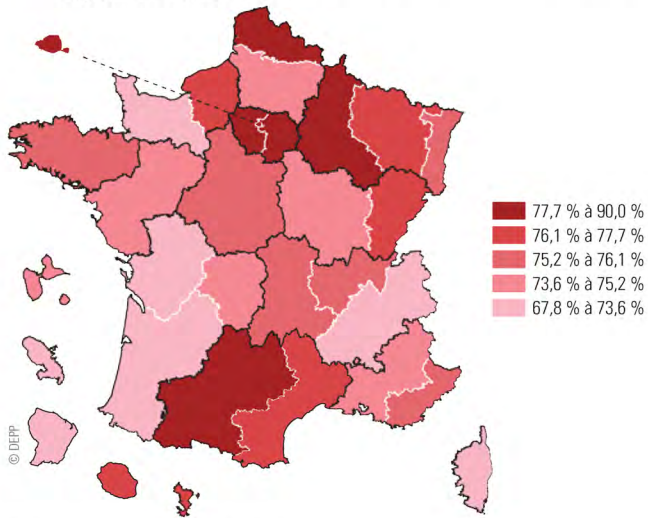
28 % des bacheliers professionnels poursuivent en STS, plus de 35 % dans les académies de Paris et de Martinique

Parmi les nouveaux bacheliers professionnels, 27,8 % s'orientent en STS. Cette filière accueille la majeure partie des bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur ▶ 35.4. Les académies de Paris et de Martinique détiennent les taux les plus élevés avec une proportion de 35 % de nouveaux bacheliers professionnels inscrits en STS.

Besançon, Dijon, Reims et Rennes se distinguent par un poids important des formations courtes professionnalisantes (STS et IUT) parmi les effectifs étudiants inscrits en bac + 2/bac + 3, et par des taux d'inscription des bacheliers professionnels en STS et des bacheliers technologiques en IUT élevés. Dans certaines académies, les filières apparaissent nettement fléchées selon la série du baccalauréat, les bacheliers professionnels s'inscrivant en STS et les bacheliers technologiques en IUT : outre les académies précédemment citées, c'est le cas de Versailles et de Grenoble.

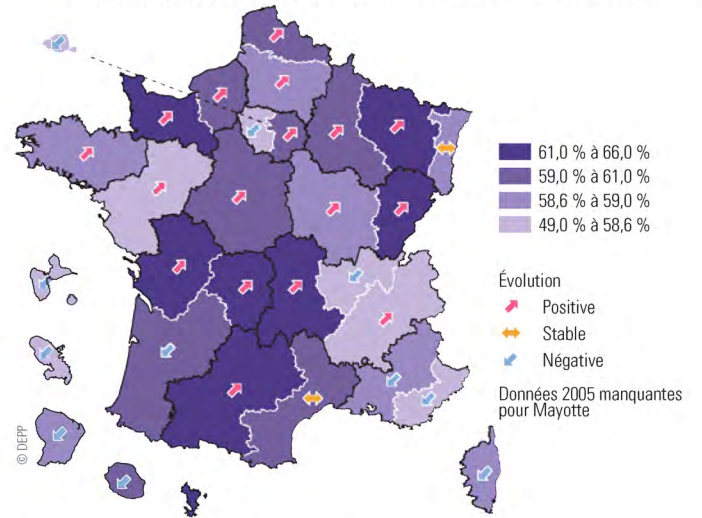
Dans les académies d'Aix-Marseille, de Bordeaux et de Montpellier, au contraire, les bacheliers technologiques poursuivent proportionnellement moins en IUT qu'en STS, au détriment des bacheliers professionnels, dont le taux de poursuite en STS apparaît bas.

► 35.1 Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur – Rentrée 2015



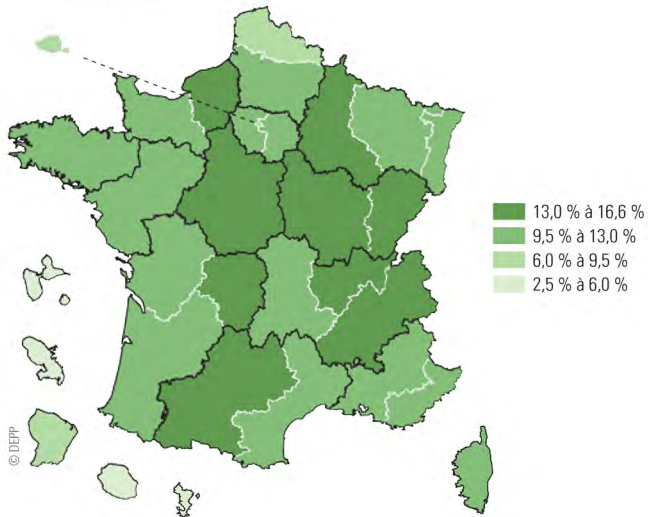
France métropolitaine + DOM : 77,0 %

► 35.2 Taux de poursuite des nouveaux bacheliers généraux et technologiques à l'université (hors IUT) et son évolution – Rentrée 2015 et entre 2005 et 2015



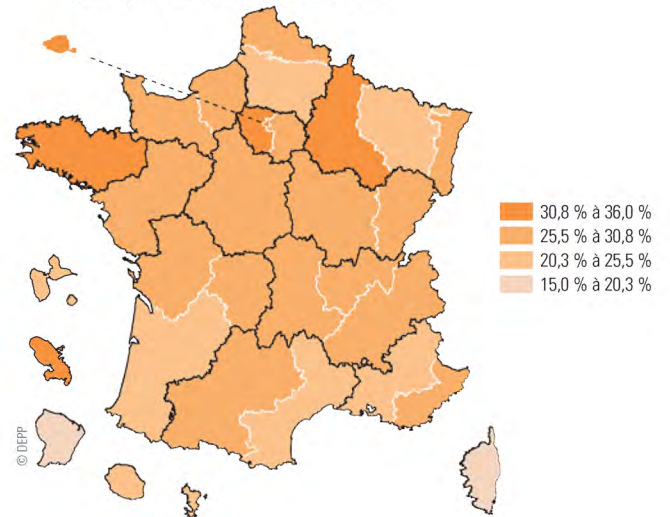
France métropolitaine + DOM : 58,1 % et 1,6 % d'évolution

► 35.3 Taux de poursuite des nouveaux bacheliers technologiques en IUT Rentrée 2015



France métropolitaine + DOM : 11,5 %

► 35.4 Taux de poursuite des nouveaux bacheliers professionnels en STS (y compris alternance) – Rentrée 2015



France métropolitaine + DOM : 27,8 %

Sources des cartes 35.1 à 35.4 : MENESR-SIES, systèmes d'information SISE, Scolarité 2015, SIFA 2015 et SAFRAN 2015. Enquêtes auprès des établissements (écoles de commerce, juridiques, privées, formation sanitaire et sociale, artistiques, etc.) en 2015.

LES NOUVEAUX BACHELIERS DANS LES PRINCIPALES FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Une répartition variable des nouveaux bacheliers par filières de formation

Parmi les nouveaux bacheliers qui s'engagent dans des études supérieures, 10 % s'inscrivent dans un institut universitaire de technologie (IUT), 22 % dans une section de techniciens supérieurs (STS) alternance comprise, 9 % dans une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), 49 % dans une filière générale ou de santé à l'université. 10 % des nouveaux bacheliers s'inscrivent dans une autre formation : institut catholique ou école recrutant après le baccalauréat (formations paramédicales et sociales, écoles de commerce, d'ingénieurs, artistiques, etc.).

Cette répartition par filières de formation des nouveaux bacheliers varie d'une académie à l'autre, car elle résulte de l'offre de formation de chaque territoire, mais aussi de l'attractivité des filières, et des possibilités de mobilité des nouveaux étudiants¹ ► 36.1.

Un premier ensemble d'académies se définit par une forte proportion (38 % ou plus) de nouveaux bacheliers inscrits dans les filières professionnelles courtes (IUT et STS), au détriment des filières générales ou de santé de l'université : Besançon, Dijon, Grenoble, Limoges, Martinique, Nice, Reims et Rennes.

Un second groupe d'académies est caractérisé au contraire par le fait que beaucoup de nouveaux bacheliers (de 53 % à 65 %), s'inscrivent dans les filières générales ou de santé à l'université. Ce groupe rassemble les académies d'Aix-Marseille, de Bordeaux, de Montpellier et d'outre-mer, Martinique exceptée.

L'université est également très présente dans le troisième groupe, où, en plus des filières générales et de santé, les IUT concernent aussi une proportion de nouveaux bacheliers plus importante que la moyenne. Il s'agit des académies de Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Nancy-Metz, Orléans-Tours, Poitiers, Strasbourg et Toulouse.

Un quatrième groupe d'académies (Amiens, Créteil, Lille, Nantes et Rouen) se distingue par la proportion élevée d'inscriptions en STS, mais surtout en dehors des quatre principales filières. Cela signe l'implantation plus forte qu'ailleurs des écoles recrutant après le baccalauréat, des formations paramédicales et sociales, et des universités

privées, notamment dans les académies de Lille et de Nantes. Le dernier groupe (Lyon, Versailles et Paris) concentre lui aussi beaucoup d'inscriptions hors des quatre principales filières (12 % dans les académies de Lyon et de Versailles, presque un quart à Paris). Dans ces trois académies, la présence des CPGE est forte, au détriment des STS.

De fortes disparités dans la proportion de nouveaux bacheliers technologiques en STS

Parmi les bacheliers technologiques 2015 poursuivant dans l'enseignement supérieur en 2015-2016, 51 % sont inscrits en STS ► 36.2. Cette part dépasse 54 % dans les académies de Martinique, Nantes, Clermont-Ferrand, Bordeaux, et Lille. À l'inverse, moins de 48 % des nouveaux bacheliers technologiques inscrits dans les académies de Corse, Nice, Amiens, Versailles et Créteil le sont en STS. Outre-mer, c'est également le cas des bacheliers technologiques de La Réunion, de Guyane et de Mayotte.

Un poids des filières scientifiques contrasté

Les filières scientifiques accueillent 39 % des nouveaux bacheliers inscrits en 2015-2016. La croissance des formations scientifiques était jusqu'en 2012 portée par les formations en santé et les filières sélectives et professionnelles ► 36.3. Mais depuis 2012, les effectifs d'étudiants dans les filières scientifiques générales du premier cycle à l'université augmentent également, alors qu'ils diminuaient régulièrement depuis 1995. Les académies de Martinique, Limoges, Besançon et Clermont-Ferrand détiennent les parts les plus élevées de nouveaux bacheliers inscrits en filières scientifiques. À l'inverse, les académies ultra-marines (Martinique exceptée) et celles de Corse, Paris et Montpellier ont des parts inférieures à 35 %.

1. L'analyse est menée par académie de l'établissement de formation et quelle que soit l'académie où les étudiants ont obtenu leur baccalauréat.

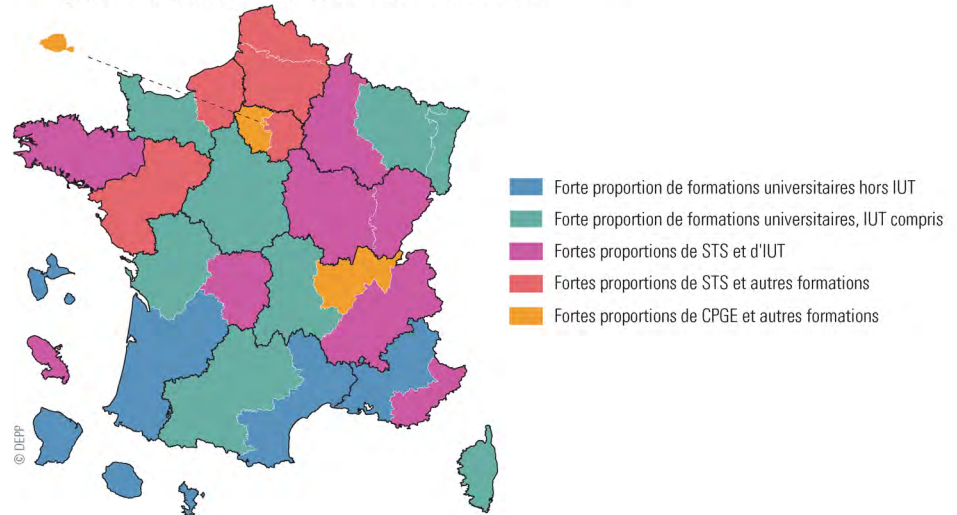
Pour en savoir plus

MENESR-DEPP, 2016, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris.

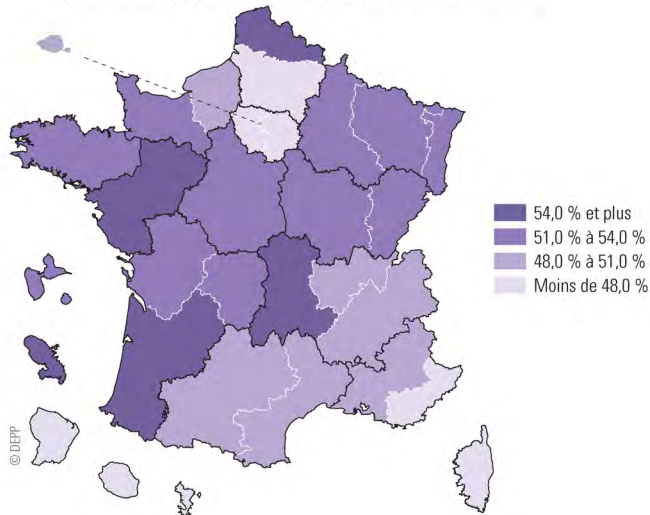
MENESR-SIES, 2016, *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, n° 9.

Définitions et méthodologie ► p. 129

► 36.1 Répartition des nouveaux bacheliers dans les filières de formation parmi ceux qui poursuivent leurs études – Rentrée 2015

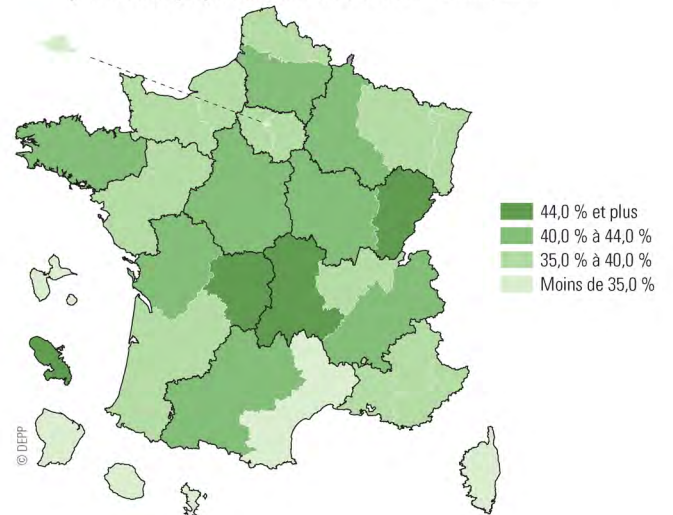


► 36.2 Part des nouveaux bacheliers technologiques inscrits en STS parmi ceux qui poursuivent leurs études – Rentrée 2015



France métropolitaine + DOM : 50,8 %

► 36.3 Part des nouveaux bacheliers inscrits en filières scientifiques parmi ceux qui poursuivent leurs études – Rentrée 2015



France métropolitaine + DOM : 38,6 %

Sources des cartes 36.1 à 36.3 : MENESR-SIES, système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES auprès des établissements d'enseignement supérieur hors système SISE, données sur les STS et les CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture, 2015, SIFA 2015.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES SORTANTS DE LYCÉE SEPT MOIS APRÈS LEUR SORTIE

Une insertion très contrastée selon les contextes économiques locaux

Les taux d'emploi en 2015 des jeunes sept mois après leur sortie de lycée professionnel varient, en France métropolitaine, de 26 % dans l'académie de Nice à 56 % à Nantes ▶ **37.1**. Plus de la moitié des jeunes sortants de lycée sont en emploi dans les académies situées sur un axe allant de Rennes et Nantes à Lyon et Grenoble, en y ajoutant Strasbourg et Paris. Une partie s'explique par le niveau de diplôme des sortants, mais l'insertion des jeunes ne dépend pas seulement de leur formation mais aussi de la conjoncture économique locale, à laquelle ils sont plus sensibles que les autres catégories de population. Les académies dont les sortants ont les taux d'emploi les plus faibles sont, globalement, celles où le chômage de la population générale est le plus élevé : c'est le cas, notamment, de Nice, Lille, Amiens et Montpellier dont moins de 40 % des jeunes ont un emploi sept mois après la sortie du lycée. La structure différenciée des emplois dans chaque territoire, que ce soit selon les branches d'activité ou le niveau de qualification privilégié par les entreprises, peut également expliquer les fortes disparités du taux d'emploi des jeunes sortants de formation professionnelle en lycée.

Dans les DOM, ces taux restent en dessous de 21 %. Aux spécificités locales du marché du travail induisant un chômage élevé de la population générale, s'ajoute une forte proportion de jeunes sortants avec le niveau CAP ou bac professionnel. Le fait d'obtenir le diplôme préparé est un atout très important pour décrocher un emploi, quel que soit le niveau de formation. Cet avantage sur le taux d'emploi sept mois après la

fin de la formation est de 14 points en moyenne : 46 % des lycéens ayant obtenu le diplôme préparé sont en emploi, contre 32 % pour ceux qui n'ont pas décroché leur diplôme. L'écart entre les taux d'emploi selon l'obtention ou non du diplôme atteint 22 points à Limoges et à Montpellier ▶ **37.2**. Cependant, à Mayotte et à Nice, cet écart est très légèrement négatif.

Une meilleure insertion des plus formés

Le niveau de formation joue un rôle déterminant dans l'insertion des jeunes : plus ce niveau est élevé, plus les chances d'obtenir un emploi rapidement augmentent mais des différences existent, à niveau de diplôme de sortie équivalent. Ainsi, pour les jeunes de niveau CAP, qu'ils aient ou non obtenu leur diplôme, les académies les plus porteuses sont Poitiers, Clermont-Ferrand, Limoges, Paris, Nantes et Rennes avec un taux d'emploi supérieur à 30 % ▶ **37.3**. Le taux le plus élevé est toutefois inférieur à 40 %.

Pour les sortants d'une terminale de bac professionnel, à ce même axe ouest-est de plus fort emploi (hormis l'académie d'Orléans-Tours) s'ajoute l'académie de Toulouse, avec des taux compris entre 47 % et 55 % ▶ **37.4**.

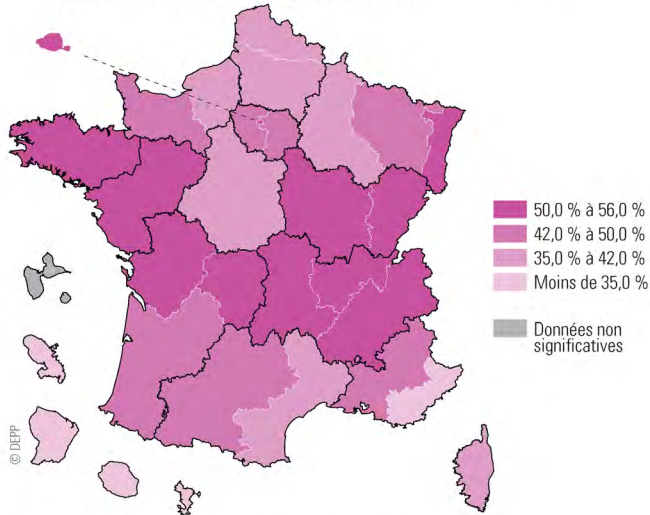
La situation des sortants de BTS est meilleure ▶ **37.5**. Le taux d'emploi atteint 69 % à Besançon. Les académies de Dijon, Strasbourg, Nantes, Lyon et Paris sont également bien positionnées avec des taux supérieurs à 65 %. En revanche, dans les académies de Mayotte, de Martinique, de Nice et de La Réunion, ce taux est inférieur à 40 %.

Pour en savoir plus

MARCHAL N., 2016, « Le niveau de formation et le diplôme pour obtenir un emploi : déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels », *Note d'Information*, n° 16.12, MENESR-DEPP.

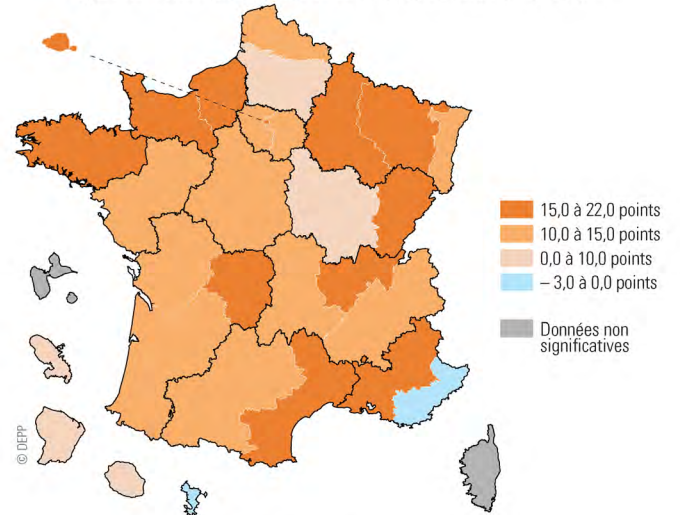
Définitions et méthodologie ▶ p. 129

► 37.1 Taux d'emploi en 2015 de l'ensemble des sortants de lycée professionnel, sept mois après leur sortie



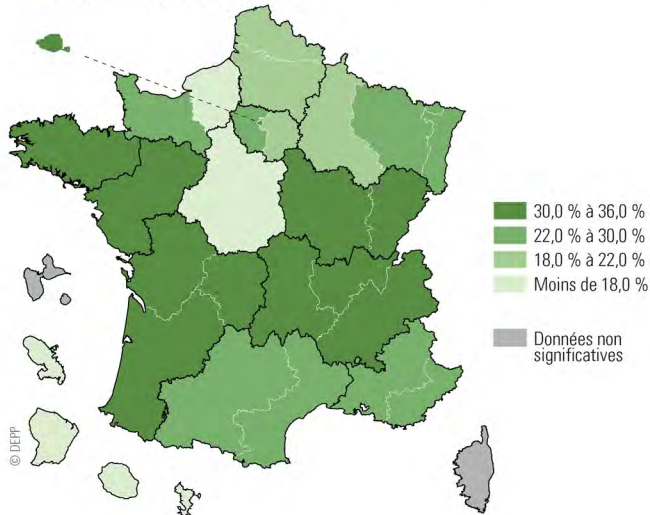
France métropolitaine + DOM (hors Guadeloupe) : 43,4 %

► 37.2 Écart en 2015 entre les taux d'emploi des sortants de lycée diplômés et les non-diplômés de la dernière formation suivie



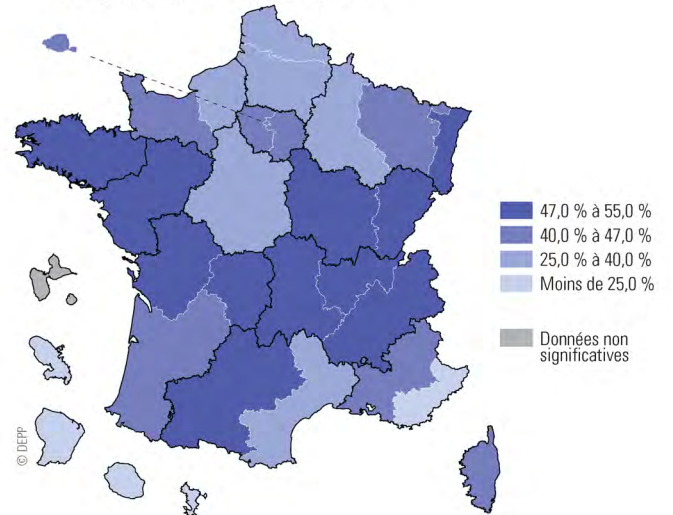
France métropolitaine (hors Corse) + DOM (hors Guadeloupe) : 13,9 points

► 37.3 Taux d'emploi en 2015 des sortants de CAP en lycée, sept mois après leur sortie



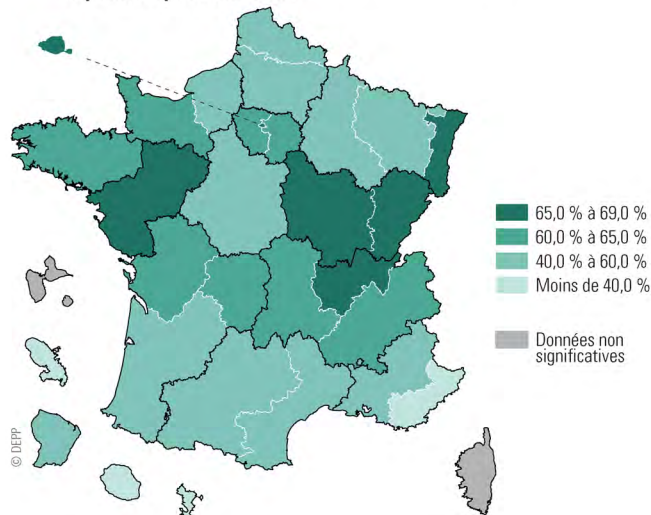
France métropolitaine (hors Corse) + DOM (hors Guadeloupe) : 24,0 %

► 37.4 Taux d'emploi en 2015 des sortants de baccalauréat professionnel en lycée, sept mois après leur sortie



France métropolitaine + DOM (hors Guadeloupe) : 41,2 %

► 37.5 Taux d'emploi en 2015 des sortants de BTS en lycée, sept mois après leur sortie



France métropolitaine (hors Corse) + DOM (hors Guadeloupe) : 59,0 %

Source des cartes 37.1 à 37.5 : MENESR-DEPP, enquête IVA 2015.

L'INSERTION DES SORTANTS D'APPRENTISSAGE SEPT MOIS APRÈS LEUR SORTIE

Une insertion variable selon les académies

À court terme, les jeunes sortants d'apprentissage s'insèrent plus facilement que leurs homologues lycéens en voie scolaire. Une partie d'entre eux est en effet embauchée directement, à l'issue du contrat d'apprentissage, dans l'entreprise formatrice. Même pour les apprentis, le marché du travail est touché par les variations de la conjoncture et des contextes économiques locaux. Les différences de structure des emplois dans chaque territoire – que ce soit selon les branches d'activité ou selon le niveau de qualification requis par les entreprises – peuvent également expliquer les fortes disparités de l'insertion des jeunes.

En 2015, les académies dont les sortants ont les taux d'emploi les plus faibles sept mois après la fin de leur apprentissage sont celles dans lesquelles le chômage de la population générale est le plus élevé, comme dans les DOM, à Nice ou en Corse (moins de 54 %) ▶ 38.1. À l'opposé, à Lyon, Strasbourg, Paris, Grenoble et Nantes, le chômage est plus faible et les taux d'emploi des sortants d'apprentissage sont meilleurs (de 66 % à Lyon à 69 % à Nantes).

Avoir obtenu le diplôme préparé l'année même de la sortie du système éducatif augmente très nettement les chances de trouver un emploi. Globalement, cet avantage sur le taux d'emploi sept mois après la fin de l'apprentissage est de près de 20 points : environ 66 % des apprentis qui ont obtenu le diplôme préparé sont en emploi, contre 47 % dans le cas contraire. L'écart entre les taux d'emploi selon l'obtention ou non du diplôme préparé atteint 33 points à Limoges ▶ 38.2. Il est plus faible (moins de 14 points) à La Réunion, Poitiers, Nice et Créteil.

L'importance du niveau de formation

Le niveau de formation des jeunes joue un rôle déterminant dans leur insertion professionnelle : plus ce niveau est élevé, plus les chances d'obtenir un emploi rapidement augmentent. Mais à niveau de diplôme équivalent, on constate des différences académiques. Les sortants de CAP, qu'ils aient ou non obtenu leur diplôme, ont le plus de difficultés à trouver un emploi à la Martinique, où leur taux d'emploi est de 23 %, ainsi qu'à La Réunion avec 29 % ▶ 38.3. À l'opposé, les académies de Rennes, Versailles, Grenoble et Paris sont plus favorables avec des taux d'emploi de leurs sortants de CAP compris entre 57 % et 63 %.

Les académies de Nantes, Strasbourg, Caen et Limoges sont celles dans lesquelles plus de 69 % des sortants de baccalauréat professionnel trouvent un emploi ▶ 38.4. À l'inverse, ces sortants rencontrent plus de difficultés sur le marché du travail dans les académies de Nice, Lille, La Réunion et Créteil (de 51 % à 54 %). La situation des sortants de brevet professionnel est nettement meilleure ▶ 38.5. Dans les académies métropolitaines, les taux d'emploi varient entre 62 % à Créteil et 84 % à Strasbourg, juste suivie de Dijon, Limoges, Nantes, Caen, Lyon, et Grenoble.

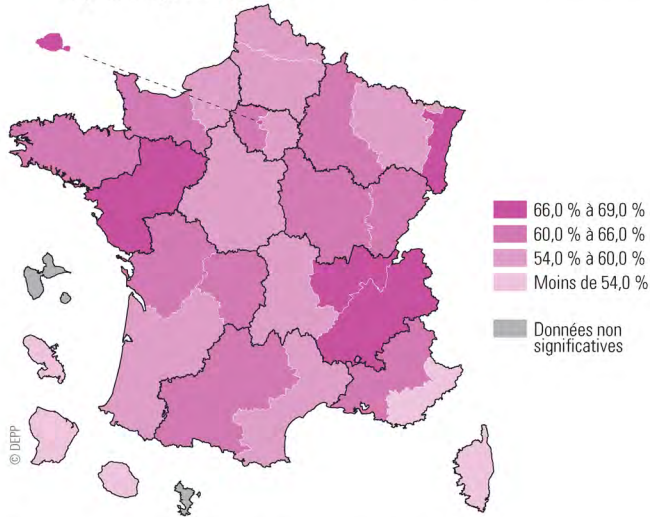
Au niveau du BTS, les disparités académiques sont assez proches de celles du brevet professionnel : Limoges, Dijon, Caen et Nantes sont toujours en situation favorable avec plus de 80 % des sortants de ce niveau en emploi ▶ 38.6. La Martinique, La Réunion et la Corse sont à moins de 54 %. La Guyane se distingue des autres DOM avec un taux d'emploi comparativement élevé (62 %).

Pour en savoir plus

MARCHAL N., 2016, « Le niveau de formation et de diplôme demeure toujours déterminant dans l'insertion des apprentis », *Note d'Information*, n° 16.13, MENESR-DEPP.

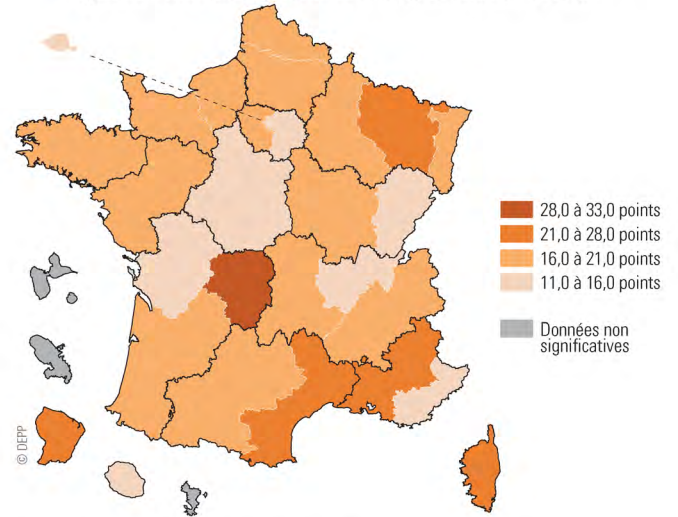
Définitions et méthodologie ▶ p. 130

► 38.1 Taux d'emploi en 2015 de l'ensemble des sortants d'apprentissage, sept mois après leur sortie



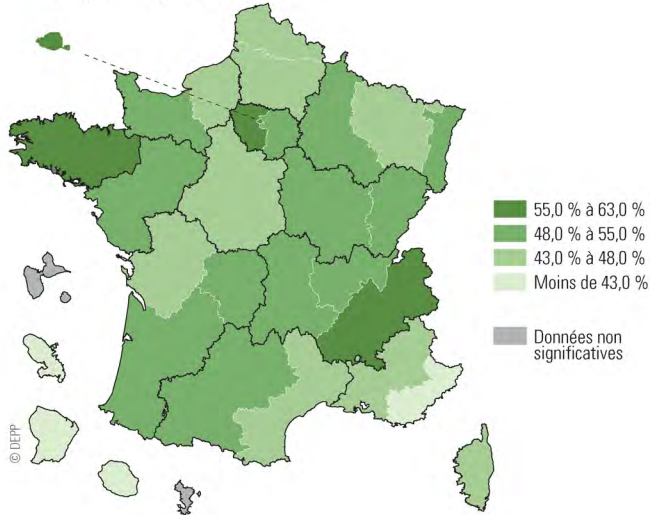
France métropolitaine + DOM (hors Guadeloupe et Mayotte) : 61,7 %

► 38.2 Écart en 2015 entre les taux d'emploi des sortants d'apprentissage diplômés et les non-diplômés de la dernière formation suivie



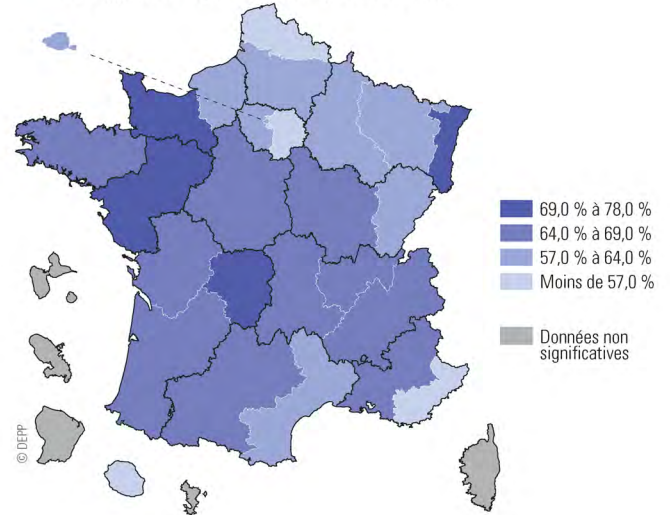
France métropolitaine + Guyane et La Réunion : 18,4 points

► 38.3 Taux d'emploi en 2015 des sortants de CAP en apprentissage, sept mois après leur sortie



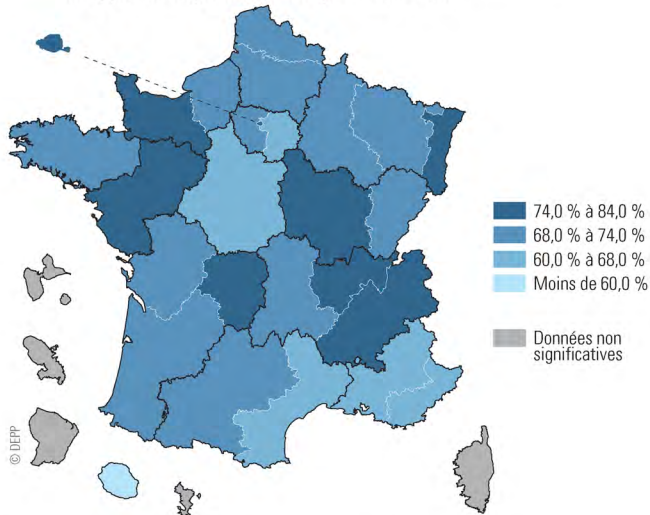
France métropolitaine + DOM (hors Guadeloupe et Mayotte) : 49,9 %

► 38.4 Taux d'emploi en 2015 des sortants de baccalauréat professionnel en apprentissage, sept mois après leur sortie



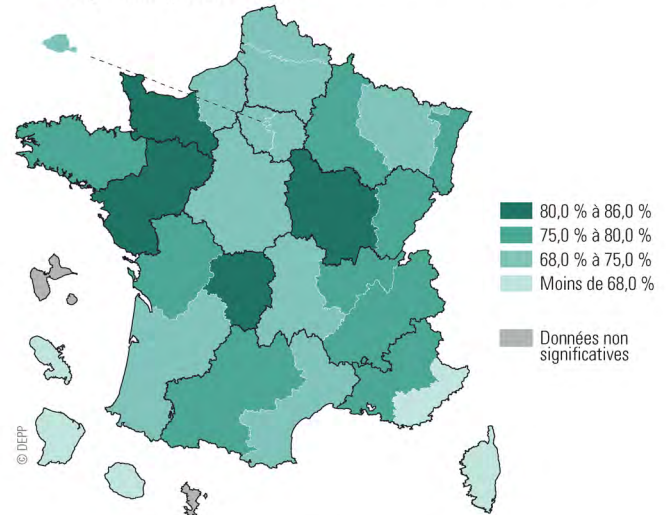
France métropolitaine (hors Corse) + La Réunion : 63,1 %

► 38.5 Taux d'emploi en 2015 des sortants de brevet professionnel en apprentissage, sept mois après leur sortie



France métropolitaine (hors Corse) + La Réunion : 71,9 %

► 38.6 Taux d'emploi en 2015 des sortants de BTS en apprentissage, sept mois après leur sortie



France métropolitaine + DOM (hors Guadeloupe et Mayotte) : 74,4 %

Source des cartes 38.1 à 38.6 : MENESR-DEPP, enquête IPA 2015.

LES JEUNES SANS DIPLÔME

Une forte hétérogénéité sur le territoire national

En 2013, en France métropolitaine et DOM (hors Mayotte), 10,1 % des jeunes âgés de 16 à 25 ans ont quitté le système éducatif sans obtenir de diplôme, si ce n'est le diplôme du brevet. La répartition de ces jeunes n'est pas uniforme sur le territoire national. L'indicateur varie de 1 à 4 en France métropolitaine ▶ 39.1. Particulièrement faible à Paris (4,5 %) et à Rennes (6,9 %), il est en dessous de 10 % dans une petite moitié des académies, qui se regroupent principalement sur la façade Ouest de la France et dans la moitié Sud à l'exception du pourtour méditerranéen. Dans les autres académies, la part de jeunes sans diplôme atteint parfois des niveaux très élevés. C'est particulièrement le cas à Amiens, en Corse et dans les DOM, avec une part supérieure à 12,5 %.

Le cas de Paris est assez particulier. Le très faible taux de sortis sans diplôme s'explique, en partie, par le fait que l'indicateur repose sur les jeunes de 16-25 ans et démontre que de nombreux jeunes sont venus dans cette académie pour poursuivre leurs études supérieures et y ont commencé leur vie active. D'ailleurs, cette situation se rencontre souvent dans les grandes métropoles.

La part de jeunes sans diplôme peut varier du simple au double entre les départements d'une même académie

Dans plusieurs cas, il n'y a pas de différence frappante entre les départements d'une même académie ▶ 39.2. Ainsi, dans l'académie de Rennes et dans trois départements sur quatre dans celle de Clermont-Ferrand, la part de sans-diplôme se trouve en dessous de 9 %. De même, mais avec une part bien supérieure à 12 %, les départements de l'académie de Lille aussi bien que celle d'Amiens se ressemblent. En revanche, d'autres académies présentent des résultats contrastés avec une part des sans-diplôme variant presque du simple au double entre ses départements. C'est le cas notamment de Dijon : 7,4 % en Côte-d'Or, un des dix départements dans lesquels la part des sans diplôme est la plus basse ; 14,6 % dans l'Yonne, qui fait partie des dix départements ayant la part la plus élevée.

À Toulouse, les différences entre les sept départements sont un peu moins fortes. La valeur maximale (13,6 %) est observée en Tarn-et-Garonne. L'académie de Bordeaux présente un peu les mêmes caractéristiques, mais avec une amplitude légèrement réduite : l'écart entre les Pyrénées-Atlantiques et la Dordogne est de l'ordre de 6 points.

La diversité des situations que connaissent les départements concernant les jeunes et leur niveau de qualification est elle-même liée à la diversité des contextes économiques et sociaux. Ainsi, l'Aisne, l'Aude ou encore les Pyrénées-Orientales

figurent parmi les départements métropolitains où la part des jeunes sans diplôme est la plus élevée. Ces territoires sont aussi ceux où le chômage est le plus présent (fiche 4 et BOUDESSEUL, CARO et alii, 2016).

Une baisse d'au moins un point dans la moitié des académies entre 2006 et 2013...

Le phénomène de sortie sans diplôme est tendanciellement à la baisse. Cette diminution, observable dans toutes les académies, représente au moins un point pour la moitié d'entre elles ▶ 39.3.

De plus, les différences entre académies se réduisent : l'écart est de 28,4 points en 2013 contre 31,3 en 2006. Si l'on écarte les académies de Paris, valeur la plus faible, et la Guyane, valeur la plus élevée, l'écart passe de 16,7 points en 2006 à 13 points en 2013. Les académies qui ont connu la baisse la plus forte entre 2006 et 2013, outre trois DOM, sont Besançon, la Corse, Caen et Strasbourg. Ce qui permet à ces deux dernières académies de rejoindre le groupe de celles dont la part est inférieure à 10 %.

... qui touche presque tous les départements

Cette baisse est plus marquée pour les départements dont la part était élevée en 2006 ▶ 39.4. Pour les DOM, elle est en moyenne de 2,7 points avec -4,6 points pour la Guyane et -3,9 points pour La Réunion. En métropole, la baisse est sensible dans les départements comme l'Oise, la Corse-du-Sud et le Bas-Rhin (respectivement -2,6, -2,3 et -2,2 points). Mais elle est aussi importante (-1,5 point) dans les Hauts-de-Seine, département qui connaît déjà une des plus faibles parts de jeunes sans diplôme. À l'inverse, une évolution positive de l'indicateur est constatée dans sept départements. Les raisons sont largement d'origine démographique avec trois cas de figures. Dans l'Aude, le Cher, le Pas-de-Calais et la Vienne, le nombre de sans-diplôme baisse moins que celui de l'ensemble des 16-25 ans. Dans le Gers et les Landes, le nombre de sans-diplôme augmente plus que celui de l'ensemble de la classe d'âges. Enfin, dans le Finistère, le nombre de jeunes sans diplôme augmente alors que celui de l'ensemble des 16-25 ans diminue.

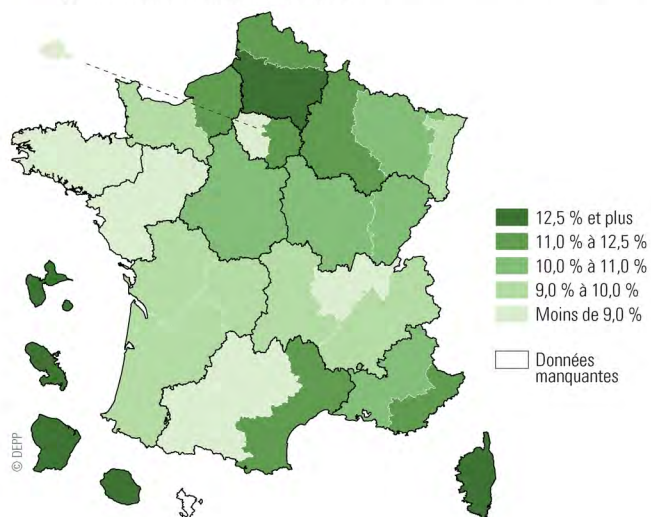
Pour en savoir plus

BOUDESSEUL G., CARO P., GRELET Y., MINASSIAN L., MONSO O., VIVENT C., 2016, *Atlas des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage en France métropolitaine et dans les DOM*, Céreq, MENESR-DEPP.

JASPAR M.-L., 2015, « Les jeunes sans diplôme sont inégalement répartis sur le territoire », *Note d'information*, n° 15.46, MENESR-DEPP.

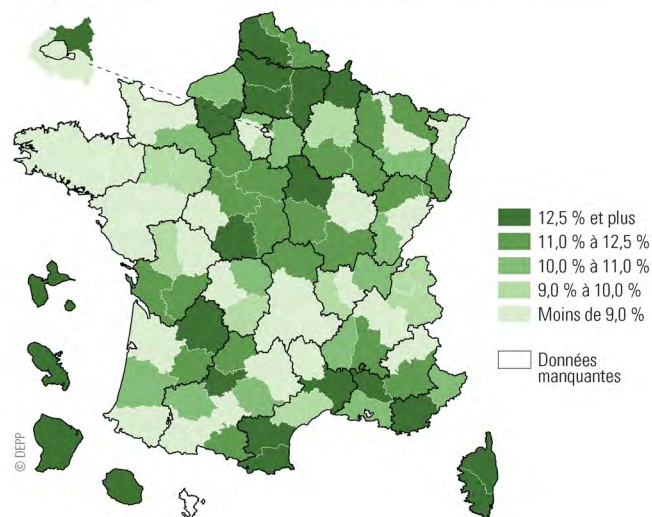
Définitions et méthodologie ▶ p. 130

► 39.1 Part de jeunes âgés de 16 à 25 ans sans diplôme et ne poursuivant pas d'études – Par académie, en 2013



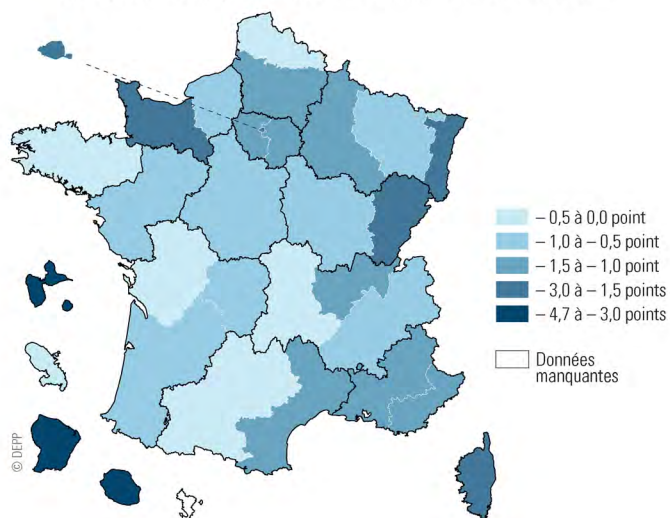
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 10,1 %

► 39.2 Part de jeunes âgés de 16 à 25 ans sans diplôme et ne poursuivant pas d'études – Par département, en 2013



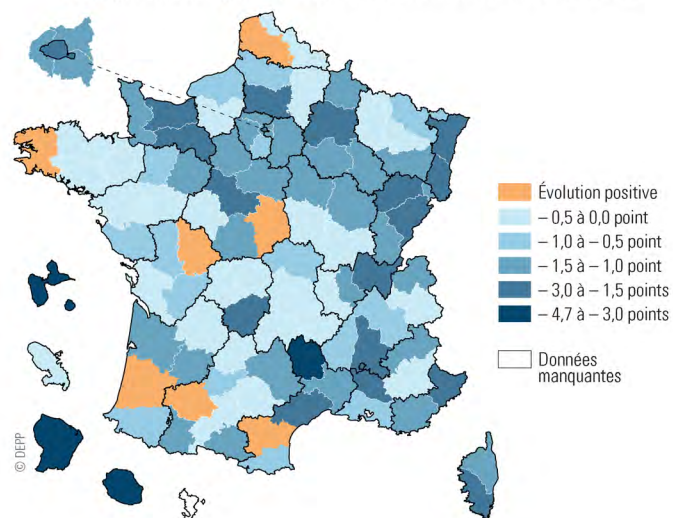
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 10,1 %

► 39.3 Évolution de la part de jeunes âgés de 16 à 25 ans sans diplôme et ne poursuivant pas d'études – Par académie, entre 2006 et 2013



France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : -1,0 point

► 39.4 Évolution de la part de jeunes âgés de 16 à 25 ans sans diplôme et ne poursuivant pas d'études – Par département, entre 2006 et 2013



France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : -1,0 point

DOSSIERS

DOSSIER 1 La mixité sociale des collèges de Clermont-Ferrand

DOSSIER 2 Les inégalités territoriales de risques sociaux d'échec scolaire

LA MIXITÉ SOCIALE DES COLLÈGES DE CLERMONT-FERRAND

Nous tenons à remercier Olivier Monso et Cécile Métayer (DEPP) pour leur appui méthodologique, ainsi que le conseil départemental du Puy-de-Dôme, et en particulier Sébastien Lapalus, pour la qualité du partenariat qui nous a permis de réaliser cette étude.

Aude Cadoret, rectorat de Clermont-Ferrand, division statistique et évaluation.

Depuis 2015, une politique pour « renforcer la mixité sociale dans les collèges » est déployée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La commune de Clermont-Ferrand fait partie des territoires pilotes, en accord entre la municipalité, le Conseil départemental et les autorités académiques. Mesurer le niveau de mixité sociale sur ce territoire constitue alors une première étape. Elle sera vue, ici, sous l'angle des différences entre collèges. Si leurs profils sociaux se ressemblent, on parlera de mixité sociale. À l'inverse, si les collèges ont un profil social très différent, certains étant plus favorisés et d'autres plus défavorisés, on parlera de ségrégation. Au-delà de ce constat, l'enjeu est de décomposer et quantifier les causes de la ségrégation. Plusieurs facteurs peuvent jouer

sur le profil social d'un collège. D'une part, il dépend de la carte scolaire définie sur le territoire : elle affecte chaque collégien à un collège public de secteur selon son adresse de résidence. Or le territoire urbain de Clermont-Ferrand connaît une ségrégation résidentielle ; le Centre et l'Ouest sont plus favorisés en moyenne que les périphéries Nord-Est et Sud. Ainsi, les contours de carte scolaire dessinent au préalable des profils de collège différents. D'autre part, les élèves peuvent se scolariser hors du collège public de secteur, par exemple dans le privé, ou encore dans un autre collège public par dérogation. Ces choix, s'ils sont socialement marqués, contribuent à la ségrégation. L'intérêt sera de comparer leur impact à celui de la ségrégation résidentielle.

Le niveau de ségrégation entre collèges à Clermont-Ferrand

L'étude porte sur la ville de Clermont-Ferrand ainsi que sur dix communes de sa périphérie et une partie d'une onzième commune ▶ **Encadré 1** et **figure 1**. Ces communes ont, pour cinq d'entre elles, la particularité d'être intégrées aux contours de la carte scolaire de Clermont-Ferrand. Les six autres constituent deux secteurs de collège distincts, mais les élèves y

résidant se scolarisent, en proportion significative, dans les collèges clermontois.

À la rentrée 2013, 7 800 élèves sont scolarisés dans le périmètre ainsi défini. Le profil social moyen de ces élèves, mesuré par l'indice de position sociale [ROCHER, 2016], est de 105 ▶ **Encadré 2** et **tableau 1**, p. 98-99. Les contrastes sont

1

SOURCES, CHAMP ET PÉRIMÈTRE

Tous les collégiens de la zone sont étudiés, y compris ceux des sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), des unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) et des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A)¹. Leurs caractéristiques sont issues de la base élèves académique à la rentrée 2013, dont une extraction contient le lieu de résidence géolocalisé, le collège de scolarisation, la profession des responsables et la formation suivie. La distance entre le domicile de l'élève et son collège est mesurée à l'aide de l'outil Métric développé par l'Insee. Les données sur les contours de carte scolaire proviennent du conseil départemental du Puy-de-Dôme : en les comparant au lieu de résidence géolocalisé de l'élève, il a été déduit si l'individu était scolarisé ou non dans son secteur. Ces données datent de 2015, celles de 2013 n'étant pas

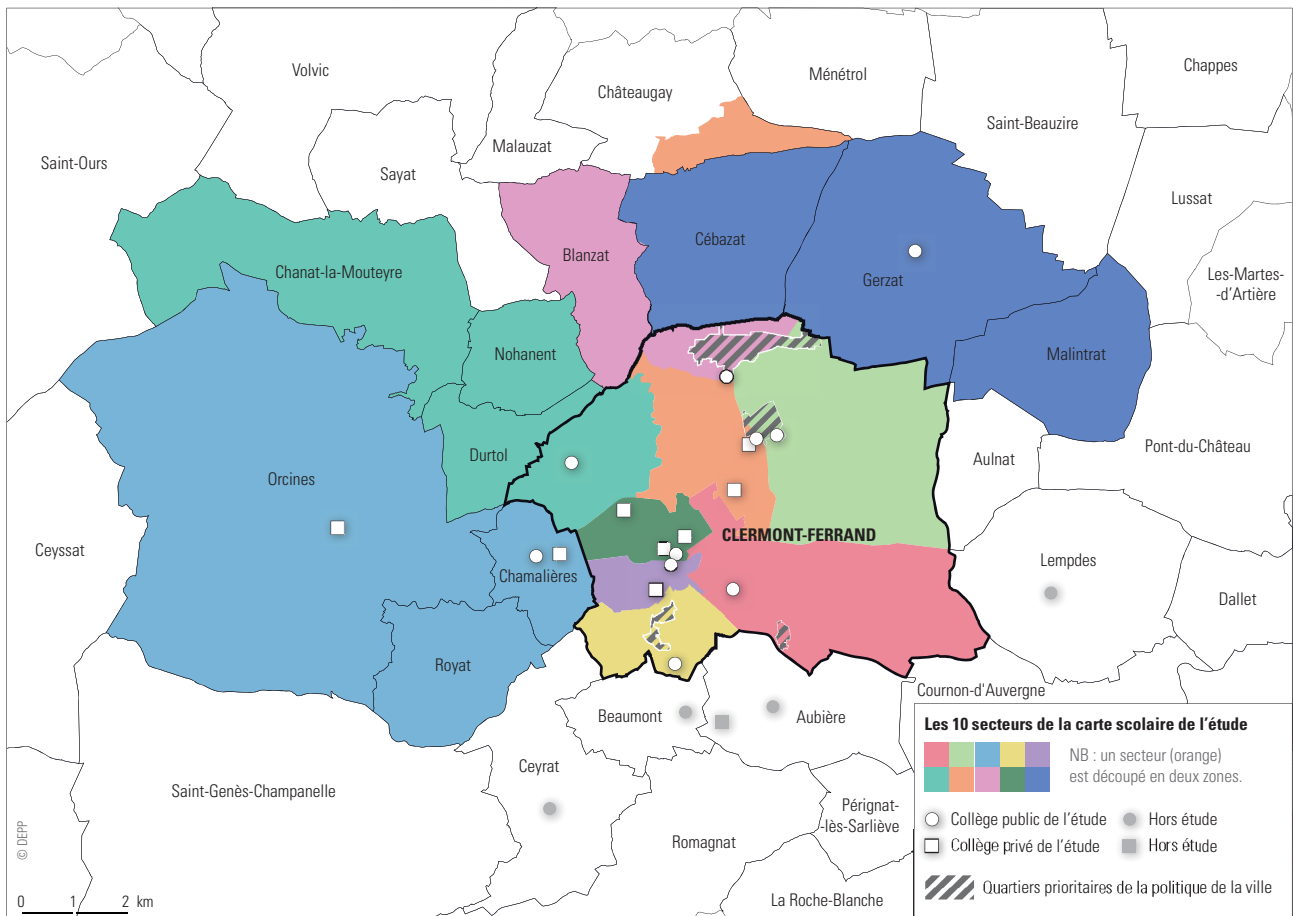
disponibles. La carte n'ayant évolué que de manière marginale entre 2013 et 2015, le décalage de date entre les données sur les élèves et celles sur la carte scolaire n'a pas d'impact sur les résultats de l'étude. D'autres biais peuvent exister, s'il y a un décalage entre l'adresse de la base élèves académique en 2013 et celle qui a justifié l'affectation de l'élève à son entrée en sixième (déménagements, adresses non valides, etc.) : ils impactent l'étude seulement s'ils sont socialement marqués.

Le périmètre de l'étude est défini par dix secteurs de carte scolaire ▶ **Figure 1**. Parmi eux se trouvent les huit secteurs rattachés à un collège public de la ville de Clermont-Ferrand, dont trois s'étendent sur cinq communes de sa périphérie (Blanzat, Chantat, Nohanent, Durtol et Châteaugay). Ce territoire est attractif : les collèges clermontois accueillent 22 % d'élèves qui résident hors des secteurs de départ.

Pour un périmètre plus cohérent, il a donc été choisi d'ajouter deux secteurs de résidence qui représentent une forte part des élèves scolarisés à Clermont-Ferrand : le secteur du collège de Gerzat au Nord et celui du collège de Chamalières à l'Ouest, qui englobent six communes. Avec ce périmètre élargi, dix collèges publics et huit privés sous contrat sont étudiés (un collège privé de l'étude est fermé depuis), pour 7 100 résidents et 7 800 scolarisés. 14 % des élèves scolarisés dans ce périmètre résident en dehors de ce dernier, 5 % des élèves résidant sur ce périmètre vont se scolariser ailleurs.

1. En effet, même si ces sections de l'enseignement spécial peuvent amener plus fréquemment à se scolariser hors du secteur de résidence sans que cela relève d'un véritable choix, un scénario de l'étude est consacré à tester l'impact de la répartition de ces sections dans les collèges.

► **Figure 1 Périmètre de l'étude** – Les secteurs et collèges de Clermont-Ferrand



Sources : IGN-BDTopo © 2015. Conseil départemental du Puy-de-Dôme ; rectorat de Clermont-Ferrand, MENESR ; CGET 2015.

marqués entre établissements : pour deux collèges publics défavorisés au Nord-Est l'indice moyen des élèves est inférieur à 80 (collèges 16 et 17), et pour trois collèges privés favorisés du centre il est supérieur à 120 (collèges 5, 6 et 10) ► **Figure 2** p. 99. Les différences ne se résument pas à un clivage public-privé : les collèges publics du centre-ville

ou de l'Ouest ont un profil favorisé (collèges 2, 8 et 9) et la moitié des collèges privés ont un profil plus défavorisé que l'ensemble du territoire (collèges 1, 7, 13 et 14). La ségrégation se mesure avec la part que représente la variance entre établissements par rapport à la variance totale des élèves ► **Encadré 2** p. 98. Elle atteint ici 26,6 %.

Isoler les facteurs de la ségrégation à l'aide de scénarios

Cette étude s'inscrit au croisement de deux catégories de travaux. Certains ont cherché à mesurer la ségrégation à différents niveaux géographiques, en différenciant collèges publics et privés, et à en suivre l'évolution dans le temps [GIVORD, GUILLERM *et alii*, 2016a]. D'autres ont cherché à mesurer et décrire les phénomènes d'évitement de la carte scolaire dans des territoires donnés [GILOTTE et GIRARD, 2005, POUPEAU et FRANÇOIS, 2008]. Les travaux de FACK, GRENET, BENHENDA [2014] et de FACK et GRENET [2016] ont cherché à concilier ces deux dimensions. Ils ont identifié différents facteurs contribuant à la ségrégation sociale et scolaire entre les lycées généraux et technologiques (GT) publics en Île-de-France et sur Paris. L'un de ces facteurs correspond au rôle des contours de la carte scolaire, qui donne une priorité aux élèves résidant dans le secteur du (des) lycée(s) qui y est

(sont) implanté(s). Les autres facteurs ont trait à la scolarisation dans des secondes à recrutement particulier (sections sportives, internationales, etc.), aux vœux exprimés par les familles et aux barèmes d'affectation des élèves dans les établissements (degré de priorité donné aux élèves boursiers, etc.). Pour décomposer ces facteurs, les auteurs ont utilisé une méthode par simulation, avec différents scénarios qui modifient les barèmes ou encore les vœux des familles, permettant ainsi de tester leur impact respectif sur la ségrégation.

Cette étude s'en inspire pour l'analyse de la ségrégation sociale entre les collèges de Clermont-Ferrand. Le rôle de la sectorisation est isolé et s'interprète plus facilement en termes de ségrégation résidentielle. En effet, contrairement au cas des lycées franciliens considéré précédemment, le

secteur de collège est en général construit autour d'un seul établissement public² et son périmètre est plus petit. Par ailleurs, la carte scolaire du collège assigne à l'élève un collège public de secteur, et toute scolarisation hors de ce collège ne peut se faire que par affectation dans l'enseignement spécial (comme les sections d'enseignement général et professionnel adapté, Segpa, pour les élèves en grande difficulté scolaire), par dérogation accordée par le rectorat pour une scolarisation dans un autre collège public, ou par scolarisation dans un collège privé.

Une ségrégation relevant pour moitié des secteurs résidentiels (scénario 1)

La zone urbaine clermontoise est formée de quartiers résidentiels contrastés. Définir une carte scolaire sur le critère du lieu de résidence contribue donc, à la base, aux différents profils de collège observés. Pour isoler cet aspect, le premier scénario – le scénario de « base » – estime ce que serait la ségrégation si tous les élèves résidents sur les secteurs du périmètre d'étude étaient scolarisés dans leur collège théorique de carte scolaire. Avec cette répartition fictive des élèves, l'indice de ségrégation atteint 13,8 %. Il représente plus de la moitié de la ségrégation réellement observée (26,6 %). Les différences entre collèges sont moindres que ce qui est réellement constaté, leur profil social variant entre un indice de position sociale de 82 et 124.

Ce scénario reste purement théorique : l'objectif n'est pas de construire une hypothèse vraisemblable, qui prendrait en compte les contraintes des collèges. Par exemple, leurs places disponibles ne permettent probablement pas d'accueillir l'ensemble des élèves du secteur, ou encore, tous ne proposent pas certaines formations spécifiques que suivent les élèves. En outre, l'existence des collèges privés ne transparaît pas dans le scénario, car ces derniers n'étant pas régis par la carte scolaire, les élèves sont répartis de manière fictive uniquement entre les collèges publics de leur secteur. Toutefois, une manière de prendre en compte les collèges privés serait de supposer que chacun d'entre eux accueille les élèves du secteur sur lequel il est implanté, avec une composition sociale identique à celle du collège public : le

Cette étude identifie différentes manières d'éviter la carte scolaire, incluant la scolarisation dans le secteur privé et en distinguant différentes situations dans le choix d'un collège public hors secteur (choix de formations spécifiques à certains collèges, etc.). Puis elle simule plusieurs scénarios successifs qui consistent à répartir les élèves de manière fictive dans les collèges en redéfinissant les règles d'affectation. Chaque scénario succède au précédent en modifiant une règle de répartition. Le différentiel de ségrégation obtenu entre les deux scénarios permet de mesurer l'effet associé à la modification de la règle.

niveau de ségrégation serait alors le même. Ce n'est donc pas l'existence en soi du privé qui modifierait les résultats de ce scénario, mais le fait qu'il scolarise des élèves au profil différent de celui des collèges publics.

Ce niveau de ségrégation qui intègre une forte composante résidentielle ne doit pas s'interpréter comme le niveau incompressible de la ségrégation. Tout d'abord, l'Éducation nationale a participé historiquement à la définition des secteurs, désormais de compétence du conseil départemental. Or la modification de leurs frontières fait partie des pistes d'action envisageables pour jouer sur la mixité sociale. Les collèges peuvent contribuer à l'attractivité d'un territoire, et par ce biais, à son profil plus ou moins favorisé. Enfin, les politiques publiques dépassant le strict cadre de l'éducation peuvent jouer sur le niveau de la mixité résidentielle, notamment par l'intermédiaire de la politique de la ville.

Par ailleurs, la ségrégation résidentielle peut également être le résultat de comportements individuels. Ainsi, les familles peuvent tenir compte, dans leur choix de résidence, du collège de secteur qui y est implanté.

² Inversement, le partage d'un secteur entre plusieurs lycées GT est la norme dans l'académie de Créteil (un élève a en moyenne 2 lycées dans son secteur de résidence) et surtout à Paris (14 lycées en moyenne).

2

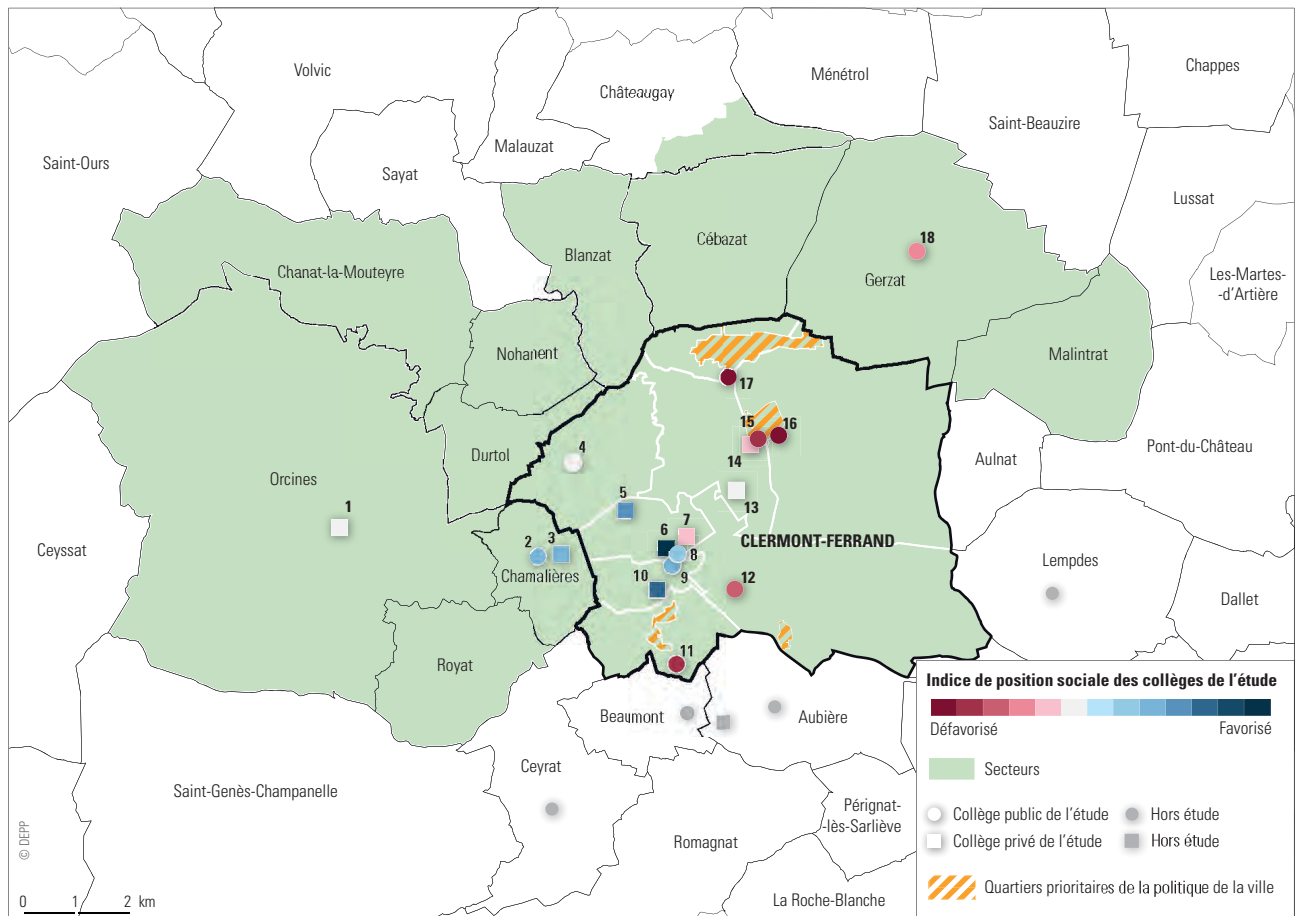
L'INDICATEUR CHOISI POUR MESURER LA SÉGRÉGATION

Le profil social de l'élève est mesuré par l'indice de position sociale [ROCHER, 2016]. Construit par la DEPP, cet indice numérique attribue à la profession des responsables de l'élève un score reflétant un contexte plus ou moins favorable à la réussite scolaire. Le profil social d'un collège est évalué par la valeur moyenne des indices de position sociale de ses élèves : plus un collège est favorisé, plus cet indice moyen est élevé. Pour certains établissements, la profession du second responsable

de l'élève n'est pas disponible. Une façon de corriger ce biais serait d'appliquer un redressement sur les établissements concernés, en s'appuyant alors sur l'indice du premier responsable. Dans le cadre de ce dossier, nous avons choisi d'appliquer une même version de l'indice pour tous les établissements, en calculant l'indice de position sociale uniquement selon le premier responsable des élèves. La variance de l'indice de position sociale des élèves sur le territoire, qui mesure la variabilité des profils sociaux de ces élèves, peut se décomposer en deux

termes : la variance entre les collèges (variance inter-collèges), et la variance au sein des collèges (intra-collèges). La mesure de la ségrégation choisie est la part de la variance entre collèges dans la variance totale entre élèves (cf. *fiche 19*). On parle aussi de « part de variance expliquée par le collège ». En cas de mixité sociale parfaite, les établissements ont la même composition et la variance entre les établissements – et donc sa part dans la variance totale – est nulle. À l'inverse, en cas de forte ségrégation, la part de variance entre établissements est élevée.

► **Figure 2 Profil social des élèves observés dans les collèges de Clermont-Ferrand – En 2013**



Lecture : les collèges du centre-ville et de Chamalières sont favorisés, alors qu’aux abords des quartiers prioritaires de la politique de la ville au Nord-Est et au Sud les collèges sont très défavorisés.

Sources : IGN-BDTopo © 2015. Conseil départemental du Puy-de-Dôme ; rectorat de Clermont-Ferrand, MENESR, base élèves académique 2013 ; CGET 2015.

► **Tableau 1 Niveau de ségrégation dans les collèges – En 2013**

		Effectif d'élèves	Indice de position sociale moyen
Collèges publics	Collège 2	734	119
	Collège 4	552	100
	Collège 8	640	111
	Collège 9	467	116
	Collège 11	297	83
	Collège 12	517	88
	Collège 15	454	85
	Collège 16	378	79
	Collège 17	475	75
	Collège 18	622	92
	Ensemble	5 136	97
Collèges privés	Collège 1	66	100
	Collège 3	415	116
	Collège 5	538	123
	Collège 6	479	137
	Collège 7	88	96
	Collège 10	529	129
	Collège 13	393	102
	Collège 14	204	96
	Ensemble	2 712	119
Total collèges publics et privés		7 848	105
Indice de ségrégation (part de variance expliquée par le collège en %)			26,6

© DEPP

Lecture : plus un collège scolarise des élèves favorisés, plus son indice de position sociale moyen est élevé. L'indice de ségrégation mesure les différences entre collèges. Il correspond à la part que représente la variance inter-collèges par rapport à la variance totale de l'indice de position sociale des élèves.

Source : conseil départemental du Puy-de-Dôme, rectorat de Clermont-Ferrand, MENESR, base élèves académique, rentrée 2013.

La grande majorité de la ségrégation restante liée au privé (scénario 2)

À partir de cette répartition initiale selon le secteur de résidence, les scénarios suivants répartissent progressivement les élèves dans leur collège réel de scolarisation. En effet, plusieurs autres choix que celui du collège de secteur s'offrent à eux : se tourner vers un établissement privé, ou demander une dérogation pour un autre collège public. Ce second scénario propose dans un premier temps de mesurer l'impact du choix du privé. Pour cela, il maintient les élèves du public dans leur collège théorique de secteur, mais il répartit les élèves qui ont choisi une scolarisation dans le privé dans le collège privé de scolarisation. Initialement à un niveau de 13,8 % dans le précédent scénario, la ségrégation augmente de 10,5 points. En cumulant les deux premiers facteurs de l'étude, c'est-à-dire les contours résidentiels de carte scolaire dans le public et la scolarisation des élèves dans le privé, la ségrégation observée sur Clermont-Ferrand est presque entièrement atteinte (24,3 % sur 26,6 %).

L'effet de la scolarisation dans le privé recouvre lui-même plusieurs dimensions. Tout d'abord, il s'explique par le fait que les élèves du privé ont un profil plus favorisé en moyenne que ceux du public (indice de position sociale moyen de 119 contre 96), mais également par le fait que les collèges privés sont eux-mêmes différents entre eux. Par exemple il y a un fort écart entre les collèges privés des quartiers Nord-Est et ceux du centre-ville (d'un minimum de 96 à un maximum de 137), implantés dans des quartiers plus favorisés socialement. Ainsi, cela illustre que l'implantation géographique des collèges privés a certainement un impact.

Une faible contribution de l'enseignement spécial (scénario 3)

Les élèves du privé ayant été répartis au scénario précédent, il s'agit désormais de répartir progressivement les élèves du public dans leur collège réel de scolarisation. Dans un premier temps, seules certaines formations spécifiques sont isolées : les élèves de section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), d'unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) ou d'unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A : élèves arrivants dont la langue maternelle n'est pas le français et scolarisés dans une classe consacrée à leur adaptation). Ces formations concernent les élèves aux grandes difficultés scolaires, touchés par un handicap ou ne maîtrisant pas le français. Comme ces formations ne sont pas ouvertes dans tous les établissements, les élèves peuvent être amenés à se scolariser hors du secteur de résidence sans que cela relève d'un véritable choix. Certains acteurs de terrain

Au-delà de l'impact mesuré sur l'ensemble des collèges, il est aussi possible de se focaliser uniquement sur les collèges publics et se demander si les départs vers le privé ont tendance à renforcer leurs propres différences. L'effet sur la ségrégation des collèges publics existe, même s'il paraît faible (+ 1,6 point). En effet, le recours au privé est différent selon le secteur de carte scolaire, il peut concerner plus ou moins d'élèves notamment en fonction de l'implantation géographique des collèges privés. Surtout, il peut plus ou moins baisser l'indice de position sociale moyen d'un collège selon le profil social des élèves scolarisés dans le privé par rapport à celui des élèves restant dans le collège public de secteur.

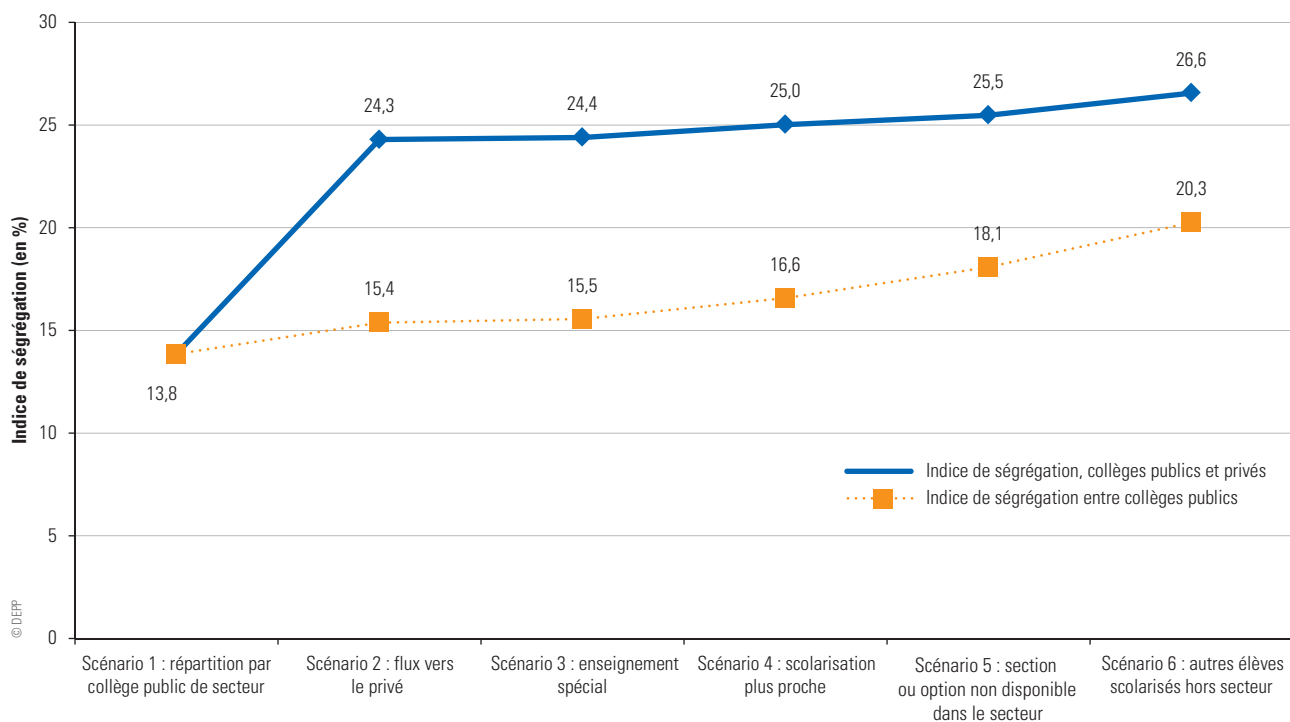
Ce différentiel de ségrégation pour l'ensemble des collèges (+ 10,5 points) s'interprète par le rôle de la scolarisation dans le privé. Toutefois, il ne doit pas être interprété comme celui qu'on obtiendrait si les possibilités de scolarisation dans le privé étaient réduites ou n'existaient pas. En effet, dans ce cas, les familles concernées mobiliseraient peut-être d'autres moyens de scolarisation et de dérogation au sein du public.

De façon similaire, le différentiel entre le niveau de ségrégation dans ce scénario (24,3 %) et la ségrégation observée (26,6 %), soit 2,3 points, s'interprète par le rôle de la scolarisation dans le public en dehors du collège de secteur. Il ne doit pas être interprété comme celui que l'on obtiendrait en supprimant les possibilités de scolarisation hors secteur (dérogations notamment) dans le public. Dans une telle configuration, il est en effet probable qu'une partie des familles pouvant déroger auparavant ferait alors le choix d'une scolarisation dans le privé.

soulignent que leur répartition inégale dans les établissements peut accentuer les différences entre collèges. Dans ce scénario, en répartissant ces élèves dans leur collège réel de scolarisation, le niveau de ségrégation augmente peu (+ 0,1 point). Toutefois, dans tous les établissements publics qui ne contiennent pas ces sections (4, 8, 9, 16), l'indice social reste stable ou augmente avec ce scénario. À l'inverse, l'indice de ceux qui en accueillent reste stable ou diminue.

L'effet associé à l'enseignement spécial apparaît donc faible. Cependant, il ne s'agit que de l'effet direct de la répartition de ces élèves dans les collèges. Ainsi, les possibles effets indirects qui joueraient sur la réputation de l'établissement qui accueille ces formations et qui provoqueraient un évitement des autres élèves ne sont pas évalués.

► **Figure 3 Niveau de ségrégation au fil des scénarios**



Lecture : pour l'ensemble des collèges publics et privés du territoire (cf. courbe bleue), la ségrégation du scénario initial, c'est-à-dire en affectant chaque élève dans son collège public de secteur, est deux fois plus faible que la ségrégation réellement observée entre collèges (13,8 % contre 26,6 %). Elle est de moitié plus faible que la ségrégation réellement observée entre les collèges publics seulement (20,3 %, cf. courbe orange).

Sources : conseil départemental du Puy-de-Dôme ; rectorat de Clermont-Ferrand, MENESR, base élèves académique 2013. Distancier Métrix, Insee.

Une contribution également faible de la scolarisation à proximité du domicile (scénario 4)

À ce stade, il reste à répartir les élèves du public de l'enseignement général. Ces derniers ont pu choisir un collège pour différents motifs. Résider en limite d'un secteur est un critère possible de dérogation pour être inscrit dans le collège public de la zone limitrophe selon ses places disponibles. Certains travaux ont souligné le rôle possible de cette scolarisation « en limite de zone de desserte » comme facteur aggravant de la ségrégation [MERLE, 2011]. L'utilisation de ce critère renforcerait les effets de la ségrégation résidentielle associée à la carte scolaire, en accentuant la ressemblance de profil social entre les collèges et leur voisinage résidentiel.

La source utilisée ne permet pas de déterminer si la proximité que l'on observe a motivé une éventuelle dérogation. Seul un parallèle est fait entre cette proximité et le fait que le collégien soit scolarisé hors secteur. Le présent scénario isole ainsi ceux qui ont préféré un collège public plus proche de

leur domicile que ne l'est celui de secteur. La définition d'un collège plus proche s'est faite à partir de quatre indicateurs : d'une part la distance de parcours par la route, les temps de parcours en minutes en heures creuses et heures pleines mesurés par l'outil Métrix de l'Insee, et d'autre part la distance à vol d'oiseau pour mieux appréhender les éventuels trajets piétons des élèves. Les transports en commun n'ont pas pu être pris en compte. Pour ne pas exclure certains cas de figure où l'un ou l'autre des critères aurait pu avoir un rôle dans la décision de l'élève, le collège choisi est qualifié de plus proche si au moins un des quatre critères le suggérait.

En répartissant ainsi ces élèves, la ségrégation augmente seulement de 0,6 point. Dans le détail, deux collèges publics relativement défavorisés (collèges 11 et 15) ont tendance à être plus défavorisés avec ces flux, mais c'est également le cas pour un collège favorisé (collège 9).

La composition sociale de certains collèges influencée par la présence de formations ou d'options (scénario 5)

Le choix d'un collège peut également dépendre de la formation que l'on souhaite suivre, qui n'est pas toujours disponible dans le secteur de résidence. À ce titre, le suivi d'un parcours scolaire particulier est un des critères pour demander une

dérogation. Dans ce scénario, sont isolés d'une part tous les élèves inscrits en section linguistique, sportive ou artistique, et d'autre part ceux d'une section générale qui suivent une option. Les sections linguistiques comprennent les sections

internationales et européennes. L'étude ne fait pas la distinction entre deux types de sections, toutefois la langue de section est prise en compte. De même pour les sections sportives, la discipline sportive est distinguée. Pour les élèves de section générale, toute option prise (obligatoire ou facultative) est étudiée, en distinguant pour les langues vivantes leur ordre de choix (langue vivante 1, langue vivante 2, etc.).

La formation de l'élève est considérée comme non disponible dans le collège de secteur si aucun élève de ce collège ne suit la section, l'option ou la combinatoire de langue vivante 1 en question. Dans ce cas, le scénario répartit ces élèves dans leurs collèges de scolarisation effectifs, où ils ont pu suivre cette formation. La ségrégation augmente uniquement de 0,5 point, ce qui semble infirmer l'hypothèse que la répartition inégale de l'offre de formation a un fort impact sur la ségrégation entre collèges. Néanmoins, l'impact est élevé pour deux établissements : un collège favorisé voit son indice de position sociale fortement augmenter du fait de ses sections linguistiques et artistiques (collège 8), à l'inverse d'un collège défavorisé dont l'indice social diminue (collège 11).

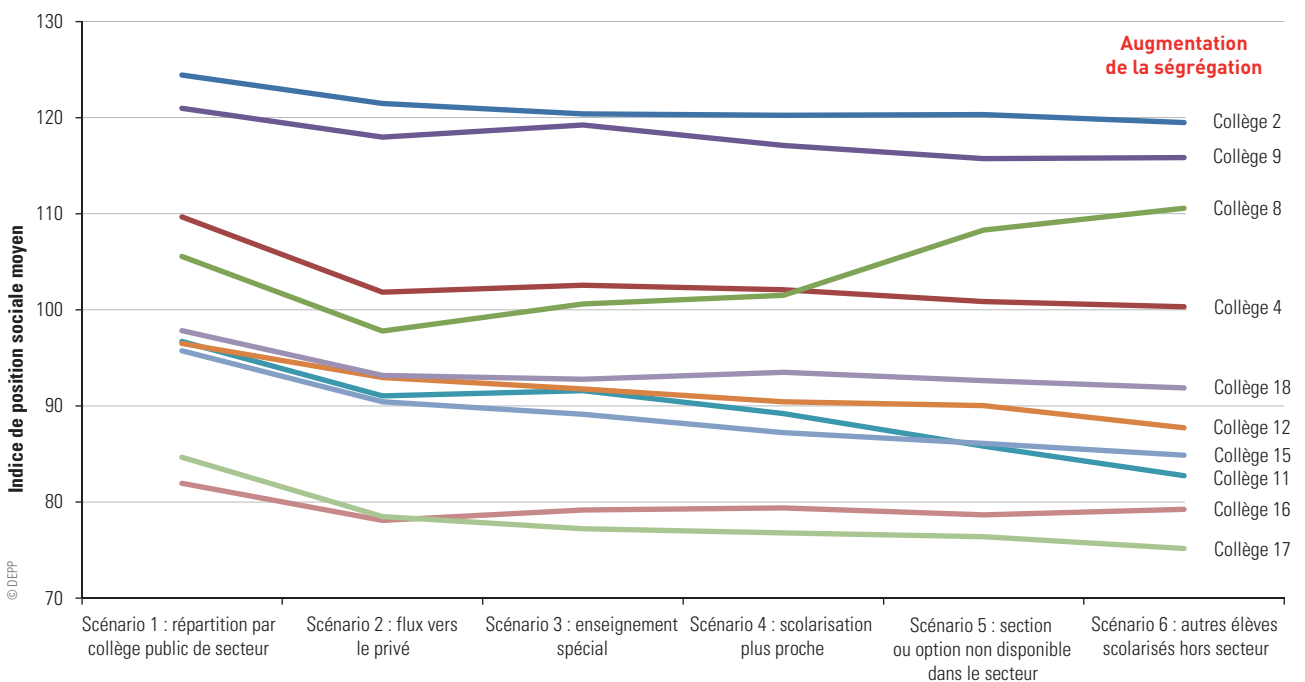
Le rôle des formations spécifiques peut être vu à double sens : elles peuvent contraindre à se scolariser hors secteur, ou au contraire permettre à un élève qui souhaite accéder à un collège hors secteur de demander une dérogation. Plusieurs travaux suggèrent une utilisation importante des dérogations à cette fin par des familles issues en général de milieu favorisé, facilitée par l'assouplissement des

critères de dérogation³ intervenu en 2007-2008 [MERLE, 2011]. Ces résultats seront intéressants à comparer dans le temps, notamment depuis 2016 où les sections européennes ont été supprimées au collège. Cette réforme pourrait jouer sur le niveau global de la ségrégation, ou encore laisser la ségrégation inchangée si les familles concernées s'appuient sur d'autres motifs de dérogation, ou font le choix du privé.

Enfin, la prise en compte de ces formations, même de façon extensive, ne permet pas d'interpréter la totalité des cas de scolarisation hors secteur dans le public. Il reste en effet à étudier le flux d'élèves au sein du public qui ne sont pas scolarisés dans leur secteur pour une autre raison que celles évoquées. En répartissant ces derniers élèves dans leur lieu effectif de scolarisation, la ségrégation augmente de 1,1 point. Ici encore, si l'on souhaite faire un parallèle entre ces flux d'élèves et les dérogations qui pourraient correspondre à de la convenance personnelle, l'impact sur la ségrégation apparaît relativement limité. Ayant réparti tous les élèves qui se sont scolarisés en dehors du secteur, ce scénario aboutit à la situation effective des élèves scolarisés dans les collèges, étudiée en constat préalable.

3. Depuis 2007, l'accès aux dérogations a été élargi, les critères étant classés par ordre de priorité : handicap, prise en charge médicale à proximité de l'établissement, bourse, avoir un frère ou une sœur scolarisé dans l'établissement demandé, résider en limite de secteur, suivre un parcours scolaire particulier, convenance personnelle.

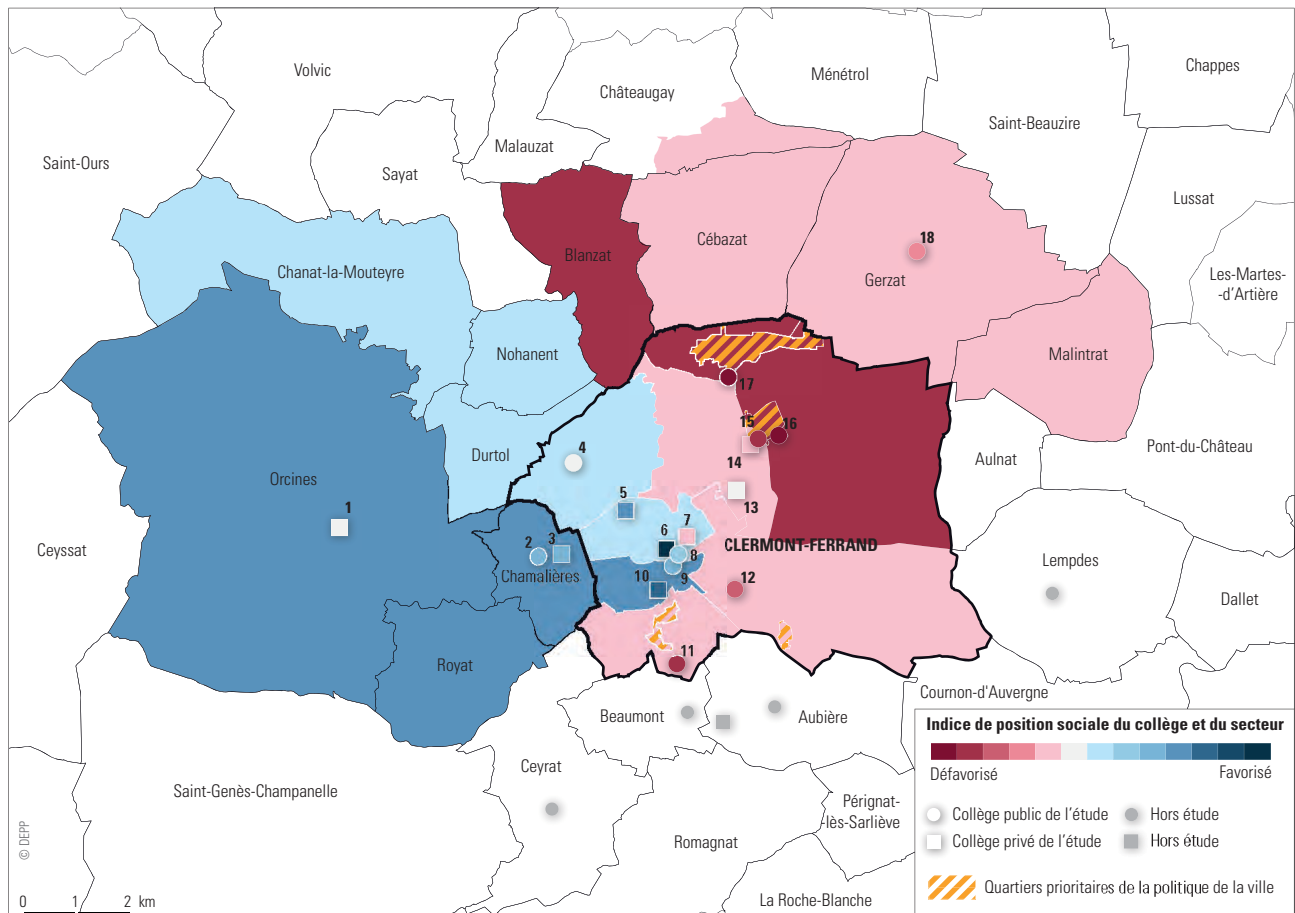
► **Figure 4** Profil social des collèges publics selon le scénario considéré



Lecture : les différences entre collèges publics augmentent entre le scénario de départ (répartition des élèves dans leur collège public de secteur) et le scénario d'arrivée (répartition réellement observée dans les collèges).

Sources : Conseil départemental du Puy-de-Dôme ; rectorat de Clermont-Ferrand, MENESR, base élèves académique 2013. Distancier Métric, Insee.

► **Figure 5** Différentiel entre le scénario de départ et le scénario d'arrivée



Lecture : les secteurs de résidence de l'Ouest et du Centre sont plus favorisés. Les collèges défavorisés 16 et 17 sont implantés sur des secteurs défavorisés. Dans le cas du collège défavorisé 11 au Sud, le décalage est fort entre le profil des élèves qu'il scolarise et le profil de l'ensemble des élèves résidents, qu'il pourrait scolariser sur son secteur.

Sources : IGN-BDTopo © 2015 ; conseil départemental du Puy-de-Dôme ; rectorat de Clermont-Ferrand, MENESR, base élèves académique 2013 ; CGET 2015.

Un aperçu d'ensemble des composantes de la ségrégation

Pour l'ensemble des collèges publics et privés du territoire (cf. courbe bleue, **figure 3** p. 101), la ségrégation due au secteur de résidence des élèves est deux fois plus faible que la ségrégation réellement observée entre collèges. La prise en compte de la scolarisation des élèves dans le privé apporte une forte part de la ségrégation restante. Ainsi en 2013, si l'on supposait que les élèves du public étaient répartis dans leur collège de secteur et les élèves du privé dans leur collège, le niveau de ségrégation des collèges clermontois serait presque équivalent à celui réellement observé (24,3 % au lieu de 26,6 %). Les flux des élèves au sein du public, c'est-à-dire ceux qui choisissent un autre collège public que celui de leur secteur de résidence, isolés dans les scénarios 3 à 6, semblent avoir un impact limité sur la mixité sociale du territoire.

Il est aussi possible de considérer l'impact de ces canaux sur la ségrégation parmi les seuls collèges publics (cf. courbe orange, **figure 3**). Le départ des élèves vers le privé a, cette fois-ci, un effet réduit sur la ségrégation entre collèges publics (+ 1,6 point). Pour chaque secteur de collège, le départ d'élèves, plutôt favorisés, vers les collèges privés diminue l'indice de position sociale du collège public de ce secteur.

Cet effet n'est pas forcément plus élevé pour les secteurs de collèges plus défavorisés : c'est pourquoi les départs vers le privé n'aggravent pas la ségrégation au sein des collèges publics. À l'inverse, les flux d'élèves scolarisés dans un collège public hors secteur ont plus d'impact. Au final le niveau de ségrégation entre collèges publics atteint 20,3 %.

Chaque établissement est touché différemment par les phénomènes isolés dans l'étude ► **Figure 4**. Ainsi, quatre collèges publics sont implantés sur des secteurs de carte scolaire au profil comparable (collèges 11, 12, 15 et 18 avec un indice de position sociale autour de 96 au scénario 1), et leurs populations réellement scolarisées sont pourtant différentes, en particulier le collège 11 est plus défavorisé. Ce détail par établissement permet de visualiser que l'impact des formations peut s'avérer important, par exemple pour le collège 8 qui offre des formations rares.

La représentation de la composition sociale des secteurs de carte scolaire et de celle des collèges donne un autre aperçu de ces écarts, en représentant également la composition des collèges privés ► **Figure 5**. Elle illustre le fait que, si cer-

tains collèges privés ont une composition plus favorisée que les élèves résidant sur leur secteur d'implantation (5, 6, 10, 13), ce n'est pas le cas pour d'autres (1, 3, 7, 14), même si les premiers, aux effectifs plus nombreux, ont plus de poids dans le constat final. En même temps, de fortes disparités entre collèges privés, déjà signalées, sont perceptibles. Elles sont en partie liées à la localisation de ces collèges, en y ajoutant des spécificités. Ainsi, le collège 6 privé du centre-ville est non seulement beaucoup plus favorisé que le secteur de résidence correspondant, mais aussi que les secteurs voisins. De prochains travaux devront permettre de décomposer plus finement l'effet sur la ségrégation associé aux collèges privés. Cette étude ne tient pas compte de toute la diversité des élèves au sein des collèges ou des secteurs de résidence, car chacun n'est décrit que par son profil social moyen. Or plusieurs études soulignent que les territoires hétérogènes peuvent connaître les principaux phénomènes d'« évitement » [POUPEAU et FRANÇOIS, 2008, OBERTI et PRÉTECEILLE, 2013, GIVORD, GUILLERM *et alii*, 2016b], et cet aspect pourrait davantage être exploré. Par ailleurs, cette étude n'aborde que la notion de mixité sociale : mobiliser des données sur les résultats des élèves, par exemple ceux au diplôme national du brevet en fin de troisième, apporterait des éclairages sur son lien avec la réussite ou encore sur la mixité scolaire.

L'approche par scénarios est pédagogique et facilement appréhendable. En revanche, ses résultats ne doivent pas être sur-interprétés, chaque scénario décrivant une situation fictive qui n'a pas la prétention d'être réalisable. D'autres

méthodes existent, en particulier celle explorée actuellement par la DEPP et l'Insee (dans le prolongement des travaux de GIVORD, GUILLERM *et alii*, 2016a). À partir du même type de données, la décomposition de la ségrégation s'obtiendrait non pas sur une situation fictive, mais par la décomposition mathématique de l'indice sur la situation réellement observée. En outre, d'autres sources de données pourraient être mobilisées, en particulier les demandes et les accords de dérogations des élèves entrant en sixième.

Enfin, la ségrégation obtenue par chaque composante existe en l'état des possibilités de scolarisation pour les familles, notamment l'offre privée et les dérogations dans le public. Si des pistes d'action sont évoquées pour modifier l'une des composantes, il est probable que les familles reportent leur choix de scolarisation sur une autre, sans que cette étude ne puisse mesurer l'ampleur et les conséquences de ce report. Les évolutions récentes seront donc intéressantes à étudier. En effet en 2016, une réforme nationale a supprimé les sections européennes dans les collèges, et en 2017, les pistes d'action de la politique pour « renforcer la mixité sociale dans les collèges » prévoient un changement des contours de carte scolaire et de l'offre de formation sur Clermont-Ferrand.

Bibliographie

FACK G., GRENET J., 2016, « Mixité sociale et scolaire dans les lycées parisiens », *Éducation & formations*, n° 91, MENESR-DEPP, p. 77-100.

FACK G., GRENET J., BENHENDA A., 2014, *L'impact des procédures de sectorisation et d'affectation sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées d'Île-de-France*, rapport IPP, n° 3.

GILOTTE O., GIRARD P., 2005, « La sectorisation, l'affectation et l'évitement scolaire dans les classes de sixième à Paris en 2003 », *Éducation & formations*, n° 71, MENESR-DEPP, p. 137-149.

GIVORD P., GUILLERM M., MONSO O., MURAT F., 2016a, « Comment mesurer la ségrégation dans le système éducatif ? Une étude de la composition sociale des collèges français », *Éducation & formations*, n° 91, MENESR-DEPP, p. 21-51.

GIVORD P., GUILLERM M., MONSO O., MURAT F., 2016b, « La ségrégation sociale entre les collèges. Quelles différences entre public et privé, aux niveaux national, académique et local ? », *Éducation & formations*, n° 91, MENESR-DEPP, p. 53-76.

MERLE P., 2011, « La carte scolaire et son assouplissement. Politique de mixité sociale ou de ghettoïsation des établissements ? », *Sociologie*, n° 2011-1, p. 37-50.

OBERTI M., PRÉTECEILLE E., 2013, « Dérogations et contextes scolaires locaux : comparaison Hauts-de-Seine Seine-Saint-Denis », *Éducation & formations*, n° 83, MENESR-DEPP, p. 59-72.

POUPEAU F., FRANÇOIS J.-C., 2008, *Le sens du placement. Ségrégation résidentielle et ségrégation scolaire*, Paris, Raisons d'Agir.

ROCHER T., 2016, « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, MENESR-DEPP, p. 5-27.

LES INÉGALITÉS TERRITORIALES DE RISQUES SOCIAUX D'ÉCHEC SCOLAIRE

Cécile Métayer, Olivier Monso (DEPP)

Gérard Boudesseul, Patrice Caro, Yvette Grelet, Laure Minassian, Céline Vivent (Céreq)

Les facteurs pouvant expliquer l'échec scolaire d'un élève, et notamment le fait qu'il sorte sans diplôme du système éducatif, sont nombreux. Parmi eux, les facteurs liés à son environnement familial ont un poids notable. Les dernières évaluations internationales *Programme for International Student Assessment* (PISA) rappellent qu'en France, le poids de l'environnement familial sur les résultats scolaires se situe parmi les plus élevés des pays développés [BRET, KESKPAIK *et alii*, 2016]. Une autre étude récente souligne que la moitié des disparités des niveaux d'éducation atteints par les adultes peut être attribuée aux différences d'environnement familial dans lequel ils ont grandi [BOUTCHENIK, CORON *et alii*, 2015]. Une large partie de cette influence familiale peut être attribuée à des éléments du contexte socio-économique des familles : la profession des parents et leur origine sociale, leur niveau de diplôme, leur structure (en couple ou séparés), ainsi que le fait d'être issu d'une famille nombreuse permettent de rendre compte d'environ la moitié de l'effet total de l'environnement familial. Une étude spécifiquement consacrée au décrochage [AFSA, 2013] confirme que ces multiples facteurs ont chacun une influence propre sur le risque de sortie sans diplôme.

De tels constats ont des implications notables pour la compréhension des inégalités territoriales de résultats scolaires. Ils impliquent que les territoires doivent être décrits suivant une multiplicité de variables d'environnement socio-économique. Prendre la mesure des différentes combinaisons de variables permet de mieux comprendre comment, loin de s'imposer de manière uniforme, elles se construisent aussi localement. Le territoire se définit ici comme un espace de vie du jeune, autour de son lieu de scolarisation ou de son lieu de résidence.

Éclairer les inégalités territoriales d'échec scolaire par les disparités de contexte socio-économique

Décrire le contexte socio-économique des territoires par une typologie

Faire progresser la connaissance du contexte socio-économique des territoires, et de ses liens avec les inégalités territoriales d'échec scolaire, est une préoccupation récurrente pour nos institutions. Ce fut par exemple l'un des axes principaux de l'appel à projets de recherche lancé par le ministère de l'Éducation nationale en collaboration avec

Ainsi, la DEPP s'est associée avec le centre associé du Céreq de Caen (laboratoire Espaces et Sociétés) pour améliorer la connaissance du contexte socio-économique des territoires, et de ses liens avec les inégalités territoriales d'échec scolaire. Cette collaboration faisait suite aux premiers travaux du Céreq ayant développé une typologie des cantons selon leur contexte socio-économique [BOUDESSEUL, GRELET, VIVENT, 2012]. En 2014, l'ouvrage *Atlas des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage* est paru pour la première fois [BOUDESSEUL, CARO *et alii*, 2014]. Une nouvelle version de la typologie des cantons y a été alors proposée, et mise en regard d'une mesure du décrochage scolaire, appréhendé à la même échelle. La cartographie et les commentaires correspondants ont été déclinés académie par académie sous forme de fiches. Un second volume a été coédité [BOUDESSEUL, CARO *et alii*, 2016] en actualisant cette analyse, et y intégrant les cinq départements d'outre-mer (DOM).

Le présent dossier propose une nouvelle présentation, et une discussion, de la typologie des cantons. Dans un souci de prise en compte des remarques des utilisateurs et pour lever certaines ambiguïtés, nous avons revu la dénomination des intitulés des classes de la typologie. La répartition des types de cantons sur le territoire français répond à l'histoire démographique, économique et sociale, associée notamment aux processus de métropolisation, de périurbanisation et de désindustrialisation. Nous illustrons la façon dont cette répartition éclaire les inégalités territoriales d'échec scolaire. Dans cette optique, de nouveaux indicateurs complémentaires permettant d'éclairer les résultats de la typologie sont également présentés, issus du croisement de cette typologie avec la localisation des quartiers de la politique de la ville et l'éducation prioritaire.

le ministère de la Recherche et la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) en 2002, et qui a donné lieu au rapport *Les inégalités socio-spatiales d'éducation. Processus ségrégatifs, capital social et politiques territoriales* [BROCCOLICHI, BEN AYED, TRANCART (coord.), 2006]. Une partie de ce travail a caractérisé les départements métropolitains à travers un « indice synthétique de précarité globale », mis en regard avec les résultats scolaires des élèves scolarisés dans ces

INDICE SYNTHÉTIQUE ET TYPOLOGIE DE TERRITOIRES : DEUX OUTILS-CLÉS POUR L'ANALYSE TERRITORIALE

Les indices synthétiques et les typologies constituent deux façons de résumer les variables de contexte socio-économique des territoires. Le premier type d'outils est illustré par la recherche de BROCCOLICHI, BEN AYED, TRANCART (coord.) [2006] ; voir aussi BROCCOLICHI, BEN AYED *et alii*, [2007] pour une présentation synthétique. Cette recherche a caractérisé les départements métropolitains à travers un « indice synthétique de précarité globale », construit à partir des caractéristiques des élèves de sixième (origine sociale, perception d'une bourse, nationalité). Cet indice a été mis en relation avec les scores des élèves aux évaluations nationales de sixième et leurs notes obtenues à l'examen du diplôme national du brevet. Cette confrontation a permis de mettre en évidence des départements en « sous-réussite » [respectivement en « sur-réussite »], c'est-à-dire où les performances des élèves étaient inférieures [respectivement supérieures]

à ce qu'aurait laissé supposer le score moyen de précarité sociale. L'apport de données complémentaires a permis de dégager des caractéristiques communes aux établissements en sous ou sur-réussite. Les départements où la réussite est très inférieure à l'attendu sont pour la plupart très urbains et présentent une forte hétérogénéité qui se traduit notamment par un haut niveau de ségrégation des collèves. Enfin, des enquêtes de terrain dans cinq départements ont permis d'apporter des éléments plus qualitatifs d'interprétation de ces situations.

Dans la recherche de BROCCOLICHI, BEN AYED, TRANCART, le choix d'un indice synthétique est particulièrement adapté pour quantifier finement le degré de difficultés sociales, afin de le confronter à une mesure des résultats scolaires et dégager une forme de « valeur ajoutée » des territoires. Il permet également de mettre en évidence des territoires qui cumulent les difficultés. Toutefois, il implique de ramener toutes les caractéristiques à une dimension unique. Or, les différentes

caractéristiques pertinentes pour rendre compte des risques d'échec scolaire, comme les professions des parents, leurs diplômes ou encore les variables de structure familiale, ne sont pas réparties de la même façon. Si on met de côté les territoires cumulant les difficultés, certains se distinguent avant tout par une précarité économique forte (chômage, faibles revenus), d'autres par le fait que les adultes y sont peu diplômés, d'autres encore par une concentration de difficultés familiales (parents séparés...). Notre choix s'est donc porté sur une typologie de territoires. Ces typologies constituent un outil adéquat pour rendre compte de ces difficultés dans leur degré global, mais aussi dans les formes dominantes qu'elles prennent. En contrepartie de ce choix, la typologie gomme les différences entre territoires au sein d'une même classe (« effets de seuil »). Cette hétérogénéité, inévitable, des territoires au sein d'une même classe contribue à l'hétérogénéité des résultats et parcours scolaires qui y est constatée.

départements. Dans *l'Atlas des risques sociaux d'échec scolaire*, nous partageons l'objectif de décrire les territoires selon une combinaison de variables de contexte socio-économique, afin de visualiser les convergences et dissonances que cette caractérisation socio-économique entretient avec les résultats scolaires, et notamment les sorties sans diplôme. Nous avons mobilisé une typologie des territoires qui permet de rendre compte non seulement du degré de difficultés sociales rencontré sur un territoire, mais aussi des formes localement dominantes que prennent ces difficultés ► **Encadré 1**.

Le choix de la maille cantonale

Les typologies de territoires ont mobilisé des sujets et des échelles d'observations très divers, y compris dans le champ de l'éducation. Quelle maille choisir pour rendre compte des risques sociaux d'échec scolaire ? Les territoires sont traversés par de fortes disparités, notamment dans les grandes agglomérations où les quartiers et communes les plus aisés côtoient souvent des territoires parmi les plus pauvres [FLOCH, 2014]. Rendre compte de ces disparités incite au choix d'une maille plus fine que la zone d'emploi ou l'arrondissement. Une typologie menée sur la région des Pays de la Loire [FOUCHARD, RODRIGUES, ROPERS, 2014] différencie ainsi, selon le degré de risques sociaux, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Une typologie des résultats au diplôme national du brevet et du contexte social des collégiens en Île-de-France [CAPILLON, COULEAUD *et alii*, 2016] s'est appuyée sur un zonage défini pour l'étude. Les communes de plus petite taille y ont été regroupées en tenant compte des flux entre communes de résidence et de scolarisation des élèves.

Le choix du canton-ville, dénommé par la suite « canton », (cf. **encadré 2** p. 109) s'est imposé comme un compromis entre deux exigences : faire appel à un territoire assez fin géographiquement, mais qui permette des représentations et comparaisons lisibles à l'échelle de l'académie. L'unité cantonale permet en particulier de décomposer les grandes agglomérations organisées en intercommunalités (EPCI) parfois hétérogènes. Les cantons les plus petits par la démographie comptent au moins 1 000 à 1 500 habitants. La taille moyenne d'un canton est de 17 100 habitants en 2011. Il est à noter que pour ces raisons, la réforme du découpage cantonal du 17 mai 2013, rentrée en application en 2015, n'a pas été prise en considération. Elle s'est en effet traduite par une réduction de moitié de leur nombre, passant de 3 971 (dont 3 689 métropolitains) à 2 054 cantons.

L'échelle cantonale est sans correspondance stricte avec l'implantation des collèges, lycées et centres de formation des apprentis. Elle n'a aucune raison de coïncider avec le territoire des acteurs luttant contre l'échec scolaire, ni avec l'espace tel qu'il est vécu¹ par un élève ou sa famille. Faire abstraction des flux de mobilité domicile-école est, du reste, un point faible de cette unité. Elle n'est pas non plus supposée constituer un espace pertinent de lien social, de communauté d'appartenance, de résidence ou de travail.

1. « La région est un espace vécu, vu et ressenti par les hommes. [...] Les hommes se font une certaine image des lieux où ils vivent. [...] Et cette image constitue un élément essentiel des combinaisons régionales, le lien psychologique de l'homme à l'espace. [...] La région, l'espace ne peuvent se comprendre dans toute leur cohérence que si l'on ajoute aux apports antérieurs cet ultime ciment de relations vécues, c'est-à-dire assimilées ou non au plus profond de l'intimité psychologique de chacun » [FRÉMONT, 1999].

Elle est donc une simple unité élémentaire de description, que nous caractérisons à travers une combinaison de variables de contexte socio-économique.

Les variables utilisées pour la typologie

La littérature mentionne comme susceptibles d'être associés à l'échec scolaire des facteurs relatifs aux conditions de vie et en tout premier les conditions d'emploi des parents, les conditions familiales ou encore leur propre familiarité avec la culture scolaire. Par extension, les facteurs d'échecs graves peuvent aussi conduire à un abandon des études.

Sept variables de conditions de vie sont ici retenues² :

– le **revenu fiscal médian par unité de consommation**, le niveau de revenu pouvant affecter directement la scolarité en contraignant les dépenses en matière de logement ou encore de matériel éducatif [GOUX, MAURIN, 2000].

– la **part des chômeurs** dans la population de 15 à 64 ans et le **taux d'emploi en CDI³ des salariés** (respectivement 8,9 % et 85,2 % en France métropolitaine, 2011). Le chômage et la précarité en emploi sont en effet deux variables d'origine économique qui semblent agir en elles-mêmes sur l'échec scolaire, *via* l'image du marché du travail et de la rentabilité des études, ainsi que sur les incertitudes quant à l'avenir [DUÉE, 2006].

– la **part de non-diplômés dans la classe d'âge des 45-54 ans**, le niveau de diplôme des parents ayant été mis en avant par plusieurs travaux comme un indicateur important du soutien culturel dont peut bénéficier le jeune [MURAT, 2009].

– la **part de familles monoparentales dans les ménages**, un parent manquant pouvant être un soutien en moins pour l'élève [CRETIN, 2012].

Le décrochage comme révélateur d'échec scolaire

L'échec scolaire : comment le définir et rendre compte de ses disparités territoriales ?

Afin d'illustrer l'analyse territoriale des risques d'échec scolaire produite par cette typologie, la mise en regard de la carte des risques sociaux avec un indicateur d'échec scolaire calculé à l'échelle du canton est proposée. Nous avons privilégié le décrochage, mais les indicateurs mobilisés dans la typologie restent pertinents pour contextualiser d'autres formes d'échec scolaire. Cette dernière notion se définit par le fait⁴, pour un élève, de ne pas atteindre des objectifs *minima* fixés par l'institution scolaire, et prend des formes multiples. Compte tenu des données disponibles, et en complément du décrochage, il existe actuellement trois grandes formes d'échec scolaire pour lesquelles une restitution territorialisée à un niveau infra-départemental est possible ou envisageable.

– la **part de familles de quatre enfants et plus dans les ménages**, le fait de grandir dans une famille nombreuse étant en général associé à des résultats scolaires moins favorables sauf pour des familles d'un milieu économique favorisé [GARY-BOBO, PRIETO, PICARD, 2006].

– la **part de ménages vivant en HLM** (en logements sociaux) traduit des conditions de logement plus souvent contraintes, notamment en termes d'espace [GOUX et MAURIN, 2002 ; MÉNARD et VOLAT, 2012].

Cette liste de variables utilisée pour la typologie a été complétée par des variables complémentaires visant à affiner les interprétations : l'origine sociale à travers la **part d'enfants de moins de 18 ans dont le parent de référence est d'origine sociale défavorisée⁴**, la structure sectorielle à travers les variables de **part de l'agriculture et de l'industrie dans l'ensemble des emplois**, le contexte démographique à travers la **densité de population**, la **part des personnes âgées de 60 ans et plus** ainsi que la **proportion d'immigrés**, enfin une variable complémentaire caractérisant la précarité économique à travers la **part de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)⁵**.

Ces variables de contexte sont mises au regard du niveau de formation atteint par les jeunes non scolarisés de 15 à 24 ans. Outre la **part de jeunes non diplômés parmi les non-scolarisés**, qui est notre principale variable d'intérêt, nous avons également introduit, au titre d'indicateurs complémentaires, la **part de jeunes ayant atteint le niveau CAP-BEP**, le **niveau baccalauréat**, le **niveau bac + 2 ou diplôme universitaire de 1^{er} cycle** et le **niveau diplôme universitaire de 2^e et 3^e cycle**.

La première correspond au fait de ne pas parvenir à un niveau scolaire donné dans le temps « normal » fixé par l'institution scolaire. La part d'élèves « en retard » à l'entrée en sixième, c'est-à-dire âgés de 12 ans ou plus, évoque une situation d'autant plus préoccupante qu'elle est associée à un retard précoce pris dans la scolarité (*fiche 29*). L'utilisation de cet indicateur en termes d'échec scolaire est toutefois critiquée car il dépend étroitement des politiques de redoublement menées au niveau académique et local, dans les établissements. Les réformes récentes, qui rendent exceptionnel le redoublement, devraient *a priori* le rendre bientôt sans objet pour caractériser l'échec scolaire.

La deuxième correspond à l'échec à l'examen du diplôme national du brevet, ou à l'obtention de notes faibles à cet examen. Cet indicateur évoque un « bilan » du passage par la scolarité primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire (*fiche 32*). Il possède deux inconvénients.

DU CANTON AU CANTON-VILLE

Le canton au sens de l'Insee s'éloigne légèrement de la définition administrative.

Le canton-ou-ville (ou pseudo-canton) peut regrouper plusieurs communes. « Dans les agglomérations urbaines, chaque canton comprend en général une partie de la commune principale

et éventuellement une ou plusieurs communes périphériques. Dans ce cas, l'Insee considère la commune principale, entière, comme un pseudo-canton unique et distinct. Pour la ou les communes périphériques, le pseudo-canton considéré est alors identique au vrai canton amputé de la fraction de la commune principale que comprend le vrai canton » [source : www.insee.fr].

Le premier est qu'il ne permet pas un diagnostic exhaustif sur l'ensemble d'une classe d'âge ou d'une génération. Les élèves de sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), en particulier, le passent dans des proportions faibles (un sur vingt) et variables d'un territoire à l'autre [GASQ et PIRUS, 2017]. Son deuxième inconvénient tient dans ses modalités d'organisation, qui ne garantissent pas une très bonne comparabilité, ni entre les territoires (écarts entre notes à l'écrit et au contrôle continu, harmonisation des notes par les jurys⁷) ni pour un même territoire au cours du temps (épreuves plus ou moins difficiles, transformation de l'examen en 2017).

Une troisième forme d'échec correspond au fait d'arriver à l'âge adulte sans maîtriser les apprentissages fondamentaux de la langue française. La part des jeunes Français en difficulté de lecture à la Journée défense et citoyenneté (JDC) fournit un indicateur très discriminant entre territoires (fiche 34). L'une de ses limites est de ne pas inclure les jeunes étrangers. Une autre est que des jeunes nés la même année peuvent participer à la JDC à des âges différents, et que cette structure par âge, variable d'un territoire à l'autre, peut influencer les comparaisons.

Les jeunes sans diplôme parmi les non-scolarisés : la conséquence des sorties prématurées du système scolaire

Le travail présenté dans ce dossier s'applique à la seule thématique du décrochage, tout en gardant à l'esprit qu'à l'avenir, d'autres indicateurs pourront être mobilisés afin de donner des visions complémentaires des disparités territoriales⁸. Une sortie sans diplôme recouvre des situations extrêmement diverses, par exemple en termes de niveaux de formation atteints [ROBERT-BOBÉE, 2013]. Malgré son hétérogénéité, cette situation reste malgré tout associée à de fortes difficultés d'accès à l'emploi [LE RHUN, MARTINELLI *et alii*, 2013], qui justifient également de la considérer dans son ensemble.

L'indicateur du décrochage scolaire retenu est **la part des non-diplômés parmi les jeunes de 15 à 24 ans qui ne sont plus scolarisés** pour l'année en cours ► **Encadré 3** p. 110. De façon usuelle pour ce type d'indicateurs, le diplôme national du brevet n'est pas considéré comme un diplôme.

Il est calculé à partir des données du recensement de la population de 2011, permettant ce calcul à un niveau géographique fin. Afin de donner un ordre de grandeur, parmi les 2 700 000 jeunes de 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés (soit 35 % de cette classe d'âge en 2006 comme en 2011⁹), 685 000 n'ont pas de diplôme en France métropolitaine.

Il est nécessaire de garder à l'esprit que la part des jeunes sortis sans diplôme ne reflète que partiellement les niveaux de diplôme obtenus par l'ensemble des jeunes, ou encore leur propension à poursuivre des études. Dans certaines

académies, comme Créteil ou Versailles, marquées par le modèle des études longues et générales, des taux de scolarisation élevés peuvent par exemple s'accompagner d'un décrochage assez fréquent, signe de fortes inégalités en termes de parcours scolaires. D'autres académies, comme Caen ou Poitiers, se distinguent au contraire par des parts de non-diplômés parmi les plus faibles, alors que les taux de scolarisation ou les niveaux de diplôme atteints par les jeunes n'y sont pas particulièrement élevés [BOUDESSEUL, CARO *et alii*, 2016].

2. Par souci de concision dans ce dossier, les motivations des choix des variables sont présentées ici brièvement. Le lecteur en trouvera le détail dans l'introduction de l'*Atlas des risques sociaux d'échec scolaire* [BOUDESSEUL, CARO *et alii*, 2016].

3. Les titulaires de la fonction publique sont agrégés à cette catégorie.

4. Correspondant, dans la nomenclature des PCS, aux enfants d'ouvriers qualifiés et non qualifiés, ouvriers agricoles, retraités employés ou ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

5. Au numérateur figure le nombre de personnes ayant bénéficié du RSA au titre de décembre 2011, fourni par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Au dénominateur figure la population estimée par l'Insee au 1^{er} janvier 2012. Une des limites de cet indicateur porte sur le fait qu'il est influencé par des pratiques de recours et non-recours dont il n'est pas exclu qu'elles se différencient selon le territoire et notamment dans les DOM.

6. Cette formulation ne présume bien sûr nullement des causes de cet échec, que les travaux de sciences de l'éducation visent à éclairer, et encore moins des responsabilités individuelles ou collectives qui leur sont associées.

7. L'utilisation des notes obtenues à l'examen avant jury d'harmonisation permet de lever une partie de ces limites.

8. Outre l'échec scolaire, cette comparaison pourrait s'étendre à d'autres données, liées par exemple à la santé de l'élève, même si les indicateurs disponibles actuellement, comme la prévalence de l'obésité, ne sont déclinables qu'au niveau de la région (fiche 6).

9. Ce taux ne correspond pas à celui qui peut être calculé à partir des données publiées par la DEPP dans *Repères et Références Statistiques 2012*, portant sur l'année scolaire 2010-2011 [MEN-DEPP, 2012]. 42,5 % des 15-24 ans ne sont pas scolarisés. Cette différence est essentiellement imputable au numérateur du taux de scolarisation. Dans le cas du recensement, il s'agit de la population ayant indiqué être inscrite dans un établissement d'enseignement au moment du recensement ; dans les statistiques de la DEPP, il s'agit des effectifs d'élèves et d'étudiants fournis par le ministère de l'Éducation nationale.

LE CALCUL DE L'INDICATEUR DE NON-DIPLÔMÉS PARMIS LES 15-24 ANS NON SCOLARISÉS

Cet indicateur correspond à une estimation « en stock » et retardée des effets cumulés des sorties sans diplôme du système éducatif. Contrairement à un indicateur de « flux », il ne tient pas compte des comportements de mobilité résidentielle : un jeune ayant fini ses études est comptabilisé comme sans diplôme, ou diplômé, dans le canton où il réside au moment du recensement de la population, alors qu'il peut avoir vécu dans un autre canton lors de sa scolarité. Dans ce cas, le contexte socio-économique du canton de résidence n'est guère pertinent pour caractériser les risques sociaux auxquels ce jeune a été exposé au cours de sa scolarité.

La base de calcul est plus étroite que dans l'indicateur européen des sorties précoces qui se réfère à la classe d'âge tout entière [LE RHUN et DUBOIS, 2013]. La proportion est donc plus élevée. Le passage d'un indicateur à l'autre s'effectue selon la relation suivante :
Indicateur des sortants précoces = indicateur des non-diplômés parmi les non-scolarisés X part de jeunes de la classe d'âge qui ne sont pas scolarisés.

Une seconde différence avec l'indicateur européen des sorties précoces tient à la classe d'âge considérée : nous retenons l'ensemble des jeunes de 15 à 24 ans et non seulement ceux qui ont entre 18 et 24 ans : le taux moyen de scolarisation est donc plus élevé, mais ce choix permet de prendre en compte un décrochage précoce et particulièrement problématique.

Une troisième différence tient au fait que dans l'indicateur européen, les personnes sans diplôme, mais qui suivent actuellement une formation ou en ont suivi récemment (au cours des quatre dernières semaines), ne sont pas considérées comme « sortants précoces », quel que soit le type de formation suivie (y compris en dehors de la scolarité ou de tout cadre formel). Un individu peut donc être non diplômé et non scolarisé sans être « sortant précoce » au sens européen, s'il a suivi récemment, ou suit actuellement une formation en dehors de la scolarité.

L'indicateur choisi diffère également de celui proposé, dans cet ouvrage, à l'échelle départementale (fiche 39). Ce dernier indicateur correspond à la part de jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni diplômés ni scolarisés.

Une typologie rendant compte des disparités territoriales de contexte socio-économique en France métropolitaine

Pour aller plus loin dans la description et l'interprétation de ces disparités, la typologie de contexte socio-économique des cantons, à partir des sept variables présentées plus haut, permet d'illustrer des degrés de risques d'échec scolaire, non seulement selon leur intensité globale, mais aussi suivant les formes localement dominantes qu'ils prennent dans les territoires. Dans la dernière édition de l'*Atlas des risques sociaux d'échec scolaire*, une typologie séparée a été établie sur la France métropolitaine et sur les quatre DOM, hors Mayotte, compte tenu du fait que les valeurs des indicateurs dans les DOM sont souvent très distantes des observations en métropole. Le département de Mayotte lui-même a fait l'objet d'une analyse séparée (cf. *infra*).

Les traitements statistiques ont donné lieu à une analyse multivariée et spatialisée sur les sept indicateurs précédemment décrits et les 3 689 cantons de France métropolitaine en vigueur lors du recensement de 2011. Les données communales ont été agrégées au niveau du canton¹⁰. La construction de la typologie a été faite par une classification ascendante hiérarchique (CAH), dont l'objectif est de constituer des groupes les plus homogènes possibles suivant les valeurs¹¹ prises par ces sept variables. Sept groupes ont ainsi été retenus ▶ **Tableau 1**.

Trois types présentent des risques plutôt élevés, deux types des risques plutôt limités, et deux présentent une configuration spécifique. Les risques les plus élevés sont illustrés par les types « difficultés économiques, familiales et culturelles », « difficultés familiales » et « difficultés économiques, chômage élevé ». Les risques les plus limités proviennent des types « sécurité économique et culturelle » et « forte sécurité économique ». Alors que les configurations spécifiques, souvent en situation intermédiaire, apparaissent dans

les types « fragilités culturelles » et « fragilités économiques, emploi précaire » ▶ **Figure 1** p. 113.

Le type « difficultés économiques, familiales et culturelles », présentant les risques les plus élevés, rassemble un canton sur dix, pour un habitant de 15-64 ans sur cinq. La densité y est la plus élevée de tous les types (380 hab./km²). Les cantons de ce type cumulent en effet les indicateurs défavorables : le chômage en premier lieu (12,6 % contre 8,9 % en moyenne pour la France métropolitaine), mais aussi le revenu médian par unité de consommation (15 800 euros pour 18 700 euros dans l'ensemble), conjugués à des conditions de vie souvent difficiles : ainsi les familles monoparentales représentent 11,6 % des ménages. Enfin, 38,3 % des personnes de 45-54 ans sont sans diplôme. Les indicateurs complémentaires confortent ce constat. Ce cumul de difficultés est associé à une part de non-diplômés – parmi les 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés – la plus élevée de tous les types (32,8 % pour 25,4 % en France métropolitaine). Roubaix (Nord), La Courneuve (Seine-Saint-Denis) ou encore Vaulx-en-Velin (Rhône) sont dans cette situation.

Le type « difficultés familiales » présente lui aussi des risques relativement élevés, sans pour autant les cumuler sur les différents registres. Il rassemble un canton sur onze et un habitant âgé de 15 à 64 ans sur sept. La densité y est

¹⁰ Paris, Lyon et Marseille constituent un canton-ville et ont été traitées comme tels pour la construction de la typologie et les données présentées dans le tableau 1. Toutefois, afin d'enrichir la description, les arrondissements de ces villes ont été par la suite classés dans le type duquel ils se rapprochent le plus.

¹¹ Plus précisément, la classification a porté sur les rangs des variables (de 1 à 3 689), plutôt que sur les variables elles-mêmes, ce choix visant à éviter une influence trop marquée de valeurs extrêmes sur la typologie.

► **Tableau 1 Indicateurs de risques de rupture de formation initiale par type (France métropolitaine)**

Type	Difficultés économiques, familiales et culturelles	Difficultés familiales	Difficultés économiques, chômage élevé	Fragilités culturelles	Fragilités économiques, emploi précaire	Sécurité économique et culturelle	Forte sécurité économique	France métró.	
Indicateurs mobilisés dans la typologie	Revenu médian par unité de consommation (€)	15 751	19 833	17 375	17 565	17 115	21 959	21 267	18 695
	Chômeurs parmi les 15-64 ans (%)	12,6	8,8	10,4	7,4	7,5	7,9	5,8	8,9
	Emplois en CDI (%)	82,8	87,1	82,4	85,3	82,5	85,8	88,6	85,2
	Familles monoparentales (%)	11,6	10,3	9,1	6,2	7,0	8,5	7,1	8,9
	Familles de quatre enfants et plus (%)	2,4	1,8	1,1	1,3	0,8	1,1	1,0	1,4
	Ménages vivant en HLM (%)	26,3	18,6	14,6	7,6	4,0	13,5	5,1	14,6
	Non-diplômés parmi les 45-54 ans (%)	38,3	30,7	28,9	33,4	26,6	21,8	21,0	28,2
Indicateurs de scolarisation des 15-24 ans et niveau de diplôme des non-scolarisés	Taux de scolarisation (%)	61,3	63,4	64,9	58,2	59,5	70,5	67,0	64,9
	Non-scolarisés (nombre)	654 896	387 031	386 261	207 748	169 929	612 322	277 907	2 696 094
	· Non-diplômés (%)	32,8	27,1	26,1	22,5	21,6	21,1	18,4	25,4
	· Diplômés de niveau CAP ou BEP (%)	26,7	26,5	28,0	33,3	31,8	23,8	29,0	27,2
	· Diplômés de niveau baccalauréat (%)	24,1	26,6	25,9	27,7	29,4	26,8	29,3	26,5
	· Diplômés de niveau bac + 2 ou 1 ^{er} cycle universitaire (%)	11,1	13,3	13,4	13,0	13,2	16,1	16,6	13,7
Indicateurs socio-démographiques complémentaires	· Diplômés de niveau universitaire de 2 ^e et 3 ^e cycle (%)	5,4	6,5	6,5	3,6	4,0	12,2	6,7	7,2
	Densité de population (hab./km ²)	380	274	125	43	30	299	96	116
	60 ans et plus dans la population (%)	21,4	20,5	25,9	26,4	30,7	22,5	22,8	23,4
	Immigrés dans la population (%)	13,6	10,8	7,8	2,8	4,7	9,8	4,1	8,7
	Couverture population par le RSA (%)	11,9	5,7	7,6	3,7	3,9	4,4	2,3	6,1
	0-17 ans d'origine sociale défavorisée (%)	46,2	34,6	37,9	44,4	36,3	24,7	28,1	35,0
	Agriculture dans l'emploi (%)	1,3	1,1	3,1	7,7	9,5	1,1	3,3	2,8
Industrie dans l'emploi (%)	12,8	13,1	12,3	20,6	13,4	11,5	15,2	13,4	

© DEPP

Sources : Insee, RP 2011, revenus fiscaux localisés, CNAF. Calcul : MENESR-DEPP et Céreq-ESO CNRS, Caen.

plutôt élevée (274 hab./km²). Ce type est surtout caractérisé par une part importante de familles monoparentales (10,3 % pour 8,9 % en France métropolitaine) et de ménages vivant en HLM (18,6 % pour 14,6 % en France métropolitaine). Il n'est pas spécifiquement affecté par des risques d'ordre économique, ainsi la part de chômeurs parmi les 15-64 ans est dans la moyenne nationale, le revenu médian par unité de consommation (19 800 euros) est même supérieur à la valeur pour la France métropolitaine (18 700 euros). Ce sont donc les conditions de vie familiale qui sont les plus discriminantes. La part de non-diplômés parmi les 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés est élevée (27,1 % pour 25,4 % en France métropolitaine). Nemours (Seine-et-Marne), Istres (Bouches-du-Rhône) ou encore Grasse (Alpes-Maritimes) illustrent ce profil.

Le type « difficultés économiques, chômage élevé » présente des risques significatifs centrés sur le chômage et l'emploi. Il

rassemble un peu plus d'un canton sur dix pour un habitant de 15-64 ans sur huit. La part de chômeurs parmi les 15-64 ans est élevée, 10,4 % pour 8,9 % en France métropolitaine et la proportion de CDI parmi les salariés est la plus faible de tous les types (82,4 % pour 85,2 % en France métropolitaine). Le revenu médian par unité de consommation (17 400 euros) est inférieur à la valeur France métropolitaine (18 700 euros). La part de non-diplômés parmi les 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés est légèrement supérieure (26,1 % pour 25,4 % en France métropolitaine). Bergerac (Dordogne), Limoges (Haute-Vienne) ou encore Pézenas (Hérault) correspondent à ce type de risques.

Le type « fragilités culturelles » rassemble un canton sur six et un habitant de 15-64 ans sur treize. La densité y est faible (43 hab./km²). Ses deux caractéristiques principales sont la faible part de familles monoparentales (6,2 % pour

8,9 % en France métropolitaine) et une part de non-diplômés parmi les 45-54 ans élevée (33,4 % pour 28,2 % en France métropolitaine). De plus, le revenu est modeste (17 600 euros) bien que la part de chômeurs parmi les 15-64 ans (7,4 %) soit inférieure à la moyenne France métropolitaine (8,9 %). L'industrie est plus répandue que dans les autres types (20,6 % pour 13,4 % en France métropolitaine), ce qui peut être lié à une part de niveaux CAP-BEP plus élevée parmi les jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés. Finalement, la part des non-diplômés parmi ces jeunes est de 22,5 % pour 25,4 % dans l'ensemble. Isigny-sur-Mer (Calvados), La Flèche (Loire-Atlantique) ou encore Valençay (Indre) entrent dans cette catégorie.

Le type « fragilités économiques, emploi précaire » rassemble un canton sur cinq et un habitant de 15 à 64 ans sur quatorze. La densité y est la plus faible de tous les types (30 hab./km²). La proportion de CDI parmi les salariés y est faible (82,5 % pour 85,2 % nationalement) et le revenu est modeste (17 100 euros pour 18 700 euros en France métropolitaine), bien que la part de chômeurs parmi les 15-64 ans (7,5 %) soit inférieure à la moyenne France métropolitaine (8,9 %). La précarité y est avant tout d'ordre économique. La proportion de plus de 60 ans est la plus élevée (30,7 % pour 23,4 % en France métropolitaine), et l'agriculture est la plus fortement représentée (9,5 % pour 2,8 % dans l'ensemble). La part de jeunes de niveau CAP-BEP parmi ceux qui ne sont plus scolarisés est élevée (31,8 % pour 27,2 % dans l'ensemble), et la part des non-diplômés est de 21,6 % pour 25,4 % dans l'ensemble. Ax-les-Thermes (Ariège), Briançon (Hautes-Alpes) ou Salers (Cantal) en font partie.

Le type « sécurité économique et culturelle » rassemble un canton sur sept, et un habitant de 15-64 ans sur quatre. La densité y est relativement importante (299 hab./km²). Il se distingue avant tout par un revenu médian par unité de consommation le plus élevé de tous les types (22 000 euros

pour 18 700 euros en France métropolitaine), et une part de non-diplômés parmi les 45-54 ans plus faible (21,8 % pour 28,2 % en France métropolitaine). La part de chômeurs parmi les 15-64 ans est de 7,9 % (8,9 % en France métropolitaine). La part d'emplois dans les services est la plus élevée (82,0 % pour 76,9 % en France métropolitaine). Le taux de scolarisation des 15-24 ans est le plus élevé de tous (70,5 % pour 64,9 % nationalement) et la part de jeunes ayant atteint le 2^e ou 3^e cycle universitaire est la plus forte (12,2 % pour 7,2 % dans l'ensemble). La part des non-diplômés parmi les jeunes qui ne sont plus scolarisés est l'une des plus faibles (21,1 % pour 25,4 % dans l'ensemble). Chantilly (Oise), Concarneau (Finistère) ou encore Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques) sont représentatifs de ce type.

Le type « forte sécurité économique » rassemble un canton sur six et un habitant de 15-64 ans sur six. Il est moins urbain que le précédent (96 hab./km²). Ses deux principales caractéristiques sont une part de chômeurs parmi les 15-64 ans la plus faible de tous (5,8 % pour 8,9 % en France métropolitaine), ainsi qu'une proportion d'emplois en CDI la plus élevée de toutes (88,6 % pour 85,2 % dans l'ensemble). Le revenu est élevé, mais un peu moins que dans le type précédent (21 300 euros). De même, le taux de couverture de la population par le RSA est le plus faible de tous (2,3 % pour 6,1 % en France métropolitaine). La particularité de ce type est donc une certaine sécurité de l'emploi, et des situations de précarité qui semblent moins fréquentes. Le taux de scolarisation des 15-24 ans est élevé (67 % pour 64,9 % nationalement). Les jeunes y sont plus diplômés, sauf pour ce qui concerne les niveaux les plus élevés, correspondant au 2^e ou 3^e cycle universitaire (6,7 % contre 7,2 % nationalement). La part des non-diplômés parmi ces jeunes qui ne sont plus scolarisés est donc la plus faible (18,4 % pour 25,4 % dans l'ensemble). Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine), Ribeaupillé (Haut-Rhin) ou encore Vouvray (Indre-et-Loire) sont inclus dans cette catégorie.

La répartition des non-diplômés échappe parfois à celle des risques sociaux

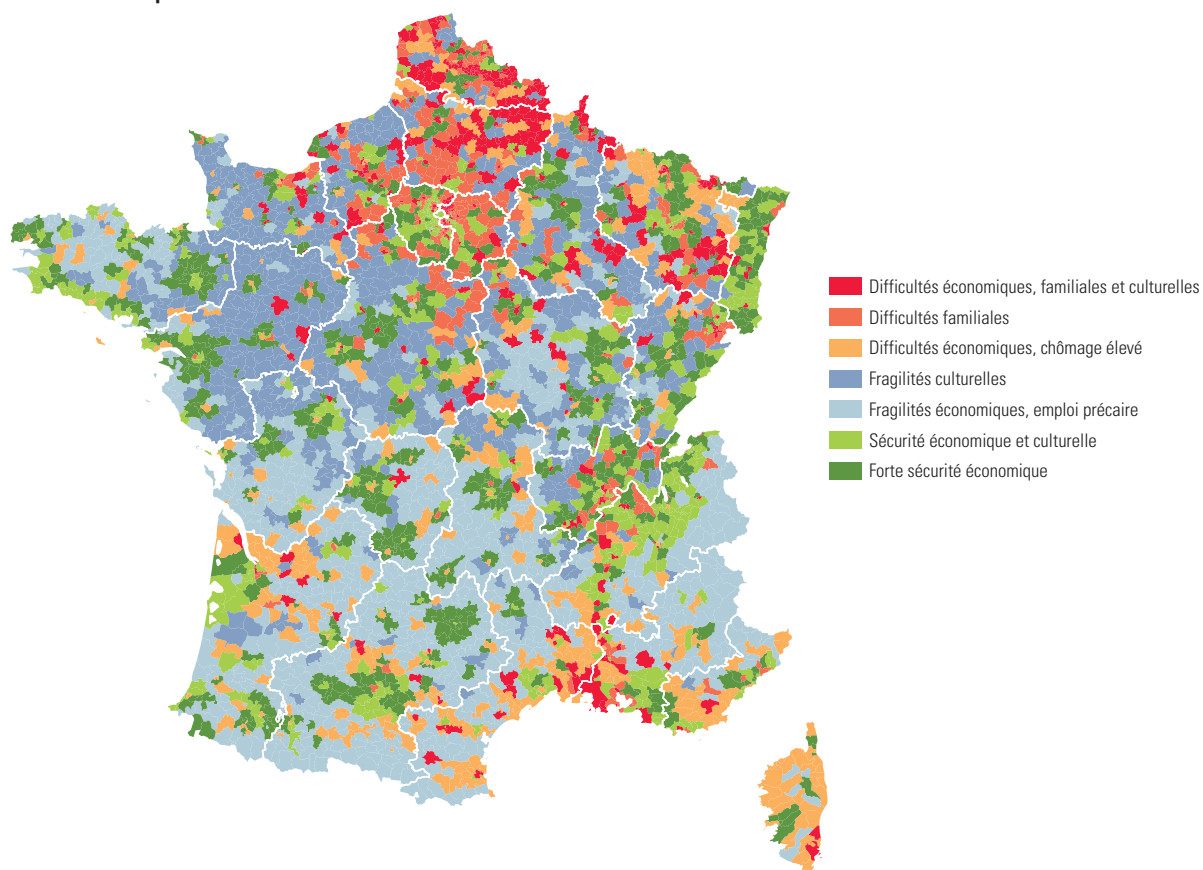
La mise en relation entre la carte de risques sociaux, issue de la typologie des cantons et celle de la part de jeunes de 15 à 24 ans non diplômés parmi ceux qui ne sont plus scolarisés demeure prudente. L'association spatiale est assez forte, mais elle rencontre de nombreuses exceptions.

La répartition des types de cantons en France métropolitaine répond à l'histoire démographique, économique et sociale des bassins d'emploi. Parmi les territoires présentant les difficultés les plus marquées, une première opposition est visible entre le Nord et le Sud de la France. Au Nord, la crise de reconversion industrielle continue à produire des effets à long terme. Les types « difficultés économiques, familiales et culturelles » et « difficultés familiales » y sont surreprésentés, notamment dans les académies de Lille et d'Amiens. Au Sud, l'attractivité est telle qu'elle a généré un afflux de nouveaux habitants excédant le rythme de création d'emplois.

Le type « difficultés économiques, chômage élevé » y est surreprésenté, notamment dans l'académie de Montpellier. Le Bassin parisien se distingue par des concentrations locales de difficultés. Ces dernières se situent d'abord en banlieue proche de Paris, notamment en Seine-Saint-Denis, où la plupart des cantons sont de type « difficultés économiques, familiales et culturelles », et dans le Val-de-Marne autour de Créteil. Elles se situent ensuite en périphérie du Bassin parisien (Seine-et-Marne, Eure, Eure-et-Loir, Loiret) où le type « difficultés familiales » est fortement implanté. Une partie de ces situations s'interprète par l'arrivée de nouveaux habitants plus pauvres, travaillant dans l'agglomération parisienne, mais ne pouvant pas s'y loger. Certains de ces territoires sont aussi marqués par une industrie en reconversion.

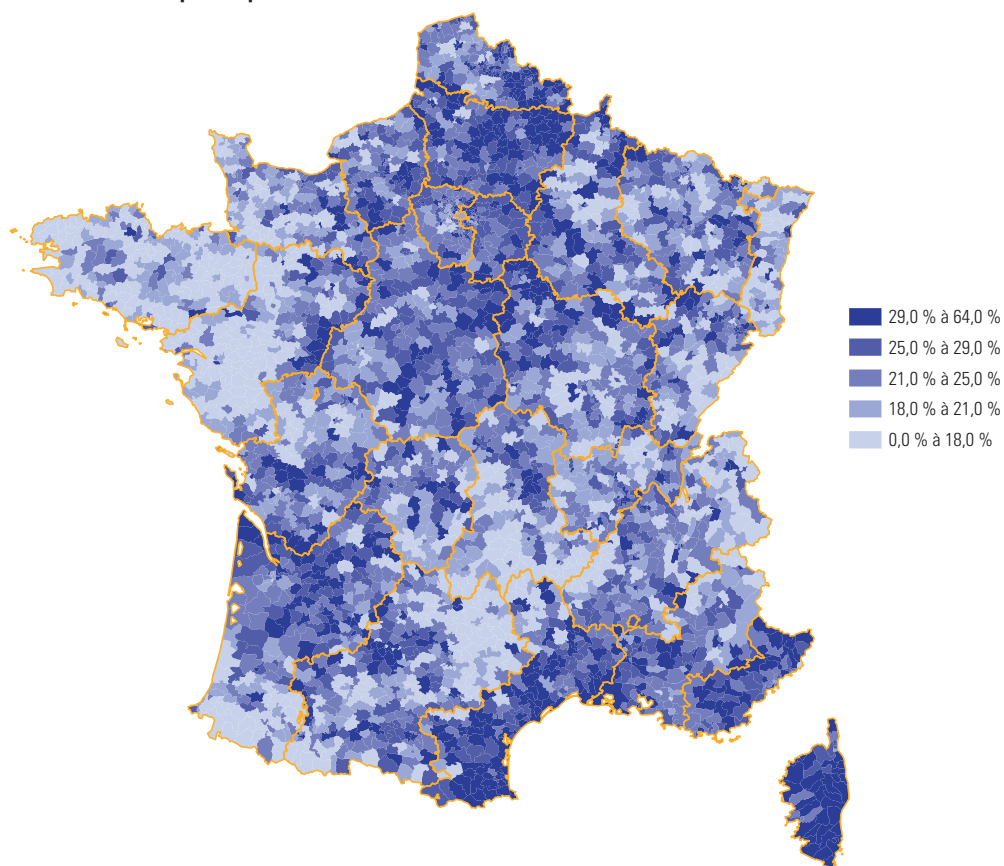
Cette concentration de difficultés correspond en de nombreux points avec la carte des jeunes âgés de 15 à 24 ans non

► **Figure 1** Les zones à risque d'échec scolaire – 2011



Sources : Insee, RP 2011, revenus fiscaux localisés. Calcul : MENESR-DEPP et Céreq-ESO CNRS, Caen.

► **Figure 2** Part des non-diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés – 2011



Sources : Insee, RP 2011. Calcul : MENESR-DEPP et Céreq-ESO CNRS, Caen.

diplômés parmi ceux qui ne sont plus scolarisés ► **Figures 1 et 2** p. 113. Elle fait ainsi ressortir les académies du Nord de la France que sont Amiens (30 % de non-diplômés parmi les non-scolarisés) et Lille (29 %). Le Bassin parisien et ses marges contiennent également des académies parmi les plus touchées (Créteil, 30 %, Reims et Rouen, 27 %). Enfin, les académies du Sud méditerranéen que sont les académies de Corse (32 %), de Montpellier (30 %), d'Aix-Marseille (29 %) et de Nice (28 %) ont également une part de non-diplômés parmi les non-scolarisés supérieure à la moyenne nationale. La carte fait également ressortir des zones plus localisées de difficultés, notamment dans l'académie de Bordeaux (24 % en moyenne) où un canton sur cinq dépasse 29 %, parmi lesquels certains ont une densité de population assez faible.

Trois grandes zones sont moins concernées par le phénomène d'accumulation de sorties sans diplôme. Il s'agit du quart nord-ouest avec les académies de Rennes et de Nantes (18 % et 21 % de non-diplômés parmi les non-scolarisés), du Sud du Massif central (Cantal, Haute-Loire, Aveyron, Lozère, de 18 % à 21 %) et, dans une moindre mesure, de la façade Est (23 % dans l'académie de Strasbourg). Ces zones correspondent à des territoires moins en prise avec les risques sociaux d'échec scolaire. Le quart nord-ouest et le Sud du Massif central, tout d'abord, se distinguent par une quasi-absence de territoires du type « difficultés économiques, familiales et culturelles », ce qui reflète aussi un faible niveau des inégalités socio-économiques dans ces régions (*fiches 3 et 5*). À l'inverse, le type « forte sécurité économique » y est fortement implanté. Les revenus n'y sont pas parmi les plus élevés, mais une sécurité économique y est favorisée par des taux de chômage faibles et une moindre proportion de familles monoparentales. La façade Est comprend des zones frontalières dynamisées par les marchés du travail des pays voisins (académies de Nancy-Metz, Strasbourg, Besançon, Grenoble). Les revenus et diplômes des adultes y sont plutôt élevés, notamment dans les cantons du type « sécurité économique et culturelle ». Ce type de cantons est aussi fréquent dans la périphérie des grandes villes où l'emploi d'encadrement est surreprésenté (Lyon, Grenoble, Strasbourg). Du fait de la métropolisation et de la périurbanisation, les fonctions d'encadrement et d'ingénierie tendent en effet à se concentrer dans les grandes agglomérations [CEGT, 2017 ;

LAINÉ, 2017]. Cette croissance de l'emploi, surtout qualifié, s'accompagne de choix résidentiels qui privilégient les communes de banlieue et périurbaines¹². Toutefois, ces cantons côtoient aussi des pôles urbains présentant plus de difficultés sociales et où les jeunes non diplômés sont surreprésentés (Yonnax, Montbéliard) alors que d'autres pôles se distinguent par de forts écarts entre la ville-centre et la périphérie (Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Lons-le-Saunier).

La concordance d'ensemble entre types de risques sociaux et décrochage ne doit toutefois pas occulter le fait que, à une échelle plus fine, cette correspondance n'est pas toujours vérifiée. Tout d'abord, au sein d'un même type, la variété des situations rencontrées peut être forte. Ainsi, dans le type le plus en difficulté « difficultés économiques, familiales et culturelles », un dixième des cantons a une part de non-diplômés parmi les non-scolarisés inférieure à 25,2 %, c'est-à-dire inférieure à la moyenne nationale, alors qu'un autre dixième a une part de non-diplômés supérieure à 36,8 %. Ensuite, même si les types présentent des risques plus ou moins marqués en moyenne, les distributions se recoupent assez fortement. Par exemple, un dixième des cantons du type « sécurité économique et soutien culturel » a une part de non-diplômés supérieure à 26,6 %, c'est-à-dire plus défavorable que le dixième des cantons du type « difficultés économiques, familiales et culturelles » où cette part est la plus faible.

La comparaison des deux cartes ouvre donc à diverses interprétations : plus elles se rapprochent, plus il sera aisé de conclure à une relation entre ces inégalités de contexte et l'accumulation de sorties sans diplômes. En revanche, lorsque des écarts sont visibles, les interprétations possibles sont plus nombreuses : soit la relation est faible, soit elle est compensée par des variables non observées, qui pour certaines aggravent le risque de sortie précoce et pour d'autres l'atténuent. Ces variables peuvent être d'ordre structurel, comme l'histoire industrielle et démographique, ou liées à des politiques publiques. Les disparités entre territoires suivant l'offre de formation et les moyens d'enseignement sont par exemple des dimensions qui peuvent contribuer aux écarts de situations constatés, au-delà de ce que suggère le seul contexte socio-économique¹³ [CARO et ROUAULT, 2010].

Un exemple d'éclairage réciproque : croisement de la typologie avec les quartiers prioritaires et l'éducation prioritaire

Par les convergences qu'elle met en lumière entre les disparités d'environnement socio-économique et les disparités territoriales d'échec scolaire, par les dissonances qu'elle révèle aussi, la typologie peut ainsi être utilisée comme élément de contexte en appui à une discussion plus poussée sur les politiques éducatives¹⁴. Cette contextualisation peut d'abord porter, comme on vient de le voir, sur les résultats scolaires : quels territoires s'illustrent par un faible échec scolaire au regard de conditions socio-économiques pourtant difficiles ? Quels autres se distinguent par des difficultés

particulières au regard de leur contexte ? Dans les deux cas, quels éléments quantitatifs et plus qualitatifs, fournis par exemple par les acteurs opérationnels qui y travaillent, peuvent être mobilisés pour comprendre leur spécificité ?

De manière plus opérationnelle encore, la typologie peut contribuer à éclairer l'allocation des moyens et des dispositifs de l'action publique entre les territoires. Un exemple est fourni par la répartition des collégiens dans les dispositifs d'éducation prioritaire, rénovés à la rentrée 2015 et

► **Tableau 2 Répartition des collégiens du secteur public selon la classe du canton de scolarisation et l'appartenance de l'établissement à l'éducation prioritaire, rentrée 2016** (en %)

	Collégiens scolarisés dans un établissement REP+ (2016)	Collégiens scolarisés dans un établissement REP (2016)	Ensemble des collégiens
Difficultés économiques, familiales et culturelles	82,8	61,1	22,6
Difficultés familiales	2,8	18,1	15,8
Difficultés économiques, chômage élevé	10,9	12,4	14,4
Fragilités culturelles	0,0	2,6	7,3
Fragilités économiques, emploi précaire	0,0	1,0	6,3
Sécurité économique et culturelle	3,5	4,9	22,8
Forte sécurité économique	0,0	0,0	10,9

© DEPP

Lecture : 82,8 % des collégiens scolarisés dans un établissement REP+ le sont dans un canton de type « difficultés économiques, familiales et culturelles », et ce, pour 22,6 % de l'ensemble des collégiens du secteur public.

Note : les arrondissements de Paris, Lyon et Marseille ont été reclassés en fonction de la classe dont ils étaient les plus proches.

Champ : élèves de collège public scolarisés en France métropolitaine (aucun collège privé en REP+ ou REP).

Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité 2016, base centrale des établissements.

► **Tableau 3 Répartition des collégiens selon la classe du canton de résidence et le fait de résider dans un quartier prioritaire (QP), rentrée 2013** (en %)

	Collégiens résidant dans un quartier de la politique de la ville	Ensemble des collégiens
Difficultés économiques, familiales et culturelles	64,4	19,6
Difficultés familiales	14,4	14,9
Difficultés économiques, chômage élevé	13,2	12,2
Fragilités culturelles	0,3	8,5
Fragilités économiques, emploi précaire	0,1	7,1
Sécurité économique et culturelle	7,4	22,9
Forte sécurité économique	0,3	14,7

© DEPP

Lecture : 64,4 % des collégiens résidant dans un quartier de la politique de la ville le sont dans un canton de type « difficultés économiques, familiales et culturelles », et ce, pour 19,6 % de l'ensemble des collégiens.

Note : les arrondissements de Paris, Lyon et Marseille ont été reclassés en fonction de la classe dont ils étaient les plus proches.

Les quartiers prioritaires sont ceux issus de la refonte entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, ces quartiers ayant alors remplacé les anciennes zones urbaines sensibles (ZUS).

Champ : élèves de collège résidant en France métropolitaine.

Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité 2013, CGET 2015.

correspondant aux réseaux d'éducation prioritaire, REP, et réseaux d'éducation prioritaire renforcés, REP+ ► **Tableau 2**. Pour 83 % des collégiens du secteur public¹⁵ scolarisés dans un établissement en REP+, cet établissement se trouve également dans un canton du type « difficultés économiques, familiales et culturelles »¹⁶. C'est encore le cas pour 61 % des collégiens scolarisés dans un collège en REP.

Là encore, toutefois, cette correspondance est très imparfaite. Ceci est en partie dû au fait que l'unité cantonale ne permet pas de saisir les disparités entre les communes au sein d'un même canton, ainsi que les disparités entre les quartiers des grandes villes¹⁷. Cette dernière caractéristique explique l'existence de collégiens scolarisés dans un collège en REP+ situé dans un canton de type « sécurité économique et culturelle » (4 % des collégiens du public). Ces situations sont dues à cinq grandes villes, Toulouse, Nantes, Nancy, Rennes et Bordeaux, dont le classement, favorable, en sortie de la typologie masque l'existence d'établissements et de quartiers en difficulté en leur sein.

12. Ces tendances sont également caractéristiques des grandes agglomérations que sont Paris, Toulouse, Bordeaux, Aix-Marseille ou encore Montpellier.

13. Voir aussi les parties « contexte scolaire » et « moyens et ressources humaines » de cet ouvrage.

14. Dans cet esprit, elle a par exemple été utilisée en introduction des dossiers accompagnant les réunions annuelles entre chaque académie et l'administration centrale (« dialogues de gestion et de performance »).

15. Cette restriction est rendue nécessaire par le fait qu'aucun collège privé n'est en éducation prioritaire.

16. Le statut d'éducation prioritaire est ici croisé avec le canton de scolarisation. Nous avons également fait le croisement avec le canton de résidence, avec des résultats similaires. Dans ce dernier cas, nous prenons en compte les cantons où résident des collégiens (sans qu'il y ait forcément de collège public). Les résultats dépendent alors notamment de la façon dont les élèves de ces cantons sont rattachés à tel ou tel collège de secteur, par le biais de la carte scolaire.

17. Pour atténuer légèrement cet inconvénient, nous avons considéré dans ce calcul les arrondissements de Paris, Lyon et Marseille comme des unités séparées. Les classes leur correspondant sont celles dont ils se rapprochent le plus selon les variables prises en compte.

La convergence est également forte entre le type de canton de résidence des collégiens et leur appartenance à un quartier prioritaire de la politique de la ville (QP) ► **Tableau 3** p. 115. 64 % des collégiens résidant dans un quartier de la politique de la ville résident également dans un canton du type « difficultés économiques, familiales et culturelles », alors que 20 % des collégiens dans leur ensemble résident dans un canton de ce type. Pour 92 % des collégiens résidant dans un QP, le lieu de résidence correspond également à l'un des trois types de cantons les plus en difficulté. Malgré le fait qu'elle ne prend pas en compte la dimension infra-communale, la répartition des cantons selon leur degré de risques sociaux permet de décrire une large part de la répartition des difficultés sociales et scolaires sur le territoire, et des dispositifs de remédiation qui leur sont associés. La convergence avec l'éducation et la géographie prioritaire est logique au vu de leur propre mode de construction : la première a pris en compte les difficultés sociales et scolaires rencontrées dans les établissements, la seconde s'est appuyée sur le degré de précarité économique des quartiers, essentiellement appréhendé par le revenu fiscal par unité de consommation [Observatoire national de la politique de la ville, 2016].

La situation du type « sécurité économique et culturelle » prête à nouveau matière à réflexion, puisque 7 % des

collégiens habitant dans un QP résident dans un canton de ce type ► **Tableau 3** p. 115. La situation des cinq grandes villes mentionnées contribue à ce résultat, quoique de façon beaucoup moins marquée que pour les REP+ : en les excluant, c'est encore 5 % des collégiens résidant en QP qui habitent dans un canton de ce type. Ce résultat illustre le fait qu'une partie des cantons de type « sécurité économique et culturelle » sont traversés de disparités socio-économiques marquées.

Comme pour le croisement avec les résultats scolaires, le fait que la relation entre risques sociaux et implantation des dispositifs de politiques publiques ne soit pas univoque peut avoir de multiples interprétations. Par exemple, il existe des cantons en « difficultés économiques, familiales et culturelle » qui ne sont couverts par aucun des dispositifs qui viennent d'être cités. Une cartographie et une étude plus approfondie de ces cantons doit permettre d'affiner ce diagnostic : ce territoire est-il ciblé par d'autres mesures de politique publique, ou en bénéficie-t-il indirectement par l'intermédiaire de ses proches voisins ? Ou encore, est-on en présence d'un territoire en difficulté insuffisamment couvert par ces politiques ? Comme précédemment, cette confrontation d'éléments de contexte socio-économique avec les moyens qui sont déployés sur le territoire n'a pas vocation à dégager des conclusions tranchées, mais plutôt à être un outil pour la réflexion et d'aide à la décision.

Une typologie des risques sociaux dans les départements d'outre-mer : intensité et variété des risques

Les DOM ont donné lieu à une analyse séparée parce que les valeurs des indicateurs sont souvent très distantes des observations en métropole, compte tenu des situations de pauvreté et de précarité plus fréquentes dans les DOM. Le choix des variables a dû être adapté par rapport à celui fait pour la métropole. Tout d'abord, l'indicateur de proportion de ménages vivant en logements sociaux n'a pas la même pertinence dans les DOM¹⁸ et n'a pas été retenu. Le revenu fiscal médian par unité de consommation, non disponible pour la Guadeloupe et la Guyane, a été remplacé pour l'ensemble des DOM par la part de foyers fiscaux non imposables.

Une typologie a été construite à partir des données des 96 cantons de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, ceux de Mayotte ayant fait l'objet d'une analyse séparée. Quatre classes ont été retenues ► **Tableau 4**.

Trois de ces types présentent des risques particulièrement marqués, les types « cumul de difficultés sur le plan familial, économique et des diplômes », « difficultés prononcées sur le plan des diplômes et de l'emploi » et « difficultés sur le plan familial et des revenus ». Le quatrième, « difficultés moindres sur le plan économique et des diplômes » présente des risques un peu plus mesurés. Ces intitulés diffèrent quelque peu des types rencontrés en France métropolitaine, car les indicateurs ont en commun d'être souvent plus défavorables. La part de foyers fiscaux non imposables est

ainsi de 70,2 % dans les quatre DOM considérés contre 43 % en France métropolitaine. La part de chômeurs parmi les 15-64 ans est de 21,4 % (8,9 % en métropole). La part de familles monoparentales (24,6 %) est près de trois fois plus élevée qu'en métropole (8,9 %), de même que la part de familles de quatre enfants et plus (3,8 % pour 1,4 %). La part de non-diplômés demeure importante tant parmi les 45-54 ans (46,6 % pour 28,2 % en métropole) que parmi les 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés (42,6 % pour 25,4 % en métropole).

Le type « cumul de difficultés sur le plan familial, économique et des diplômes » rassemble un canton sur huit, mais un habitant de 15 à 64 ans sur sept. Ces cantons les plus en difficulté se retrouvent plus fréquemment en Guyane et à La Réunion. En Guyane, il s'agit de cantons couvrant de très vastes étendues (densité de 6 hab./km², Iracoubo, Mana, Saint-Laurent-du-Maroni, Maripasoula), à fort enclavement géographique (Saint-Laurent du Maroni et Maripasoula), alors qu'à La Réunion, il s'agit plutôt de cantons urbains ou périurbains (Le Port, Saint-André, Saint-Louis). Ce type présente les risques les plus élevés. La part de familles monoparentales atteint 28,1 %, celle des familles de quatre enfants et plus 9,8 % alors que huit foyers sur dix ne sont pas imposables et que la part de chômeurs parmi les 15-64 ans est de 26,5 % (21,4 % sur les DOM). Sur le plan des diplômes, la part de non-diplômés parmi les

► **Tableau 4 Indicateurs de risques de rupture de formation initiale par type (DOM sauf Mayotte)**

Type	Cumul de difficultés sur le plan familial, économique et des diplômes	Difficultés prononcées sur le plan des diplômes et de l'emploi	Difficultés sur le plan familial et des revenus	Difficultés moindres sur le plan économique et des diplômes	Ensemble quatre DOM*	France métropolitaine	
Indicateurs mobilisés dans la typologie	Foyers non imposables (%)	79,8	73,4	74,4	64,7	70,2	43,0
	Chômeurs parmi les 15-64 ans (%)	26,5	25,1	20,5	18,3	21,4	8,9
	Emplois en CDI (%)	73,3	75,5	79,3	82,4	79,5	85,2
	Familles monoparentales (%)	28,1	20,4	27,3	24,7	24,6	8,9
	Familles de quatre enfants et plus (%)	9,8	3,4	3,8	2,5	3,8	1,4
	Non-diplômés parmi les 45-54 ans (%)	69,3	61,3	51,9	42,2	46,6	28,2
Indicateurs de scolarisation des 15-24 ans et niveau de diplôme des non-scolarisés	Taux de scolarisation (%)	30,7	38,7	48,1	57,8	58,4	64,9
	Non-scolarisés (nombre)	22 539	29 819	14 814	43 349	110 521	2 696 094
	· Non-diplômés (%)	56,5	44,2	39,3	35,5	42,6	25,4
	· Diplômés de niveau CAP ou BEP (%)	22,5	25,8	25,8	24,5	24,6	27,2
	· Diplômés de niveau baccalauréat (%)	15,6	21,2	26,0	27,5	23,2	26,5
	· Diplômés de niveau bac + 2 ou 1 ^{er} cycle universitaire (%)	3,7	6,3	6,4	8,5	6,7	13,7
Indicateurs socio-démographiques complémentaires	· Diplômés de niveau universitaire de 2 ^e et 3 ^e cycle (%)	1,7	2,5	2,5	4,1	3,0	7,2
	Densité de population (hab./km ²)	6	13	220	97	21	116
	60 ans et plus dans la population (%)	9,8	13,4	18,6	17,0	15,3	23,4
	Immigrés dans la population (%)	11,4	1,9	9,8	5,0	6,0	8,7
	Couverture population par le RSA (%)	33,1	28,3	22,8	19,7	24,2	6,1
	0-17 ans d'origine sociale défavorisée (%)	63,0	49,5	46,5	37,7	46,6	35,0
Agriculture dans l'emploi (%)	4,5	5,2	6,3	2,2	3,7	2,8	
Industrie dans l'emploi (%)	11,6	7,2	7,1	7,0	7,6	13,4	

© DEPP

* Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

Source : Insee RP 2011, DGFIP, impôt sur le revenu, CNAF. Calcul : MENESR-DEPP et Céreq-ESO CNRS Caen.

45-54 ans est très élevée (69,3 %) et parmi les 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés de 56,5 %, soit plus de la moitié.

Le type « difficultés prononcées sur le plan des diplômes et de l'emploi » représente un canton sur quatre et une proportion équivalente de la population de 15 à 64 ans sur un territoire lui aussi très étendu, bien que d'une densité un peu plus élevée que dans le type précédent (13 hab./km², Saint-Louis en Guadeloupe, Saint-Georges-Oyapoc et Sinamary en Guyane, Sainte-Rose et Salazie à La Réunion). Un fort enclavement caractérise certains de ces cantons (Saint-Georges-Oyapoc, Salazie). La part de non-diplômés parmi les 45-54 ans est aussi très élevée (61,3 %), ainsi que la part de chômeurs parmi les 15-64 ans (25,1 %), alors que le taux de CDI parmi les salariés est faible (75,5 % pour 79,5 % sur les DOM). La part de foyers non imposables est élevée (73,4 %). La part de non-diplômés parmi les 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés est légèrement supérieure à la moyenne des DOM (44,2 % pour 42,6 %).

Le type « difficultés sur le plan familial et des revenus » rassemble également un canton sur quatre, mais

seulement un habitant de 15 à 64 ans sur sept, sur des aires à forte densité démographique (220 hab./km², Cayenne et Matoury en Guyane, Le Marin à la Martinique, Le Moule en Guadeloupe). L'une des principales différences avec le type précédent a trait à la part élevée de familles monoparentales (27,3 % pour 24,6 % sur les DOM). La part de foyers non imposables y est également un peu plus élevée (74,4 % pour 70,2 % sur les DOM). Les autres indicateurs sont toutefois moins discriminants, et la part de non-diplômés parmi les 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés est en dessous de la moyenne des DOM (39,3 % pour 42,6 %).

Le quatrième type « difficultés moindres sur le plan économique et des diplômes » présente des risques un peu plus mesurés bien que demeurant significatifs. Il rassemble un

18. Une étude, un peu ancienne, à partir de l'enquête Budget de famille 2001 [ALIBAY et FORGEOT, 2006] mettait par exemple en évidence que l'association entre occupation d'un logement HLM et faible niveau de revenu était beaucoup moins marquée dans les DOM.

grand nombre de cantons, quatre sur dix, pour presque la moitié de la population de 15 à 64 ans. La part de chômeurs parmi les 15-64 ans est de 18,3 % (21,4 % sur les DOM), le taux de CDI parmi les salariés de 82,4 % (79,5 % sur les DOM) et la proportion de foyers non imposables de 64,7 % (70,2 % sur les DOM). Par ailleurs, la part de non-diplômés parmi les 45-54 ans est de 42,2 % (46,6 % sur les DOM) et parmi les 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés au-dessous de la moyenne des DOM (35,5 % pour 42,6 %). Les cantons du type « difficultés moindres sur le plan économique et des diplômés » correspondent aux zones résidentielles des grands pôles urbains à l'emploi très tertiaire à l'instar de Schoelcher (Fort-de-France), Baie-Mahaut (Pointe-à-Pitre), Remire-Montjoly (Cayenne), ou La Possession (Saint-Denis).

Comme pour la métropole, la répartition des cantons selon les types peut être mise en relation avec celle suivant la part de non-diplômés parmi les non-scolarisés ► **Figures 3 et 4**. La correspondance la plus flagrante est celle constatée pour la Guyane, où les espaces résidentiels périurbains autour de Cayenne, relativement plus favorisés que le reste du territoire, sont aussi ceux où la part de non-diplômés parmi les non-scolarisés est la plus faible. Par la suite, au fur et à mesure qu'on s'éloigne de Cayenne, les difficultés sociales et scolaires sont de plus en plus prononcées, jusqu'à atteindre les valeurs maximales des quatre DOM (91 % à Saint-Georges-Oyapoc, 92 % à Maripasoula).

Dans le cas de la Martinique, le degré de difficultés sociales plus fort constaté dans le Nord et le Sud de l'île se reflète en grande partie dans les parts de non-diplômés parmi les non-scolarisés. Ces dernières atteignent ainsi, dans le Nord, 45 % à l'Ajoupa-Bouillon et 46 % à Macouba, qui correspondent également aux cantons aux difficultés sociales les plus marquées (avec Le Prêcheur). Inversement, le centre de l'île, correspondant à Fort-de-France et aux cantons voisins, présente des risques sociaux et des parts de non-diplômés plus faibles.

Pour les deux autres DOM, la correspondance entre types de cantons et non-diplômés est moins nette. À La Réunion, les cantons relativement plus favorisés de Saint-Denis et La Possession ont aussi les parts de non-diplômés les plus

faibles du département. De l'autre côté, les cantons du Port et de Saint-Louis comptent parmi ceux qui sont les plus exposés aux risques sociaux, et où les parts de non-diplômés sont parmi les plus élevées. Toutefois, une large partie des disparités des parts des non-diplômés se joue au sein de chacune des classes de la typologie. En particulier, la classe « difficultés prononcées sur le plan des diplômés et de l'emploi », largement répandue sur l'île, est marquée par une forte hétérogénéité, les parts de non-diplômés s'échelonnant de 36 % à 64 %.

Enfin, la Guadeloupe est peut-être le département pour lequel la correspondance entre les risques sociaux et le décrochage est la moins nette. Le canton de Pointe-Noire, qui ressort comme le plus en difficulté du point de vue du contexte socio-économique, a pourtant une part de non-diplômés parmi les non-scolarisés du même ordre que la moyenne départementale (35 %) et inférieure à la moyenne des quatre DOM. Les autres classes de risques se distinguent par une forte hétérogénéité. Ainsi, dans la classe « difficultés moindres sur le plan économique et des diplômés », censée présenter moins de difficultés, les parts de non-diplômés vont de 23 % à 42 %.

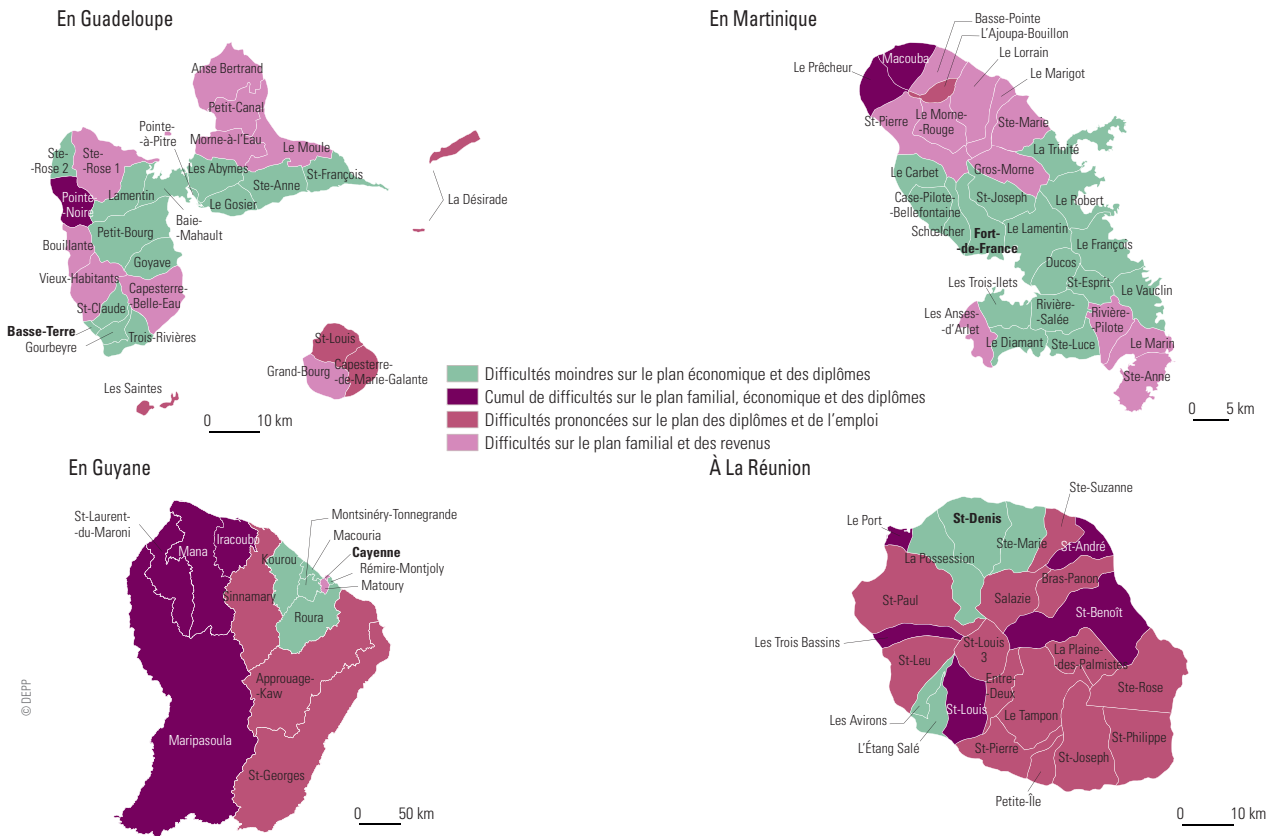
Cette comparaison est soumise aux mêmes limites d'interprétation que pour la métropole, par exemple ayant trait aux questions de mobilité : une concentration de jeunes en échec scolaire dans un canton peut être autant le résultat de conditions défavorables rencontrées dans leur scolarité que de mobilités résidentielles sélectives, si les jeunes ayant acquis un diplôme sont plus nombreux à avoir quitté le canton. Dans le cas des DOM, cette question se pose d'autant plus que la fréquence des mobilités des jeunes vers la métropole, pour poursuivre des études ou travailler, est élevée. Enfin, la question de la prise en compte des spécificités des DOM reste posée, et l'ajout à la typologie de variables spécifiques, liées par exemple aux conditions de logement, pourrait améliorer son pouvoir explicatif. L'introduction des DOM dans l'édition 2016 de *l'Atlas des risques sociaux d'échec scolaire* doit être considérée comme une étape dans leur meilleure prise en compte dans nos travaux consacrés aux inégalités territoriales de réussite scolaire.

La spécificité de Mayotte

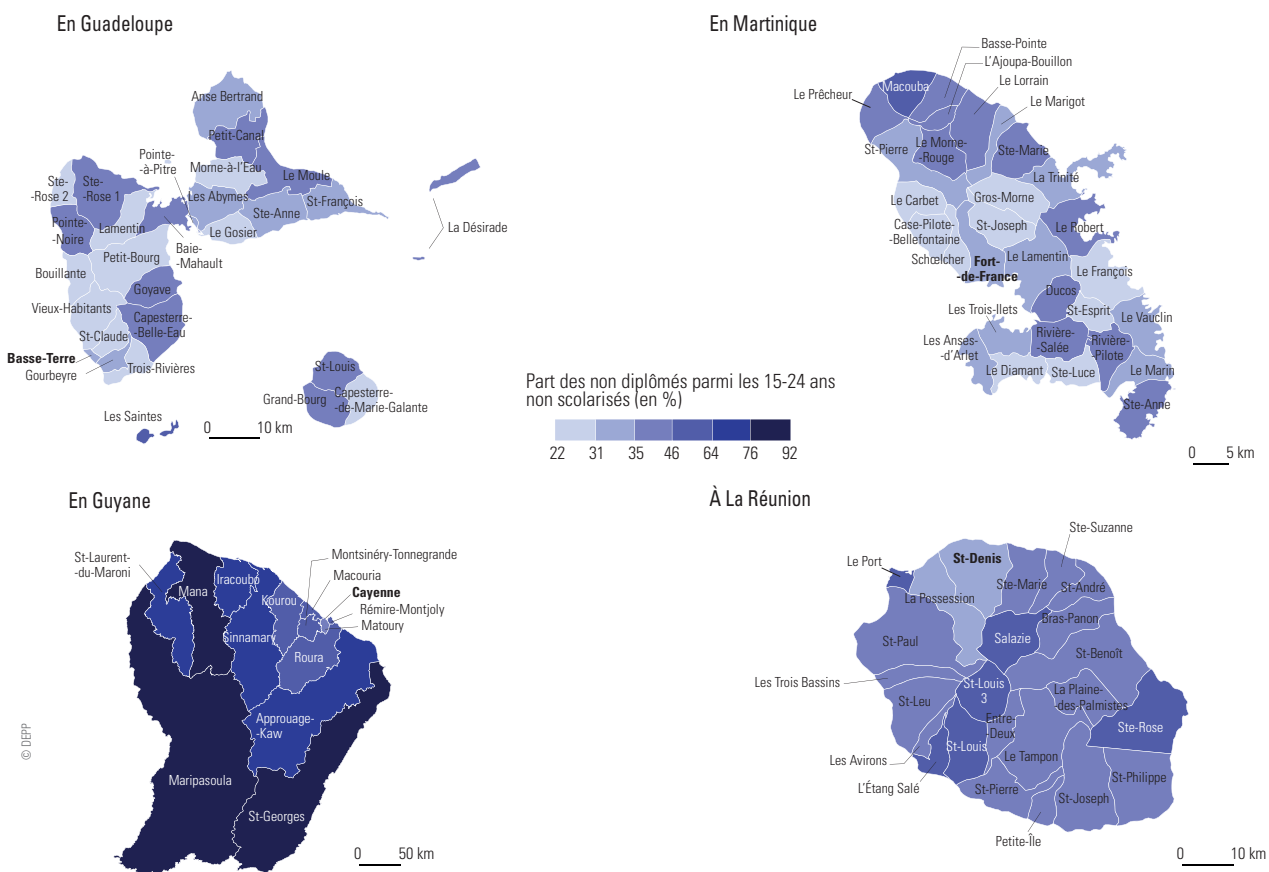
Le département de Mayotte n'a pas pu être intégré dans la typologie précédente, du fait notamment de valeurs atypiques pour la plupart des indicateurs considérés. Ce caractère atypique se voit par exemple sur la part des familles nombreuses parmi les ménages, qui atteint 25 %, alors que cette proportion est à 13 % en Guyane et ne dépasse pas 4 % dans les autres DOM, selon le recensement de la population (2012 pour Mayotte, 2011 sinon). Autre illustration, 75 % des adultes âgés de 45 à 54 ans sont sans diplôme à Mayotte, bien au-delà des autres DOM (59 %, toutefois, à La Réunion). Seulement 5,5 % des foyers fiscaux sont imposables (28 % à 33 % dans les autres DOM).

De plus, la spécificité de ce territoire fait que certains des indicateurs précédemment utilisés ne sont pas pertinents, de nouveaux indicateurs doivent être envisagés. L'utilisation de la part de chômeurs parmi les 15-64 ans serait problématique pour Mayotte, car son niveau peu élevé pour les DOM (17 %) ne traduit pas pleinement l'éloignement de l'emploi d'une grande partie de la population mahoraise. En effet, le taux d'inactivité parmi les 15-64 ans (correspondant aux personnes ne se déclarant ni en emploi ni au chômage) atteint 56 %, loin au-dessus des autres DOM (de 30 % à 37 %). Plutôt que le chômage, c'est donc la privation d'emploi qu'il semble utile

► **Figure 3** Les zones à risque d'échec scolaire



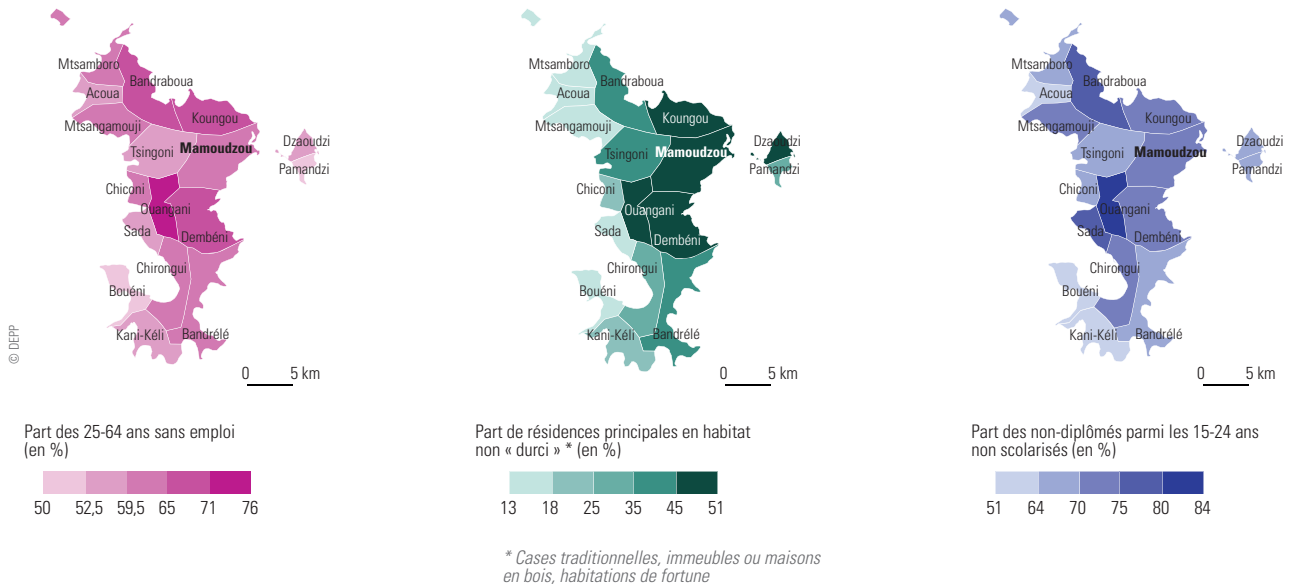
► **Figure 4** Les non-diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés



Sources des cartes 3 : Insee, RP 2011, DGFiP, impôt sur le revenu. Calcul et cartographie : Céreq-ESO CNRS, Caen, MENSR-DEPP.
Sources des cartes 4 : Insee, RP 2011. Calcul et cartographie : Céreq-ESO CNRS, MENSR-DEPP.

DOSSIER 2

► Figure 5 Mayotte



Sources des cartes : Insee, RP 2012. Calcul et cartographie : MENESR-DEPP, Céreq - ESO CNRS, Caen.

de considérer¹⁹. Les données sur l'emploi doivent toutefois être prises avec précaution, car la notion d'« emploi » n'a pas à Mayotte des contours aussi clairement définis qu'ailleurs. Elles sont notamment sensibles à la prise en compte de l'emploi temporaire ou informel par les personnes répondant au recensement de la population [LAOUACHÉNI et MORANDO, 2009].

La part des 25-64 ans qui sont sans emploi présente de fortes disparités entre les cantons (communes²⁰) de Mayotte ► Figure 5. Cette part va de 50 % à Pamandzi à 76 % à Ouangani. Elle est très bien corrélée à la part des non-diplômés parmi les non-scolarisés : le coefficient de corrélation entre ces deux variables est de 0,73. En particulier, les cantons à la part de non-emploi la plus élevée (Ouangani et Brandaboua) se trouvent également parmi les trois cantons (avec Sada) où la part de 15-24 ans non-diplômés parmi les non-scolarisés est la plus forte (de 76 % à 84 %).

Toutefois, malgré cette forte corrélation, la précarité des conditions socio-économiques doit être, comme précédemment, considérée selon plusieurs dimensions, en tenant aussi compte de la spécificité du territoire étudié. En particulier les conditions de logement à Mayotte sont dans l'ensemble plus précaires que dans les autres territoires étudiés. Ce département se singularise par la fréquence de l'habitat dit « non durci » : cases traditionnelles, maisons ou immeubles en bois, habitations « de fortune ». 38 % des résidences principales à Mayotte seraient dans cette situation (de 5 % à 25 % dans les autres DOM). Comme précédemment, cette donnée doit être prise avec précaution, étant donné que cette information est déclarative, et qu'une partie des logements concernés, construits de manière informelle dans des lieux peu accessibles, échappe sans doute à l'opération du recensement [SCHMIT, 2012]. Ces habitats sont un signal de précarité

économique en même temps que de conditions de logement dégradées. Ils sont en effet, pour la plupart, dépourvus des conditions minimales de confort, telles que la présence d'un point d'eau potable ou la connexion à un réseau d'électricité. La représentation de l'habitat « non durci » fait ressortir les territoires du Nord-Est de l'île comme particulièrement en difficulté. La moitié des résidences principales sont de type « non durci » à Dzaoudzi et Koungou. Si certaines communes, Ouangani, Koungou ou encore Dembéli cumulent ces difficultés avec celles déjà constatées en matière d'accès à l'emploi, pour d'autres, comme Dzaoudzi et Mamoudzou, la précarité du logement ressort plus nettement encore que celle de l'emploi. Notons enfin qu'une partie des disparités territoriales en matière de jeunes non diplômés ne peut pas être interprétée au travers des deux variables sélectionnées. Ainsi, la commune de Sada se distingue par une part des jeunes non diplômés parmi les non-scolarisés élevée (77 %) alors que les difficultés n'y sont pas les plus visibles en première approche.

19. La solution retenue dans l'édition 2016 de l'Atlas a été de cartographier le taux de chômage, toutefois cet indicateur présente l'inconvénient d'être restreint aux seuls actifs, ce qui constitue, comme nous venons de le voir, une restriction particulièrement forte pour Mayotte, et aussi soumise, à son numérateur comme à son dénominateur, au flou entourant les notions d'activité et de chômage dans ce département.

20. Les cantons correspondent exactement aux communes avant la réforme de 2015.

Un outil de contextualisation et d'objectivation des configurations territoriales, autour duquel la réflexion doit se poursuivre

Les deux éditions de l'*Atlas des risques sociaux d'échec scolaire* ont constitué deux étapes importantes du travail mené conjointement par le Céreq et la DEPP pour mieux appréhender les disparités de réussite et de contexte scolaire. Outre de mieux faire connaître ces disparités, ce travail a aussi pour objectif de donner aux acteurs opérationnels des clés de lecture de leur territoire, des éléments d'aide à la décision et à la réflexion. Ces éléments ont aussi une valeur d'illustration et d'objectivation d'une connaissance fine que ces acteurs ont déjà de leur territoire. Enfin, ils apportent un élément de réponse à une question récurrente, qui est de fournir des outils de comparaison entre territoires présentant des similitudes²¹. Ce travail reste toutefois à poursuivre, en particulier à travers trois axes.

Le premier sera de continuer à améliorer l'actualité et la pertinence des indicateurs de contexte retenus. L'actualité, parce que les contraintes associées au recensement de la population et à la production de l'*Atlas des risques sociaux d'échec scolaire* ont amené à publier en 2016 des indicateurs portant sur des données de 2011 : comment réduire encore ce décalage temporel ? La pertinence, car les indicateurs proposés ne portent pas exclusivement sur les familles avec enfants. Sur ces deux aspects, une piste serait de combiner les indicateurs existants à des données du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, portant en particulier sur les professions des parents des collégiens collectées lors de la dernière rentrée²².

Le deuxième nous amènera à revoir la maille d'étude utilisée. La réforme cantonale de 2015, en diminuant notablement le nombre de cantons²³, a apporté des unités de taille un peu plus comparable, au prix d'une perte de finesse. Pour la suite, un zonage pourrait être spécifiquement construit, ou un zonage existant, par exemple la sectorisation des collèges et lycées publics pourrait être utilisé. Cette réflexion devra également intégrer la façon de prendre en compte l'hétérogénéité au sein des grandes villes.

Le troisième axe consistera à enrichir la description de l'échec scolaire et de ses disparités territoriales. L'indicateur lié au décrochage, tout d'abord, est un indicateur de « stock ».

Les jeunes non scolarisés dans un canton n'y ont pas nécessairement vécu, ni même fini leur scolarité. L'interprétation des cartes reste soumise à une incertitude : une forte part de non-diplômés dans le territoire doit-elle être attribuée à son contexte et ses autres spécificités, ou est-elle le produit des comportements de mobilité ? La production d'indicateurs de « flux » de sorties sans diplôme permettrait d'apporter un éclairage complémentaire, même si cette piste n'est à l'heure actuelle pas encore aboutie. Enfin, cette mesure liée à l'échec scolaire devra être confrontée à d'autres. L'utilisation des proportions de jeunes en difficulté de lecture mesurées à travers les Journées défense et citoyenneté pourrait être envisagée, d'autant que les données fines (communes) seront prochainement disponibles.

Il reste également à mieux saisir les canaux et configurations par lesquels ces risques sociaux se concrétisent, ou non, dans des situations de décrochage. L'expérience par le jeune de sa scolarité, les relations qu'il noue avec ses pairs et les adultes dans l'institution scolaire font ainsi l'objet d'une attention particulière [BERNARD et MICHAUT, 2016]. La cartographie permet une mise en contexte de ces situations, qui peut être associée avec profit à d'autres échelles d'analyse, notamment ethnographique [CARO et MINASSIAN, 2017].

²¹. La typologie a par exemple été mobilisée par le Céreq et la DEPP dans le cadre d'une réponse à la demande d'un recteur, qui souhaitait savoir si les difficultés sociales caractérisant certains territoires de son académie présentaient des similitudes avec des territoires d'autres académies, et les enseignements que cette comparaison pouvait lui apporter.

²². Ces données reposent sur les déclarations des parents et un codage de la profession par les établissements qui s'accompagne inévitablement d'un flou de codage. Cela rejoint toutefois l'intérêt d'une approche multidimensionnelle, qui est aussi de faire intervenir des variables dont les apports et les limites se complètent.

²³. Par ailleurs depuis 2015 le territoire national n'est plus entièrement découpé en cantons. La métropole de Lyon, la Martinique et la Guyane échappent au découpage cantonal, ce qui exigerait des regroupements de communes *ad hoc*.

DOSSIER 2

Bibliographie

- AFSA C., 2013, « Qui décroche ? », *Éducation & formations*, n° 84, MEN-DEPP, p. 9-20.
- ALIBAY N., FORGEOT G., 2006, « Évaluation de la pauvreté dans les départements d'outre-mer à partir de l'enquête Budget de famille 2001 », *Les travaux de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, p. 309-416.
- BERNARD P.-Y., MICHAUX C., 2016, « Les motifs de décrochage par les élèves. Un révélateur de leur expérience scolaire », *Éducation & formations*, n° 90, MENESR-DEPP, p. 95-112.
- BOUESSEUL G., CARO P., GRELET Y., MINASSIAN L., MONSO O., VIVENT C., 2016, *Atlas des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage, France métropolitaine et DOM*, Céreq, MENESR-DEPP.
- BOUESSEUL G., CARO P., GRELET Y., VIVENT C., 2014, *Atlas des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage*, Céreq, MENESR-DEPP.
- BOUESSEUL G., GRELET Y., VIVENT C., 2012, Les risques sociaux de décrochage scolaire : vers une politique territorialisée de prévention ? *Bref*, Céreq, n° 304.
- BOUTCHENIK B., CORON C., GROBON S., GOFFETTE C., VALLET L. A., 2015, « Quantifier l'influence totale de la famille d'origine sur le devenir scolaire et professionnel des individus », *Économie et Statistique*, n° 477, p. 5-23.
- BRET A., KESKPAIK S., ROUSSEL L., VERLET I., 2016, « Les élèves de 15 ans en France selon PISA 2015 en culture scientifique : des résultats stables, toujours marqués par de fortes inégalités », *Note d'information*, n° 37, MENESR-DEPP.
- BROCCOLICHI S., BEN AYED C., MATHEY-PIERRE C., TRANCART D., 2007, « Fragmentations territoriales et inégalités scolaires : des relations complexes entre la distribution spatiale, les conditions de scolarisation et la réussite des élèves », *Éducation & formations*, n° 74, MENESR-DEPP, p. 31-48.
- BROCCOLICHI S., BEN AYED C., TRANCART D. (coord.), 2006, *Les inégalités socio-spatiales d'éducation. Processus ségrégatifs, capital social et politiques territoriales*, rapport issu de l'appel à projets de recherche MENESR-Datar.
- CAPILLON J., COULEAUD N., DESROSIER A., DIDIER A., GAUTHIER L., GILOTTE O., NGO C., PONCELET T., 2016, « Brevet des collèges en Île-de-France : réussite à l'examen et inégalités sociales des territoires vont de pair », *Insee Analyses Île-de-France*, n° 40.
- CARO P., MINASSIAN L., 2017, « Échelles de contexte et inégalités dans la prévention du décrochage : les limites d'une action endogène aux établissements scolaires par une alliance éducative associative », *Revue des sciences de l'éducation, pour l'ère nouvelle* (à paraître).
- CARO P., ROUAULT R., 2010, *Atlas des fractures scolaires en France*, Paris, Autrement.
- CGET, 2017, *Emploi et Territoires*, Rapport de l'Observatoire des territoires 2016.
- CRETIN L., 2012, « Les familles monoparentales et l'école : un plus grand risque d'échec au collège ? », *Éducation & formations*, n° 82, MEN-DEPP, p. 51-66.
- DUÉE M., 2006, « Chômage parental de longue durée et échec scolaire des enfants », *Données Sociales*, Insee, p. 157-161.
- FLOCH J.-M., 2014, « Des revenus plus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », *France, portrait social*, p. 69-81.
- FOUCHARD C., RODRIGUES A., ROPERS C., 2014, « Le décrochage dans les Pays de la Loire : facteurs de risque et territoires vulnérables », *Insee Analyses Pays de la Loire*, n° 4.
- FRÉMONT A., 1999, *La région, espace vécu*, Paris, Champs-Flammarion.
- GARY-BOBO R., PRIETO A., PICARD N., 2006, « Birth Order and Sibship Sex Composition as Instruments in the Study of Education and Earnings », *CEPR Discussion Paper Series*, n° 5514.
- GASQ P.-O., PIRUS C., 2017, « Après leur entrée en sixième en 2007, près de quatre élèves de Segpa sur dix sortent diplômés du système éducatif », *Note d'information*, n° 17.02, MENESR-DEPP.
- GOUX D., MAURIN É., 2002, « Surpeuplement du logement et retard scolaire des enfants », *Données sociales*, Insee, p. 455-478.
- GOUX D., MAURIN É., 2000, « La persistance du lien entre pauvreté et échec scolaire », *France, portrait social*, 2000-2001, Insee, p. 87-98.
- LAINÉ F., 2017, « Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ? », *Note d'analyse de France Stratégie*, n° 53.
- LAOUACHÉNI C., MORANDO M., 2009, « La progression de l'emploi permet au chômage de baisser », *Mayotte infos*, n° 40.
- LE RHUN B., DUBOIS M., 2013, « Les sortants précoces et les sortants sans diplôme : deux mesures des faibles niveaux d'étude », *Éducation & formations*, n° 84, p. 51-59.

LE RHUN B., MARTINELLI D., MINNI C., RECOTILLET I., 2013, « Origine et insertion des jeunes sans diplôme », *Formations et emploi*, coll. Insee Références, p. 23-32.

MÉNARD S., VOLAT G., 2012, « Conditions de logement de 2005 à 2010. Légère amélioration, moins marquée pour les ménages modestes », *Insee Première*, n° 1396.

MEN-DEPP, 2012, *Repères et références statistiques sur les enseignants, la formation et la recherche*, Paris.

MURAT F., 2009, « Le retard scolaire en fonction du milieu parental : l'influence des compétences des parents », *Économie et Statistique*, n° 424-425, p. 103-124.

Observatoire national de la politique de la ville, 2016, *Rapport annuel*.

ROBERT-BOBÉE I., 2013, « Les jeunes sortants sans diplôme : une diversité de parcours », *Éducation & formations*, n° 84, p. 41-50.

SCHMIT P., 2012, *Rénovation urbaine et habitat indigne dans les DOM*, rapport du Conseil général de l'environnement durable, n° 007837-01.

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

1 L'évolution démographique des 0-25 ans

Pour l'essentiel, les données de cet indicateur proviennent du dernier bilan démographique diffusé par l'Insee en janvier de chaque année et relatif aux estimations démographiques établies à partir des derniers recensements rénovés de la population française. En janvier 2009, l'Insee diffusait la population légale au 1^{er} janvier 2006, en janvier 2010 celle du 1^{er} janvier 2007, en janvier 2011 celle du 1^{er} janvier 2008, etc. Le dernier bilan démographique utilisé est celui de janvier 2016. À chaque diffusion de la population légale, la DEPP redresse les effectifs des enfants en bas âge (les 0-4 ans en général) à l'aide de données issues de l'état civil. Pour les années postérieures, les redressements sont poursuivis par « vieillissement » en faisant l'hypothèse que les quotients de mortalité et les soldes migratoires par âge, sexe et département sont identiques aux quotients et soldes calculés à partir des dernières estimations de la population des années $n-5$, $n-4$ et $n-3$. Pour ces années, sont également utilisées les statistiques d'état civil sur les naissances.

3 Le niveau de diplôme et le milieu social des parents

Pour les besoins de l'analyse par la DEPP, les catégories socio-professionnelles de l'Insee font l'objet des regroupements suivants :

- « très favorisées » ou « favorisées A » : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- « favorisées B » : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles) ; retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- « moyennes » : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- « défavorisées » : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, inactifs hors retraités.

4 L'environnement familial des 0 à 17 ans

Les chômeurs au sens du recensement de la population incluent les individus âgés de 15 ans ou plus :

- qui se sont déclarés chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf s'ils ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ;
- qui ne se sont déclarés spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Les chômeurs sont dits « de longue durée » s'ils déclarent rechercher un emploi depuis un an ou plus.

Un ménage est en situation de surpeuplement si le nombre de pièces du logement est strictement inférieur à une norme

définie comme suit, en fonction de la composition du ménage :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ;
- pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans, sinon, une pièce par enfant.

5 Le niveau de vie et la pauvreté des enfants

Les données sur les revenus proviennent de la source « Fichier localisé social et fiscal » (Filosofi). Les données issues de ce fichier proviennent du rapprochement :

- des données fiscales (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) fournies à l'Insee par la direction générale des finances publiques ;
- des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires (CNAF, CNAV, MSA). Ces données permettent de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales et revenus financiers non déclarés). Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite, etc.).

Le niveau de vie d'un ménage est égal au revenu dont il dispose après impôts et prestations, divisées par le nombre d'unités de consommation. Ces unités sont calculées comme suit : le premier adulte du ménage a une pondération de 1, les autres personnes de 14 ans ou plus ont 0,5, les enfants de moins de 14 ans ont 0,3. Chaque individu se voit affecter le niveau de vie calculé à l'échelle du ménage. Le taux de pauvreté correspond à la part d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian.

À l'échelle d'un département et pour un type de ménage donné, on peut alors mesurer les inégalités par les écarts inter-déciles, c'est-à-dire le rapport entre le neuvième décile (niveau de vie en dessous duquel se situent 90 % des ménages) et le premier (niveau de vie en dessous duquel se situent 10 % des ménages).

6 La santé et les modes de vie des enfants

Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, organisées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la direction générale de la santé (DGS) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

et par l'institut de veille sanitaire (InVS). Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. En grande section maternelle, l'enquête a lieu à l'occasion du bilan de santé obligatoire de la sixième année de l'enfant, et a permis de collecter des données sur 19 000 élèves.

L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/taille², exprimé en kg/m². Contrairement aux adultes pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité (qui constituent deux degrés distincts de surcharge pondérale), les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'*International Obesity Task Force* et recommandés en France pour l'enfant. Le relevé de la taille et du poids est effectué par les médecins et infirmiers de l'Éducation nationale.

Un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

Concernant les problèmes respiratoires, la part d'enfants qui ont eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois est issue des déclarations des parents dans l'enquête accompagnant le bilan de santé. Enfin, les informations sur les modes de vie (ici la consommation de boissons sucrées et le temps passé devant un écran) sont également recueillies par l'intermédiaire des déclarations des parents.

7 La scolarisation dans le premier degré

Le premier degré correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

Une école maternelle ou préélémentaire accueille uniquement des élèves de niveau préélémentaire.

Une école élémentaire accueille uniquement des élèves de niveau élémentaire (CP à CM2).

Une école primaire accueille des élèves de niveau préélémentaire et élémentaire.

Le taux de scolarisation des enfants de deux ans est le rapport entre le nombre d'élèves de deux ans et le nombre estimé d'enfants du même âge. La population des enfants de deux ans dans un département à la rentrée 2016 est estimée par vieillissement des naissances domiciliées de l'année 2014 et en faisant l'hypothèse que les taux de mortalité par âge et les soldes migratoires départementaux restent constants.

8/9 La scolarisation au collège La scolarisation au lycée

L'enseignement du second degré est dispensé dans les collèges et les lycées. Au collège, les formations correspondent à la dernière année du cycle 3 (cycle de consolidation, du CM1 à la sixième) et aux trois années du cycle 4 (cycle des approfondissements, de la cinquième à la troisième). Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (de la sixième à troisième Segpa) ; ils accueillent pour partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré. Au lycée, on distingue les formations générales et technologiques (proposées dans les lycées du même nom) des formations professionnelles (proposées dans les lycées professionnels).

11 La scolarisation dans l'enseignement supérieur

Cet indicateur est calculé pour 76 % des étudiants, à savoir ceux inscrits dans les établissements de l'enseignement supérieur qui participent au dispositif SISE. Il s'agit de l'ensemble des universités publiques et privées et des établissements assimilés, la presque totalité des écoles d'ingénieurs, les écoles normales supérieures, les écoles vétérinaires, une grande partie des écoles de commerce. Les étudiants en STS, en CPGE, dans les formations paramédicales et sociales ou dans d'autres écoles ne sont pas pris en compte faute de disposer d'une information sur le lieu d'obtention du baccalauréat.

14 L'apprentissage

Les apprentis : ce sont, sauf dérogation, des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail alternant des enseignements dans un centre de formation d'apprentis (CFA) et une formation en entreprise, sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. Cette formation dure de un à quatre ans.

Niveaux d'études dans l'apprentissage

Niveau V : préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP.

Niveau IV : préparation d'un diplôme de second cycle long, type baccalauréat ou brevet professionnel.

Niveau III : préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

Niveaux II et I : préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3.

17 Les conditions d'accueil des collégiens et des lycéens dans les établissements publics

Enquête sur le parc immobilier

L'enquête sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré (EPI), sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est adressée chaque année aux établissements. Les 7 308 ensembles immobiliers du second degré public, recensés au cours de l'année scolaire 2015-2016 en France métropolitaine et dans les DOM, comprennent les collèges, les lycées et les cités scolaires (au nombre de 426, dont seulement 13 collèges sont sièges de cités scolaires).

Ensemble immobilier : l'unité d'observation de l'enquête « parc immobilier » n'est pas l'établissement, mais l'ensemble immobilier. Les bâtiments et terrains d'un établissement fonctionnant seul constituent un ensemble immobilier. Mais celui-ci peut être constitué de deux ou plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Ces dernières sont donc retirées des analyses des surfaces moyennes par élève des collèges et des lycées.

Capacité d'accueil pour l'enseignement : il s'agit du nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie bien sûr subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les contraintes de salles, les horaires d'ouverture de l'établissement, de ceux des transports scolaires, les normes de sécurité, etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux soient modifiés.

La capacité d'accueil peut être inférieure au nombre d'élèves scolarisés et traduit alors l'impression que l'établissement fonctionne dans de mauvaises conditions, en surcapacité. Quand elle est supérieure aux effectifs d'élèves, le chef d'établissement estime pouvoir accueillir un nombre d'élèves plus important.

Le taux moyen d'occupation est calculé en rapportant à cette capacité déclarée les effectifs d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement à la rentrée.

Surface moyenne par élève : il s'agit du rapport entre la somme de la surface plancher du bâti de l'ensemble immobilier, des bâtiments durs non décrits, des bâtiments démontables et des constructions non fermées, et l'effectif total des élèves.

La surface plancher correspond à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert (sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m), calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction des embrasures des portes et fenêtres, des cages d'escaliers et ascenseurs, des aires de stationnement, des caves et des combles non aménageables, des locaux techniques nécessaires au fonctionnement des bâtiments (y compris pour le stockage des déchets).

Internat : il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes (par exemple cas des internats non mixtes), ou loger ses internes et des élèves scolarisés dans un autre établissement.

18 L'équipement numérique dans les écoles et les établissements publics

Enquête sur les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (ETIC)

Les données sur les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (Tice) présentées ici ont été collectées auprès des écoles et établissements publics des premier et second degrés entre le 17 mars 2015 et le 17 juin 2016.

Tableau blanc interactif (TBI) : le tableau blanc interactif ou tableau numérique interactif (TNI) se présente sous la forme d'un tableau blanc classique. Il fonctionne en association avec un ordinateur et un vidéoprojecteur pour proposer des fonctionnalités interactives.

19 Les écarts de milieu social entre les collèges

Le profil social de l'élève est mesuré par l'indice de position sociale [ROCHER, 2016]. Construit par la DEPP, cet indice numérique attribue à la profession des responsables de l'élève un score reflétant un contexte plus ou moins favorable à la réussite scolaire. Le profil social d'un collège est évalué par la valeur moyenne des indices de position sociale de ses élèves : plus un collège est favorisé, plus cet indice moyen est élevé.

Pour certains établissements, la profession du second responsable de l'élève n'est pas disponible, ou insuffisamment renseignée. Dans le cadre du dossier, dont la réalisation a pris plus de temps, nous avons choisi une solution simple en calculant l'indice de position sociale uniquement selon le premier responsable de l'élève. Dans le cas de la fiche 19, réalisée plus tardivement, une version plus élaborée de l'indice a été utilisée, incluant un redressement sur les établissements concernés, en s'appuyant alors sur l'indice du premier responsable. La variance de l'indice de position sociale des élèves sur le territoire, qui mesure la variabilité des profils sociaux de ces élèves, peut se décomposer en deux termes : la variance entre les collèges (variance inter-collèges) et la variance au sein des collèges (intra-collèges). La mesure de la ségrégation choisie est la part de la variance entre collèges dans la variance totale entre élèves. On parle aussi de « part de variance expliquée par le collège ». En cas de mixité sociale parfaite, les établissements ont la même composition et la variance entre les

établissements – et donc sa part dans la variance totale – est nulle. À l'inverse, en cas de forte ségrégation, la part de variance entre établissements est élevée.

20 La dépense d'éducation par élève (MENESR)

Les dépenses et leur répartition par niveau sont calculées en cohérence avec les principes mis en œuvre pour le compte de l'éducation.

Le compte de l'éducation est un compte satellite de la comptabilité nationale. Il a pour but de rassembler l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation afin d'évaluer ce que coûte l'éducation à l'ensemble de la collectivité nationale, d'étudier son financement, de déterminer les coûts des différents niveaux d'enseignement, des différentes activités et d'évaluer les dépenses par nature.

Dépense moyenne : la dépense moyenne du MENESR par élève pour l'année n est calculée en rapportant la totalité des dépenses de ces ministères ventilés par niveau dans chacune des régions, aux effectifs d'élèves (du secteur public et privé subventionné) de l'année civile n calculés en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire $n - 1$ et un tiers de l'année scolaire n . En 2014, on prend 2/3 des effectifs de la rentrée scolaire 2013 et 1/3 de la rentrée scolaire 2014.

Les dépenses moyennes de l'année 2011 ont été calculées en euros constants au prix de 2014 afin de neutraliser l'effet lié à la hausse des prix. Ce calcul a été effectué à partir de l'évolution du prix du PIB.

22 L'encadrement des élèves du premier degré

Le total des postes, pris en compte pour calculer le ratio du nombre d'équivalents temps plein pour cent élèves, est exprimé en équivalent temps plein. Il inclut :

- les postes correspondant aux enseignants en charge d'une classe (hors enseignants de classes dédiées aux besoins éducatifs particuliers), soit trois quarts environ de l'ensemble des postes ;
- les postes relatifs aux « besoins éducatifs particuliers », couvrant notamment les enseignants affectés aux réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased), aux élèves non francophones, aux élèves handicapés ;
- les postes dédiés à la formation ;
- les postes de remplaçants ;
- les postes dédiés au pilotage et à l'encadrement pédagogique, comprenant notamment les décharges pour les directeurs d'école.

Dans ce total sont exclus les postes dont les inspecteurs d'académie n'ont pas l'entière maîtrise, comme les postes adaptés.

23 L'encadrement des élèves du second degré

Les types d'établissements

Les types d'établissements évoqués ici correspondent à un concept de formation (formation « de type collège », « de type lycée professionnel », etc.) :

- collège : sixième à troisième ;
- section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) : sixième Segpa à troisième Segpa ;
- lycée professionnel : préparations à un diplôme professionnel du secondaire, de type CAP, baccalauréat professionnel, etc. ;
- lycée général et technologique : préparations aux baccalauréats généraux et technologiques.

Formule du E/S

Le E/S est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière, sa formule de calcul est :

$$E/S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i}$$

où h_i est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure i (groupe ou division), et x_i est l'effectif d'élèves de la structure i .

26 La mobilité géographique des enseignants

Les constats sont établis en comparant les bases de gestion de février 2015 et 2016. Le premier degré est relatif aux professeurs des écoles et instituteurs ; le second degré inclut les agrégés, certifiés, professeurs de lycée professionnel, professeurs d'enseignement général de collège, professeurs de chaire, conseillers principaux d'éducation et conseillers d'orientation.

Dans le premier degré, le taux de mobilité intra-départementale est égal au nombre d'enseignants ayant changé d'établissement principal d'affectation à la rentrée 2015 au sein du même département rapporté au nombre moyen d'enseignants du département sur la période. Dans le second degré, le taux de mobilité est intra-académique et correspond au nombre d'enseignants ayant changé d'établissement principal d'affectation à la rentrée 2015 au sein de la même académie, rapporté au nombre moyen d'enseignants de l'académie sur la période.

Ces calculs concernent la même population que le taux de migration nette, à savoir les enseignants titulaires d'un poste définitif (en établissement ou sur zone de remplacement) à la rentrée 2014 et à la rentrée 2015.

27 Les personnels non enseignants des établissements du second degré public

Les personnels non enseignants sont définis comme l'ensemble des personnels dont la fonction-filière n'est pas « enseignement » dans leur base de gestion, et qui exercent dans un EPLE public à la rentrée 2015.

Les personnels éducatifs sont les personnels dont la fonction-filière est codée « AED » ou « EDU », et dont la nature du support appartient à la liste suivante : AE2D, AEIF, AEIG, APS, AS2P, BMP, FSTG, PSTG (voir BCN).

Les personnels médico-sociaux sont les personnels dont la fonction-filière est codée « MDS ».

Les personnels de documentation sont les personnels dont la fonction-filière est codée « DOC ».

Les données présentées dans la fiche sur les personnels non enseignants ne sont pas comparables avec celles de la précédente version de *Géographie de l'École 2014*, en raison de changements de champ :

– le périmètre de l'éducation prioritaire a été modifié : l'ajout ou la suppression d'établissements au sein des REP peuvent altérer significativement les statistiques académiques les concernant ;

– dans l'édition 2014, une partie des auxiliaires de vie scolaire étaient identifiés comme des personnels d'assistance éducative. Ce n'est plus le cas, ce qui explique la baisse apparente des taux d'encadrement par rapport à *Géographie de l'École 2014*.

30 Les compétences du socle commun en début de sixième

L'évaluation Socle sixième numérique a porté sur 161 351 élèves scolarisés en classes de sixième générales, de sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) ou spécifiques (CLA, ULIS) dans 4 414 collèges publics et privés sous contrat en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM) – hors Mayotte. Dans chacune des académies, un échantillon a été sélectionné de manière à assurer la représentativité selon plusieurs critères (secteur, retard, origine sociale, etc.). Au maximum deux classes par collège ont été tirées au sort.

Le nombre d'élèves sélectionnés par académie (en moyenne 5 400) a été déterminé de manière à garantir un intervalle de confiance de + ou – 2 points de pourcentage, dans les académies de France métropolitaine.

L'indicateur d'équité de l'académie est mesuré par l'écart de score moyen entre les 20 % d'élèves issus des milieux les plus défavorisés et les 20 % d'élèves issus des milieux les plus favorisés. Les scores sont standardisés de moyenne 250 et d'écart-type 50. L'équité moyenne pour la compétence 1 est de 45 et de 47 pour la compétence 3.

En maîtrise de la langue, quatre domaines enseignés sont représentés : la lecture, l'orthographe, la grammaire et le vocabulaire. Les quatre domaines enseignés en mathématiques sont représentés : nombres et calcul, géométrie,

grandeurs et mesures, organisation et gestion de données. En sciences, les domaines suivants sont évalués : éléments de connaissances de la pratique d'une démarche scientifique, le ciel et la Terre, la matière, l'énergie, les objets techniques, l'unité et la diversité du vivant, le fonctionnement du vivant, le fonctionnement du corps humain, les êtres vivants dans leur environnement et les objets techniques.

Pour les résultats académiques par domaine, voir ANDREU S., BEN ALI L., ROCHER T., 2016, « Évaluation numérique des compétences du socle en début de sixième : des niveaux de performance contrastés selon les académies », *Note d'information*, n° 16.18, MENESR-DEPP.

31 L'orientation en fin de troisième

La typologie retenue classe les académies selon l'importance de l'orientation des jeunes en fin de troisième entre voie générale et technologique (GT), voie professionnelle sous statut scolaire et apprentissage en six groupes :

– « forte dominante en voie GT » : orientation en voie GT supérieure à 63 % ;

– « orientation importante en voie professionnelle scolaire » : orientation dans un second cycle professionnel par voie scolaire supérieur à 28,5 % ;

– « apprentissage développé » : orientation dans un second cycle professionnel par apprentissage supérieur à 6 % ;

– « forte dominante en voie GT et apprentissage développé » : orientation en voie GT supérieure à 63 % et dans un second cycle professionnel par apprentissage supérieur à 6 % ;

– « orientation importante en voie professionnelle scolaire et apprentissage développé » : orientation dans un second cycle professionnel par voie scolaire supérieur à 28,5 % et par apprentissage supérieur à 6 % ;

– « orientations mixtes » : les orientations des jeunes dans ces trois voies sont en dessous des seuils fixés.

Les trois seuils (63 % en GT, 28,5 % en professionnel scolaire et 6 % en apprentissage) sont « naturels ». Ils correspondent à des ruptures de séries académiques. Aucune académie ne satisfait à ces trois critères en même temps.

33 L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là. Pour chaque niveau, on calcule le taux intermédiaire d'accès au niveau supérieur. Les taux intermédiaires sont multipliés entre eux pour donner les trois composantes de l'indicateur – général et technologique scolaire, professionnel scolaire et professionnel par apprentissage – dont la somme est l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième.

34 Les jeunes en difficulté de lecture : focus sur la génération de jeunes nés en 1992

Entre 2009 et 2015, plus de 5 millions de jeunes femmes et hommes, de nationalité française, ont participé à la Journée défense et citoyenneté (JDC) au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit. Les jeunes doivent répondre, par l'intermédiaire d'un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas leur temps de réaction, sont enregistrés. Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales et les traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé, permettant ainsi de dégager huit profils de lecteurs dont quatre caractérisent les jeunes que l'on peut considérer comme étant en difficulté de lecture.

On s'intéresse ici aux résultats d'une génération d'élèves afin de rectifier les biais des analyses précédentes mélangeant des jeunes d'âges différents dont une partie a probablement repoussé sa participation à la JDC d'une ou plusieurs années. On sait de par les études précédentes que les élèves plus âgés ont un niveau en lecture plus faible. D'après les estimations du recensement de la population effectué par l'Insee en 2015, il y avait en France 761 700 jeunes nés en 1992. Entre 2009 et 2015, 734 200 jeunes Français nés en 1992 ont participé à la JDC, soit 96 % de la génération complète. Cette différence peut s'expliquer par le fait que la JDC ne concerne que les jeunes de nationalité française alors que le recensement de la population concerne tous les jeunes résidant en France quelle que soit leur nationalité. De plus, les jeunes nés en 1992 n'ont pas encore tous participé à la JDC, puisqu'ils n'ont pas tous atteint l'âge maximal de 25 ans. On fait l'hypothèse qu'il n'y a pas d'évolution de niveau chez les jeunes, c'est-à-dire qu'un jeune né en 1992 participant à la JDC après ses 17 ans (âge habituel de participation à la JDC), obtiendra les mêmes résultats que s'il était venu à 17 ans. S'il est détecté en difficulté de lecture à 22 ans par exemple, il l'aurait probablement été cinq ans plus tôt.

35 Les poursuites d'études des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur

Le taux d'inscription (ou de poursuite) des nouveaux bacheliers de l'académie nécessite de connaître l'académie du baccalauréat du nouvel étudiant. Or, cette information n'est disponible que dans les fichiers de données individuelles. En ce qui concerne les enquêtes papier, les données agrégées ne peuvent fournir l'information qu'à un niveau agrégé. Les individus ayant obtenu leur baccalauréat hors de France métropolitaine + DOM ont été retirés du champ.

La méthode des taux de poursuite dans l'enseignement supérieur consiste à calculer un indicateur national sur le champ complet (France métropolitaine + DOM). Cet indicateur est ensuite recalculé par académie sur le champ des établissements pour lesquels l'académie du baccalauréat est renseignée ; ce qui permet par différence d'évaluer la

part liée à l'absence d'informations ou aux étudiants ayant eu leur baccalauréat hors du périmètre France métropolitaine + DOM. Enfin, l'indicateur académique est recalculé en rajoutant le biais encouru. Cet indicateur académique est à comparer avec l'indicateur national France métropolitaine + DOM.

En 2015, les doubles inscriptions à l'université et en CPGE (obligatoires depuis la loi de 2013) ont été comptabilisées dans les taux de poursuite globaux > 35.1 et à l'université > 35.2, ce qui fait gonfler artificiellement ces taux et ce qui explique en partie l'évolution positive entre 2005 et 2015.

36 Les nouveaux bacheliers dans les principales filières de l'enseignement supérieur

Les filières scientifiques : elles comprennent les CPGE scientifiques, les IUT secondaires, les IUT tertiaires spécialité informatique, les STS de la production, les STS des services spécialité informatique, les écoles d'ingénieurs (y compris formations d'ingénieurs en partenariat), ainsi qu'à l'université les formations relevant des disciplines de santé, des sciences fondamentales et leurs applications, et des sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers. Pour les CPGE et STS les données incluent les établissements dépendant du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Les indicateurs sont calculés en prenant comme référence l'académie de l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel l'étudiant est inscrit, alors que les taux de poursuite d'études (fiche 35) sont calculés en référence à l'académie du baccalauréat. En 2015, les doubles inscriptions à l'université et en CPGE (obligatoires depuis la loi de 2013) ont été comptabilisées dans les inscriptions universitaires. Cela explique en partie la croissance récente des filières scientifiques, et notamment à l'université.

37 L'insertion professionnelle des sortants de lycée sept mois après leur sortie

L'enquête sur l'insertion des lycéens dans la vie active (IVA) de la DEPP rend compte de l'insertion des jeunes à l'issue des formations professionnelles de lycée, sept mois après la fin de leur formation, en février de chaque année. Une pondération permet de corriger le défaut de réponse afin de rendre les résultats représentatifs de l'ensemble des interrogés. Sont considérés ici comme **sortants** du système éducatif, les élèves de classes terminales professionnelles s'ils ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante et qui déclarent à l'enquête ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

Taux d'emploi : nombre de sortants de lycée qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage ou inactifs). L'emploi regroupe les emplois à durée indéterminée, les emplois à durée déterminée, l'intérim, les contrats de professionnalisation, et autres contrats aidés.

Sortants de CAP : sortants des classes terminales de CAP (89 % de cette catégorie en 2015) ou de mention complémentaire de niveau V (11 %).

Sortants de Bac professionnel : sortants des classes terminales de baccalauréat professionnel (98 %), de mention complémentaire de niveau IV (1 %) ou de brevet des métiers d'art (BMA, 1 %).

Sortants de BTS : sortants des classes terminales de BTS (98 %), de diplôme de technicien supérieur (DTS, 1 %) ou de diplôme des métiers d'arts (DMA, 1 %).

38 L'insertion des sortants d'apprentissage sept mois après leur sortie

L'enquête sur l'insertion professionnelle des apprentis (IPA) de la DEPP rend compte de l'insertion des jeunes en février de chaque année, sept mois après leur sortie de formation en apprentissage. Une pondération permet de corriger le défaut de réponse afin de rendre les résultats représentatifs de l'ensemble des interrogés.

Le champ de l'enquête est restreint, dans cette publication, au même périmètre que celui de l'enquête auprès des lycéens (fiche 37).

Sont considérés comme **sortants** du système éducatif, les jeunes qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante et qui déclarent à l'enquête ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

Taux d'emploi : nombre de sortants d'apprentissage qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage ou inactifs). L'emploi regroupe les emplois à durée indéterminée, les emplois à durée déterminée, l'intérim, les contrats de professionnalisation, et autres contrats aidés.

Sortants de CAP : sortants des classes terminales de CAP (83 % de cette catégorie en 2015), CAP Agricole (4 %), mention complémentaire de niveau V (7 %), ou d'autres titres professionnels homologués de niveau V (délivrés par le ministère du travail) (6 %).

Sortants de bac professionnel : sortants des classes terminales de baccalauréat professionnel (81 %), de baccalauréat professionnel agricole (12 %), de mention complémentaire de niveau IV (6 %), etc.

Sortants de brevet professionnel (BP) : sortants des classes terminales de BP (77 %), BP Agricole (6 %), BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport 5 %), BTM (Brevet technique des métiers 4 %), etc. Le BP est préparé uniquement par apprentissage ou formation professionnelle continue.

Sortants de BTS : sortants des classes terminales de BTS (71 %), BTS Agricoles (12 %), DUT (5 %), diplômes santé-social (5 %), autres titres homologués de niveau III, etc.

39 Les jeunes sans diplôme

L'indicateur des sans-diplôme est calculé à partir des recensements de la population (RP) de l'Insee millésimés 2006 et 2013. Il s'agit de la part des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui sont sans diplôme ou n'ont que le diplôme national du brevet ou le certificat de formation générale, et qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement. Sur ce dernier point plus précisément, sont retenus les jeunes qui répondent négativement à la question suivante : « Êtes-vous inscrit dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours (y compris apprentissage et études supérieures) ? »

Le groupe d'âge des 16-25 ans correspond à celui des jeunes qui sont concernés par le droit de retour en formation initiale, dispositif ciblé sur les sans-diplôme et destiné à lutter contre le décrochage scolaire, une des orientations de la loi de refondation de l'école de la République de juillet 2013. Ce retour en formation initiale dans un établissement d'enseignement de l'Éducation nationale, instauré en mars 2015, a pour objectif de leur permettre d'acquérir une qualification sanctionnée par un diplôme général, technologique ou professionnel, ou par une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Le groupe d'âge retenu dans cette note est plus large que celui des 18-24 ans utilisé dans le calcul du « taux de sortants précoces » d'Eurostat, indicateur calculé à partir de l'enquête Emploi de l'Insee.

TABLE DES SIGLES

AED	Assistants d'éducation	JDC	Journée défense et citoyenneté
ATTEE	Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	LEGT	Lycées d'enseignement général et technologique
		LP	Lycées professionnels
BCN	Base centrale des nomenclatures	MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
BT	Brevet de technicien	MENESR	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
BTS	Brevet de technicien supérieur		
CAP	Certificat d'aptitude professionnel	ONPV	Observatoire national de la politique de la ville
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications		
CFA	Centre de formation d'apprentis	PCS	Profession et catégories socioprofessionnelles
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires	PISA	<i>Program for international Student Assessment</i> (programme international pour le suivi des acquis des élèves)
CLA	Classe d'accueil	PIB	Produit intérieur brut
CPE	Conseillers principaux d'éducation	PLP	Professeurs de lycée professionnel
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles		
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance	QP	Quartier prioritaire
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire		
DGESIP	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle	RAR	Réseaux ambition réussite
DGRI	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle	Rased	Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
DGS	Direction générale de la santé	REP	Réseau d'éducation prioritaire
DNB	Diplôme national du brevet	REP+	Réseaux d'éducation prioritaire renforcés
DOM	Département d'outre-mer	RP	Recensement de la population
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques	RRS	Réseaux de réussite scolaire
DSN	Direction du service national		
DUT	Diplôme universitaire de technologie	Segpa	Sections d'enseignement général et professionnel adapté
Éclair	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite	SIES	(sous-direction) des systèmes d'information et des études statistiques
EP	Éducation prioritaire	SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis
EPI	Établissements publics du second degré	SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant
EPLE	Établissement public local d'enseignement	STS	Section de technicien supérieur
EPP	Emplois-postes-personnels (système d'information)		
ETIC	Enquête sur les technologies de l'information et la communication	TBI	Tableau blanc interactif
ETP	Équivalent temps plein	TNI	Tableau numérique interactif
		TZR	Titulaire sur zone de remplacement
GT	Général et technologique	ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques	UPE2A	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants
IPA	Insertion professionnelle des apprentis		
IUT	Institut universitaire de technologie	ZEP	Zones d'éducation prioritaire
IVA	Insertion dans la vie active		

Les publications de la DEPP

La DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) contribue au débat public et assure l'accès aux informations statistiques qu'elle élabore. Elle rédige des analyses. Elle publie des ouvrages qui actualisent les connaissances sur le fonctionnement et les résultats de notre École.



L'ÉTAT DE L'ÉCOLE (2016) Panorama de l'évolution des activités, des résultats et des coûts du système éducatif français, éclairé par les comparaisons internationales.

- ↳ *Ouvrages feuilletables et téléchargeables en ligne*
- ↳ *Mise à disposition des tableaux de données au format Excel.*
- 📅 Nouvelles éditions annuelles.
- 📖 Ouvrages brochés, 80 pages, 16 €.



L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHIFFRES (2015)

Les caractéristiques et les tendances du système éducatif français en quelques chiffres-clés.

- ↳ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.*
- 📅 Actualisation annuelle.

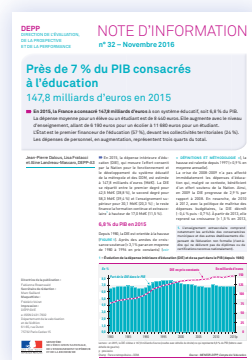


REPÈRES & RÉFÉRENCES STATISTIQUES SUR LES ENSEIGNEMENTS, LA FORMATION ET LA RECHERCHE (2016)

Toute l'information statistique disponible sur le système éducatif et de recherche français déclinée en plus de 180 thématiques.

- ↳ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.*
- ↳ *Mise à disposition des tableaux de données au format Excel.*

- 📅 Nouvelle édition annuelle.
- 📖 Ouvrage relié, 396 pages, 26 €.



NOTE D'INFORMATION Les résultats les plus récents issus des exploitations d'enquêtes et d'études statistiques : mise au point sur des données périodiques ou conjoncturelles, sur les conclusions d'analyses plus structurelles et les comparaisons internationales.

- ↳ *Feuilletable et téléchargeable en ligne. Mise à disposition des tableaux de données au format Excel.*
- 📅 40 à 50 notes par an.



FILLES ET GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ (2017)

Les principales données statistiques sur les résultats et parcours scolaires comparés des filles et des garçons.

- 📅 Actualisation annuelle.



BILAN SOCIAL (2016) Un panorama de l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants qui réunit les indicateurs utiles au pilotage des ressources humaines du ministère.

- ↳ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.*
- ↳ *Mise à disposition des tableaux de données au format Excel.*
- 📅 Nouvelle édition annuelle.



ÉDUCATION & FORMATIONS Analyses et études statistiques originales sur les grands enjeux de l'éducation, de la formation ou de la recherche.

- ↳ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.*
- 📅 Revue scientifique, deux à quatre numéros par an, 13 € le numéro simple ; 26 € le numéro double.



ATLAS ACADÉMIQUE DES RISQUES SOCIAUX D'ÉCHEC SCOLAIRE : L'EXEMPLE DU DÉCROCHAGE Analyse des facteurs plus ou moins propices à la réussite scolaire et au risque d'abandon précoce des études qui met en évidence les spécificités de chaque académie. Précédé d'une note méthodologique, illustré de cartes et de graphiques.

- ↳ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.*
- 📖 Ouvrages brochés, 26 €.

L'EUROPE DE L'ÉDUCATION EN CHIFFRES propose une grande variété d'indicateurs permettant de confronter les multiples dimensions en jeu dans la réussite éducative, et ce pour chacun des pays de l'Union européenne face à des objectifs communs désormais portés par des cibles chiffrées.

- ↳ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.*
- 📅 Ouvrages reliés, 80 pages, 16 €.

